



TOPIQUES

Aristote

SOMMAIRE

LIVRE I - GÉNÉRALITÉS SUR LA MÉTHODE DIALECTIQUE

Chapitre 1 : Objet propre du traité ; Le raisonnement déductif, sa nature, ses espèces [↗](#)

Chapitre 2 : Utilité du traité [↗](#)

Chapitre 3 : Détermination du but à atteindre [↗](#)

Chapitre 4 : Éléments fondamentaux de la méthode [↗](#)

Chapitre 5 : Définitions des « prédicables » ; La définition ; Le propre ; Le genre ; L'accident [↗](#)

Chapitre 6 : Relations entre les « prédicables » [↗](#)

Chapitre 7 : Sens multiples de la notion d'identité [↗](#)

Chapitre 8 : Justifications de la division des « prédicables » [↗](#)

Chapitre 9 : Catégories et « prédicables » [↗](#)

Chapitre 10 : La prémisses dialectique ; Nature et espèces de la prémisses dialectique [↗](#)

Chapitre 11 : Le problème dialectique ; La thèse dialectique ; Thèses et problèmes [↗](#)

Chapitre 12 : Dédution et induction [↗](#)

Chapitre 13 : Les instruments dialectiques [↗](#)

Chapitre 14 : Premier instrument : la collecte des prémisses [↗](#)

Chapitre 15 : Deuxième instrument : la dissociation des divers sens des termes ; Moyens de reconnaître si un terme se prend en plusieurs sens [↗](#)

Chapitre 16 : Troisième instrument : la découverte des différences [↗](#)

Chapitre 17 : Quatrième instrument : la perception des similitudes [↗](#)

Chapitre 18 : Utilité respective des trois derniers instruments ; La dissociation des divers sens des termes ; La découverte des différences ; La perception des similitudes [↗](#)

LIVRE II - LIEUX DE L'ACCIDENT

Chapitre 1 : Remarques préliminaires [↗](#)

Chapitre 2 : Lieux [↗](#)

Chapitre 3 : Autres lieux, utilisables lorsqu'un terme se prend en plusieurs sens [↗](#)

Chapitre 4 : Autres lieux. Une fois ces définitions données, en effet, l'attaque sera plus facile. [↗](#)

Chapitre 5 : Autres lieux, fondés sur le déplacement du problème [↗](#)

Chapitre 6 : Autres lieux [↗](#)

Chapitre 7 : Autres lieux, utilisant les contraires [↗](#)

Chapitre 8 : Autres lieux, fondés sur les quatre formes d'opposition ; Contradiction ; Contrariété ; Privation et possession ; Relation [↗](#)

Chapitre 9 : Autres lieux, utilisant les coordonnés et les inflexions ↵

Chapitre 10 : Autres lieux, fondés sur la notion de degré égal ou inégal ↵

Chapitre 11 : Autres lieux ↵

LIVRE III - COMPLÈMENT AUX LIEUX DE L'ACCIDENT

Chapitre 1 : Lieux du préférable ↵

Chapitre 2 : Autres lieux du préférable ↵

Chapitre 3 : Autres lieux du préférable ↵

Chapitre 4 : Application des lieux précédents aux problèmes non comparatifs ↵

Chapitre 5 : Généralisation des lieux du préférable ↵

Chapitre 6 : Lieux de l'accident particulier. Degré de détermination des problèmes particuliers ↵

LIVRE IV - LIEUX DU GENRE

Chapitre 1 : Lieux ↵

Chapitre 2 : Autres lieux ↵

Chapitre 3 : Autres lieux ↵

Chapitre 4 : Autres lieux ↵

Chapitre 5 : Autres lieux ↵

Chapitre 6 : Autres lieux ↵

LIVRE V - LIEUX DU PROPRE

Chapitre 1 : Le propre et ses espèces ↵

Chapitre 2 : Lieux du propre correctement formulé ↵

Chapitre 3 : Lieux du propre correctement formulé (suite) ↵

Chapitre 4 : Lieux du propre comme tel ↵

Chapitre 5 : Lieux du propre comme tel (suite) ↵

Chapitre 6 : Lieux du propre comme tel (suite) : lieux des opposés ↵

Chapitre 7 : Lieux du propre comme tel (suite) : lieux des inflexions et lieux apparentés ↵

Chapitre 8 : Lieux du propre comme tel (suite) : lieux du plus et du moins et lieux apparentés ↵

Chapitre 9 : Lieux du propre (suite et fin) ↵

LIVRE VI - LIEUX DE LA DÉFINITION

Chapitre 1 : Division du sujet ↵

Chapitre 2 : Lieux de l'obscurité de la définition ↵

Chapitre 3 : Lieux de l'excès d'extension de la définition ↩

Chapitre 4 : Lieux de la définition comme telle ↩

Chapitre 5 : Suite des lieux de la définition comme telle : lieux relatifs au genre du défini ↩

Chapitre 6 : Suite des lieux de la définition comme telle : lieux relatifs à la différence ↩

Chapitre 7 : Suite des lieux de la définition elle-même : lieux du plus et du moins ↩

Chapitre 8 : Suite des lieux de la définition elle-même : les définitions des termes relatifs ↩

Chapitre 9 : Suite des lieux de la définition elle-même : les définitions des termes opposés ↩

Chapitre 10 : Suite des lieux de la définition elle-même : lieux divers (inflexions, idées, homonymes, etc.) ↩

Chapitre 11 : Suite des lieux de la définition elle-même : la définition des termes complexes ou composés ↩

Chapitre 12 : Suite des lieux de la définition elle-même : erreurs diverses dans les définitions ↩

Chapitre 13 : Suite des lieux de la définition elle-même : difficultés relatives aux définitions composées ↩

Chapitre 14 : Derniers lieux de la définition elle-même : récapitulation et conclusion ↩

LIVRE VII

Chapitre 1 : Lieux du même et de l'autre ↩

Chapitre 2 : Relations entre les lieux du même et ceux de la définition ↩

Chapitre 3 : Si et comment on peut établir une définition ↩

Chapitre 4 : Les lieux les plus utiles ↩

Chapitre 5 : Degrés relatifs de difficulté des différentes tâches dialectiques ↩

LIVRE VIII - LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN DIALECTIQUE

Chapitre 1 : La méthode de l'interrogation dialectique ↩

Chapitre 2 : La méthode de l'interrogation dialectique (suite) ↩

Chapitre 3 : Degrés de difficulté des tâches dialectiques ↩

Chapitre 4 : Passage aux règles destinées au répondant ↩

Chapitre 5 : Règles à l'usage du répondant ↩

Chapitre 6 : Règles à l'usage du répondant (suite) ↩

Chapitre 7 : Les cas d'obscurité et d'équivoque ↩

Chapitre 8 : Conduite à tenir à l'égard des prémisses particulières et des prémisses universelles ↩

Chapitre 9 : Exercices à faire, précautions à prendre ↩

Chapitre 10 : Comment faire obstacle aux arguments à conclusion fausse ↩

Chapitre 11 : Deux manières de critiquer un argument ↘

Chapitre 12 : Arguments évidents, arguments faux ↘

Chapitre 13 : « Pétition de principe » et « pétition des contraires » ↘

Chapitre 14 : Conseils pratiques en vue des discussions dialectiques ↘

LIVRE I

GÉNÉRALITÉS SUR LA MÉTHODE DIALECTIQUE

Chapitre 1

Objet propre du traité

Le présent traité se propose de trouver une méthode qui nous rendra capables de raisonner déductivement, en prenant appui sur des idées admises, sur tous les sujets qui peuvent se présenter, comme aussi, lorsque nous aurons nous-mêmes à répondre d'une affirmation, de ne rien dire qui lui soit contraire. Il faut donc commencer par dire ce que c'est qu'un raisonnement déductif, et quelles en sont les variétés, pour faire comprendre la nature de la déduction dialectique ; c'est en effet cette dernière qui est l'objet des recherches du traité qu'on se propose de composer.

Le raisonnement déductif, sa nature, ses espèces

Un raisonnement déductif est une formule d'argumentation dans laquelle, certaines choses étant posées, une chose distincte de celles qui ont été posées s'ensuit nécessairement, par la vertu même de ce qui a été posé. C'est une démonstration lorsque les points de départ de la déduction sont des affirmations vraies et premières, ou du moins des affirmations telles que la connaissance qu'on en a prend naissance par l'intermédiaire de certaines affirmations premières et vraies ; c'est au contraire une déduction dialectique lorsqu'elle prend pour points de départ des idées admises. Sont vraies et premières les affirmations qui emportent la conviction, non pour une raison extérieure à elles, mais par elles-mêmes (devant les premiers principes des connaissances, en effet, il n'est plus légitime de se poser encore la question de leur pourquoi : chacun d'eux, pris en lui-même, doit être totalement convaincant) ; sont des idées admises, en revanche, les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités. Mais c'est une déduction éristique que celle qui prend pour points de départ des idées qui se présentent comme des idées admises, sans en être réellement, de même que celle qui, partant d'idées admises ou se présentant comme telles, se présente comme une déduction sans en être une. Il ne faut pas croire, en effet, que tout ce qui se présente comme une idée admise en soit véritablement une ; car les expressions d'idées admises ne manifestent jamais, à toute première vue, leur véritable caractère, comme il arrive que le fassent les principes des raisonnements éristiques ; au sein de ces raisonnements, en effet, la nature exacte du subterfuge est immédiatement et presque toujours évidente pour ceux qui sont capables d'apercevoir aussi les finesses. Des deux formes ainsi distinguées, on peut désigner la première comme une déduction éristique et comme une déduction, et la seconde comme une déduction éristique, mais non comme une déduction, puisqu'elle se présente comme une déduction sans en être véritablement une.

À toutes les variétés de raisonnements déductifs que nous venons d'indiquer, il faut ajouter les paralogismes, qui s'enracinent dans les conditions propres à certaines sciences, comme il arrive qu'on voie en géométrie et dans les disciplines de la même famille. Ce mode de raisonnement semble bien distinct, en effet, de ceux qui ont été déjà mentionnés : de fait, celui qui raisonne sur une figure fausse ne part ni d'affirmations vraies et premières, ni d'idées admises (son point de départ ne tombant pas sous la définition donnée de ces dernières : ce qu'il pose au départ, ce ne sont ni des opinions partagées par tous les hommes, ni par presque tous, ni par ceux qui

représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers, ni par tous, ni par presque tous, ni par les mieux admis comme autorités) ; c'est en prenant appui sur des assumptions qui sont propres à la science considérée, tout en étant fausses, qu'il effectue sa déduction. De fait, c'est en traçant des demi-cercles autrement qu'il n'est permis, ou en tirant certaines lignes autrement qu'elles ne devraient être tirées, qu'il se donne le moyen de commettre son paralogisme.

Telles sont donc, pour parler sommairement, les diverses formes de raisonnements déductifs. Notons que d'une manière générale, pour toutes les distinctions qui ont été faites comme pour celles qui le seront par la suite, tel sera le niveau de détermination auquel nous nous arrêterons, notre dessein n'étant pas de donner de chacun des objets de ces distinctions une expression rigoureusement exacte ; nous voulons simplement les présenter de façon sommaire, estimant qu'il suffit largement, compte tenu du caractère que nous entendons donner à la présente méthode, que l'on puisse, d'une manière ou d'une autre, reconnaître chacun d'eux.

Chapitre 2

Utilité du traité

Après ce que nous avons dit, il conviendrait d'indiquer le nombre et la nature des services que l'on peut attendre du présent traité. Ils sont au nombre de trois : l'entraînement intellectuel, les contacts avec autrui, les connaissances de caractère philosophique. Qu'il puisse servir à l'entraînement intellectuel, c'est ce qui ressort clairement de sa nature ; de fait, une fois en possession de la méthode, nous pourrions plus facilement argumenter sur le sujet qui se présente. Qu'il soit utile pour les contacts avec autrui, cela s'explique du fait que, lorsque nous aurons dressé l'inventaire des opinions qui sont celles de la moyenne des gens, nous nous adresserons à eux, non point à partir de présuppositions qui leur seraient étrangères, mais à partir de celles qui leur sont propres, quand nous voudrions les persuader de renoncer à des affirmations qui nous paraîtront manifestement inacceptables. Que notre traité soit utile enfin aux connaissances de caractère philosophique, cela s'explique du fait que, lorsque nous serons capables de développer une aporie en argumentant dans l'un et l'autre sens, nous serons mieux à même de discerner, en chaque matière, le vrai et le faux. Mais on peut encore en attendre un service de plus, qui intéresse les notions premières de chaque science. Il est impossible, en effet, d'en dire quoi que ce soit en s'appuyant sur les principes spécifiques de la science considérée, puisque précisément les principes sont ce qui est premier au regard de tout le reste ; il est donc nécessaire, si l'on veut en traiter, d'avoir recours à ce qu'il existe d'idées admises à propos de chacune de ces notions. Cette tâche appartient en propre à la seule dialectique, ou du moins à elle principalement ; de fait, sa vocation examinatrice lui ouvre l'accès des principes de toutes les disciplines.

Chapitre 3

Détermination du but à atteindre

Nous serons en parfaite possession de la méthode quand nous en serons au même point que pour la rhétorique, la médecine et les autres techniques de même type ; on ne peut dire, en effet, que de toute manière l'orateur va persuader son public, ou le médecin guérir son patient ; mais à condition qu'ils ne négligent aucun des moyens à leur disposition, nous pourrions dire qu'ils possèdent adéquatement leur science.

Chapitre 4

Éléments fondamentaux de la méthode

Nous avons d'abord à examiner quels sont les éléments constitutifs de notre méthode. Si nous pouvions, d'une part saisir le nombre et la nature des objets sur lesquels portent les raisonnements et identifier leurs éléments constitutifs, d'autre part trouver les moyens de ne jamais en être à court, nous pourrions considérer notre programme comme adéquatement rempli.

Il existe une identité de nombre et de nature entre les éléments constitutifs des raisonnements et les objets sur lesquels portent les déductions. En effet, les éléments constitutifs des raisonnements sont les prémisses, les objets sur lesquels portent les déductions sont les problèmes ; et toute prémisses, comme tout problème, exhibe, soit un genre, soit un propre, soit un accident (ne parlons pas de la différence, car étant de nature générique, elle doit être rangée sous la même rubrique que le genre). Mais, puisqu'il arrive parfois à un propre d'exprimer l'essentiel de l'essence de son sujet, et parfois de ne pas l'exprimer, divisons le propre en deux parties correspondantes, et appelons « définition » celui qui exprime l'essentiel de l'essence ; quant à l'autre, réservons pour lui ce nom de « propre » que l'on donne indifféremment aux deux. En vertu de ces considérations, on le voit donc bien, la présente division aboutit à quatre termes en tout : propre, définition, genre et accident. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas : nous ne disons pas que chacun de ces quatre termes constitue par lui-même une prémisses ou un problème ; nous disons qu'ils sont à l'origine des problèmes comme des prémisses. Mais il y a, entre un problème et une prémisses, une différence dans l'expression. Si l'on dit en effet : « Est-ce qu'“animal terrestre bipède” est la définition de l'homme ? », ou encore : « Est-ce qu'“animal” est genre de l'homme ? », c'est une prémisses ; mais si l'on dit : « Peut-on dire qu'“animal terrestre bipède” est la définition de l'homme, ou non ? », c'est un problème ; et de même dans les autres cas. Il est par conséquent très naturel que problèmes et prémisses soient en nombre égal, puisque de toute prémisses on peut faire un problème, en remplaçant simplement une expression par l'autre.

Chapitre 5

Définitions des « prédicables »

Il nous faut dire maintenant ce que sont la définition, le propre, le genre et l'accident.

La définition

Une définition est une formule qui exprime l'essentiel de l'essence d'un sujet. On peut donner, soit une formule comme l'équivalent d'un mot unique, soit une formule comme l'équivalent d'une autre formule ; de fait, il n'est pas impossible de donner des définitions de certaines choses déjà désignées par une formule. En revanche, il est bien clair que ceux qui donnent comme définition un mot unique, de quelque façon qu'ils s'y prennent, ne donnent pas une définition de ce qui les occupe, puisque précisément une définition a toujours l'aspect d'une formule. On doit cependant tenir pour définitionnels des énoncés comme celui-ci : est beau ce qui est seyant ; et pareillement, des problèmes comme celui de savoir si sensation et connaissance sont une seule et même chose ou deux choses différentes ; car en matière de définitions, la discussion tourne la plupart du temps sur une question d'identité ou de différence. Appelons définitionnels, en somme, tous les problèmes qui relèvent de la même méthode que les définitions : que tous ceux

que nous venons de mentionner soient tels, cela ressort clairement de leur nature même. En effet, une fois devenus habiles à argumenter en faveur d'une identité ou d'une différence, nous aurons du même coup toute facilité pour nous attaquer aux définitions, car si nous montrons qu'il n'y a pas identité entre le défini et le définissant, nous aurons par là même détruit la définition. Notons toutefois que cette manière de faire n'est pas à double usage, car il ne suffit pas pour établir une définition de montrer qu'il y a identité, alors qu'on peut se contenter, pour en réfuter une, de montrer qu'il n'y a pas identité.

Le propre

Est un propre ce qui, sans exprimer l'essentiel de l'essence de son sujet, n'appartient pourtant qu'à lui, et peut s'échanger avec lui en position de prédicat d'un sujet concret. Par exemple, être apte à la lecture et à l'écriture est un propre de l'homme ; de fait si un sujet donné est homme, il est apte à la lecture et à l'écriture, et s'il est apte à la lecture et à l'écriture, il est homme. Personne en effet n'appelle propre ce qui peut appartenir à un autre sujet (par exemple « dormir », rapporté à l'homme), même dans les cas où il se trouve qu'à un moment donné l'attribut en question n'appartient qu'au sujet considéré. Si l'on veut, après tout, appeler propre tel ou tel attribut de ce genre, il faudra en tout cas l'appeler, non point propre tout court, mais propre momentanément ou propre relatif ; de fait, « se trouver du côté droit » s'emploie parfois comme un propre momentanément, et « bipède » comme un propre relatif, par exemple s'appliquant à l'homme par rapport au cheval et au chien. Mais il est clair qu'aucun des attributs qui peuvent appartenir à un autre sujet que le leur ne peut s'échanger avec lui en position de prédicat : de fait, si un sujet donné dort, cela n'implique pas qu'il soit homme.

Le genre

Est genre un attribut qui appartient en leur essence à plusieurs choses spécifiquement différentes. Par attributs appartenant en son essence à leur sujet, entendons les attributs du type de ceux qu'il est pertinent de donner comme réponses à la question : *qu'est-ce que c'est que* l'être dont il s'agit ? Par exemple, dans le cas de l'homme, à la question : *qu'est-ce que c'est que* l'être dont il s'agit ? il est pertinent de répondre : un animal. Est également de nature générique le problème de savoir si deux choses appartiennent au même genre ou à des genres différents ; ce type de questions relève en effet de la même méthode que le genre. De fait, si nous établissons qu'« animal » est genre de l'homme, et qu'il l'est également du bœuf, nous aurons établi que ce sont là des êtres appartenant au même genre ; en revanche, si nous montrons d'un même terme qu'il est genre de tel être et qu'il ne l'est pas de tel autre, nous aurons établi que ce sont là des êtres qui n'appartiennent pas au même genre.

L'accident

Est accident ce qui, sans rien être de tout cela, ni définition, ni propre, ni genre, appartient pourtant à son sujet ; et aussi, ce qui peut appartenir et ne pas appartenir à un seul et même sujet, quel qu'il soit. Par exemple, « être assis » peut appartenir et ne pas appartenir à un même sujet ; il en va de même pour « blanc », puisque rien n'empêche qu'une même chose tantôt soit blanche et tantôt ne le soit pas. De ces deux définitions de l'accident, la meilleure est la seconde ; car lorsqu'on vous donne la première, il est indispensable, si l'on veut la comprendre, de savoir au préalable ce que sont la définition, le genre et le propre ; la seconde, en revanche, n'a besoin de rien d'autre qu'elle-même pour faire connaître ce qu'est par lui-même le terme qu'elle définit. Rattachons aussi à l'accident les problèmes de comparaisons réciproques, problèmes qui

s'expriment toujours sous une forme tirée, d'une manière ou de l'autre, d'un accident, par exemple : « Est-ce le beau ou l'utile qui est le plus recommandable ? Est-ce la vie de vertu ou la vie de jouissance qui est la plus plaisante ? », et toutes les questions qu'il arrive que l'on pose sur le modèle de celles-là ; de fait, dans toutes les questions de ce type, ce que l'on cherche à déterminer, c'est toujours duquel des deux sujets le prédicat est à un plus haut degré l'accident. Après ce que nous avons dit, il est clair que rien n'empêche un accident de devenir un propre momentané et un propre relatif. « Être assis », par exemple, est un accident ; mais quand il y aura quelqu'un qui sera seul assis, ce sera un propre pour ce moment-là ; et s'il y a plus d'une personne assise, ce sera un propre relativement à celles qui ne le sont pas. On le voit, rien n'empêche un accident de devenir un propre relatif et un propre momentané ; mais un propre tout court, jamais.

Chapitre 6

Relations entre les « prédicables »

Il ne faut pas manquer de nous rendre compte que tout ce qui concerne le propre, le genre et l'accident peut aussi trouver une application pertinente dans le domaine des définitions. Si nous montrons, en effet, que le contenu d'une définition n'appartient pas au seul sujet, comme on le fait pour un propre ; ou que le genre indiqué dans une définition n'est pas celui du défini ; ou encore, que l'un des éléments figurant dans une formule définitionnelle n'appartient pas au sujet, ce que justement l'on pourrait dire aussi à propos d'un accident ; dans toutes ces hypothèses, nous aurons du même coup détruit la définition ; en sorte que, dans le sens que nous avons donné ci-dessus à ce mot, on pourrait qualifier de « définitionnel », d'une certaine manière, chacun des membres de notre énumération. Ce n'est pourtant pas une raison pour que l'on doive chercher à constituer une méthode unique, qui puisse s'appliquer universellement à eux tous : en effet, outre qu'une telle méthode n'est pas facile à trouver, elle serait, à supposer qu'on la trouve, extrêmement confuse et peu favorable à l'exécution du programme qui est le nôtre dans ce traité. Si nous donnons au contraire une méthode particulière pour chacun des genres de problèmes que nous avons distingués, nous pensons avoir plus de facilité, en nous fondant sur les caractères propres à chacun d'eux, pour réaliser point par point ce programme. Il est donc de notre intérêt de procéder à une division qui est sommaire, comme on l'a dit plus haut, et si cette division laisse un reste, d'annexer à chacune des sections les questions qui lui sont le plus étroitement apparentées, en les baptisant « définitionnelles » et « génériques ». Les principaux de ces appendices ont d'ailleurs déjà été mentionnés à la suite de chaque section.

Chapitre 7

Sens multiples de la notion d'identité

Il nous faut, avant toutes choses, examiner en combien de sens se prend le terme d'« identique ». On pourrait admettre, à prendre les choses sommairement, que les acceptions du terme d'« identique » se divisent en trois ; de fait, on l'utilise couramment pour désigner, soit une identité numérique, soit une identité spécifique, soit une identité générique. Sont numériquement identiques les choses qui, tout en ayant plusieurs noms, ne sont pourtant qu'une seule et même chose, par exemple « pelisse » et « manteau ». Sont spécifiquement identiques les choses qui, tout en étant distinctes, sont indiscernables sous le rapport de l'espèce, par exemple un homme et un autre homme, un cheval et un autre cheval ; on dit en effet des individus appartenant à une même espèce qu'ils sont spécifiquement identiques.

Semblablement, sont génériquement identiques les êtres qui appartiennent au même genre, comme le cheval et l'homme. On pourrait estimer cependant que lorsqu'on dit de l'eau qui sort de la même fontaine qu'elle est toujours la même, on utilise notre notion en une acception sensiblement différente de celles qui ont été indiquées ; rangeons malgré tout cet emploi dans le même groupe que celui des termes qui, en un sens ou en l'autre, se caractérisent par l'unité de leur espèce ; en effet, les cas de ce genre sont tous de la même famille, et se ressemblent extrêmement, sauf erreur. De fait, entre une eau et une autre, on dit toujours qu'il y a une identité spécifique, parce qu'elles présentent toujours une certaine ressemblance ; le cas de l'eau qui sort de la même fontaine ne constitue pas un cas différent, à ceci près seulement que la ressemblance y est plus accusée. Voilà pourquoi nous ne séparons pas ce cas de celui des termes qui, en un sens ou en l'autre, se caractérisent par l'unité de leur espèce. Ceci dit, de l'avis général, c'est principalement une identité numérique que désigne chez tous le terme d'« identique ». Ici encore, cependant, l'usage recouvre des acceptions multiples. Le sens dominant et premier est celui où l'on exprime ce qui est identique à un sujet donné au moyen d'un autre nom ou d'une définition de ce sujet, par exemple « manteau » pour « pelisse », « animal terrestre bipède » pour « homme ». Deuxième sens, celui où l'on donne un propre, par exemple « apte au savoir » pour « homme », « animé d'un mouvement naturel vers le haut » pour « feu ». Troisième sens, celui où l'on a recours à un accident, par exemple « qui est assis » ou « qui est musicien » pour « Socrate ». Dans tous ces cas, c'est bien une unité numérique que l'on entend exprimer. Pour se convaincre au mieux de l'exactitude de ce dernier point, il suffit d'observer les gens quand ils substituent un mode de désignation à un autre ; souvent, en effet, au moment d'ordonner à un esclave d'appeler telle personne, celle qui est assise, en nous servant de son nom pour la désigner, nous modifions notre langage, lorsque d'aventure celui qui reçoit notre ordre ne le comprend pas ; prévoyant qu'il comprendra mieux la désignation tirée d'un accident, nous lui ordonnons d'aller nous chercher « celui qui est assis » ou « celui qui est en train de parler » ; c'est bien évidemment parce que nous pensons qu'en le désignant par son nom ou par un accident, c'est bien toujours le même que nous désignons.

Chapitre 8

Justifications de la division des « prédicables »

Tenons donc pour acquise, concernant le terme d'« identique », la division tripartite qui vient d'être exposée.

Que maintenant les quatre termes indiqués plus haut soient bien les éléments de départ des raisonnements, leurs instruments de réalisation et leurs termes de référence, on peut s'en convaincre tout d'abord par l'induction ; si en effet l'on passait en revue chacune des prémisses et chacun des problèmes, on s'apercevrait qu'ils ont à leur origine soit une définition, soit un propre, soit un genre, soit un accident. Mais on peut aussi s'en convaincre au moyen d'un raisonnement déductif. En effet, tout prédicat possible d'un sujet doit nécessairement, soit s'échanger avec lui en position de prédicat d'un sujet concret, soit ne pas le faire. S'il s'échange avec lui, il doit être définition ou propre : définition s'il exprime l'essentiel de l'essence, propre s'il ne l'exprime pas ; nous avons en effet défini le propre comme ce qui s'échange avec son sujet, sans exprimer toutefois l'essentiel de l'essence. S'il ne s'échange pas en position de prédicat d'un sujet concret, de deux choses l'une : ou bien il figure parmi les termes contenus dans la formule définitionnelle de son sujet, ou bien il n'y figure pas. S'il figure parmi ces termes, il doit être genre ou différence, puisqu'une formule définitionnelle a pour composants

un genre et des différences ; s'il n'y figure pas, il doit être accident, cela est clair, puisque l'accident, nous l'avons dit, est ce qui, sans être ni définition ni genre ni propre, appartient pourtant à son sujet.

Chapitre 9

Catégories et « prédicables »

Il nous faut à présent déterminer les catégories des prédications dans lesquelles entrent les quatre qui ont été indiquées. Elles sont au nombre de dix : essence, quantité, qualité, relation, lieu, temps, position, état, action, passion. Il faut dire en effet que dans tous les cas, l'accident, le genre, le propre et la définition se rangeront dans l'une de ces prédications, attendu que toutes les prémisses qui se forment par leur moyen désignent soit une essence, soit une qualité, soit une quantité, soit encore l'une des autres prédications. Mais il est clair, de par la nature même des choses, qu'en désignant une essence, on désigne tantôt une substance, tantôt une qualité, tantôt encore l'une des autres prédications. En effet, quand à propos d'un homme, on dit que c'est là un homme ou un animal, on exprime une essence, et on désigne une substance ; quand à propos d'une couleur blanche, on dit que c'est là du blanc ou une couleur, on exprime une essence, et on désigne une qualité. De même encore, si à propos d'une grandeur d'une coudée, on dit que c'est long d'une coudée ou que c'est une grandeur, on exprimera une essence, et on désigne une quantité. Et de même dans les autres cas : chacune de ces prédications, lorsqu'elle rapporte une chose à elle-même ou à son genre, désigne une essence ; mais lorsqu'elle rapporte l'une à l'autre deux choses différentes, elle désigne, non plus une essence, mais une quantité, ou une qualité, ou encore l'une des autres prédications.

Tels sont donc, en nombre et en nature, les objets sur lesquels portent les raisonnements, et leurs éléments fondamentaux ; comment procéder aux actes de position et par quels moyens éviter de jamais se trouver à court, c'est à présent ce qu'il nous faut expliquer.

Chapitre 10

La prémisses dialectique

Commençons cependant par déterminer ce que c'est qu'une prémisses dialectique et ce que c'est qu'un problème dialectique. Ce serait une erreur, en effet, de considérer toute prémisses et tout problème comme dialectiques ; de fait, personne de sensé ne proposerait comme prémisses une opinion universellement rejetée, ni ne poserait comme problème une question parfaitement claire pour tout le monde ; dans ce dernier cas il n'y a aucune raison d'hésitation, et dans le premier aucune chance d'adoption.

Nature et espèces de la prémisses dialectique

Une prémisses dialectique est la mise sous forme interrogative d'une idée admise par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers, par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus, exception faite cependant des paradoxes ; car une idée propre à l'opinion éclairée a toutes chances d'être acceptée, pourvu qu'elle ne contredise pas celles de l'opinion moyenne. Sont encore des prémisses dialectiques les énoncés qui ressemblent aux idées admises ; ceux qui sont contraires à des idées admises, mis sous forme négative ; enfin, toutes les opinions en accord avec les sciences et techniques constituées. De fait, si c'est une idée admise que les contraires relèvent du même savoir, l'idée qu'ils relèvent du même sens doit aussi se présenter comme une idée admise ; de même, s'il

n'existe numériquement qu'un seul savoir relatif au langage écrit, il n'existera également qu'un seul savoir relatif à la flûte, tandis que s'il existe plusieurs savoirs relatifs à l'un, il en existera plusieurs relatifs à l'autre ; car tous ces énoncés paraissent bien liés par une ressemblance et par une parenté. De même, la mise sous forme négative des contraires des idées admises va les faire se présenter comme des idées admises : de fait, si c'est une idée admise qu'il faut bien traiter ses amis, c'en sera une aussi qu'il ne faut pas mal les traiter. Le contraire est ici qu'il faut mal traiter ses amis ; et sa forme négative, qu'il ne faut pas mal les traiter. De la même manière, s'il faut bien traiter ses amis, il ne faudra pas bien traiter ses ennemis ; il s'agit, ici encore, de la mise sous forme négative du contraire, ce contraire étant ici qu'il faut bien traiter ses ennemis. Et de même dans les autres cas. Se présentera aussi comme une idée admise également, par comparaison avec un énoncé donné, celui qui énonce le contraire à propos du contraire ; par exemple, s'il faut bien traiter ses amis, il faut mal traiter ses ennemis. Il y a bien quelque apparence de contrariété aussi entre bien traiter ses amis et mal traiter ses ennemis ; mais si tel est véritablement le cas ou non, nous le dirons quand nous traiterons expressément des contraires. Il est clair, enfin, que toutes les opinions en accord avec les sciences et techniques sont aussi des prémisses dialectiques, car les opinions des personnes qui ont étudié ces matières ont toutes chances d'être acceptées, par exemple celles du médecin en matière de médecine, celles du géomètre en matière de géométrie, et ainsi des autres.

Chapitre 11

Le problème dialectique

Un problème dialectique est une question dont l'enjeu peut être soit l'alternative pratique d'un choix et d'un rejet, soit l'acquisition d'une vérité et d'une connaissance ; une question qui soit telle, soit en elle-même, soit à titre d'instrument permettant de résoudre une question distincte d'elle-même, dans l'un ou l'autre de ces genres ; une question telle, enfin, qu'à son sujet il n'existe pas d'opinion dans un sens ou dans l'autre, ou bien l'opinion moyenne contredit l'opinion éclairée, ou bien l'opinion éclairée l'opinion moyenne, ou bien chacune des deux se divise contre elle-même. Certains problèmes, en effet, ne sont utiles à résoudre que pour savoir s'il faut prendre ou s'il faut laisser, par exemple celui de savoir si le plaisir vaut ou non d'être choisi ; d'autres ne le sont qu'à des fins de pure connaissance, comme celui de savoir si le monde est éternel ou non. D'autres encore n'ont en eux-mêmes aucun de ces deux objets, mais sont des instruments permettant de résoudre les problèmes de l'un ou l'autre type ; de fait, il y a bien des choses que nous souhaitons connaître, non pas pour leur propre compte, mais pour le compte de choses différentes, afin de connaître autre chose grâce à elles. Sont des problèmes aussi bien les questions sur lesquelles il existe des argumentations déductives de sens opposé (on hésite alors à y répondre par l'affirmative ou par la négative, du fait qu'il existe dans les deux sens des arguments persuasifs) que celles à propos desquelles nous n'avons pas d'argument à donner, tant elles sont vastes, et tant nous jugeons difficile de motiver notre choix, par exemple celle de savoir si le monde est éternel ou non ; de fait, les questions de ce genre peuvent très bien faire le sujet d'une enquête.

Tenons donc pour acquises les définitions que nous venons de donner des problèmes et des prémisses.

La thèse dialectique

Une thèse est une pensée paradoxale, soutenue par quelque philosophe célèbre, par exemple, qu'il est impossible de porter la contradiction, comme l'a dit Antisthène, ou que toutes choses sont en mouvement, selon Héraclite, ou que l'être est un, comme le dit Méliossos (notons en effet que si c'était le premier venu qui émettait des paradoxes, il serait absurde d'y prêter attention) ; sont aussi des thèses les énoncés paradoxaux en faveur desquels nous disposons d'un argument, par exemple celui qui déclare qu'il est faux que tout ce qui est quelque chose doive nécessairement, soit l'être devenu, soit l'être éternellement, comme disent les sophistes ; car lorsqu'on est « grammairien tout en étant musicien », on ne l'est pas devenu, et on ne l'est pas non plus éternellement ; voilà, de fait, une conclusion que d'aucuns refusent, mais qui a pourtant des chances d'être acceptée, parce qu'elle a un argument pour elle.

Thèses et problèmes

Une thèse est donc un problème, elle aussi ; mais tout problème n'est pas une thèse, puisque certains des problèmes sont des questions de telle nature qu'à leur sujet nous n'avons d'opinion ni dans un sens ni dans l'autre. Qu'une thèse soit, elle aussi, un problème, cela est clair ; d'après nos explications, en effet, il faut nécessairement que la thèse soit un sujet de conflit, soit entre l'opinion moyenne et l'opinion éclairée, soit au sein de l'un ou l'autre de ces secteurs, puisqu'une thèse est une pensée paradoxale. Mais en pratique, actuellement, on appelle thèses tous les problèmes dialectiques ; peu importe d'ailleurs qu'on les désigne d'une manière ou d'une autre ; car si nous avons distingué comme nous avons fait les deux notions, ce n'était pas pour le plaisir de créer un vocabulaire nouveau, mais pour que les différences qui peuvent exister réellement entre elles ne risquent pas de nous échapper.

Il ne faut pas examiner n'importe quel problème ni n'importe quelle thèse, mais seulement ceux qui pourraient être un sujet d'embarras pour un interlocuteur qui mérite qu'on lui donne une réponse raisonnée, et non pas seulement qu'on le rabroue, ou qu'on le renvoie à ses sens ; de fait, ceux qui demandent s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents ne méritent que d'être rabroués, et ceux qui demandent si la neige est blanche ou non ne méritent que d'être renvoyés à leurs sens, il ne faut pas non plus retenir les cas où la démonstration serait immédiate, ni ceux où elle serait trop longue ; car les premiers ne suscitent aucun embarras, et les seconds en suscitent plus qu'il ne faut pour un exercice d'entraînement.

Chapitre 12

Déduction et induction

Ces distinctions faites, il convient de déterminer combien il existe d'espèces de raisonnements dialectiques : il en existe deux, l'induction et la déduction. Ce que c'est que la déduction, nous l'avons déjà dit. Quant à l'induction, elle consiste à partir des cas individuels pour accéder aux énoncés universels ; par exemple, s'il est vrai que le meilleur pilote est celui qui s'y connaît, et qu'il en va de même du meilleur cocher, alors, d'une façon générale, le meilleur en tout domaine est celui qui s'y connaît. L'induction est un procédé plus persuasif, plus éclairant, intuitivement plus accessible, et à la portée de la moyenne des gens ; la déduction, elle, est un procédé plus contraignant et plus efficace à l'égard des spécialistes de la contradiction.

Chapitre 13

Les instruments dialectiques

Tenons donc pour acquises les définitions qui ont été données ci-dessus des divers genres d'objets sur lesquels portent les raisonnements, et qui sont en même temps leurs éléments fondamentaux.

Pour ce qui est des instruments grâce auxquels nous ne serons jamais à court d'arguments déductifs, ils sont au nombre de quatre. Le premier consiste à poser des prémisses ; le deuxième, à savoir dissocier les divers sens d'un terme ; le troisième, à découvrir les différences ; le quatrième est la perception des similitudes. Les trois derniers sont eux aussi, en un certain sens, des prémisses ; on peut en effet construire des prémisses sur la base de chacun d'eux ; on dira, par exemple, que ce qui est souhaitable, c'est soit le beau, soit le plaisant, soit l'utile ; qu'entre sens et connaissance, il y a cette différence que lorsqu'on perd l'une, on peut la retrouver, mais non pas l'autre ; qu'il existe un rapport similaire entre sain et santé d'une part, tonique et « tonus » d'autre part. La première de ces prémisses repose sur la diversité des sens d'un terme, la deuxième sur les différences, la troisième sur les similitudes.

Chapitre 14

Premier instrument : la collecte des prémisses

Il existe autant de manières de recueillir des prémisses que d'espèces distinguées dans le chapitre que nous avons consacré à la prémisses : on peut retenir les opinions qui sont celles de tous les hommes, ou de presque tous, ou de ceux qui représentent l'opinion éclairée, et parmi ceux-ci, celles de tous, ou de presque tous, ou des plus connus, exception faite de celles qui contredisent les évidences communes ; et aussi toutes celles qui sont en accord avec la science ou la technique. Il est également légitime de proposer le contraire des évidences communes, mis sous forme négative, comme on l'a dit plus haut. Il n'est pas moins utile de forger soi-même des prémisses, en rassemblant non seulement celles qui sont effectivement des idées admises, mais aussi celles qui leur ressemblent, par exemple, que les contraires relèvent du même sens, puisqu'ils relèvent du même savoir ; et encore, que la vue s'effectue par réception de quelque chose en nous, non par émission de quelque chose hors de nous, puisque c'est ainsi qu'opèrent les autres sens : de fait, l'ouïe s'effectue par réception de quelque chose en nous, non par émission de quelque chose hors de nous, le goût pareillement, et de même les autres. En outre, on peut poser comme un principe et comme une thèse admise tout ce qui a première vue se vérifie dans la totalité ou la quasi-totalité des cas ; car les interlocuteurs accordent une prémisses lorsqu'ils ne voient pas dans quel cas elle ne se vérifie pas. Il faut encore recueillir des prémisses dans les livres, et dresser des tableaux pour chaque catégorie de sujets, avec des têtes de rubriques séparées, par exemple « *le bien* », ou « *l'animal* », « bien » devant être entendu dans toute son ampleur, en commençant par l'essence. On indiquera en marge, chaque fois, le nom des tenants de ces opinions, notant par exemple que c'est Empédocle qui dit que les éléments des corps sont au nombre de quatre ; car une chose a toutes chances d'être acceptée quand c'est quelqu'un de célèbre qui l'a dite.

Il existe, à prendre les choses sommairement, trois sortes de prémisses et de problèmes. Parmi les prémisses, certaines sont éthiques, d'autres sont physiques, d'autres enfin sont logiques. Exemple de prémisses éthique : doit-on obéissance à ses parents plutôt qu'aux lois, en cas de discordance ? De prémisses logique : les contraires relèvent-ils ou non du même savoir ?

Prémisse physique : le monde est-il éternel ou non ? La division est la même pour les problèmes. Quant à la nature exacte de chacune de ces classes, il n'est pas commode de s'en expliquer par une définition, mais on doit s'efforcer d'acquiescer cette habitude que procure l'induction et qui permet de reconnaître chacune d'elles, à la lumière des exemples que nous venons de donner.

Ces questions doivent être traitées, au niveau philosophique, selon la vérité, mais dialectiquement au niveau de l'opinion.

Il faut prendre toutes les prémisses sous la forme la plus générale possible ; et il faut d'une seule en faire plusieurs, en disant par exemple que les opposés en général relèvent du même savoir, par suite, qu'il en va de même pour les contraires, et de même pour les relatifs. De la même manière, il faut encore subdiviser à leur tour ces prémisses, aussi loin qu'on peut pousser la subdivision, en disant par exemple qu'il en va de même pour le bon et le mauvais, le blanc et le noir, le froid et le chaud, et ainsi de suite.

Chapitre 15

Deuxième instrument : la dissociation des divers sens des termes

Nous en avons dit assez sur les prémisses. À propos maintenant des divers sens des termes, il ne faut pas seulement prendre en considération les divers sujets dont, en des sens différents, peut se dire le terme étudié ; il faut encore essayer d'expliquer les raisons diverses qu'ils ont de se dire tels ; ainsi, on ne se contentera pas de dire que le terme « bon » se prend en un certain sens quand on l'attribue à la justice et au courage, en un autre sens quand on l'attribue au tonique et au sain ; on dira aussi que les premiers se le laissent attribuer parce qu'ils sont intrinsèquement qualifiés d'une certaine manière, alors que les seconds le font parce qu'ils sont capables d'exercer une certaine action, et non parce qu'ils sont intrinsèquement qualifiés d'une certaine manière. Et de même dans les autres cas.

Moyens de reconnaître si un terme se prend en plusieurs sens

Pour savoir si un terme donné se prend en plusieurs sens spécifiques ou en un seul, il faut utiliser les procédés suivants. Considérer d'abord son contraire, pour voir s'il se prend en plusieurs sens, la discordance éventuelle pouvant être d'ailleurs soit d'espèce soit de nom. Dans certains cas, en effet, la différence apparaît immédiatement sur le plan même des noms ; ainsi, « aigu » a pour contraire « grave » dans les sons, et « obtus » dans les corps. Il est donc clair que le contraire d'« aigu » se prend en plusieurs sens ; et si tel est le cas, on peut en dire autant d'« aigu », puisque à chacun des termes ci-dessus doit correspondre un contraire distinct : ce n'est pas le même « aigu », en effet, qui va être le contraire d'« obtus » et celui de « grave », encore qu'« aigu » soit contraire à chacun d'eux. De son côté, « grave » a pour contraire « aigu » dans les sons et « léger » dans les corps ; « grave » se prend par conséquent en plusieurs sens, puisque son contraire en fait autant. De même encore, « beau » s'oppose à « laid » pour qualifier un être vivant, et à « méchant » pour qualifier un logis ; « beau » est donc un terme équivoque.

Dans certains cas, en revanche, il n'existe aucune discordance sur le plan des noms, mais c'est une différence spécifique qui se dévoile immédiatement dans les termes considérés ; ainsi dans le cas de « clair » et de « sombre ». On dit en effet d'un son qu'il est clair ou sombre, on le dit aussi d'une couleur. Il n'existe donc aucune discordance sur le plan des noms, mais c'est une différence spécifique qui se dévoile immédiatement dans ces termes, puisque ce n'est pas de la même manière que l'on dit d'une couleur qu'elle est claire et qu'on le dit d'un son. On s'en

aperçoit clairement aussi en se référant aux organes des sens, puisque les qualités spécifiquement identiques relèvent du même sens ; or ce n'est pas par le même sens que nous apprécions la clarté d'un son et celle d'une couleur, mais par la vue pour l'une et par l'ouïe pour l'autre. Il en va de même pour « piquant » et « doux », appliqués aux saveurs et aux corps : ils relèvent ici du toucher et là du goût. Ici encore il n'y a aucune discordance sur le plan des noms, ni pour les termes directs ni pour leurs contraires, puisque c'est « doux » qui est le contraire de chacune des acceptions de « piquant ».

Voir encore si l'un des sens du terme étudié possède un contraire, et l'autre absolument aucun ; par exemple, le plaisir de boire a un contraire, la douleur d'avoir soif ; mais le plaisir de voir que la diagonale est incommensurable avec le côté n'en a point ; d'où suit que le plaisir se prend en plusieurs sens. Autre exemple : désignant le sentiment, « aimer » a un contraire, qui est « haïr », mais désignant l'acte physique, il n'en a pas ; il est donc clair qu'« aimer » est un terme équivoque.

Examiner aussi les termes intermédiaires, pour voir si à l'un des sens du terme étudié correspond un intermédiaire, mais non à l'autre ; ou si, alors qu'il en correspond bien un à chacun d'eux, ce n'est pas le même dans les deux cas ; par exemple, entre « clair » et « sombre », dans les couleurs il y a « terne », et dans les sons il n'y a rien, ou à la rigueur « étranglé », puisque certains disent qu'un son étranglé est intermédiaire entre le clair et le sombre ; « clair » est donc un terme équivoque, et « sombre » également.

Voir encore si dans l'un des sens les intermédiaires sont plusieurs, alors que dans l'autre il n'en existe qu'un ; tel est le cas pour « clair » et « sombre », puisque pour les couleurs les intermédiaires sont plusieurs, alors que pour les sons il n'y en a qu'un, qui est « étranglé ».

Et encore, examiner le terme opposé contradictoirement, pour voir s'il se prend en plusieurs sens ; car s'il se prend en plusieurs sens, son opposé se prendra aussi en plusieurs sens. Par exemple, « ne pas voir » se prend en plusieurs sens, dont l'un est « ne pas posséder la vue », l'autre « ne pas faire acte effectif de vision » ; et si ce terme se prend en plusieurs sens, il suit nécessairement que « voir » se prend aussi en plusieurs sens ; car à chacun des sens de « ne pas voir » va s'opposer quelque chose : à « ne pas posséder la vue », la posséder, et à « ne pas faire acte effectif de vision », en faire acte.

Examiner en outre les termes qui s'opposent comme privation et possession ; car si l'un se prend en plusieurs sens, l'autre en fait autant. Par exemple, s'il est vrai que « sentir » se prend en plusieurs sens, l'un moral et l'autre physique, « être insensible » se prendra aussi en plusieurs sens, l'un moral et l'autre physique. Que maintenant ce soit bien comme privation et possession que s'opposent les termes que nous venons de donner comme exemples, cela est clair, puisque c'est par nature que les êtres vivants possèdent l'une et l'autre sensibilité, celle qui est morale comme celle qui est physique.

Il faut aussi examiner les inflexions. En effet, si « justement » se prend en plusieurs sens, « juste » se prendra aussi en plusieurs sens ; de fait, à chacun des sens de « justement » correspond un sens de « juste » ; ainsi, s'il est vrai que « justement » signifie tantôt juger « selon sa conscience », tantôt « comme il faut », il en va de même pour « juste ». Pareillement, si « sain » se prend en plusieurs sens, « sainement » se prendra en plusieurs sens ; ainsi, s'il est vrai qu'on appelle « sain » tantôt ce qui « procure » la santé, tantôt ce qui la « préserve », tantôt ce qui l'« indique », « sainement » signifiera soit « d'une manière qui procure la santé », soit « d'une manière qui la

préserve », soit « d'une manière qui l'indique ». Et de même dans les autres cas : chaque fois qu'un terme se prend en plusieurs sens, l'inflexion qu'on en tire se prendra en plusieurs sens, et réciproquement.

Regarder aussi la catégorie des prédications qui font intervenir le mot étudié, pour voir si elle est identique dans tous les cas ; si en effet elle n'est pas identique, il est clair que le terme en question est équivoque. Par exemple, le terme « bon » désigne, s'agissant de nourriture, ce qui exerce une action agréable, et s'agissant de médecine, ce qui exerce une action saine ; appliqué à une âme, il signifie qu'elle est qualifiée d'une certaine manière, qu'elle est tempérante, ou courageuse, ou juste ; de même quand on l'applique à un homme. Parfois, il se réfère au temps ; il désigne alors ce qui vient au moment opportun ; de fait, on appelle « bon » ce qui vient au moment opportun. Souvent aussi il se réfère à la quantité ; il désigne alors ce qui possède la juste mesure ; de fait, on appelle également « bon » ce qui possède la juste mesure. Il en résulte que « bon » est un terme équivoque. De même, le terme « clair », appliqué à une substance, désigne la couleur ; appliqué à un son, la propriété d'être aisément entendu. La situation est encore à peu près la même pour « aigu », qui lui non plus ne s'attribue pas de la même manière dans tous les cas où il s'attribue : en effet, un son aigu est un son rapide, si l'on en croit la théorie mathématique de l'acoustique ; un angle aigu, un angle inférieur à un droit ; une lame aiguë, une lame taillée à angle aigu.

Regarder aussi les genres auxquels appartiennent les êtres désignés par un même nom, pour voir s'il ne se trouve pas qu'ils sont distincts et sans relation de subordination l'un avec l'autre. Tel est le cas pour « bélier », qui désigne tantôt un animal, tantôt une chose ; autre est en effet, dans chacun des cas, la formule définitionnelle qu'on peut substituer au nom ; dans l'un, ce sera « animal qualifié de telle et telle façon » ; dans l'autre, « chose qualifiée de telle et telle façon ». Mais si les genres sont subordonnés l'un à l'autre, les formules définitionnelles ne seront plus nécessairement différentes. Ainsi, « corbeau » a pour genre « animal » et « oiseau » ; lorsque nous disons donc que le corbeau est un oiseau, nous disons du même coup qu'il est un animal qualifié de telle et telle façon ; d'où suit que, dans cette prédication, l'un et l'autre genre lui sont attribués. De la même manière, quand nous disons que le corbeau est un animal volatile bipède, nous disons du même coup, qu'il est un oiseau ; de cette manière aussi, par conséquent l'un et l'autre genre sont attribués au corbeau dans cette prédication. Mais quand les genres ne sont pas subordonnés l'un à l'autre, cette situation ne se réalise pas : de fait, qui dit « chose » ne dit pas « animal », ni réciproquement.

Ne pas regarder seulement sur le terme à l'étude si les genres auxquels il appartient sont différents et sans relation de subordination l'un avec l'autre, mais aussi sur son contraire ; car si ce contraire se prend en plusieurs sens, il est clair que le terme à l'étude en fait autant.

Il peut être utile aussi d'observer la définition que l'on obtient à partir de celles d'expressions composées comme « substance claire » et « son clair » ; car si l'on supprime de ces définitions ce qu'elles ont de propre, il faut que la formule résiduelle soit identique. Ce n'est pas ce qui se produit avec les expressions équivoques, comme celles qu'on vient de mentionner ; car la première aura pour définition « substance ayant telle et telle couleur », et la seconde « son qui se fait aisément entendre ». On voit qu'en supprimant « substance » et « son », le résidu n'est pas identique ici et là ; mais justement il aurait dû l'être, si le terme « clair » avait été employé ici et là en un sens univoque.

Mais il arrive souvent que l'équivoque se maintienne insidieusement jusque dans ces définitions elles-mêmes ; aussi faut-il soumettre à leur tour les définitions à examen. Par exemple, si l'adversaire appelle « équilibré » ce qui indique et procure la santé, il ne faut pas abandonner la partie, mais au contraire examiner ce qu'il entend par « équilibré » dans chaque cas, et voir si ce n'est pas, dans l'un, ce qui, quantitativement, est apte à procurer la santé, et dans l'autre, ce qui, qualitativement, est apte à indiquer quel est l'état du sujet.

Voir aussi s'il ne se trouve pas que les expressions étudiées sont, faute de commune mesure, réfractaires à toute mise en relation d'inégalité ou d'égalité, comme le sont « son clair » et « manteau clair », « saveur aigre » et « son aigre » ; de fait, ce sont là des choses que l'on ne dit ni également claires ou également aigres, ni plus claire ou plus aigre l'une que l'autre. « Clair » et « aigre » sont par conséquent des termes équivoques. Quand il y a univocité, en effet, il y a toujours commune mesure ; de fait, c'est à des degrés soit égaux, soit inégaux, qu'un attribut univoque va se dire de ses sujets.

Puisque par ailleurs des genres distincts et sans relation de subordination l'un avec l'autre ont des différences spécifiquement distinctes elles aussi (par exemple « animal » et « savoir », dont les différences sont effectivement distinctes), regarder s'il ne se trouve pas que les êtres désignés par un même nom constituent des différences pour des genres distincts et sans relation de subordination l'un avec l'autre, comme le fait par exemple « aigu » pour les sons et pour les corps ; de fait, un son se différencie d'un autre son par cela qu'il est aigu, et un corps d'un autre corps de la même façon. « Aigu » est par conséquent un terme équivoque ; car c'est à des genres distincts et sans relation de subordination l'un avec l'autre qu'il fournit des différences.

Voir s'il ne se trouve pas, inversement, que ce sont les êtres désignés par un même nom qui ont eux-mêmes des différences distinctes ; tel est le cas par exemple pour « couleur », d'une part dans le domaine des corps, et d'autre part en musique ; de fait, dans le domaine des corps, ses différences sont « dissociateur » et « compresseur du corps optique » ; en musique, ce ne sont pas les mêmes. « Couleur » est par conséquent un terme équivoque : à choses identiques, en effet, différences identiques.

En outre, puisqu'une espèce n'est jamais la différence de quoi que ce soit, regarder s'il ne se trouve pas que les êtres désignés par un même nom sont, l'un, une espèce, et l'autre, une différence ; « clair », par exemple, appliqué à une substance physique, désigne une espèce de la couleur ; appliqué à un son, il désigne une différence : de fait, un son se différencie d'un autre son par cela qu'il est clair.

Chapitre 16

Troisième instrument : la découverte des différences

Tels sont donc, en matière de sens multiples, les procédés et types de procédés à mettre en œuvre.

Touchant la mise en lumière des différences, il faut instituer les comparaisons aussi bien à l'intérieur même des genres (on se demandera par exemple quelle différence il y a entre justice et courage, entre sagesse et tempérance, toutes choses qui appartiennent effectivement au même genre) qu'en passant d'un genre à un autre, s'ils ne sont pas trop éloignés (on se demandera par exemple quelle différence il y a entre sensation et connaissance) ; en effet, lorsque leurs genres sont très éloignés, la différence des choses est entièrement évidente.

Chapitre 17

Quatrième instrument : la perception des similitudes

Pour la similitude, il faut l'observer d'abord sur des termes appartenant à des genres distincts, selon la formule : ce que l'un est à une chose, l'autre l'est à une autre chose (par exemple, ce que la connaissance est à son contenu, la sensation l'est au sien), ou selon la formule : ce que l'un est dans une chose, l'autre l'est dans une autre chose (par exemple, ce qu'est la prunelle dans l'œil, l'intelligence l'est dans l'âme ; ce qu'est l'absence d'agitation dans la mer, l'absence de vent l'est dans l'air) ; et il faut s'entraîner surtout avec des termes appartenant à des genres très éloignés l'un de l'autre ; car nous deviendrons ainsi capables d'apercevoir plus facilement les similitudes dans les autres cas. Mais il faut aussi étudier des termes appartenant au même genre, pour voir s'il leur appartient bien à tous quelque chose d'identique, par exemple à l'homme, au cheval et au chien ; car c'est dans la mesure où il leur appartient quelque chose d'identique qu'ils présentent une similitude.

Chapitre 18

Utilité respective des trois derniers instruments

La dissociation des divers sens des termes

L'examen des divers sens d'un même terme sert à clarifier le débat (on a chance, en effet, de mieux savoir ce que l'on pose, une fois qu'a été mis en lumière en combien de sens se prend telle proposition) et à s'assurer que les raisonnements porteront sur les choses mêmes, et non sur les mots ; tant que la diversité des sens reste dans l'ombre, en effet, il peut se faire que répondant et questionneur n'aient pas en tête le même objet ; mais une fois mis en lumière en combien de sens se prend la proposition, et lequel d'entre eux le répondant a en tête lorsqu'il la pose, le questionneur se couvrirait de ridicule s'il dirigeait son argumentation sur un autre que celui-là. L'étude de ces questions peut également servir à déjouer les paralogismes, et à en faire soi-même. Une fois au courant des sens divers d'une même expression, en effet, nous ne risquons pas d'être les victimes d'un paralogisme, puisque nous nous apercevrons si le questionneur dirige son argumentation sur un autre sens que nous ; et lorsque nous aurons nous-mêmes le rôle du questionneur, nous pourrons faire des paralogismes, pour peu que le répondant ignore en combien de sens se prend la proposition. Notons cependant que cette pratique n'est pas possible dans tous les cas, mais seulement lorsque, parmi les divers sens de la proposition en jeu, les uns constituent une vérité, et les autres une fausseté. Ajoutons aussi que ce procédé ne relève pas proprement de la dialectique ; c'est pourquoi les dialecticiens doivent se garder de recourir à ce type d'argumentation, qui consiste à jouer sur les mots, à moins d'être dans l'incapacité absolue de discuter d'une autre manière la proposition en jeu.

La découverte des différences

La découverte des différences est utile pour faire des raisonnements sur les questions d'identité et de différence, et pour faire connaître l'essence des choses. Qu'elle soit utile pour faire des raisonnements sur les questions d'identité et de différence, cela est bien clair : une fois découverte une différence quelconque entre les termes à l'étude, nous aurons en effet montré qu'ils ne sont pas identiques. Qu'elle soit utile aussi pour faire connaître les essences, cela se voit au fait que nous utilisons couramment les différences caractéristiques d'une chose pour isoler ce qui est la formule propre de son essence.

La perception des similitudes

L'observation des similitudes est utile pour faire des inductions, pour faire des raisonnements hypothétiques et pour répondre aux questions de définition. Qu'elle le soit pour faire des inductions, cela se voit au fait que c'est par la production de cas individuels présentant une similitude que nous nous sentons autorisés à induire l'universel ; de fait, il n'est pas facile de faire une induction sans connaître les cas semblables. Que maintenant l'observation des similitudes soit utile pour faire des raisonnements hypothétiques, cela résulte du fait qu'il est admis, sur plusieurs cas semblables, que ce qui vaut de l'un vaut de tous les autres ; si bien que, lorsque parmi ces cas il en est un sur lequel nous ne sommes pas à court d'arguments, nous nous ferons accorder au préalable que ce qui vaut de tel et tel cas vaut aussi du cas à l'étude ; et une fois faite la démonstration sur le cas parallèle, nous l'aurons faite du même coup, par hypothèse, sur le cas à l'étude ; de fait, ayant posé comme hypothèse que ce qui valait de tel et tel cas valait aussi du cas à l'étude, notre démonstration se trouve effectuée. Que l'observation des similitudes, enfin, soit utile pour répondre aux questions de définition, cela s'explique du fait qu'une fois en mesure d'apercevoir ce qu'il y a d'identique dans chacun des éléments d'un ensemble, nous n'aurons plus d'embarras pour déterminer dans quel genre il faut placer ce que nous voulons définir ; car parmi les attributs communs, celui qui au plus haut degré appartient au sujet en son essence a toutes chances d'être son genre. Dans le cas des notions très éloignées l'une de l'autre, l'observation des similitudes n'est pas moins utile en vue des définitions : on dira, par exemple, que l'absence d'agitation est dans la mer la même chose que l'absence de vent dans l'air (un repos l'une et l'autre), et que le point est dans la ligne la même chose que l'unité dans le nombre (un principe l'un et l'autre). Par suite, si nous donnons comme un genre ce qu'il y a de commun dans tous ces cas, les définitions obtenues ne nous apparaîtront pas sans quelque pertinence. Ce sont d'ailleurs ces définitions, en pratique, que donnent couramment ceux qui veulent définir ces termes : de fait, ils disent que l'unité est le principe du nombre et que le point est le principe de la ligne. Il est donc bien clair qu'ils prennent, comme le genre où placer ces deux choses, ce qu'il y a de commun entre elles.

Tels sont donc les instruments qui sont au service des raisonnements déductifs ; quant aux lieux, par rapport auxquels ce qui a été dit jusqu'ici trouve son utilité, les voici à présent.

LIVRE II

LIEUX DE L'ACCIDENT

Chapitre 1

Remarques préliminaires

Les problèmes se divisent en problèmes universels et problèmes particuliers. Exemples de problèmes universels : tout plaisir est un bien, aucun plaisir n'est un bien. Exemples de problèmes particuliers : quelque plaisir est un bien, quelque plaisir n'est pas un bien. Mais les procédés qui permettent d'établir ou de réfuter universellement sont applicables indifféremment aux deux types de problèmes, puisque, si nous montrons que le prédicat appartient à tous, nous aurons montré du même coup qu'il appartient à l'un quelconque ; de la même manière, si nous montrons qu'il n'appartient à aucun, nous aurons montré du même coup qu'il n'appartient pas à tous. Il convient donc de commencer par les procédés qui permettent de réfuter universellement, d'abord parce que les procédés de ce type sont applicables indifféremment aux problèmes universels et aux problèmes particuliers, ensuite parce que, les thèses que l'on met en discussion étant plus souvent affirmatives que négatives, les dialecticiens ont plus ordinairement pour tâche d'effectuer des réfutations.

Disons aussi qu'il est très difficile d'inverser la formulation qui correspond proprement à l'assignation d'un accident, puisque c'est seulement dans le cas des accidents qu'une affirmation peut être vraie sous un certain rapport seulement, et non pas universellement : de fait, à partir de la définition, du propre et du genre, l'inversion est nécessairement valide. Par exemple, s'il appartient à quelque sujet d'être un animal terrestre bipède, il sera vrai de dire, en inversant, que ce sujet est un animal terrestre bipède. De même en partant du genre : s'il appartient à un sujet d'être un animal, ce sujet est un animal. Même chose encore avec le propre : s'il appartient à un sujet d'être apte à la lecture et à l'écriture, ce sujet sera apte à la lecture et à l'écriture. C'est qu'aucune de ces déterminations ne peut appartenir, ou ne pas appartenir, à son sujet sous un certain rapport seulement : elles peuvent seulement, soit lui appartenir purement et simplement, soit ne pas lui appartenir du tout. Mais lorsqu'il s'agit d'accidents, rien n'empêche une détermination comme la blancheur ou la justice d'appartenir à son sujet sous un certain rapport seulement ; il ne suffit donc pas de montrer que la blancheur ou la justice appartiennent à un sujet pour montrer que ce sujet est blanc ou juste ; car on peut toujours soulever des difficultés en disant qu'il n'est blanc ou juste que sous un certain rapport. D'où suit que l'inversion n'est pas nécessairement valide dans le cas des accidents.

Il faut aussi faire une distinction parmi les fautes auxquelles peuvent donner lieu les problèmes, car elles sont de deux sortes, selon qu'on se trompe ou qu'on s'écarte de la manière habituelle de parler ; car il en est qui se trompent, disant qu'appartient à un sujet quelque chose qui ne lui appartient pas, et c'est en quoi consiste leur faute ; mais il en est aussi qui appellent les choses par d'autres noms que les leurs (comme si on appelait « homme » un platane, par exemple), s'écartant ainsi de la manière habituelle de désigner les choses.

Chapitre 2

Lieux

Un premier lieu consiste à regarder s'il ne se trouve pas que l'adversaire a donné pour un accident du sujet une détermination qui lui appartient selon quelque autre mode. Cette faute se

commet surtout avec les genres, comme lorsqu'on dit du blanc, par exemple, qu'il a pour accident d'être une couleur : en fait, il n'est pas vrai que le blanc ait pour accident d'être une couleur, la couleur est son genre. Dans certains cas, le répondant précise explicitement son intention, par la formulation même de sa thèse, disant par exemple que la justice a pour accident d'être une qualité ; mais souvent aussi, même sans cette mention explicite, il reste évident qu'il a présenté un genre comme un accident, s'il dit par exemple que la blancheur est colorée ou que la marche se meut. En effet, l'attribution d'un genre à son espèce ne se fait jamais sous une forme dérivée : les genres s'attribuent toujours de manière univoque à leurs espèces, puisque les espèces admettent à la fois le nom et la définition de leur genre. Par suite, en disant que le blanc est coloré, on ne présente pas l'attribut comme un genre, puisqu'on utilise une expression dérivée ; on ne le présente pas non plus comme un propre ou comme une définition, puisque définition et propre n'appartiennent à aucun autre sujet, alors qu'il existe bien d'autres choses colorées que le blanc, par exemple un morceau de bois, une pierre, un homme, un cheval ; il est donc clair qu'on le présente comme un accident.

Autre lieu : examiner les sujets auxquels l'attribut a été universellement assigné ou refusé. Procéder à cet examen espèce par espèce, sans entrer dans la multiplicité indéfinie des individus : l'enquête en sera plus méthodique et plus ramassée. Il convient de commencer l'examen par les premières subdivisions du sujet, pour descendre ensuite progressivement jusqu'aux éléments indivisibles. Par exemple, si l'adversaire a dit que les opposés relèvent du même savoir, il faut voir si les relatifs relèvent du même savoir, et les contraires, et les opposés selon la privation et la possession, et les termes contradictoires. Si la situation n'est pas encore claire à ce niveau, il faut diviser à leur tour ces termes, jusqu'à atteindre les espèces indivisibles : on regardera comment il en va des choses justes et des choses injustes, du double et de la moitié, de la cécité et de la vue, de l'être et du non-être. Car si l'on montre, sur un de ces cas, que les deux termes ne relèvent pas du même savoir, l'on aura du même coup réfuté la thèse en cause. On procédera de façon analogue dans le cas d'une universelle négative. Le présent lieu est à double usage, destructif et constructif : car s'il se révèle, chaque fois que l'on produit de nouvelles divisions, que l'attribution est exacte dans tous les cas, ou dans un grand nombre de cas, on peut exiger de l'adversaire qu'il l'accorde sous sa forme universelle, ou qu'il produise lui-même une contre-instance en montrant dans quel cas il n'en est pas ainsi : s'il n'adopte aucun de ces partis, il fera figure d'extravagant par son refus.

Autre lieu : remplacer par leurs définitions tant l'accident que son sujet, soit en substituant à chacun des deux la sienne, soit en ne le faisant que pour l'un des deux, et voir ensuite s'il ne se trouve pas que ces définitions dévoilent l'inexactitude de quelque assertion dont la thèse initiale présupposait la vérité. Par exemple, si l'adversaire soutient qu'on peut léser un dieu, demander : qu'est-ce que léser quelqu'un ? Si c'est lui nuire volontairement, il est clair qu'un dieu ne saurait être lésé, puisqu'on ne peut en rien lui nuire. Si l'adversaire soutient que l'homme de valeur est envieux, demander : qu'est-ce qu'un envieux, et qu'est-ce que l'envie ? Si l'envie est un sentiment de douleur éprouvé à la vue du bonheur de quelqu'un d'honorable, il est clair que l'homme de valeur ne connaît pas l'envie : car il ne vaudrait plus rien. Et s'il soutient que l'homme enclin à l'indignation est envieux, demander : qu'est-ce que chacun de ces caractères ? Ce sera une manière de voir clairement si la thèse initiale est vraie ou fausse : ainsi, s'il est vrai que l'envieux est celui qui s'afflige du bonheur des bons, et l'homme enclin à l'indignation celui qui s'afflige du bonheur des méchants, on voit clairement que l'homme enclin à l'indignation ne saurait être envieux. Remplacer également les termes qui figurent dans les définitions par leurs propres définitions, sans s'arrêter avant d'être parvenu en terrain de connaissance : souvent, en effet, tant

qu'on ne donne qu'une définition inanalysée, la contradiction cherchée reste encore dissimulée, et elle ne devient manifeste que si l'on remplace l'un des mots composant la définition par sa propre définition.

Faire également du problème soumis à la discussion une prémisses qu'on se propose à soi-même, et imaginer des contre-instances : car toute contre- instance sera un instrument d'attaque contre la thèse. Le présent lieu est à peu près le même que celui qui consiste à examiner les sujets auxquels l'attribut a été universellement assigné ou refusé ; il n'y a de différence que dans l'expression.

Faire également la distinction entre les choses qu'il faut et celles qu'il ne faut pas appeler comme tout le monde, car cela peut servir tant à établir qu'à réfuter une proposition. On dira par exemple que, pour dénommer les choses, il faut s'exprimer comme tout le monde, mais que, pour dire quelles choses sont ou ne sont pas ceci ou cela, il ne faut plus se soucier de ce que dit tout le monde. Ainsi, on désignera par « sain » ce qui procure la santé, comme tout le monde le fait ; mais lorsqu'il s'agit de savoir si une chose donnée est ou non susceptible de procurer la santé, il ne faut plus parler comme tout le monde, mais comme le médecin.

Chapitre 3

Autres lieux, utilisables lorsqu'un terme se prend en plusieurs sens

En outre, lorsqu'un terme se prend en plusieurs sens, et qu'il est posé comme appartenant ou n'appartenant pas à un sujet, mener la démonstration sur l'un des deux sens, à défaut de pouvoir le faire sur les deux à la fois. Ce procédé n'est à utiliser que si l'équivoque reste dissimulée : car si l'adversaire se rend compte qu'il y a là un terme qui se prend en plusieurs sens, il fera objection, en disant que l'argumentation a porté, non sur le sens qu'il donnait lui-même à ce terme dans le problème posé, mais sur l'autre. Le présent lieu est à double usage, constructif comme destructif. Si l'on veut en effet établir une proposition, on montrera qu'elle est vraie pour l'un des deux sens, à défaut de pouvoir le faire pour les deux ; et si l'on veut en réfuter une, on montrera qu'elle est fautive pour l'un des deux sens, à défaut de pouvoir le faire pour les deux. À cette différence près cependant que, pour réfuter, il n'est besoin de suspendre l'argumentation à un accord préalable ni dans le cas d'une universelle affirmative ni dans celui d'une universelle négative : car si nous montrons que l'attribut n'appartient pas

à l'un quelconque, nous aurons du même coup réfuté l'affirmation qu'il appartient à tous ; et de même, si nous montrons seulement qu'il appartient à un seul, nous réfuterons l'affirmation qu'il n'appartient à aucun. En revanche, quand on veut établir une proposition, il faut se mettre au préalable bien d'accord pour dire que, si l'attribut appartient à l'un quelconque, il appartient aussi à tous, à supposer que le postulat soit plausible : car pour démontrer qu'il appartient à tous, il ne suffit pas d'établir l'attribution dans le cas d'un seul ; par exemple, on ne peut conclure de l'immortalité de l'âme humaine à celle de toute âme ; il faut par conséquent se mettre au préalable d'accord pour dire que, si une âme quelconque est immortelle, toute âme est immortelle. Ce procédé n'est pas à employer dans tous les cas, mais seulement lorsqu'on est dans l'incapacité de fournir facilement une argumentation unique qui s'applique universellement à tous les cas, comme l'est celle du géomètre démontrant que la somme des angles d'un triangle vaut deux droits.

Si au contraire l'adversaire se rend compte qu'il y a dans l'énoncé un terme qui se prend en plusieurs sens, spécifier les sens en lesquels il se prend, pour réfuter aussi bien que pour établir

une proposition. Par exemple, s'il est vrai que « ce qu'il faut faire » désigne soit ce qui est utile soit ce qui est beau, il faut essayer d'établir ou de réfuter l'application de chacun de ces deux sens à la chose en discussion, c'est-à-dire de montrer qu'elle est à la fois belle et utile, ou qu'elle n'est ni belle ni utile. Si l'on ne peut y parvenir, on fera la démonstration pour l'un des deux sens seulement, en faisant remarquer qu'elle est partiellement vraie et partiellement fausse. Même formule si le nombre des acceptions en lesquelles se spécifie le terme considéré est supérieur à deux.

Et encore, faisons une place aux expressions qui se prennent en plusieurs sens, mais d'une autre façon que par équivocité : par exemple, lorsqu'on dit que plusieurs objets relèvent d'un savoir unique, on entend, soit que l'un est la fin et l'autre le moyen de cette fin (ainsi la production de la santé et la prescription du régime relèvent de la médecine), soit que tous deux sont des fins (ainsi lorsqu'on dit que les contraires relèvent du même savoir, puisqu'ils ne sont pas plus une fin l'un que l'autre), soit que l'un relève par soi de ce savoir et l'autre par accident (en relève par soi, par exemple, l'égalité à deux droits de la somme des angles d'un triangle, et par accident, celle de la somme des angles d'un triangle équilatéral : en effet, le triangle équilatéral a pour accident d'être un triangle, et c'est par là que nous savons que la somme de ses angles vaut deux droits). Si donc il n'est, en aucun de ces sens, possible que plusieurs objets relèvent du même savoir, il est clair que l'on peut dire en généralisant que la chose est impossible ; mais si, en l'un de ces sens, cela est possible, il est clair que la chose est possible. La division ne doit être poussée qu'autant que de besoin. Si nous voulons par exemple établir une proposition, il faut produire les cas où la possibilité se vérifie, et ne pousser la division que jusqu'aux sens qui peuvent servir à l'établissement de la proposition ; et si l'on veut réfuter une proposition, on produira les cas où la possibilité ne se vérifie pas, en négligeant tous les autres. On procédera ainsi, dans ce cas comme dans le précédent, lorsque le nombre exact des sens possibles de l'expression reste ignoré de l'adversaire. On se servira des mêmes lieux pour établir que telle chose relève ou non de telle autre chose, par exemple que tel objet relève de tel savoir, soit à titre de fin, soit à titre de moyen de la fin, soit à titre d'objet par accident, ou inversement, qu'il n'en peut relever à aucun des titres que nous venons de mentionner. Même formule encore pour le désir, comme pour tous les autres termes dont on dit qu'ils ont pour objet plusieurs choses : car une chose peut être l'objet d'un désir soit à titre de fin (désir de la santé), soit à titre de moyen d'une fin (désir de prendre médecine), soit à titre d'objet par accident, comme dans le cas du vin, que l'amateur de douceurs désire non parce qu'il est du vin, mais parce qu'il est doux ; l'objet par soi de son désir, c'est le doux, et le vin n'est son objet que par accident. De fait, lorsqu'il est sec, il ne le désire plus ; c'est donc par accident qu'il le désire. Le présent lieu est utile dans l'étude des termes relatifs ; de fait, les termes comme ceux que nous venons d'étudier sont en général des relatifs.

Chapitre 4

Autres lieux

En outre, substituer aux termes des termes plus familiers ; par exemple, au lieu d'« acribie dans la représentation », mettre « exactitude » ; au lieu d'« affairé », mettre « remuant » ; car une fois le libellé d'une thèse rendu plus familier, elle devient plus facile à attaquer. Le présent lieu est cependant applicable aux deux usages, constructif aussi bien que destructif.

Pour montrer qu'un même sujet possède deux attributs contraires, on regardera du côté de son genre ; ainsi, si nous voulons montrer qu'il existe justesse et fausseté au niveau de la perception :

percevoir c'est juger ; or, il est possible de juger avec justesse et sans justesse ; justesse et fausseté doivent donc exister aussi au niveau de la perception. La démonstration procède, en l'occurrence, du genre à l'espèce, puisque juger est le genre de percevoir : qui perçoit porte en effet une sorte de jugement. On peut aller, inversement, de l'espèce au genre, puisque tout ce qui appartient à une espèce appartient aussi à son genre ; par exemple, si « savoir » est mauvais et bon, « disposition » aussi est mauvaise et bonne, puisque « disposition » est le genre de « savoir ». Le premier de ces lieux est faux s'il s'agit d'établir une proposition, tandis que le second est vrai : il n'est pas nécessaire, en effet, que tout ce qui appartient à un genre appartienne aussi à son espèce : de fait, « animal » est ailé et quadrupède, « homme » ne l'est pas. En revanche, tout ce qui appartient à une espèce appartient nécessairement aussi à son genre : de fait, si « homme » est bon, « animal » aussi est bon. Mais pour réfuter une proposition, c'est le premier lieu qui est vrai, et le suivant qui est faux : car ce qui n'appartient pas à un genre n'appartient pas non plus, par le fait même, à son espèce, alors que ce qui n'appartient pas à une espèce n'est pas nécessairement incapable d'appartenir à son genre.

Observons aussi que, lorsqu'un sujet se laisse attribuer un genre, il doit nécessairement se laisser aussi attribuer l'une des espèces de ce genre, et que tout ce qui possède un genre, ou se laisse attribuer un prédicat dérivant d'un genre, doit nécessairement posséder aussi l'une des espèces de ce genre, ou se laisser attribuer un prédicat dérivant de l'une d'elles : par exemple, un sujet qui se laisse attribuer le prédicat « science » se laissera aussi attribuer le prédicat « grammaire », ou « musique », ou quelqu'une des autres sciences ; et quelqu'un qui possède une science, ou se laisse attribuer un prédicat dérivant du mot « science », possédera aussi la grammaire, ou la musique, ou quelqu'une des autres sciences, ou se laissera attribuer un prédicat dérivant du nom de l'une d'elles, comme « grammairien » ou « musicien ». Cela étant posé, si la thèse en discussion fait intervenir une expression tirée, d'une manière ou d'une autre, d'un genre, comme le fait par exemple « l'âme se meut », on regardera s'il est possible à l'âme de se mouvoir selon l'une ou l'autre des espèces du mouvement, par exemple de croître, ou de disparaître, ou d'apparaître, et autres espèces du mouvement : car si ce n'est possible selon aucune d'entre elles, il est clair que l'âme ne se meut pas. Le présent lieu est applicable aux deux usages, destructif comme constructif : car si l'âme se meut selon l'une des espèces du mouvement, il est clair qu'elle se meut, tandis que si elle ne se meut selon aucune d'entre elles, il est clair qu'elle ne se meut pas.

Lorsqu'on est à court d'instruments d'attaque contre une thèse, l'examiner en s'appuyant sur les définitions, véritables ou communément admises, de la chose qu'elle met en jeu ; et s'il ne suffit pas d'en prendre une, en prendre plusieurs.

Une fois ces définitions données, en effet, l'attaque sera plus facile.

En considérant la thèse en discussion, chercher une proposition dont la vérité implique celle de cette thèse, ou qui soit nécessairement vraie si elle est vraie : si l'on veut établir la thèse, on cherchera une proposition dont la vérité implique la sienne (car si l'on montre que cette proposition est vraie, on aura du même coup démontré la thèse) ; et si l'on veut la réfuter, on cherchera une proposition qui soit vraie si elle est vraie (car si nous montrons qu'un conséquent de la thèse n'est pas vrai, nous aurons du même coup réfuté la thèse).

Se placer aussi au point de vue du temps, pour voir s'il ne se révèle pas quelque discordance ; tel est le cas si l'adversaire soutient que ce qui se nourrit doit nécessairement croître, puisque les animaux se nourrissent toute leur vie, mais ne croissent pas toute leur vie. Même procédé

s'il soutient que savoir, c'est se souvenir : car l'un porte sur le temps passé, alors que l'autre porte aussi sur le présent et sur l'avenir : de fait, nous sommes dits « savoir » à propos de choses présentes et de choses futures (par exemple, qu'il va y avoir une éclipse), alors qu'il n'est possible de se souvenir que du passé.

Chapitre 5

Autres lieux, fondés sur le déplacement du problème

Mentionnons aussi ce tour sophistique qui consiste à conduire la discussion jusqu'à un point de nature à fournir des moyens d'attaque en abondance ; ce procédé sera parfois logiquement légitime, parfois il n'en aura que l'apparence, parfois enfin il n'en aura ni l'apparence ni la réalité. Il est légitime lorsque, le répondant ayant refusé une prémisse sur une question utile à résoudre pour l'appréciation de sa thèse, on dirige l'argumentation sur ce point contesté, et qu'il se trouve être de ceux sur lesquels on n'est pas à court de moyens d'attaque. Il en va de même lorsqu'on effectue, sur la base de la thèse initiale, une abduction¹ aboutissant à une seconde thèse, que l'on entreprend de réfuter, la réfutation de cette seconde thèse entraînant celle de la thèse initiale. Le procédé n'a que l'apparence de la légitimité, lorsque la seconde question, celle sur laquelle on dirige l'argumentation, se présente comme utile à l'appréciation de la thèse initiale et solidaire d'elle, sans l'être véritablement, que l'on y ait du reste été conduit par un refus opposé par le répondant, ou par une abduction de caractère admis, effectuée sur la base de la thèse initiale, et conduisant à cette seconde thèse, objet de l'effort de réfutation. Le dernier cas est celui où le déplacement du point de mire de l'argumentation ne possède aucune légitimité, réelle ou apparente, et où le répondant se trouve tomber en porte-à-faux sous le coup d'une réfutation paralogique. Mais il faut se garder de recourir à ce dernier procédé, manifestement très éloigné de ceux de la dialectique et tout à fait étranger à cet art. Aussi convient-il que le répondant, en cette occasion, évite de perdre son sang-froid, et qu'il accorde les propositions qui ne peuvent servir à l'appréciation de sa thèse, en faisant remarquer celles qu'il accorde sans être convaincu de leur vérité ; car l'impasse dans laquelle se trouvent les questionneurs est ordinairement plus totale lorsqu'on leur accorde toutes les propositions de cette nature, et qu'ils ne parviennent pas à conclure.

En outre, chaque fois que l'on dit une chose quelconque, on en dit d'une certaine manière plusieurs, puisque toute assertion a plusieurs conséquences nécessaires. Par exemple, en disant d'un sujet qu'il est un homme, on dit du même coup qu'il est un animal, qu'il est un être vivant, qu'il est bipède, qu'il est apte à l'intelligence et au savoir ; si bien qu'en détruisant l'une quelconque de ces conséquences, on détruit aussi l'assertion initiale. Mais il faut prendre garde à ces substitutions, c'est-à-dire se garder de substituer à la thèse initiale une thèse plus difficile à réfuter : de fait, c'est parfois la conséquence qui est la plus facile à détruire, mais parfois aussi c'est la thèse même faisant l'objet de la discussion.

Chapitre 6

Autres lieux

Si, de deux attributs, l'un et seulement l'un doit nécessairement appartenir à un sujet, par exemple à un homme la maladie ou la santé, et si nous disposons, concernant l'un de ces attributs, de nombreux arguments pour établir qu'il appartient ou n'appartient pas à ce sujet, ce seront autant d'arguments dont nous disposerons concernant l'autre. Ce lieu est à double usage, puisqu'en montrant que l'un des attributs appartient au sujet, nous aurons montré du même coup

que l'autre ne lui appartient pas, et qu'en montrant qu'il ne lui appartient pas, nous aurons montré du même coup que l'autre lui appartient ; il est donc clair que ce lieu est utilisable dans les deux sens.

Argumenter aussi en infléchissant les sens d'un terme à l'aide d'un rapport d'analogie, et en alléguant qu'il est plus juste de le prendre en ce sens qu'en son sens usuel ; par exemple, on entendra par *eupsychos*, non le courageux, selon l'usage actuel du mot, mais « celui qui a l'âme bonne », sur le modèle fourni par *euelpis*, mot qui désigne « celui qui a bon espoir ». De la même manière, on devrait dire *eudaimôn* [« heureux »] « celui dont le génie est vertueux », si l'on en croit Xénocrate¹, qui appelle heureux « celui dont l'âme est vertueuse », parce que le génie de chacun n'est autre que son âme.

Étant donné qu'il y a des choses qui sont nécessairement vraies, d'autres qui ne le sont qu'en règle générale, d'autres enfin qui ne le sont qu'occasionnellement, l'adversaire qui pose comme généralement vrai ce qui l'est nécessairement, ou comme nécessairement vrai ce qui l'est généralement (ou même encore le contraire de ce qui l'est généralement), fournit toujours ainsi une ouverture à l'attaque : s'il pose en effet comme généralement vrai ce qui l'est nécessairement, il est clair qu'il omet d'affirmer universellement du sujet un prédicat qui lui appartient universellement, ce qui constitue une erreur ; erreur encore s'il énonce comme nécessairement vraie l'expression d'une chose généralement vraie, puisqu'il affirme alors universellement du sujet un prédicat qui ne lui appartient pas universellement. Il en va de même encore s'il présente comme nécessairement vrai le contraire d'une chose généralement vraie, car le contraire d'une chose généralement vraie se vérifie lui-même encore moins souvent, par définition ; par exemple, s'il est vrai, en règle générale, que les hommes sont méchants, il est encore bien moins vrai qu'ils soient bons ; d'où suit que l'erreur est plus grave encore si l'on pose comme nécessairement vrai qu'ils soient bons. Même situation encore s'il a présenté comme nécessairement vraie ou comme généralement vraie une chose qui l'est occasionnellement ; car ce qui est vrai occasionnellement ne l'est ni nécessairement ni généralement. Lorsque l'adversaire énonce sa thèse sans préciser s'il la tient pour généralement vraie ou pour nécessairement vraie, et qu'elle est en fait généralement vraie, il est possible d'argumenter comme s'il l'avait présentée comme nécessairement vraie ; s'il a dit par exemple, sans autre précision, que ceux qui ont été déshérités sont de méchantes gens, on argumentera en faisant comme s'il avait présenté cette assertion comme nécessairement vraie.

Voir encore s'il ne se trouve pas que l'adversaire a posé une chose comme l'accident d'elle-même, en croyant avoir affaire à deux choses différentes à cause de deux mots différents ; par exemple, Prodicos² divisait les plaisirs en joie, volupté et liesse, mots qui sont tous des noms d'une seule et même chose, le plaisir. Si l'on donnait donc « être en joie » comme l'accident d'« être en liesse », ce serait donner une chose comme l'accident d'elle-même.

Chapitre 7

Autres lieux, utilisant les contraires

Compte tenu du fait que les contraires se combinent entre eux de six manières, et que quatre de ces combinaisons seulement forment une contrariété, il faut mettre en jeu les contraires sous la forme que dictera l'utilité, pour réfuter comme pour établir une proposition. Qu'ils se combinent de six manières, cela se voit bien : ou bien en effet les termes des deux couples de contraires se combineront chacun à chacun (ce qui peut se faire de deux manières, par exemple « faire du

bien à ses amis » et « faire du mal à ses ennemis », ou inversement, « faire du mal à ses amis » et « du bien à ses ennemis »), ou bien les deux termes du premier avec un seul terme du second (ce qui peut se faire aussi de deux manières, par exemple « faire du bien à ses amis » et « faire du mal à ses amis », ou encore « faire du bien à ses ennemis » et « du mal à ses ennemis »), ou bien un seul terme du premier avec les deux termes du second (ce qui peut se faire encore de deux manières, par exemple « faire du bien à ses amis » et « faire du bien à ses ennemis », ou encore « du mal à ses amis et du mal à ses ennemis »). Les deux premières combinaisons indiquées, disions-nous, ne forment pas une contrariété : « faire du bien à ses amis » n'est pas contraire à « faire du mal à ses ennemis », car ce sont choses toutes deux recommandées, et qui relèvent de la même disposition du caractère ; d'autre part, « faire du mal à ses amis » n'est pas non plus contraire « à faire du bien à ses ennemis », car ce sont cette fois choses toutes deux à éviter, et qui relèvent de la même disposition du caractère. On admet d'ailleurs qu'entre deux choses à éviter il n'y a pas contrariété, à moins que l'une ne désigne un excès et l'autre le défaut correspondant ; car il est admis que l'excès est une chose à éviter, et le défaut aussi. Les quatre autres combinaisons, en revanche, forment toutes une contrariété : en effet, « faire du bien à ses amis » est contraire à « faire du mal à ses amis », puisque les deux choses relèvent de dispositions contraires du caractère, et que l'une est recommandée et l'autre à éviter. Il en va de même pour les autres combinaisons : dans chacun des couples, il y a une chose qui est recommandée et l'autre qui est à éviter, une chose qui relève d'une disposition convenable du caractère et l'autre d'une mauvaise. Une conséquence qui suit clairement de ce que nous venons de dire, c'est qu'une même chose a plusieurs contraires : « faire du bien à ses amis » a pour contraire aussi bien « faire du bien à ses ennemis » que « faire du mal à ses amis » ; et si l'on considère chacune des autres expressions de la même manière, on lui apercevra pareillement deux contraires. Mettre donc en jeu celui des deux contraires qui est utilisable contre la thèse adverse.

En outre, si l'accident proposé possède un contraire, voir s'il ne se trouve pas que ce contraire appartient justement au sujet même qui, aux dires de l'adversaire, devait posséder son contraire : car s'il lui appartient, l'autre ne saurait lui appartenir, puisqu'il est impossible pour un même sujet de posséder simultanément deux attributs contraires.

Voir encore s'il ne se trouve pas que l'on a attribué au sujet un prédicat tel que, si la chose était vraie, ce sujet devrait nécessairement posséder deux attributs contraires. Par exemple, si l'adversaire soutient que les Idées sont en nous, il en résultera qu'elles sont à la fois mobiles et immobiles, et aussi qu'elles sont à la fois sensibles et intelligibles. On admet en effet, chez les partisans de l'existence des Idées, que les Idées sont immobiles et intelligibles ; mais si elles sont en nous, il est impossible qu'elles soient immobiles : car lorsque nous sommes en mouvement, tout ce qui est en nous doit forcément se trouver entraîné dans ce mouvement. Il n'est pas moins clair qu'elles seront sensibles, s'il est vrai qu'elles sont en nous : car c'est par le sens de la vue que nous prenons connaissance de l'aspect extérieur en chacun.

Et encore, si l'accident qui a été posé possède un contraire, voir si le sujet est bien susceptible de recevoir ce contraire aussi bien qu'il l'est de recevoir l'accident lui-même : car c'est toujours un même sujet qui est susceptible de recevoir les attributs contraires. Si l'adversaire soutient, par exemple, que la colère implique la haine, la haine devrait avoir pour siège la partie irascible de l'âme, puisque c'est là que réside la colère. Il faut donc regarder si le contraire de la haine réside aussi dans cette partie irascible : car si tel n'est pas le cas, et si c'est dans la partie concupiscible que réside l'amour, la colère ne saurait impliquer la haine. Même formule s'il

soutient que la partie concupiscible de l'âme est ignorante : elle devrait être en effet susceptible de savoir, si elle l'était d'être ignorante ; or, que la partie concupiscible soit susceptible de savoir, ce n'est pas ce que l'on admet. On procédera donc comme on vient de dire lorsqu'il s'agit de réfuter une proposition. Quand il s'agit d'en établir une, le présent lieu n'est pas utilisable pour montrer que l'accident appartient au sujet, mais il l'est pour montrer qu'il peut lui appartenir. En effet, si nous montrons qu'un sujet n'est pas susceptible de recevoir le contraire d'un accident, nous aurons montré du même coup que cet accident ne lui appartient pas et ne peut pas lui appartenir ; mais si nous montrons qu'il possède ce contraire ou qu'il est susceptible de recevoir ce contraire, nous n'aurons pas encore montré que l'accident lui appartient également : la seule chose que nous aurons montrée, c'est qu'il peut lui appartenir.

Chapitre 8

Autres lieux, fondés sur les quatre formes d'opposition

Contradiction

Par ailleurs, puisqu'il existe quatre types d'opposition, examiner les termes contradictoires, en les attachant l'un à l'autre en ordre croisé, et ce, pour détruire une proposition comme pour en établir une ; on fera admettre la nécessité de ce croisement par voie d'induction. Si par exemple l'homme est animal, ce qui n'est pas animal n'est pas homme ; et de même dans les autres cas. Dans le domaine qui nous occupe, en effet, la consécution se fait en ordre croisé : « homme » implique « animal », mais ce n'est pas « non-homme » qui implique « non-animal », c'est à l'inverse « non-animal » qui implique « non-homme ». On doit donc poser qu'il en va de même dans tous les cas : par exemple, si ce qui est beau est plaisant, ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau ; et si cette dernière assertion est fausse, la première l'est également. En vertu de la même formule, si ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau, ce qui est beau est plaisant. On voit donc bien qu'on peut utiliser dans les deux sens la consécution des termes contradictoires, opérée en ordre croisé.

Contrariété

Examiner aussi les contraires, pour voir si le contraire de l'un des termes implique bien celui de l'autre, soit en ordre parallèle, soit en ordre croisé ; et ce, pour détruire une proposition comme pour en établir une ; ici encore, faire admettre par voie inductive la légitimité de ce type d'inférence. La consécution est parallèle dans des cas comme celui de « courage » et « lâcheté » : l'un entraîne « qualité », l'autre « défaut » ; l'un entraîne « recommandé », l'autre « contre-indiqué ». Dans ce dernier cas encore, c'est en ordre parallèle que se fait la consécution, puisque « contre-indiqué » est le contraire de « recommandé ». Et de même dans les autres cas. En revanche, la consécution est croisée dans un cas comme le suivant : la « bonne forme » entraîne la santé, mais ce n'est pas la « mauvaise forme » qui entraîne la maladie, c'est la maladie qui entraîne la « mauvaise forme ». On voit donc bien que dans ce cas la consécution est croisée. Mais ce croisement est peu fréquent dans le domaine des contraires, la consécution s'y fait le plus souvent en ordre parallèle. Cela étant posé, s'il n'existe aucune consécution, parallèle ou croisée, entre le contraire de l'un des termes du problème et celui de l'autre, il est clair qu'il n'en existe pas non plus de l'un à l'autre de ces termes eux-mêmes. En revanche, s'il existe une consécution au niveau des contraires, il en existe nécessairement une aussi au niveau des termes primitifs.

Privation et possession

On doit appliquer aux privations et possessions le même mode d'examen qu'aux contraires, à ceci près que le croisement n'existe pas dans le cas des privations, la consécution devant toujours s'y faire en ordre parallèle, comme de « vue à sens » et de « cécité à insensibilité » (il existe aussi, en effet, une opposition de possession à privation entre « sens » et « insensibilité », puisque l'un est la possession de ce dont l'autre est la privation).

Relation

On doit également traiter les relatifs de la même façon que la privation : en effet, dans ce cas encore, la consécution est parallèle. Par exemple, si le triple est un multiple, le tiers est un sous-multiple ; et de fait, le triple se dit tel par relation à son tiers, et le multiple par relation à son sous-multiple. Et encore, si la connaissance est une représentation, un contenu de connaissance est un contenu de représentation ; et si la vision est une sensation, le visible est un sensible. Objection : il n'est pas nécessairement vrai que dans le cas des relatifs, la consécution se fasse comme on vient de le dire : en effet, le sensible est connaissable, mais la sensation n'est pas connaissance. Il faut dire toutefois que la légitimité de cette objection n'est pas universellement admise, puisque pour beaucoup de gens, il n'existe pas de connaissance des sensibles. En outre, la relation indiquée peut tout aussi bien fonctionner dans le sens contraire, pour prouver, en l'occurrence, que le sensible n'est pas connaissable : en effet, dira-t-on, la sensation n'est pas non plus connaissance.

Chapitre 9

Autres lieux, utilisant les coordonnés et les inflexions

Et encore, examiner les coordonnés et les inflexions, qu'il s'agisse de détruire ou d'établir une proposition. On appelle coordonnés des termes comme « choses justes » et « homme juste », coordonnés de « justice », « choses courageuses » et « homme courageux », coordonnés de « courage ». De la même façon, ce qui procure quelque chose et ce qui préserve quelque chose sont des coordonnés de ce qu'ils procurent ou préservent, par exemple « choses saines », coordonné de « santé », « choses toniques », coordonné de « tonus » ; et de même dans les autres cas. Voilà ce qu'on a l'habitude d'appeler coordonnés ; on appelle inflexions, en revanche, des termes comme « justement », « courageusement », « sainement », et toutes les expressions de ce type. On admet d'ailleurs que les termes infléchis sont également des coordonnés ; par exemple, « justement » est un coordonné de « justice », « courageusement » un coordonné de « courage ». On appelle en somme coordonnés tous les termes qui se rangent sur une même ligne, par exemple « justice », « homme juste », « chose juste », « justement ». Il est donc clair qu'il suffit de montrer que l'un quelconque des termes appartenant à une même série est bon ou louable pour montrer du même coup que tous les autres le sont aussi ; par exemple, si la justice est louable, on peut en dire autant de l'homme juste, de la chose juste, de « justement ». Mais on dira aussi de « justement » qu'il est « louablement », en appliquant à « louable » la même inflexion que celle qui, de « justice », permet de tirer « justement ».

Examiner non seulement la proposition donnée, mais aussi celle qui attribue au contraire du sujet le contraire du prédicat. On montrera par exemple que ce qui est bon n'est pas nécessairement plaisant, vu que ce qui est mauvais n'est pas nécessairement douloureux ; ou alors que s'il l'est, l'autre l'est aussi. De même, si la justice est savoir, l'injustice est ignorance ; et si « justement » est « sagement » et « adroitement », « injustement » est « sottement »

et « maladroitement ». Mais si ces conséquents sont faux, les antécédents le sont aussi ; tel est le cas dans notre dernier exemple, puisque « injustement » se présenterait plutôt comme « adroitement » que comme « maladroitement ». Ce lieu a déjà été mentionné dans les consécutives des contraires : car ce que nous affirmons ici, c'est simplement que le contraire du sujet entraîne le contraire du prédicat.

Considérer aussi l'apparition des choses, leur disparition, leurs agents producteurs et destructeurs, pour réfuter une proposition comme pour en établir une. En effet, ce dont l'apparition est un bien est lui-même un bien (et de ce qui est un bien, l'apparition est elle-même bonne) ; en revanche, ce dont l'apparition est un mal est lui-même un mal. Dans le cas de la disparition, il faut inverser : en effet, ce dont la disparition est un bien est lui-même un mal, et ce dont la disparition est un mal est lui-même un bien. Même formule encore avec les agents producteurs et destructeurs : ce dont l'agent producteur est un bien est lui-même un bien, ce dont l'agent destructeur est un bien est lui-même un mal.

Chapitre 10

Autres lieux, fondés sur la notion de degré égal ou inégal

Et encore, examiner les termes semblables, pour voir s'ils se comportent bien semblablement ; par exemple, si un savoir peut à lui seul porter sur plusieurs objets, il en va de même pour une opinion ; et si posséder la vue c'est voir, posséder l'ouïe c'est entendre. Et de même dans les autres cas, cas de similitude réelle ou de similitude couramment admise. Ce lieu est à double usage : car s'il en va de telle manière dans l'un des cas semblables, il en va également ainsi dans les autres, et s'il n'en va pas de telle manière dans l'un de ces cas, il n'en va pas davantage ainsi dans les autres. Examiner aussi, s'il s'agit initialement d'un objet unique, s'il en va encore de même avec des objets multiples ; car il arrive qu'une discordance se manifeste ainsi. Par exemple, si savoir une chose c'est l'avoir présente à l'esprit, savoir plusieurs choses, ce devrait être avoir plusieurs choses présentes à l'esprit ; mais ce second énoncé est faux, puisque, s'il est possible de savoir plusieurs choses, il ne l'est pas d'avoir plusieurs choses présentes à l'esprit. Et s'il est faux, le premier l'est aussi, qui affirmait, à propos d'une chose unique, que la savoir, c'est l'avoir présente à l'esprit.

Faire également appel à la considération du « plus » et du « moins ». Il existe quatre lieux ; le premier consiste à voir si un « plus » du côté du sujet entraîne un « plus » du côté du prédicat ; par exemple, si le plaisir est un bien, un plus grand plaisir est un plus grand bien ; et si commettre une injustice est un mal, commettre une plus grande injustice est un plus grand mal. Ce lieu est à double usage : car si l'accroissement du sujet entraîne l'accroissement de l'accident, comme dans les exemples ci-dessus, il est clair que l'accident appartient au sujet ; et dans le cas contraire, il ne lui appartient pas. On fera admettre ces types d'inférence par la voie inductive. Autre lieu, lorsqu'un même attribut est rapporté à deux sujets : s'il n'appartient pas à celui des sujets auquel il est plus vraisemblable qu'il appartienne, il n'appartient pas non plus à celui auquel il est moins vraisemblable qu'il appartienne ; et s'il appartient à celui auquel il est moins vraisemblable qu'il appartienne, il appartient aussi à celui auquel il est plus vraisemblable qu'il appartienne. Cas inverse, lorsque deux attributs sont rapportés à un sujet unique : si celui des attributs qui est le plus réputé lui appartenir ne lui appartient pas, celui qui l'est le moins ne lui appartient pas non plus ; si celui qui est le moins réputé lui appartenir lui appartient, celui qui l'est le plus lui appartient aussi. Dernier cas, lorsque deux attributs sont rapportés à deux sujets : si l'attribut qui est le plus réputé appartenir à son sujet ne lui appartient pas, l'autre n'appartient

pas non plus au sien ; si celui qui est le moins réputé appartenir à son sujet lui appartient, l'autre appartient aussi au sien.

Prendre également appui sur les appartenances à égal degré (réelles ou réputées telles), et ce de trois manières, comme nous le disions dans le cas du « plus », dans le cas des trois lieux mentionnés en dernier. Premier cas, un attribut unique appartient ou est réputé appartenir à égal degré à deux sujets : s'il n'appartient pas à l'un, il n'appartient pas non plus à l'autre ; et s'il appartient à l'un, il appartient aussi à l'autre. Deuxième cas, deux attributs appartiennent à égal degré à un même sujet : si l'un ne lui appartient pas, l'autre non plus ; si l'un lui appartient, l'autre aussi. Même manière de faire, enfin, dans le cas où deux attributs appartiennent à égal degré à deux sujets : si l'un des attributs n'appartient pas à son sujet, l'autre n'appartient pas non plus au sien ; si l'un appartient à son sujet, l'autre appartient aussi au sien.

Chapitre 11

Autres lieux

Telles sont donc toutes les manières d'utiliser dans l'argumentation la considération du « plus », du « moins » et de l'égal degré.

Prendre également appui sur l'addition : si une chose, en s'ajoutant à une autre, la rend bonne ou blanche, de non blanche ou de non bonne qu'elle était primitivement, la chose ajoutée sera blanche ou bonne, telle précisément qu'elle rend le tout. De plus, si une chose, en s'ajoutant à une autre déjà en possession d'une certaine propriété, intensifie en elle cette propriété, elle en sera elle-même dotée. Et de même dans les autres cas. Ce lieu n'est pas utilisable en toute circonstance, mais seulement lorsqu'un accroissement de degré est susceptible de se produire. Le présent lieu ne peut servir à une réfutation ; car si, en s'ajoutant à une autre, une chose ne la rend pas bonne, cela ne prouve encore pas qu'elle ne soit pas bonne elle-même ; de fait, le bon s'ajoutant au mauvais ne rend pas le tout nécessairement bon, pas plus que le blanc ajouté au noir.

Et encore, si un prédicat se dit, affecté de « plus » ou de « moins », d'un sujet, il lui appartient absolument parlant ; car de ce qui n'est pas bon ou de ce qui n'est pas blanc, on ne dira pas non plus qu'il est plus ou moins bon, ou plus ou moins blanc ; d'une chose qui est mauvaise, de fait, on dira, non point qu'elle est plus ou moins bonne qu'une autre, mais qu'elle est plus ou moins mauvaise. Le présent lieu ne peut, lui non plus, servir à une réfutation : car beaucoup des prédicats qui ne peuvent être affectés de « plus » appartiennent, absolument parlant, à leur sujet ; de fait, un sujet ne reçoit pas le prédicat « homme » affecté de plus ou de moins, il n'en est pas moins homme pour autant.

Il faut examiner de la même manière si l'attribution est correcte sous un certain rapport, à un certain moment, en un certain endroit ; car si un prédicat est possible sous un certain rapport, il est possible absolument parlant ; de même s'il l'est à un certain moment ou en un certain endroit. De fait, ce qui est impossible absolument parlant n'est possible ni sous un certain rapport, ni en un certain endroit, ni à un certain moment. Objection : sous un certain rapport, il existe des gens qui par nature sont vertueux, par exemple libéraux ou tempérants ; mais absolument parlant il n'existe pas de gens qui par nature soient vertueux. De même, il est possible que pour un temps donné une chose périssable ne périsse pas, mais il n'est pas possible qu'absolument parlant elle ne périsse pas. De la même manière encore, l'observation de tel régime est utile dans un endroit donné, en l'occurrence dans une région insalubre, mais elle ne l'est pas absolument parlant. Et

encore, il est possible que dans un endroit donné il n'y ait qu'un seul homme, mais il n'est pas possible qu'absolument parlant il n'y ait qu'un seul homme. De la même manière encore, il est beau dans un endroit donné de sacrifier son père, en l'occurrence chez les Triballes¹ ; mais cela n'est pas beau absolument parlant. Ou plus exactement, ce que l'on veut dire ici, ce n'est pas « dans un endroit donné », c'est « pour certains hommes » : car peu importe où ils se trouvent ; pour eux, cela sera beau partout. Et encore, prendre médecine est utile à un certain moment, en l'occurrence lorsqu'on est malade ; mais cela n'est pas utile absolument parlant. Plus exactement, ici encore, ce que l'on veut dire n'est pas « à un certain moment », mais « pour un homme qui est dans un certain état » : car peu importe le moment, l'essentiel étant que tel soit son état. Ce qui est tel ou tel absolument parlant, c'est ce dont on dira, sans rien ajouter, que c'est beau, ou le contraire ; par exemple, on ne dira pas que sacrifier son père soit beau, on dira que c'est beau pour certains hommes ; donc, ce n'est pas beau absolument parlant. En revanche, on dira qu'honorer les dieux est beau, sans rien ajouter ; donc, c'est beau absolument parlant. En somme, tout ce que l'on tient communément pour beau, ou pour laid, ou pour quoi que ce soit de ce genre, sans aucune addition, pourra se dire tel absolument parlant.

LIVRE III

COMPLÉMENT AUX LIEUX DE L'ACCIDENT

Chapitre 1

Lieux du préférable

Pour déterminer, entre deux ou plusieurs choses, laquelle est préférable, ou laquelle est la meilleure, voici maintenant les éléments sur lesquels l'examen doit prendre appui. Mais d'abord précisons que ce genre d'examen ne doit pas porter sur des choses trop éloignées l'une de l'autre et présentant entre elles une grande différence (car personne n'hésite sur le point de savoir ce qui est préférable du bonheur ou de la richesse), mais sur des choses proches l'une de l'autre, et à propos desquelles nous ne sommes pas tous d'accord pour désigner celle qu'il faut privilégier, du fait qu'on ne distingue à l'œil nu, entre l'une et l'autre, aucune supériorité. Il est donc clair que, dans les cas de ce genre, il suffira de mettre en lumière un ou plusieurs facteurs de supériorité pour que l'esprit reconnaisse, quelle que soit celle des choses comparées qui se trouve manifester cette supériorité, que c'est bien elle qui est préférable.

Pour commencer, ce qui est plus durable ou plus stable est préférable à ce qui l'est moins. De même, ce qui serait l'objet d'un choix préférentiel de la part d'un homme raisonnable, ou d'un homme de bien, ou d'une loi bien faite, ou des hommes de valeur dans chaque domaine, s'ils opèrent leur choix en tant que tels, soit dans leur majorité, soit dans leur totalité (par exemple, en médecine, ou en charpenterie, la majorité des médecins, ou leur totalité) ; ou d'une manière générale, de la part de la majorité des hommes, ou de leur totalité, ou de la totalité des êtres : tel est le cas pour le bien, puisque tous les êtres aspirent au bien. Il faut orienter l'argumentation dans celle de ces directions qui se révélera utile. Mais absolument parlant, c'est la science la meilleure qui détermine ce qui est meilleur et ce qui est préférable ; sous tel rapport particulier, en revanche, c'est la science propre au domaine considéré.

Ensuite, une chose qui a pour essence d'être cela même qu'elle exhibe est préférable à une chose qui n'appartient pas au genre qu'elle met en cause ; par exemple, la justice est préférable au juste, car l'une appartient au genre en cause, mais non l'autre ; l'une est essentiellement un bien, mais non l'autre. En effet, on ne dit jamais d'une chose qu'elle a pour essence d'être telle chose, qui est un genre, si elle ne se trouve pas appartenir à ce genre : par exemple, « homme blanc » n'a pas pour essence d'être une couleur. Et de même dans les autres cas.

De plus, ce qui est souhaitable par soi-même est préférable à ce qui n'est souhaitable que par autre chose que soi-même ; par exemple, être en bonne santé est préférable à faire de la gymnastique, car l'un est souhaitable par soi-même, l'autre ne l'est que par autre chose que soi-même. Et ce qui est souhaitable en soi est préférable à ce qui ne l'est que par accident ; par exemple, avoir des amis justes est préférable à avoir des ennemis justes, car l'un est souhaitable en soi, l'autre ne l'est que par accident : si nous souhaitons avoir des ennemis justes, c'est en effet par accident, à savoir pour qu'ils ne nous nuisent en rien. Ce lieu est identique à celui qui le précède, seule l'expression est différente : avoir des amis justes est en effet une chose souhaitable par elle-même, dussions-nous n'en profiter en rien, et fussent-ils aux Indes ; avoir des ennemis justes, en revanche, n'est une chose souhaitable que par autre chose qu'elle-même, à savoir pour qu'ils ne nous nuisent en rien.

De plus, ce qui est en soi la cause d'un bien est préférable à ce qui ne l'est que par accident ; par exemple les qualités sont préférables à la chance (car les unes sont en soi causes de biens, l'autre ne l'est que par accident) ; de même pour tout autre couple de ce genre. Même situation dans le cas du contraire : ce qui est en soi la cause d'un mal est plus à éviter que ce qui ne l'est que par accident, par exemple les défauts et la malchance : car les uns le sont en soi, la malchance ne l'est que par accident.

De plus, ce qui est bon absolument parlant est préférable à ce qui ne l'est que pour telle ou telle personne ; par exemple, guérir est préférable à se faire opérer, car l'un est bon absolument parlant, l'autre ne l'est que pour certains, ceux qui ont besoin de se faire opérer. Ce qui est bon par nature est préférable à ce qui est bon autrement que par nature ; par exemple, la justice est préférable au juste, car la bonté est naturelle chez l'une, acquise chez l'autre. Ce qui appartient à l'être le meilleur ou le plus précieux est préférable ; par exemple, ce qui appartient à un dieu est préférable à ce qui appartient à l'homme, ce qui appartient à l'âme, à ce qui appartient au corps. Et ce qui appartient en propre à l'être le meilleur est meilleur que ce qui appartient en propre au pire ; par exemple, ce qui appartient en propre à un dieu est meilleur que ce qui appartient en propre à l'homme ; en effet, à s'en tenir à ce qu'ils ont tous deux en commun, il n'y a entre eux aucune différence, et c'est par ce qu'ils ont chacun en propre que l'un l'emporte sur l'autre. Et ce qui a pour lieu de résidence des réalités meilleures, antérieures ou plus précieuses est meilleur ; par exemple, la santé est préférable à la force et à la beauté, car elle s'établit au niveau des constituants liquides, solides, chauds et froids, bref des éléments premiers dont se compose l'être vivant, alors que les autres s'établissent à un niveau postérieur, la force se situant à celui des fibres et des os ; quant à la beauté, on s'accorde pour voir en elle une sorte d'heureuse proportion entre les membres. D'autre part, il est admis qu'une fin est préférable aux moyens qui tendent vers elle ; et de deux moyens, c'est le plus rapproché de la fin qui est préférable. D'une manière générale, les moyens qui tendent vers la fin même de la vie sont préférables à ceux qui tendent vers quelque fin différente ; par exemple, ce qui contribue au bonheur est préférable à ce qui contribue à la sagesse. Le possible aussi est préférable à l'impossible. En outre, de deux agents producteurs, c'est celui dont la fin est la meilleure qui est préférable. Entre un agent producteur et une fin, on déterminera celui qui est préférable au moyen d'une relation proportionnelle : chaque fois que l'une des deux fins surpasse l'autre plus que celle-ci ne surpasse son propre agent producteur – supposons par exemple que le bonheur surpasse la santé plus que la santé ne surpasse le salutaire – le premier agent producteur, ici l'agent du bonheur, est meilleur que la seconde fin, ici la santé. En effet, autant le bonheur surpasse la santé, autant l'agent producteur du bonheur surpasse le salutaire ; mais par hypothèse, c'est dans une moindre mesure que la santé surpassait le salutaire ; il en résulte que l'agent producteur du bonheur surpasse le salutaire plus que la santé ne surpasse le salutaire. La conclusion est claire : l'agent producteur du bonheur est préférable à la santé, puisqu'il surpasse plus qu'elle un même terme de référence. En outre, ce qui est en soi plus beau, plus précieux, plus louable, est préférable, par exemple l'amitié à la richesse et la justice à la force ; car les unes sont en soi des choses précieuses et louables, les autres ne le sont pas en soi, mais par autre chose qu'elles-mêmes. Personne, en effet, ne fait cas de la richesse par elle-même, mais seulement par autre chose qu'elle-même ; en revanche, nous faisons cas de l'amitié en elle-même, dussions-nous ne retirer d'elle aucun profit distinct d'elle-même.

Chapitre 2

Autres lieux du préférable

En outre, lorsque deux choses sont tout à fait proches l'une de l'autre, et que nous ne parvenons à discerner aucune supériorité de l'une sur l'autre, il faut les examiner à la lumière de ce qu'elles impliquent. Celle qui implique le plus grand bien est la préférable ; et si ce qu'elles impliquent est mauvais, c'est celle qui implique le moindre mal qui est la préférable ; notons en effet que même si elles sont souhaitables toutes deux, rien ne les empêche d'impliquer certaines conséquences fâcheuses. Il existe deux manières de conduire l'examen à partir de ce que les choses impliquent, ce qu'elles impliquent pouvant leur être antérieur aussi bien que postérieur ; par exemple, si quelqu'un apprend une chose, cela implique qu'il l'ignorait avant et qu'il la saura après. En règle générale, ce qu'une chose implique postérieurement est meilleur. On prendra donc, des deux choses qu'implique une même chose, ce que demande l'utilité.

En outre, un nombre de biens plus grand est préférable à un plus petit, aussi bien absolument parlant que lorsqu'un des groupes est compris dans l'autre, à savoir le plus petit dans le plus grand. (Objection : non, si d'aventure l'une des choses considérées a l'autre pour fin : les deux prises ensemble ne sont alors en rien préférables à l'une des deux seulement ; par exemple, la somme de la guérison et de la santé n'est pas préférable à la santé, puisque nous ne souhaitons la guérison qu'en vue de la santé. De plus, rien n'empêche qu'une somme de choses qui ne sont pas toutes des biens ne soit préférable à une somme de biens ; par exemple, la somme du bonheur et d'un terme qui n'est pas un bien est préférable à la somme de la justice et du courage.) Les mêmes choses aussi sont préférables jointes au plaisir, plutôt que sans plaisir ; et les mêmes choses sont préférables sans douleur, plutôt que jointes à la douleur.

De plus, il y a pour chaque chose un moment déterminé où elle a le plus de prix, c'est à ce moment-là qu'elle est préférable ; par exemple, vivre à l'abri de la souffrance est préférable pendant la vieillesse, plutôt que pendant la jeunesse : car c'est pendant la vieillesse que cela a le plus de prix. Pour la même raison, la sagesse est préférable pendant la vieillesse ; car personne ne tient à voir des jeunes gens aux postes de commandement, et c'est parce qu'on les estime dépourvus de sagesse. Situation inverse pour le courage, puisque c'est pendant la jeunesse que le déploiement du courage est le plus nécessaire. Même situation pour la tempérance, puisque les jeunes sont, plus que les vieux, en proie aux désirs.

Ce qui est plus utile en toute ou presque toute occasion est préférable ; par exemple, la justice, la tempérance, sont préférables au courage : car les premières sont toujours utiles, le dernier ne l'est qu'en certaines occasions. Et si, de deux choses, l'une est telle que, si tous la possédaient, l'autre deviendrait inutile, alors que l'autre est telle que, même si tous la possédaient, nous aurions encore besoin de la première, c'est la première qui est préférable ; tel est par exemple le cas pour la justice et le courage : de fait, si tout le monde était juste, le courage n'aurait aucun emploi ; mais si tout le monde était courageux, la justice aurait encore son emploi.

En outre, on peut prendre appui sur la disparition et la perte des choses comparées, sur leur apparition et leur acquisition, comme aussi sur leur contraire. En effet, les choses dont la disparition est plus à éviter sont elles-mêmes préférables. De même dans le cas de la perte et du contraire : une chose dont la perte ou le contraire sont plus à éviter est elle-même préférable. Dans le cas de l'apparition et de l'acquisition, c'est l'inverse : en effet, les choses dont l'acquisition et l'apparition sont préférables sont elles-mêmes préférables.

Autre lieu : ce qui est le plus rapproché du bien est meilleur et préférable ; de même, ce qui ressemble le plus au bien ; c'est ainsi que la justice est préférable au juste. De même encore, ce qui ressemble davantage à un terme meilleur que les deux comparés : par exemple, aux dires de certains, Ajax vaut mieux qu'Ulysse, parce qu'il ressemble davantage à Achille. (Objection à cela : il n'en est pas ainsi, car rien n'empêche que ce ne soit pas sur le plan où Achille est supérieur qu'Ajax lui ressemble davantage ; l'autre peut donc très bien exceller sans lui ressembler. Voir aussi si la ressemblance n'est pas d'ordre caricatural, comme celle qui unit le singe à l'homme, auquel de son côté le cheval ne ressemble pas : de fait, le singe n'est pas plus beau que le cheval, bien qu'il ressemble davantage à l'homme.) Et encore, avec deux termes de référence : si une chose ressemble davantage au meilleur de ces deux termes, et l'autre au pire, celle qui ressemble davantage au meilleur doit être aussi la meilleure. (Ici encore, objection possible : car rien n'empêche que l'une des choses ne ressemble que médiocrement au meilleur des termes de référence, tandis que l'autre ressemble beaucoup au pire : par exemple, si Ajax ressemble médiocrement à Achille, et Ulysse beaucoup à Nestor. Objection analogue si l'une des choses ressemble en pire au meilleur des termes de référence, alors que l'autre ressemble en mieux au pire, comme c'est le cas pour le cheval à l'égard de l'âne et pour le singe à l'égard de l'homme.)

Autre lieu : ce qui a plus grande apparence est préférable à ce qui l'a moindre, et ce qui est plus difficile à ce qui l'est moins : car notre joie est plus grande à posséder des biens qu'il est impossible d'acquérir facilement. Ce qui nous appartient davantage en propre est préférable à ce qui est plus commun. Et ce que nous avons à un moindre degré en commun avec des gens sans valeur est préférable.

En outre, si absolument parlant ceci est meilleur que cela, le meilleur des éléments de ceci est meilleur que le meilleur des éléments de cela : par exemple, si l'homme est meilleur que le cheval, le meilleur des hommes est meilleur que le meilleur des chevaux. Et si le meilleur des éléments de ceci est meilleur que le meilleur des éléments de cela, absolument parlant ceci est meilleur que cela : par exemple, si le meilleur des hommes est meilleur que le meilleur des chevaux, absolument parlant l'homme est meilleur que le cheval.

En outre, ce dont il est possible de faire profiter ses amis est préférable à ce dont il est impossible de les faire profiter. Et de deux choses, celle qu'à l'égard d'un ami nous aimons mieux faire que l'autre est préférable à celle qu'à l'égard du premier venu nous aimons mieux faire que l'autre ; par exemple, agir avec justice et rendre des services sont préférables à en avoir l'air ; car à un ami nous aimons mieux rendre des services qu'en avoir l'air, tandis qu'au premier venu, c'est l'inverse.

Ce qui est du superflu est meilleur que le strict nécessaire, parfois aussi il lui est préférable ; de fait, bien vivre est meilleur que vivre ; or bien vivre est du superflu, alors que vivre même est de l'ordre du strict nécessaire. Parfois, notons-le, les choses meilleures ne sont pas en même temps les choses préférables ; de fait, il n'est pas nécessairement vrai que si une chose est meilleure, elle soit en même temps préférable ; toujours est-il que philosopher est meilleur que gagner de l'argent, mais ce n'est pas ce qui est préférable pour qui manque du nécessaire. Il y a superflu dès que, disposant du strict nécessaire, on se procure en sus d'autres choses qui ont une valeur. On peut sans doute dire, en gros, que le strict nécessaire est préférable, et que ce qui est du superflu est meilleur.

Ce qu'il n'est pas possible de se procurer auprès d'autrui est préférable à ce qu'il est possible de se procurer aussi auprès d'autrui : c'est ce qui fait que la justice est préférable au courage. Et si ceci sans cela est souhaitable, tandis que cela sans ceci ne l'est pas, ceci est préférable à cela : par exemple, une capacité sans sagesse n'est pas souhaitable, tandis qu'une sagesse sans capacité est souhaitable. Et si de deux choses, nous disons ne pas posséder l'une pour paraître posséder l'autre, celle que nous voulons paraître posséder est préférable à l'autre ; par exemple, nous disons n'être pas travailleurs, pour qu'on nous croie naturellement doués.

En outre, est préférable ce dont il est moins blâmable de mal supporter la privation ; est préférable aussi ce dont il est plus blâmable de ne pas mal supporter la privation.

Chapitre 3

Autres lieux du préférable

En outre, de deux choses appartenant à la même espèce, celle qui possède la qualité spécifique correspondante est préférable à celle qui ne la possède pas ; si toutes deux la possèdent, c'est celle qui la possède au plus haut degré qui est préférable.

En outre, si l'une des choses comparées améliore le sujet dans lequel elle réside, l'autre ne le faisant pas, la première est préférable, de même que ce qui communique de la chaleur est plus chaud que ce qui n'en communique pas. Si toutes deux l'améliorent, c'est celle qui le fait davantage, ou encore celle qui améliore la chose la meilleure et la plus importante, comme dans le cas où l'une améliore l'âme et l'autre le corps.

En outre, on peut comparer les choses à partir de leurs inflexions, de leurs emplois, de leurs actions, de leurs effets ; inversement, l'on comparera ceux-ci à partir de celles-là, car d'un groupe à l'autre l'inférence est réciproque. Par exemple, si « justement » est préférable à « courageusement », la justice aussi est préférable au courage ; et si la justice est préférable au courage, « justement » aussi est préférable à « courageusement ». Et pareillement dans les autres cas.

En outre, si, par rapport à un même terme de référence, l'une des choses comparées est un plus grand bien, l'autre un moindre bien, la première est préférable. S'il y a deux termes de référence, est préférable celle qui surpasse le plus grand des deux. Mais pour le cas où deux choses sont toutes deux préférables à une même troisième, celle qui lui est préférable à un plus haut degré est préférable à celle qui l'est à un moindre degré. En outre, si l'excès d'une chose est préférable à l'excès d'une autre la première est elle-même préférable à la seconde : tel est le cas de l'amitié à l'égard de la richesse, puisqu'un excès d'amis est préférable à un excès de richesse. Et ce que l'on aime mieux se devoir à soi-même est préférable à ce que l'on aime mieux devoir à quelqu'un d'autre, par exemple les amis aux richesses.

Prendre également appui sur l'addition, en regardant, lorsqu'on ajoute les deux choses comparées à une même troisième, laquelle donne le tout préférable. Mais il faut se garder d'alléguer ici des cas où le terme commun utilise comme instrument l'une des choses qu'on lui ajoute, ou coopère avec elle d'une manière ou d'une autre, sans utiliser l'autre comme instrument ni coopérer avec elle : par exemple, on ne comparera pas la scie et la faux en les joignant à l'art du charpentier ; car s'il est vrai qu'en combinaison la scie est préférable, absolument parlant elle ne l'est pas. Derechef, une chose est préférable à une autre si, ajoutée au plus petit de deux termes de référence, elle donne un tout plus grand que l'autre ajoutée au plus grand. On utilisera

la soustraction de façon analogue : de fait, ce dont la soustraction à partir d'un même tout laisse un reste plus petit doit être lui-même plus grand, si par sa soustraction il donne un reste plus petit.

Si l'une des choses comparées est souhaitable par elle-même, l'autre ne l'étant que pour l'opinion, la première est préférable, par exemple la santé par rapport à la beauté. On peut définir ainsi ce qui n'est souhaitable que pour l'opinion : ce qu'on ne se soucierait pas de posséder si personne ne le savait. De même, si une chose est souhaitable à la fois par elle-même et pour l'opinion, une autre pour l'une seulement de ces raisons, la première est préférable. Et celle qui, plus qu'une autre, est par elle-même précieuse, est à la fois meilleure et préférable. On pourrait dire que ce qui est plus précieux en soi est-ce que par soi-même nous choisissons de préférence, dût-il n'en rien résulter d'autre.

Distinguer également en combien de sens se prend le mot « souhaitable », et à quels titres on l'emploie, en l'occurrence à celui de l'utile, ou à celui du beau, ou à celui du plaisant : car ce qui a son emploi à tous ces titres, ou à un plus grand nombre d'entre eux, est préférable, à degré égal. Si en revanche c'est au même titre que les choses comparées sont souhaitables, il faut voir laquelle le possède au plus haut degré, laquelle est la plus plaisante, ou la plus belle, ou la plus utile. Et encore, ce qui vise à quelque chose de meilleur est préférable : par exemple, ce qui vise à l'excellence à ce qui vise au plaisir. De même dans le cas des choses à rejeter : est plus à rejeter, en effet, ce qui fait davantage obstacle aux choses souhaitables, par exemple, la maladie plus que la laideur : de fait, la maladie entrave davantage le plaisir aussi bien que l'exercice de la vertu.

On peut s'appuyer encore sur l'égalité possible de montrer que la chose en discussion est à rejeter et qu'elle est à souhaiter : car si une chose est telle que l'on aurait autant de raisons de la souhaiter que de la rejeter, tandis que l'on n'a que des raisons d'en souhaiter une autre, la première est moins souhaitable.

Chapitre 4

Application des lieux précédents aux problèmes non comparatifs

Voilà donc comment il faut traiter les problèmes de comparaison. Mais les mêmes lieux peuvent aussi servir à montrer qu'une chose donnée est simplement à souhaiter ou à rejeter : il suffit en effet d'y supprimer la relation de supériorité à l'égard d'un second terme. De fait, si ce qui est plus précieux est plus souhaitable, ce qui est précieux est souhaitable ; et si ce qui est plus utile est plus souhaitable, ce qui est utile est souhaitable. Et de même dans tous les autres cas, s'ils comportent du moins ce type de comparaison. Il faut dire en effet que dans certains cas, en procédant à la comparaison entre deux choses, on exprime en même temps directement l'idée que ces deux choses sont souhaitables, ou que l'une des deux l'est, par exemple lorsqu'on dit que l'une est bonne par nature, et l'autre, autrement que par nature ; ce qui est bon par nature est en effet évidemment souhaitable.

Chapitre 5

Généralisation des lieux du préférable

Il faut généraliser autant qu'il est possible les lieux du « plus » et du « plus grand » ; car pris de cette manière, ils pourraient servir à résoudre un plus grand nombre de problèmes. Il est possible de généraliser certains de ceux qui ont été indiqués en modifiant légèrement leur formulation :

par exemple, ce qui est tel par nature est plus tel que ce qui est tel autrement que par nature. Et si une chose rend tel ce qui la possède, une autre ne rendant pas tel ce qui la possède, celle qui le fait est plus telle que celle qui ne le fait pas ; si toutes deux le font, celle qui le fait davantage est elle-même plus telle.

En outre, si une chose est plus telle, une autre moins telle qu'un même terme de référence ; ou encore (avec deux termes de référence) si l'une est plus telle qu'un terme lui-même tel, l'autre plus telle qu'un terme lui-même non tel, il est clair que c'est la première qui est plus telle. On peut aussi, en utilisant l'addition, voir si l'addition des deux choses comparées à une même troisième donne un tout plus tel dans un cas que dans l'autre ; ou encore, avec deux termes de référence, si l'addition de l'une au moins tel donne un tout plus tel que celle de l'autre au plus tel. Et de même en utilisant la soustraction : ce dont la soustraction laisse un reste moins tel est lui-même plus tel. Et ce qui est moins mêlé du contraire est plus tel : par exemple, ce qui est moins mêlé de sombre est plus clair. Et encore, indépendamment des lieux indiqués ci-dessus : est plus tel ce qui admet davantage la définition propre du terme en cause ; par exemple, si « clair » se définit comme couleur dissociatrice du corps optique, est plus clair ce qui est davantage couleur dissociatrice du corps optique.

Chapitre 6

Lieux de l'accident particulier

Si le problème est posé sous forme particulière et non universelle, les premiers des lieux mentionnés, lieux universels tant constructifs que destructifs, sont tous utilisables. De fait, en réfutant ou en établissant une universelle, nous démontrons du même coup la particulière : car si l'attribut appartient à tous, il appartient aussi à l'un quelconque, et s'il n'appartient à aucun, il n'appartient pas non plus à l'un quelconque. Mais les lieux les plus pratiques, les plus facilement applicables aux deux types de problèmes, sont ceux qui se fondent sur les opposés, les coordonnés et les inflexions. L'assentiment général s'attache en effet au même degré à l'affirmation « si tout plaisir est un bien, toute douleur aussi est un mal » et à l'affirmation « si quelque plaisir est un bien, quelque douleur aussi est un mal ». De même, si quelque sens n'est pas capacité, quelque privation de sens n'est pas non plus incapacité. Et si quelque contenu de pensée est contenu de connaissance, quelque pensée aussi est connaissance. Et encore, si quelque chose faite « d'injuste manière » est un bien, quelque chose injuste aussi est un bien. Et si quelque chose faite « de plaisante manière » est à rejeter, quelque plaisir est à rejeter. Selon le même raisonnement, si quelque chose plaisante est bienfaisante, quelque plaisir est un bien. On raisonnera de même dans le cas des agents destructeurs, des apparitions et des disparitions. Si en effet quelque agent destructeur du plaisir ou du savoir est un bien, quelque plaisir ou quelque savoir doit être un mal. De même, si quelque disparition de savoir est un bien, ou quelque apparition de savoir un mal, quelque savoir sera un mal ; par exemple, si l'oubli de ce qu'on a fait de vil est un bien, ou son souvenir un mal, le savoir de ce qu'on a fait de vil doit être un mal.

Et de même dans les autres cas : à toutes ces formules dérivées, en effet, l'assentiment général s'attache au même degré qu'à celles dont elles dérivent.

On peut également s'appuyer sur les relations « plus », « moins », « autant ». Si en effet quelque terme appartenant à un autre genre que le terme étudié est plus tel qu'il ne l'est, et si aucun des membres de ce second genre n'est tel, le terme étudié ne saurait lui non plus être tel ; par

exemple, si quelque savoir est davantage un bien que le plaisir, et si aucun savoir n'est un bien, le plaisir ne saurait non plus en être un. On procédera de même avec les relations « autant » et « moins » : on pourra ainsi réfuter une proposition aussi bien qu'en établir une, à ceci près qu'avec la relation « autant » on peut faire les deux opérations, alors qu'avec la relation « moins » on peut seulement établir une proposition, mais non en réfuter une. De fait, si quelque capacité est autant que le savoir un bien, et si quelque capacité est effectivement un bien, le savoir aussi en est un ; en revanche, si aucune capacité n'est un bien, le savoir n'en est pas un non plus. D'un autre côté, si quelque capacité est moins que le savoir un bien, et si quelque capacité est effectivement un bien, le savoir en est un aussi ; en revanche, si aucune capacité n'est un bien, il n'en résulte pas nécessairement qu'aucun savoir ne soit un bien. On voit donc clairement qu'avec la relation « moins » on peut seulement établir une proposition.

Il est possible de réfuter une proposition en se référant non seulement à un genre différent de celui qui est en cause, mais aussi au même genre, à condition de prendre en considération l'élément de ce genre qui est le plus tel ; par exemple, la thèse de l'adversaire étant que quelque savoir est un bien, si l'on montrait que la sagesse n'est pas un bien, aucun autre savoir ne saurait en être un, puisque celui même qui est le plus réputé en être un n'en est pas un. En outre, on peut raisonner à partir d'une hypothèse, en posant comme une inférence légitime que si le prédicat appartient (ou n'appartient pas) à un seul, il appartient à tous (ou n'appartient à aucun) ; par exemple, que si l'âme humaine est immortelle, les autres âmes le sont aussi, et que si celle-là ne l'est pas, les autres ne le sont pas non plus. Si donc la thèse de l'adversaire est que le prédicat appartient à l'un quelconque, il faut montrer qu'il n'appartient pas à l'un quelconque ; car il s'ensuivra, en vertu de l'hypothèse, qu'il n'appartient à aucun. En revanche, si [120a] la thèse est que le prédicat n'appartient pas à l'un quelconque, il faut montrer qu'il appartient à l'un quelconque ; car ainsi encore il s'ensuivra qu'il appartient à tous. Il est clair, notons-le, que le responsable de l'hypothèse rend universel un problème qui avait été posé sous forme particulière ; il considère, en effet, qu'en accordant la particulière on accorde l'universelle, puisque, aussi bien, si le prédicat appartient à l'un quelconque, il tient pour légitime d'en inférer qu'il appartient à tous.

Degré de détermination des problèmes particuliers

Lorsque le problème est indéterminé, il n'est possible de le réfuter que d'une seule façon : par exemple, si l'adversaire a dit que quelque plaisir est un bien ou n'est pas un bien, sans ajouter aucune précision supplémentaire. En effet, s'il a dit que quelque plaisir est un bien, il faut montrer universellement qu'aucun plaisir n'en est un, si l'on veut détruire la proposition en cause ; de même, s'il a dit que quelque plaisir n'est pas un bien, il faut montrer universellement que tout plaisir en est un. Il n'existe pas d'autre moyen d'effectuer la réfutation : car si nous montrons que quelque plaisir n'est pas un bien, ou est un bien, nous n'avons pas encore détruit la proposition en cause. Il est donc clair qu'on ne peut réfuter les propositions de ce genre que d'une seule manière ; mais on peut les établir de deux manières : en effet, que nous montrions universellement que tout plaisir est un bien, ou que nous montrions seulement que quelque plaisir est un bien, la proposition en cause aura de toute manière été démontrée. De même, s'il nous faut établir dialectiquement que quelque plaisir n'est pas un bien : que nous montrions qu'aucun plaisir n'en est un, ou que nous montrions que quelque plaisir n'en est pas un, nous aurons établi des deux manières, ici universellement et là particulièrement, que quelque plaisir n'est pas un bien. Si au contraire la thèse est déterminée, on pourra la détruire de deux manières ; par exemple, si elle consiste à poser que quelque plaisir est un bien et que quelque plaisir n'en

est pas un : que l'on montre en effet que tout plaisir est un bien, ou que l'on montre qu'aucun n'en est un, la thèse en cause aura été réfutée. Si maintenant l'adversaire a posé qu'il y a un seul plaisir qui soit un bien, on pourra détruire sa thèse de trois façons : en montrant que tout plaisir est un bien, ou qu'aucun plaisir n'en est un, ou que plus d'un plaisir en est un, nous aurons détruit la thèse en cause. Si enfin la thèse est plus strictement déterminée encore, si par exemple elle consiste à poser que la sagesse est la seule des qualités qui soit un savoir, on peut la détruire de quatre manières : si l'on montre en effet que toute qualité est un savoir, ou qu'aucune n'en est un, ou qu'une autre, la justice par exemple, en est un aussi, ou enfin que la sagesse elle-même n'en est pas un, la thèse en cause aura été détruite.

Il est utile aussi de considérer les cas individuels du sujet qui, aux dires de l'adversaire, possède ou ne possède pas l'attribut considéré – procédé déjà utilisé à propos des problèmes universels. Il faut également mener l'examen en opérant des divisions au sein des genres, espèce par espèce, jusqu'à ce qu'on atteigne les espèces indivisibles, comme on l'a dit plus haut : en effet, qu'il se révèle que le prédicat appartient à tous ou qu'il se révèle qu'il n'appartient à aucun, la production d'une grande quantité de cas permet d'exiger de l'adversaire qu'il accorde la proposition universelle, ou qu'il produise lui-même une contre- instance en montrant dans quel cas il n'en est pas ainsi. De plus, dans les cas où il est possible de diviser l'accident, soit spécifiquement, soit numériquement, il faut examiner s'il ne se trouve pas que le sujet ne possède aucun des attributs issus de cette division ; on prouvera par exemple que le **[120b]** temps ne se meut pas, et qu'il n'est pas un mouvement, en énumérant toutes les espèces du mouvement : si en effet le temps ne se laisse attribuer aucune d'entre elles, il est clair qu'il ne se meut pas et qu'il n'est pas un mouvement. On prouverait de la même manière que l'âme n'est pas un nombre, en s'appuyant sur la division de tous les nombres en impairs ou pairs : en effet, si l'âme n'est ni quelque chose d'impair ni quelque chose de pair, il est clair qu'elle n'est pas un nombre.

Tels sont donc les moyens et types de procédés par lesquels on peut traiter les problèmes concernant l'accident.

LIVRE IV
LIEUX DU GENRE

Chapitre 1 

Lieux

Il convient à présent d'examiner ce qui concerne le genre et le propre. Ces derniers sont des éléments constitutifs de ce qui concerne les définitions ; mais il est rare que les praticiens de la dialectique les prennent en eux-mêmes comme objets de leurs investigations.

Si donc quelque objet s'est vu attribuer un genre, regarder d'abord tous les objets de la même famille que l'objet en question, pour voir s'il ne s'en trouve pas auquel ce genre ne s'attribue pas ; un procédé analogue a été décrit dans le cas de l'accident. Par exemple, si le bien a été posé comme le genre du plaisir, voir s'il ne se trouve pas un plaisir qui ne soit pas bon : car si tel est le cas, il est clair que le bien n'est pas le genre du plaisir, puisque le genre s'attribue à tout ce qui se range sous une même espèce. Voir après cela s'il ne se trouve pas que le « genre », loin d'être un attribut appartenant à l'essence de son sujet, lui appartient à titre d'accident, à la manière dont « blanc » s'attribue à la neige, ou « spontanément mobile » à l'âme : car la neige n'est pas essentiellement du « blanc », et c'est pourquoi « blanc » n'est pas le genre de la neige ; ni l'âme, essentiellement un « mobile », mais c'est pour elle un accident de se mouvoir, comme c'en est souvent un pour l'animal de marcher et d'être en marche. De plus, « mobile » paraît bien exprimer, non pas l'essence d'une chose, mais une action qu'elle exerce ou qu'elle subit ; de même pour « blanc », qui manifeste, non pas l'essence de la neige, mais une qualification qu'elle possède. Aucun de ces deux termes, en conséquence, n'est un attribut appartenant à l'essence de son sujet.

Prendre surtout en considération la définition de l'accident, pour voir s'il ne se trouve pas qu'elle s'applique au terme indiqué comme le genre : tel est le cas dans les exemples qu'on vient de mentionner, puisqu'il est possible de se mouvoir soi-même et de ne pas le faire, et qu'il l'est pareillement d'être blanc et de ne pas l'être ; d'où résulte que ces deux termes ne sont pas des genres, mais des accidents, puisque nous avons défini l'accident comme ce qui peut appartenir à un sujet et ne pas lui appartenir.

Voir encore s'il ne se trouve pas que le « genre » et l'« espèce », au lieu d'appartenir à la même section, sont l'un substance et l'autre qualification, ou encore, l'un relatif et l'autre qualification : par exemple, la neige et le cygne sont des substances, tandis que « blanc » n'est pas substance mais qualification ; d'où suit que « blanc » n'est pas le genre de la neige, ni celui du cygne. Et encore, « savoir » se range dans les relatifs, tandis que « bien » et « beau » sont des qualifications ; d'où suit que ni « bien » ni « beau » ne sont les genres du savoir, puisque les genres des relatifs doivent être eux-mêmes des relatifs, comme on voit dans le cas du double : de fait, « multiple », qui est le genre du double, est lui-même un relatif. D'une manière générale, un genre doit appartenir à la même section que son espèce : si l'espèce est substance, le genre l'est aussi ; si l'espèce est une qualification, le genre est aussi une qualification ; par exemple, si « blanc » est une qualification, « couleur » aussi en est une. Et de même dans les autres cas.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que le « genre » doit ou peut participer de ce qui a été placé en lui. Par « participer », il faut entendre « admettre la définition du terme dont on participe ». Il est donc clair que les espèces participent des genres, mais que les genres ne participent pas

des espèces : car l'espèce admet bien la définition du genre, mais le genre n'admet pas celle de l'espèce. Il faut donc regarder s'il ne se trouve pas que le terme donné comme le genre participe ou peut participer de son espèce ; tel serait le cas, par exemple, si l'on assignait quelque genre à « existant » ou à « un » : il arrivera en effet que le genre participera de son espèce, puisque « existant » et « un » s'attribuent à tous les êtres et que, par suite, leurs définitions en font autant.

Voir encore s'il ne se trouve pas un objet dont il soit vrai d'affirmer le terme donné comme l'espèce, mais faux d'affirmer celui donné comme le genre ; tel serait le cas, par exemple, si l'on posait « existant », ou « contenu de connaissance », comme le genre du contenu d'opinion. En effet, on va pouvoir affirmer « contenu d'opinion » de l'inexistant (puisque beaucoup de choses qui n'existent pas sont des contenus d'opinion) ; qu'il soit, en revanche, impossible d'affirmer « existant » ou « contenu de connaissance » de l'inexistant, c'est ce qui va de soi. En conséquence, le contenu d'opinion n'a pour genre ni « existant » ni « contenu de connaissance » : car tout ce qui se laisse attribuer une espèce doit aussi se laisser attribuer son genre.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que le terme rangé dans un genre ne peut participer d'aucune de ses espèces : car il est impossible de participer d'un genre sans participer d'aucune de ses espèces, à moins d'être précisément l'une des espèces issues de la première division du genre ; ces dernières, en effet, ne participent que du genre. Si donc « changement » a été posé comme le genre du plaisir, il faut regarder s'il ne se trouve pas que le plaisir n'est ni transport, ni altération, ni aucun des autres types de changement que l'on distingue. Il est clair, en effet, qu'il ne saurait alors participer d'aucune des espèces, ni par conséquent non plus du genre, puisqu'il est nécessaire que ce qui participe d'un genre participe aussi de l'une de ses espèces. Il en résulte que le plaisir ne saurait être une espèce du changement, ni d'ailleurs non plus l'un des individus qui, au-dessous du niveau de l'espèce, appartiennent au changement : car les individus participent eux aussi du genre et de l'espèce ; par exemple, tel homme individuel participe à la fois de l'homme et de l'animal.

Voir encore s'il ne se trouve pas que le terme introduit dans un genre possède plus d'extension que ce genre, comme « contenu d'opinion » à l'égard d'« existant » : en effet, l'existant comme l'inexistant sont des contenus d'opinion ; d'où suit que le contenu d'opinion ne saurait être une espèce de l'existant, l'extension du genre étant toujours supérieure à celle de l'espèce. Voir encore s'il ne se trouve pas que l'extension de l'espèce et celle du genre sont égales, ce qui arriverait par exemple si, de deux attributs vérifiés par tout sujet, comme « existant » et « un », on posait celui-ci comme l'espèce et celui-là comme le genre ; « existant » et « un » conviennent en effet à tout sujet ; aucun des deux ne saurait donc être le genre de l'autre, puisque leurs extensions sont égales. Même résultat si l'on subordonnait l'un à l'autre commencement et principe : car le principe est commencement, et le commencement principe ; d'où il résulte, soit que ce sont deux mots pour une seule chose, soit du moins qu'aucun des deux n'est le genre de l'autre. Le principe fondamental, pour traiter tous les problèmes de ce type, est que l'extension d'un genre est supérieure à celle de son espèce et de sa différence ; notons en effet qu'une différence possède, elle aussi, moins d'extension que son genre.

Voir également si, parmi les choses qui ne diffèrent pas spécifiquement de celle qui est donnée comme l'espèce, il ne s'en trouve pas une dont le terme indiqué comme le genre ne soit pas le genre, ou ne saurait être admis comme tel ; et si l'on doit établir la proposition, voir s'il ne s'en trouve pas une dont ce terme soit bien le genre. En effet, les choses qui ne diffèrent pas spécifiquement ont toutes le même genre ; si donc l'on démontre d'un genre qu'il est celui de

l'une d'entre elles, il est évidemment celui de toutes ; et si l'on démontre qu'il n'est pas celui de l'une d'entre elles, il n'est évidemment celui d'aucune. Tel serait le cas si, supposant qu'il existe des lignes insécables, on donnait « indivisible » comme leur genre : en effet, les lignes qui admettent la division n'ont pas pour genre celui qu'on a indiqué ; or elles ne sont, sous le rapport de l'espèce, pas différentes des premières, puisque les lignes droites sont toutes, sous le rapport de l'espèce, sans différences entre elles.

Chapitre 2

Autres lieux

Examiner également s'il ne se trouve pas que le terme donné comme l'espèce relève de quelque autre genre, qui ne soit ni englobant ni subordonné par rapport au terme donné comme le genre ; tel serait le cas si l'on posait « savoir » comme le genre de la justice ; car celle-ci a aussi pour genre « qualité », et aucun des deux genres en question n'englobe l'autre. D'où suit que « savoir » ne saurait être le genre de la justice : car on admet que lorsqu'une même espèce tombe sous deux genres, l'un de ceux-ci est englobé par l'autre. Il y a cependant lieu, dans certains cas, d'hésiter sur ce point : car certains pensent que la sagesse est à la fois une qualité et un savoir, et qu'aucun de ces genres n'est englobé par l'autre. Bien sûr, ce n'est pas tout le monde qui accorde que la sagesse soit un savoir ; mais si l'on accordait quand même la vérité de cette assertion, il deviendrait alors manifestement nécessaire de dire qu'entre deux genres d'un même terme, il doit y avoir, soit subordination de l'un à l'autre, soit subordination des deux à un même troisième ; c'est ce dernier cas qui se réalise avec « qualité » et « savoir » : tous deux, en effet, sont subordonnés au même genre, puisque chacun d'eux est un état et une disposition. Il faut donc examiner s'il ne se trouve pas que le terme indiqué comme le genre ne réalise aucune de ces deux possibilités : car si lui et l'autre ne sont subordonnés ni l'un à l'autre, ni tous deux à un même troisième, le terme indiqué comme le genre ne saurait l'être.

Examiner également le genre du terme indiqué comme genre, puis encore et toujours le genre supérieur, pour voir si ce sont bien tous des attributs de l'espèce indiquée, et des attributs essentiels de cette espèce : car un genre supérieur doit toujours être un attribut de son espèce en son essence. Si donc on relève quelque part une discordance, le terme indiqué n'est évidemment pas genre. Et encore, voir s'il ne se trouve pas qu'il y a participation à l'espèce, soit du genre indiqué lui-même, soit de l'un de ses genres supérieurs : car les termes supérieurs ne participent d'aucun de leurs termes inférieurs. Telle est donc la manière d'utiliser ce point de vue pour réfuter une proposition. Si l'on veut en établir une, un premier cas est celui où l'adversaire accorde que le terme énoncé comme le genre appartient à l'espèce, mais conteste que ce soit à titre de genre qu'il lui appartient ; il suffit alors de montrer que l'un quelconque des genres supérieurs est un attribut de l'espèce en son essence : car si l'un d'entre eux est un attribut essentiel, tous les autres, tant supérieurs qu'inférieurs à lui, du moment qu'ils sont bien des attributs, seront des attributs essentiels ; d'où suit que le terme donné comme le genre est lui aussi un attribut essentiel. Qu'il suffise que l'un des genres soit un attribut essentiel pour que tous les autres, du moment qu'ils sont bien des attributs, soient eux aussi des attributs essentiels, on le fera admettre par induction. En revanche, si la contestation porte sur la pure et simple appartenance à l'espèce du terme donné comme son genre, il ne suffit plus de montrer que l'un des genres supérieurs est un attribut appartenant à l'espèce en son essence ; par exemple, si l'on propose « transport » comme le genre de la marche, il ne suffit pas de montrer que la marche est un changement pour montrer qu'elle est un transport, attendu qu'il existe encore d'autres

formes de changement ; il faut montrer en outre que la marche ne participe d'aucune des espèces issues de la même division que le transport : ce qui participe d'un genre doit en effet participer aussi de l'une des espèces issues de sa première division. Si donc la marche ne participe, ni de l'accroissement, ni de la diminution, ni des autres formes de changement, il est clair qu'elle doit participer du transport ; d'où suit que « transport » doit être le genre de la marche.

Et encore, examiner les objets auxquels s'attribue comme genre le terme posé comme l'espèce, pour voir si le terme donné comme son genre est bien un attribut essentiel de ces objets, pour lesquels précisément l'espèce est un tel attribut ; et l'on fera la même recherche pour tous les termes supérieurs au genre. Si en effet on relève quelque part une discordance, il est clair que le terme donné comme le genre ne l'est pas : car s'il l'était, tant les termes supérieurs à lui que lui-même seraient tous des attributs appartenant en leur essence aux objets pour lesquels précisément l'espèce est un tel attribut. Lors donc qu'on veut réfuter une proposition, le cas utile est celui où le genre n'est pas un attribut appartenant en leur essence aux objets pour lesquels l'espèce en est un ; mais lorsqu'on veut en établir une, le cas utile est celui où il est bien un attribut leur appartenant en leur essence. Il en résultera, en effet, que le genre comme l'espèce seront des attributs appartenant en son essence au même objet, de sorte que ce même objet se trouvera subordonné à deux genres. Ces genres sont donc nécessairement subordonnés l'un à l'autre. Il suffit alors de montrer que le terme que nous voulons établir comme le genre n'est pas subordonné à l'espèce pour qu'on voie clairement que c'est l'espèce qui doit lui être subordonnée ; et l'on se trouvera ainsi avoir démontré que c'est bien lui le genre.

Regarder également les définitions des genres, pour voir si elles sont bien applicables, tant au terme donné comme l'espèce qu'à ceux qui participent de cette espèce : car les définitions des genres doivent s'attribuer à l'espèce et aux termes qui participent de l'espèce. Si donc on relève quelque part une discordance, il est clair que le terme donné comme le genre ne l'est pas.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'adversaire a donné une différence comme genre, en proposant par exemple « immortel » comme le genre de « dieu » : de fait, « immortel » est une différence de « vivant », puisque parmi les vivants il en est de mortels et d'autres immortels. Il est donc clair qu'une faute a été commise : car une différence n'est jamais le genre de quoi que ce soit. Pour l'exactitude de ce dernier point, elle est évidente, puisqu'une différence n'exprime jamais l'essence d'une chose, mais plutôt une qualification de cette chose, comme font par exemple « terrestre » et « bipède ».

Voir aussi s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis une différence dans son genre, disant par exemple que l'impair est essentiellement un nombre : car « impair » est une différence, et non une espèce, de « nombre » ; et il est admis qu'une différence ne participe pas de son genre. En effet, tout ce qui participe d'un genre est, soit une espèce, soit un individu ; or une différence n'est ni une espèce, ni un individu ; il est donc clair qu'une différence ne participe pas de son genre. D'où résulte que l'impair ne saurait être une espèce, puisqu'il ne participe pas de son genre.

Voir encore s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis un genre dans son espèce, disant par exemple que le contact est essentiellement une continuité, ou le mélange, essentiellement une mixture, ou encore définissant, à la manière de Platon, le déplacement local comme un transport. En effet, un contact n'est pas nécessairement une continuité, c'est à l'inverse une continuité qui est un contact : car il n'est pas vrai que les choses qui se touchent soient toujours en continuité, ce sont celles qui sont en continuité qui se touchent. Il en va de même dans les

autres exemples : il n'est pas vrai que tout mélange soit une mixture (un mélange de solides n'est pas une mixture), ni que tout changement de lieu soit un transport : car la marche n'est pas considérée comme un transport, ce mot s'appliquant plutôt aux déplacements involontaires d'un lieu à un autre, comme sont ceux des objets inanimés. Il est clair aussi que, dans les cas cités, l'espèce a une extension plus grande que le genre, alors que c'est l'inverse qui devrait avoir lieu.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis une différence dans l'espèce qu'elle détermine, disant par exemple que l'immortel est essentiellement un dieu – il en résultera en effet que son « espèce » aura une extension égale ou supérieure à celle de son « genre », puisqu'une différence a toujours une extension égale ou supérieure à celle de l'espèce qu'elle détermine ; ou encore, qu'il a mis un genre dans une de ses différences, disant par exemple que la couleur est essentiellement quelque chose de compresseur, ou le nombre, essentiellement quelque chose d'impair ; ou même, qu'il a donné un genre comme étant une différence – car on peut même s'attendre à voir mettre en jeu des thèses de ce type, qui donneraient par exemple le mélange comme différence à la mixture, ou le changement de lieu au transport. Il faut traiter tous les problèmes de ce type par les mêmes procédés ; les lieux indiqués ont en effet un principe commun, à savoir que le genre doit avoir plus d'extension que la différence, et ne pas participer de la différence ; or les formes de propositions indiquées ci-dessus ne peuvent remplir aucune de ces deux conditions, car le genre y aura moins d'extension que la différence, et il participera d'elle.

Et encore, si aucune des différences attachées au « genre » ne s'attribue au terme indiqué comme l'espèce, le « genre » ne pourra pas non plus s'attribuer à lui ; par exemple, on ne peut attribuer à l'âme ni l'impair ni le pair ; et par conséquent, pas davantage le nombre. Même résultat si l'« espèce » est par nature antérieure au « genre », et si sa suppression entraîne celle du « genre » : car il est admis que c'est le contraire qui doit avoir lieu. De même encore, s'il y a possibilité, pour le terme indiqué comme le genre, ou pour la différence, de faire défaut à leur « espèce », comme peuvent le faire le mouvement à l'âme, ou le vrai et le faux à l'opinion, aucun des deux termes donnés comme le genre ou la différence ne saurait l'être : car il est admis qu'un genre ou une différence restent présents, aussi longtemps que dure leur espèce.

Chapitre 3

Autres lieux

Examiner également s'il ne se trouve pas que le terme introduit dans un genre participe de quelque chose de contraire à ce genre, ou qu'il peut en participer : car un même terme alors participera simultanément des contraires, puisque d'un côté, un genre ne fait jamais défaut à son espèce, et que de l'autre, le terme en question participe aussi du contraire de ce genre, ou qu'il peut en participer. Voir aussi s'il ne se trouve pas que l'« espèce » a en partage quelque chose que les entités subordonnées au « genre » sont dans l'impossibilité absolue de posséder ; par exemple, s'il est vrai que l'âme a la vie en partage, et qu'il n'y a pas de nombre qui soit capable de vivre, l'âme ne saurait être une espèce du nombre.

Il faut examiner aussi s'il ne se trouve pas que l'« espèce » est équivoque au regard du « genre », en utilisant les principes de base qui ont été fournis 3 concernant l'équivoque : car un genre et son espèce sont univoques au regard l'un de l'autre.

Puisque tout genre possède plusieurs espèces, voir aussi s'il ne se trouve pas que le terme indiqué comme le genre est dans l'impossibilité de posséder une autre espèce : car s'il n'en possède pas d'autre, ce terme ne saurait évidemment en aucune façon être un genre.

Examiner aussi s'il ne se trouve pas que l'adversaire a donné comme genre un terme pris au sens figuré, disant par exemple que la tempérance est une harmonie : un genre, en effet, s'attribue toujours à ses espèces en son sens propre, alors que l'harmonie n'est pas un attribut de la tempérance au sens propre, mais au sens figuré, attendu que le domaine de l'harmonie est toujours le son.

En outre, dans le cas où l'« espèce » possède un contraire, il y a un examen à faire. Cet examen prend diverses formes. Premier cas : voir si ce contraire appartient bien au même genre, lorsque le « genre » ne possède pas de contraire : car des contraires doivent appartenir au même genre, lorsque ce genre ne possède lui-même aucun contraire. Si maintenant le « genre » possède un contraire, voir si le contraire de l'« espèce » appartient bien à ce contraire : car le contraire d'une espèce doit appartenir au contraire de son genre, dans le cas précisément où ce genre en possède un. Chacune de ces lois est manifeste par induction. Et encore, voir s'il ne se trouve pas que le contraire de l'« espèce » n'appartient absolument à aucun genre, étant lui-même un genre, comme par exemple le bien : car s'il n'appartient pas à un genre, son contraire n'appartiendra pas non plus à un genre, mais il sera lui-même un genre, comme c'est le cas pour le bien et le mal : aucun d'eux n'appartient en effet à un genre, chacun d'eux est un genre. Voir encore s'il ne se trouve pas que, « genre » et « espèce » ayant chacun un contraire, l'un des couples possède un intermédiaire, mais non l'autre. En effet, lorsque des genres ont un intermédiaire, leurs espèces aussi, et lorsque des espèces en ont un, leurs genres aussi ; tel est le cas de « qualité » et « défaut », « justice » et « injustice » : chacun de ces couples possède en effet un intermédiaire. (Objection à cela : « santé » et « maladie » n'ont pas d'intermédiaire, « mal » et « bien » en ont un.) Ou bien encore, voir s'il ne se trouve pas qu'il existe bien un moyen terme pour les deux couples, celui des espèces et celui des genres, mais au lieu que ce soit à un titre semblable, qu'il s'agit dans un cas d'un terme défini par négation, et dans l'autre d'un terme positif. Il est admis, en effet, que ce doit être à un titre semblable ici et là, comme dans le cas de « qualité » et « défaut », « justice » et « injustice » : de fait, ici comme là, les moyens termes se définissent par négation. En outre, lorsque le « genre » n'a pas de contraire, voir, non seulement si le contraire de l'« espèce » appartient bien au même genre, mais aussi si le moyen terme en fait bien autant ; car là où sont les extrêmes, là aussi sont les moyens, comme pour « clair » et « sombre » : de fait, la couleur est à la fois leur genre et celui de toutes les couleurs intermédiaires. (Objection : « insuffisance » et « excès » sont dans le même genre – dans le genre « mal » l'un et l'autre – alors que la juste mesure, qui est le moyen terme entre eux, n'est pas dans le genre « mal », mais dans le genre « bien ».) Voir également s'il ne se trouve pas que le « genre » a un contraire et que l'« espèce » n'en a pas : car si un genre a un contraire, son espèce aussi, comme dans le cas de « qualité » et « défaut », « justice » et « injustice ». Et de même dans les autres cas, c'est une loi qui devrait à l'examen s'imposer comme évidente. (Objection, dans le cas de la santé et de la maladie : absolument parlant, la santé est le contraire de la maladie, mais une maladie particulière comme la fièvre, l'ophtalmie et chacune des autres, ne possède pas de contraire.)

Tels sont donc, lorsqu'on veut réfuter une proposition, les divers points de vue à adopter : il est clair, en effet, que si les situations décrites ne se réalisent pas, le terme donné comme le genre ne l'est pas. Si maintenant l'on veut établir une proposition, il y a ici trois procédés : le premier

est de voir si le contraire appartient bien au genre indiqué, lorsque ce genre ne possède pas de contraire : car si ce contraire appartient à ce genre, il est clair que l'espèce qui est en cause en fait autant. Voir ensuite si le moyen terme se trouve bien dans le genre indiqué : car là où est le moyen terme, là aussi sont les extrêmes. Et encore, si le genre possède un contraire, voir si le contraire de l'espèce appartient bien au contraire du genre : car si tel est bien le cas, il est clair que l'espèce qui est en cause appartient aussi au genre qui est en cause.

Et encore, voir les inflexions et coordonnés, pour voir s'ils s'enchaînent de la même façon que les termes primitifs, et cela, pour réfuter comme pour établir une proposition ; car l'appartenance est simultanément vraie, ou fausse, pour chacun des membres de la série et pour tous. Par exemple, si la justice est un savoir, « justement » équivaudra à « savamment », et le juste sera un savant ; mais si l'une de ces formules n'est pas vraie, aucune des autres ne le sera davantage.

Chapitre 4

Autres lieux

Et encore, examiner les termes qui entretiennent entre eux un même rapport ; pour donner un exemple, le plaisant est au plaisir ce que le bienfaisant est au bien, chacun étant l'agent producteur de l'autre. Si donc le plaisir est essentiellement un bien, le plaisant sera essentiellement bienfaisant : il est clair, en effet, qu'il doit être l'agent producteur d'un bien, puisque le plaisir est un bien.

Même raisonnement dans le cas de l'apparition et de la disparition des choses : par exemple, si l'opération de bâtir est l'exercice d'une activité, l'état qui en résulte est l'état résultant d'une activité ; et si l'opération d'apprendre est l'exercice d'une remémoration, l'état qui en résulte est l'état résultant d'une remémoration ; et encore, si être décomposé c'est disparaître, l'état qui résulte d'une décomposition est l'état qui résulte d'une disparition, et une décomposition est une disparition. De même pour les agents d'apparition et de disparition, pour les capacités et pour les exercices ; en un mot, tous les termes entretenant avec ceux du problème un rapport identique, quelle qu'en soit la nature, doivent être examinés, tant pour détruire que pour établir une proposition, sur le modèle de ce que nous avons dit pour l'apparition et la disparition. Si en effet l'agent de disparition d'une chose est un agent de décomposition, disparaître c'est être décomposé ; et si l'agent d'apparition d'une chose est un agent producteur, apparaître c'est être produit, et une apparition est une production. De même encore dans le cas de la capacité et de l'exercice : si une capacité est une disposition, être capable c'est être disposé, et si l'exercice d'une chose est une activité, se servir de cette chose c'est exercer une activité, et l'état résultant de cet exercice est l'état résultant d'une activité.

Si l'opposé de l'« espèce » est une privation, il existe deux manières de détruire la proposition. La première est de voir s'il ne se trouve pas que cet opposé appartient au terme donné comme le genre : car une privation n'appartient jamais au même genre que son corrélat, ou du moins jamais au même genre prochain ; par exemple, si la vue a pour genre prochain « sens », la cécité ne sera pas un sens. Deuxièmement, si le « genre » et l'« espèce » ont tous deux une privation pour opposé, et si l'opposé de l'une n'appartient pas à l'opposé de l'autre, l'« espèce » ne saurait appartenir davantage au « genre ». Tels sont donc les usages possibles de ce point de vue quand on veut détruire une proposition ; si l'on veut en établir une, il n'y en a qu'un, que voici : si l'opposé de l'espèce appartient bien à l'opposé du genre, l'espèce en cause doit appartenir au genre en cause ; par exemple, si la cécité est la privation d'un sens, la vue est un sens.

Et encore, examiner les négations des termes du problème, en ordre croisé, comme on l'a expliqué à propos de l'accident ; par exemple, si le plaisant est essentiellement bon, ce qui n'est pas bon n'est pas plaisant ; il est impossible, en effet, si vraiment « bon » est le genre de « plaisant », qu'il existe une chose non bonne qui soit plaisante : car ce qui ne se laisse pas attribuer un genre ne se laisse attribuer aucune de ses espèces non plus. Si maintenant l'on veut établir une proposition, on mènera l'examen de façon analogue : si ce qui n'est pas bon n'est pas plaisant, en effet, ce qui est plaisant est bon, et par suite, « bon » est le genre de « plaisant ».

Lorsque l'« espèce » est relative à quelque chose, examiner si le « genre » est bien relatif lui aussi à quelque chose : car si une espèce est un relatif, son genre aussi en est un, comme dans le cas de « double » et de « multiple », termes qui sont l'un et l'autre des relatifs. En revanche, si le « genre » est un relatif, il n'est pas nécessairement vrai que l'« espèce » en soit aussi un : de fait, le savoir est un relatif, mais savoir lire et écrire n'en est pas un (peut-être que même la loi énoncée la première risque de ne pas être considérée comme vraie : en effet, une qualité est essentiellement quelque chose de beau et de bon ; or une qualité est un relatif, alors que « bon » et « beau » sont, non des relatifs, mais des qualifications).

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'« espèce » n'a pas le même corrélat quand elle est prise en elle-même et quand elle est prise selon son genre ; par exemple, si l'on dit du double qu'il est le double de sa moitié, on doit dire aussi qu'il est le multiple de sa moitié ; sinon, « multiple » ne saurait être le genre de « double ».

Voir encore s'il ne se trouve pas que l'« espèce » n'a pas le même corrélat quand elle est prise selon son « genre » et quand elle est prise selon chacun des genres de ce genre. Si en effet le double est un multiple de sa moitié, on devra dire aussi qu'il est une quantité supérieure à cette moitié, et d'une façon générale, quand on le prendra selon chacun des genres supérieurs, il devra toujours avoir sa moitié pour corrélat. (Objection : une espèce n'a pas nécessairement le même corrélat quand elle est prise en elle-même et quand elle est prise selon son genre : de fait, la connaissance se dit par relation à son contenu, mais elle est un état et une disposition, non de son contenu, mais de l'âme.)

Et encore, voir si le « genre » et l'« espèce » gouvernent bien la même inflexion, comme « à quelque chose », ou « de quelque chose », ou autant d'autres qu'il y en a. L'inflexion que gouverne une espèce doit en effet être aussi celle que gouverne son genre, comme dans le cas du double et de ses genres superposés : de fait, c'est « de quelque chose » que se disent aussi bien « double » que « multiple ». De même dans le cas du savoir : c'est « de quelque chose » que se disent aussi bien le savoir lui-même que ses genres, comme la disposition et l'état. (Objection : dans certains cas il n'en est pas ainsi : de fait, « différent » et « contraire » se disent « de quelque chose », mais « autre », qui est leur genre, se dit, non pas « de quelque chose », mais « que quelque chose » ; on dit en effet « autre que quelque chose ».)

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que le « genre » et l'« espèce », tout en gouvernant bien la même inflexion dans leur corrélat, ne le font plus une fois remplacés par leurs inverses, comme le font « double » et « multiple » ; de fait, chacun de ces termes se dit « de quelque chose », aussi bien en lui-même qu'après inversion, puisque c'est également « de quelque chose » que se disent aussi bien « moitié » que « sous-multiple ». De même encore dans le cas de la connaissance et de la représentation : de fait, elles-mêmes se disent « de quelque chose », et elles conservent cette similitude en s'inversant, puisque contenu de connaissance et contenu de représentation se disent tous deux « pour quelque chose ». Si donc, pour certains termes, la

similitude ne se conserve pas dans l'inversion, il est clair que l'un ne saurait être le genre de l'autre.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'« espèce » et le « genre » n'ont pas le même nombre de corrélat. Il est admis, en effet, que chacun d'eux possède des corrélats identiques en nature et en nombre ; tel est le cas pour « don » et « prestation », puisqu'on dit « don de quelque chose à quelqu'un », et « prestation de quelque chose à quelqu'un » ; et « prestation » est le genre de « don », puisqu'un don est une prestation que l'on n'a pas à rendre. Dans certains cas, pourtant, l'égalité du nombre des corrélats n'est pas réalisée : le double est double « de quelque chose », alors que « quantité supérieure » et « quantité majeure » se disent « à quelque chose de quelque chose » : en effet, toute quantité supérieure et toute quantité majeure sont supérieures « de quelque chose » et supérieures « à quelque chose ». D'où suit que les termes ci-dessus ne sont pas genres du double, puisqu'ils n'ont pas le même nombre de corrélats que leur « espèce » ; ou alors il n'est pas universellement vrai qu'une espèce et son genre possèdent le même nombre de corrélats.

Voir encore si le corrélat du « genre » est bien le genre du corrélat de l'« espèce » ; par exemple, si « multiple » est le genre du double, « sous- multiple » sera celui de la moitié ; le corrélat d'un genre doit être en effet le genre du corrélat de son espèce. Si donc l'on posait que la connaissance est essentiellement une sensation, il faudrait aussi que le contenu de l'une fût essentiellement un contenu de l'autre. Or il n'en est rien : il est faux que tout contenu de connaissance soit le contenu d'une sensation, puisqu'il en est certains qui sont les contenus d'une intellection. D'où suit que « contenu sensible » n'est pas le genre du contenu de connaissance ; et s'il ne l'est pas, « sensation » n'est pas davantage celui de la connaissance.

Puisque par ailleurs l'on peut distinguer trois groupes parmi les relatifs – ceux d'abord qui ont nécessairement pour lieu de résidence ou d'attache les termes par relation auxquels, en l'occurrence, ils se trouvent dits (par exemple, une composition, un état, un équilibre, toutes choses qui ne peuvent résider ailleurs que dans les termes par relation auxquels ils sont dits) ; ceux ensuite qui ne résident pas nécessairement dans les termes par relation auxquels, en l'occurrence, ils sont dits, mais qui peuvent le faire (par exemple une connaissance, si son contenu est l'âme : de fait, rien n'empêche que ce soit d'elle-même que l'âme possède [40] la connaissance, mais ce n'est pas une nécessité, puisqu'il est également possible pour une connaissance d'avoir pour lieu de résidence autre chose que son propre contenu) ; [125b] ceux enfin qui ne peuvent absolument pas résider dans les termes par relation auxquels, en l'occurrence, ils se trouvent dits (par exemple, un contraire ne peut résider dans son contraire, ni une connaissance dans son contenu, à moins que ce contenu ne se trouve être l'âme ou l'homme) – il faut examiner la situation sous l'angle de cette division, lorsque l'adversaire donne comme le genre d'un terme appartenant à l'une de ces catégories un terme appartenant à une autre ; tel est le cas, par exemple, s'il a dit que le souvenir est la persistance d'une connaissance : en effet, toute persistance a pour lieu de résidence ou d'attache la chose même qui persiste ; d'où suit que la persistance d'une connaissance réside dans cette connaissance. Le souvenir résidera donc dans la connaissance, puisqu'il est la persistance de cette connaissance. Or cela ne se peut, puisque tout souvenir réside dans l'âme. L'application du lieu que l'on vient d'indiquer s'étend aussi à l'accident, car il ne fait aucune différence de dire que « persistance » est le genre du souvenir ou de déclarer qu'elle en est un accident : il suffit que le souvenir soit, d'une manière ou d'une autre, la persistance d'une connaissance, pour qu'on puisse appliquer à son sujet la même argumentation.

Chapitre 5

Autres lieux

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis une disposition dans un acte, ou un acte dans une disposition, disant par exemple qu'un sens est un mouvement transmis par le corps : de fait, un sens est une disposition, tandis qu'un mouvement est un acte. Même raisonnement s'il a dit que le souvenir est une disposition rétentrice ayant pour objet une représentation : car le souvenir n'est jamais une disposition, il est bien plutôt un acte.

Se trompent aussi ceux qui mettent une disposition dans la capacité qu'elle implique, disant par exemple que la douceur est la maîtrise de la colère, le courage et la justice, celle des mouvements de peur ou de cupidité : de fait, on appelle courageux et doux celui qui n'éprouve pas ces mouvements ; maître de lui, en revanche, celui qui les éprouve sans se laisser mener par eux. Il est donc fort possible que chacune de ces dispositions implique une capacité ainsi faite que, si l'on éprouvait ces mouvements, loin de se laisser mener par eux, on les maîtriserait ; il n'en reste pas moins que ce qui s'appelle être courageux, ce qui s'appelle être doux, ce n'est pas cela, mais c'est bien être totalement inaccessible aux mouvements de cette nature.

Parfois aussi, on pose comme le genre un terme simplement rattaché au sujet par un lien quelconque, donnant par exemple la douleur comme le genre de la colère, ou la représentation comme celui de la conviction ; ce qui est une erreur, car si les deux termes en question sont bien rattachés d'une certaine manière à ceux que l'on donne comme leurs espèces, aucun d'eux toutefois n'est leur genre. De fait, l'homme en colère ne souffre que dans la mesure où une douleur a été antérieurement éveillée en lui : car ce n'est pas la colère qui est cause de la douleur, c'est la douleur qui est cause de la colère ; d'où suit qu'absolument parlant, la colère n'est pas une douleur. Pour les mêmes raisons, une conviction n'est pas davantage une représentation : car on peut se représenter une même idée sans en être convaincu, aussi bien qu'en l'étant, ce qui ne serait pas possible si la conviction était vraiment une espèce de la représentation : car il n'est pas possible qu'une chose continue à rester la même si elle franchit décidément les limites de son espèce, par exemple, qu'un animal reste le même animal si tantôt il est homme et tantôt ne l'est pas. Et si l'on s'avise de dire qu'il est impossible de se représenter une idée sans en être convaincu, représentation et conviction auront alors la même extension, si bien que la première ne saurait davantage ainsi être le genre de la seconde, puisque le genre doit avoir une extension supérieure.

Voir également si les deux termes ont un même lieu naturel de résidence : en effet, le lieu de résidence d'une espèce est celui même de son genre, par exemple celui du blanc est celui même de la couleur, et celui du savoir lire et écrire, celui même du savoir. Si donc l'adversaire dit que le respect humain est une peur, ou que la colère est une douleur, l'identité de lieu de l'espèce et du genre ne sera pas réalisée, puisque le respect humain réside dans la partie raisonnable de l'âme, tandis que la peur réside dans sa partie irascible, et que la douleur réside dans sa partie concupiscible (attendu que le plaisir y réside également), tandis que la colère réside dans sa partie irascible. D'où suit que les termes indiqués ne sont pas genres, leur lieu naturel de résidence n'étant pas le même que celui de leurs « espèces ». De la même manière, si l'amitié réside dans la partie concupiscible de l'âme, elle ne saurait être une volonté, puisque toute volonté réside dans sa partie raisonnable. Ce lieu peut servir aussi pour l'accident, puisqu'un accident et ce dont il est l'accident ont le même lieu de résidence ; d'où suit que s'il s'avère qu'ils n'ont pas le même lieu de résidence, il est clair que l'« accident » n'en est pas un.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que c'est sous un certain rapport seulement que l'« espèce » participe du terme indiqué comme son genre ; car il est admis que ce n'est pas sous un certain rapport seulement que s'effectue la participation à un genre : de fait, ce n'est pas sous un certain rapport seulement que l'homme est un animal, ni que savoir lire et écrire est un savoir ; et de même dans les autres cas. Voir donc s'il ne se trouve pas, dans certaines thèses, que la participation au « genre » ne s'effectue que sous un certain rapport, par exemple si l'on a dit qu'un vivant est essentiellement un sensible ou un visible : car c'est sous un certain rapport seulement qu'un vivant est sensible ou visible ; c'est sous le rapport du corps qu'il est sensible et visible, sous celui de l'âme il ne l'est pas. D'où suit que « visible » et « sensible » ne sauraient être le genre du vivant.

Il arrive aussi que, sans s'en apercevoir, on mette un tout dans sa partie, disant par exemple qu'un vivant est un corps animé. Il est exclu qu'une partie puisse être l'attribut de son tout ; d'où suit que le corps ne saurait être le genre du vivant, puisqu'il en est une partie.

Voir également s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis une chose blâmable, ou peu recommandée, dans une capacité ou dans le genre du « capable », décrivant par exemple un sophiste, un calomniateur ou un voleur comme un homme capable de voler subrepticement les biens d'autrui ; en effet, aucun de ces personnages ne reçoit son nom du seul fait qu'il possède l'une des capacités en question. Un dieu, un homme de bien sont eux aussi capables de faire le mal ; mais ils ne se voient pas attribuer ces noms, car c'est toujours à raison de leur volonté délibérée que les êtres malfaisants reçoivent leur nom. En outre, une capacité est toujours une chose souhaitable : même celles de faire le mal sont souhaitables, et c'est pourquoi nous disons qu'un dieu et un homme de bien les possèdent : c'est qu'ils nous paraissent capables de faire le mal. D'où suit qu'une capacité ne saurait être le genre d'une chose blâmable. Autrement, il en résulterait qu'une chose blâmable serait souhaitable, puisqu'il existerait alors une capacité blâmable.

Voir encore s'il ne se trouve pas qu'il a mis une chose par elle-même précieuse ou souhaitable dans une capacité ou dans le genre du « capable » ou de l'« agent producteur » : en effet, une capacité, un être capable ou producteur de quelque chose ne sont jamais souhaitables que pour autre chose qu'eux-mêmes.

Ou bien encore, voir s'il ne se trouve pas qu'il a mis une chose appartenant à deux ou plusieurs genres dans l'un seulement d'entre eux. Il existe en effet des termes qu'on ne peut mettre dans un genre unique, comme « fourbe » ou « calomniateur » : de fait, ne sont calomniateurs ou fourbes ni celui qui veut sans pouvoir, ni celui qui peut sans vouloir, mais seulement celui qui possède à la fois ces deux propriétés ; d'où suit qu'il ne faut pas mettre ces termes dans un genre unique, mais à la fois dans les deux qu'on vient de dire.

Il arrive aussi que, renversant l'ordre des termes, l'on donne le genre pour la différence et la différence pour le genre, disant par exemple que la stupeur est une immensité d'étonnement et la conviction une intensité de représentation. En fait, ni l'immensité ni l'intensité ne sont les genres, ce sont les différences : il est admis en effet que la stupeur est un étonnement immense, et la conviction, une représentation intense. De plus, si l'on donne comme les genres « immensité » et « intensité », il en résultera que des choses sans vie seront convaincues ou stupéfaites. En effet, l'intensité et l'immensité d'une chose sont toujours présentes dans la chose même dont elles le sont. Si donc la stupeur est une immensité d'étonnement, la stupeur sera présente dans l'étonnement, et par suite, l'étonnement sera stupéfait. De la même façon, la

conviction sera présente dans la représentation, s'il est vrai qu'elle est une intensité de représentation ; et par suite, la représentation sera convaincue. En outre, on sera conduit, si l'on soutient pareille thèse, à parler d'intensité intense et d'immensité immense ; il existe en effet des convictions intenses ; si donc la conviction est une intensité, ce seront des intensités intenses. De la même façon, il existe des stupeurs immenses ; si donc la stupeur est une immensité, ce seront des immensités immenses. Or ce sont là des choses que l'on n'admet point, pas plus qu'une connaissance qui serait le contenu d'une connaissance, ou un mouvement affecté de mouvement.

Parfois aussi, on commet l'erreur de mettre, comme en son genre, une modification dans le sujet qu'elle modifie ; c'est ce que font ceux qui disent que l'immortalité est une vie éternelle ; de fait, l'immortalité a tout l'air d'être une modification ou une détermination incidente de la vie. Qu'il en soit bien comme on vient de dire, c'est ce qui apparaîtrait clairement si l'on accordait, sous forme d'hypothèse, que quelqu'un soit devenu immortel, de mortel qu'il était : en effet, personne ne dira que cet homme reçoive une vie différente de celle qu'il possède, on dira seulement qu'une détermination incidente ou une modification est venue s'attacher à cette même vie. Et par suite, la vie n'est pas le genre de l'immortalité.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'on donne une modification comme étant cela même dont elle est la modification, disant par exemple que le vent est de l'air en mouvement. En effet, l'air reste identique à lui-même, quand il est en mouvement comme quand il est en repos. D'où suit que le vent n'est en aucune façon de l'air : car autrement, le vent continuerait même une fois disparu le mouvement de l'air, puisque aussi bien l'air reste identique à lui-même, lui en qui précisément consiste dans cette hypothèse le vent. Et de même dans les autres cas de ce genre. Si toutefois l'on juge nécessaire d'accorder, dans le cas présent, que le vent est bien de l'air en mouvement, ce n'est certainement pas une raison pour accepter des formules de ce type dans tous les cas, y compris ceux où le « genre » n'est pas un attribut vrai du sujet ; on ne peut les accepter que dans les cas où le terme donné comme le genre est un attribut vrai du sujet.

Parfois en effet, il est admis qu'il ne l'est pas, par exemple dans le cas de la neige et de la boue : on dit que la neige est de l'eau condensée, et la boue, de la terre mêlée d'eau ; mais la neige n'est pas de l'eau, ni la boue de la terre ; d'où suit qu'aucun des termes indiqués ne saurait être le genre ; car un genre doit toujours être un attribut vrai de ses espèces. De la même manière, le vin n'est pas non plus de l'eau corrompue, pour citer Empédocle qui l'appelle « eau corrompue dans du bois » ; de fait, absolument parlant, il n'est pas de l'eau.

Chapitre 6

Autres lieux

Voir encore s'il ne se trouve pas que le terme donné comme le genre n'est en aucune manière le genre de quoi que ce soit : car il ne le sera évidemment pas non plus de ce qui est indiqué comme son espèce. Prendre appui, dans cet examen, sur l'absence de toute différence spécifique entre les participants du terme indiqué comme le genre, par exemple entre les choses blanches, lesquelles ne présentent entre elles aucune différence spécifique, alors que les espèces d'un genre sont toujours différentes ; d'où suit que « blanc » ne saurait être le genre de quoi que ce soit.

Et encore, voir s'il ne se trouve pas que l'adversaire a donné comme le genre ou comme la différence un attribut vérifié par tout sujet, comme il en existe plusieurs ; entre autres, « existant

» et « un » sont des attributs vérifiés par tout sujet. Si donc il a donné « existant » comme le genre, il est clair que ce devrait être là le genre de toutes choses, puisqu'il en est l'attribut, et qu'un genre n'est l'attribut de rien d'autre que de ses espèces. Par suite, « un » devrait être aussi une espèce d'« existant ». Le résultat est donc qu'une espèce va s'attribuer à toutes les choses auxquelles s'attribue son genre (puisque « existant » et « un » s'attribuent sans exception à toutes choses), alors qu'une espèce doit toujours avoir une extension moindre. Et si c'est comme la différence qu'il a donné un attribut vérifié par tout sujet, il est clair que cette différence aura une extension égale ou supérieure à celle de son genre ; égale, si le genre lui aussi est un attribut vérifié par tout sujet ; la différence aura une extension supérieure à la sienne.

Voir encore s'il ne se trouve pas que le terme donné comme le genre désigne quelque chose d'inhérent au substrat que constitue l'« espèce », comme par exemple « blanc » s'il s'agit de la neige : il en résulte clairement qu'il ne saurait être son genre, puisqu'un genre désigne seulement quelque chose d'attribuable au substrat que constitue son espèce.

Voir aussi s'il ne se trouve pas que le « genre » n'est pas univoque au regard de l'« espèce » ; car un genre s'attribue de façon univoque à toutes ses espèces.

Autre faute possible, lorsque l'« espèce » et le « genre » possèdent tous deux un contraire, et que l'on met la meilleure des espèces contraires dans le pire des genres : il en résulte, en effet, que l'autre espèce sera dans l'autre genre, puisque les contraires ont des genres contraires ; en somme, la meilleure espèce sera dans le pire genre, et la pire dans le meilleur ; or il est admis qu'un terme meilleur a pour genre un terme meilleur. Voir aussi, dans le cas d'une chose qui entretient un même rapport avec deux genres distincts, s'il ne se trouve pas qu'on a donné comme genre le pire des deux, et non le meilleur, disant par exemple que l'âme est essentiellement un mouvement ou un mobile. Il est admis, en effet, que l'âme a tout aussi bien rapport au repos qu'au mouvement ; par suite, s'il est vrai que le repos vaut mieux que le mouvement, c'est dans ce premier genre qu'il fallait la mettre.

Prendre également appui sur les degrés « plus » et « moins », en regardant, quand il s'agit de réfuter une proposition, s'il ne se trouve pas que le « genre » admet le « plus » et que l'« espèce » ne l'admet pas, qu'on la prenne en elle-même ou en quelque chose qui reçoit d'elle son nom. Par exemple, si « qualité » admet le « plus », « justice » et « juste » l'admettent aussi ; de fait, on dit d'un homme qu'il est « plus juste » qu'un autre. Si donc le terme donné comme le genre admet le « plus », tandis que son « espèce » ne l'admet pas, qu'on la prenne en elle-même ou en quelque chose qui reçoit d'elle son nom, le terme donné comme le genre ne saurait l'être.

Et encore, si l'on trouve un terme ayant plus ou autant de titres à faire valoir, et qui n'est pas genre du sujet en question, il est clair que celui qui a été proposé ne l'est pas davantage. Ce lieu est particulièrement utile dans les cas où plusieurs termes se révèlent comme les attributs d'une espèce en son essence, sans qu'il soit déterminé, ni que nous puissions dire, lequel d'entre eux est le genre. Par exemple, pour la colère, il est admis que « douleur » et « représentation » sont des attributs qui lui appartiennent en son essence : un homme en colère éprouve en effet une douleur, et il a la représentation d'un affront dont il est l'objet. Même type d'examen à propos de l'espèce, par comparaison avec un autre terme : si l'on trouve un terme ayant plus ou autant de titres à faire partie du terme donné comme le genre, et qui n'en fait pas partie, il est clair que le terme donné comme l'espèce ne saurait davantage faire partie de ce genre.

Tels sont donc, quand il s'agit de détruire une proposition, les usages à faire de ce moyen. Mais quand il s'agit d'en établir une, le fait que le terme donné comme le genre et son espèce admettent tous deux le « plus » ne justifie pas l'application du lieu : car rien n'empêche que tous deux ne l'admettent, et que néanmoins aucun des deux ne soit le genre de l'autre ; de fait, « beau » et « blanc » l'admettent, et aucun des deux n'est le genre de l'autre. En revanche, la comparaison des genres entre eux et des espèces entre elles est utilisable ; par exemple, si tel terme et tel autre ont les mêmes titres à être genres du sujet en cause, si l'un est genre, l'autre aussi. De la même manière, si celui qui a moins de titres l'est, celui qui en a le plus l'est aussi ; par exemple, si « capacité » a plus de titres que « qualité » à être le genre de la maîtrise de soi, et si « qualité » est son genre, « capacité » l'est aussi. Le même raisonnement peut s'appliquer au cas de l'espèce : quand tel terme et tel autre ont les mêmes titres à être espèces du genre en cause, si l'un est une espèce, l'autre l'est aussi ; et si celui qui a le moins de titres à faire valoir est une espèce, celui qui en a le plus l'est aussi.

De plus, pour établir une proposition, il faut voir si le genre est bien, pour les divers termes dont il a été donné comme le genre, un attribut leur appartenant en leur essence, ceci lorsqu'on a indiqué comme espèce, non pas un terme unique, mais plusieurs termes différents les uns des autres ; car il est clair qu'il sera bien leur genre. Et si l'on a indiqué comme espèce un terme unique, voir si le genre s'attribue bien aux autres espèces ; car on se retrouvera ainsi dans le cas où il s'attribue à plusieurs termes différents les uns des autres.

Puisque par ailleurs certains admettent qu'une différence est elle aussi un attribut des espèces en leur essence, on se servira, pour séparer le genre d'avec la différence, des principes fondamentaux indiqués plus haut : d'abord, que le genre a une extension plus grande que la différence ; ensuite, que lorsqu'on demande quelle est l'essence d'une chose, le genre est une réponse plus pertinente à donner que la différence (en disant que l'homme est un animal, on exprime mieux l'essence de l'homme qu'en disant qu'il est terrestre) ; enfin, qu'une différence exprime toujours la qualification d'un genre, tandis qu'un genre n'exprime pas celle d'une différence : qui dit « terrestre », en effet, dit « animal qualifié d'une certaine façon » ; mais qui dit « animal » ne dit pas « terrestre qualifié d'une certaine façon ».

Telles sont donc les manières de séparer la différence d'avec le genre. Puisque d'autre part il est admis que, si « musicien » est, en tant que musicien, savant, la musique est une espèce du savoir, et que, si ce qui marche est, par le fait même de marcher, en mouvement, la marche est un mouvement, on fera, lorsqu'on veut établir qu'une chose appartient à un certain genre, un examen sur le modèle qu'on vient de donner ; par exemple, si l'on veut établir que le savoir est essentiellement une conviction, on regardera si celui qui sait est bien, en tant qu'il sait, convaincu : car il est clair qu'en ce cas le savoir doit être une espèce de la conviction. On procédera de la même façon dans les autres cas de cette nature.

Notons en outre qu'il est malaisé, devant un attribut constamment lié à son

sujet, sans être réciprocal avec lui, de discerner ce qui l'empêche d'être son genre ; si donc de deux termes, le premier est lié universellement au second, alors que le second n'est pas lié universellement au premier – le calme s'attribue ainsi à l'absence de vent, et le divisible au nombre, mais l'inverse n'est pas vrai, puisque tout divisible n'est pas nombre, ni tout calme absence de vent – on assimilera, pour son propre usage, un attribut constant à un genre, lorsqu'il n'est pas réciprocal avec son sujet ; mais lorsque c'est le partenaire qui en fait la proposition, il ne faut pas le laisser dire dans tous les cas. Objection à lui faire : « qui n'est pas » s'attribue

universellement à « qui devient » (en effet, ce qui devient quelque chose ne l'est pas), sans que l'inverse soit vrai (en effet, il est faux que tout ce qui n'est pas quelque chose le devienne) ; et cependant, « qui n'est pas » n'est pas le genre de « qui devient », pour la simple raison qu'il n'existe pas d'espèces de ce qui n'est pas.

Telles sont donc les manières de s'y prendre concernant le genre.

LIVRE V

LIEUX DU PROPRE

Chapitre 1

Le propre et ses espèces

Pour savoir si ce qui a été énoncé est un propre ou non, voici par quels moyens il faut mener l'examen.

À noter que le propre est donné soit comme propre par soi-même et à tout moment, soit comme propre relativement à autre chose et à tel moment ; par exemple, est un propre par soi-même de l'homme « animal sociable par nature » ; est un propre relativement à autre chose, par exemple de l'âme relativement au corps, que l'une a vocation de commander et l'autre d'obéir ; est un propre à tout moment, par exemple, du dieu, « animal immortel » ; est un propre à tel moment, par exemple, pour tel homme, de se promener dans le gymnase.

Le propre donné relativement à autre chose, c'est deux problèmes, ou bien quatre. Si en effet l'on donne à ceci et l'on refuse à cela tel attribut identique, il vient seulement deux problèmes, comme lorsqu'on dit que le propre de l'homme, relativement au cheval, est qu'il est bipède. On pourrait en effet l'attaquer en disant que l'homme n'est pas bipède, et que le cheval est bipède : d'une manière comme de l'autre, le propre serait ébranlé. Mais si, de deux attributs, on donne l'un et l'on refuse l'autre à chacun de deux sujets, il y aura quatre problèmes, comme lorsqu'on dit que le propre de l'homme, relativement au cheval, est que l'un est bipède et l'autre quadrupède. On peut en effet l'attaquer en disant que par nature l'homme n'est pas bipède, et qu'il est quadrupède, et il est aussi possible de l'attaquer en disant que le cheval est bipède, et qu'il n'est pas quadrupède. De quelque manière qu'on le montre, ce qui a été posé est détruit.

Le propre par soi-même est celui qui est donné relativement à toutes choses, et sépare son sujet de tout autre, comme, pour l'homme, « animal mortel capable de recevoir la science » ; le propre relativement à autre chose est celui qui distingue son sujet, non de tout autre, mais d'un sujet précis, comme, pour l'excellence relativement à la science, que l'une a plus d'un endroit pour siège naturel, alors que l'autre n'a pour sièges naturels que la partie raisonnable de l'âme et les êtres qui ont une partie raisonnable. Le propre à tout moment est celui qui est vrai de son sujet en tout temps et qui ne lui fait jamais défaut, comme pour l'animal, « composé d'âme et de corps » ; le propre à tel moment est celui qui est vrai de son sujet pendant un certain temps et qui ne lui est pas lié nécessairement en tout temps, comme, pour tel homme, de se promener sur la place publique.

Donner le propre relativement à autre chose, c'est dire une différence qui vaut soit dans tous les cas et à tout moment, soit la plupart du temps et dans la plupart des cas. Dans tous les cas et à tout moment : par exemple, le propre de l'homme, relativement au cheval, est d'être bipède ; car l'homme est bipède à tout moment, et tout homme l'est, alors qu'aucun cheval n'est bipède, ni ne l'est à tel moment. La plupart du temps et dans la plupart des cas : par exemple, le propre de la partie raisonnable, relativement à la partie désirante, par le fait que l'une commande et que l'autre obéit ; car la partie raisonnable ne commande pas absolument toujours, elle se laisse parfois commander ; et la partie désirante ne se laisse pas commander à tout moment, elle commande à certains moments, lorsque l'âme de l'homme est de mauvaise qualité.

Parmi les propres, les plus propices à l'argumentation sont ceux qui le sont par eux-mêmes et à tout moment, et ceux qui le sont relativement à d'autres choses. D'une part, en effet, le propre relativement à autre chose, c'est plusieurs problèmes, comme nous l'avons déjà dit auparavant ; ce sont en effet soit deux, soit quatre problèmes qui viennent nécessairement. Nombreux sont donc les arguments qui viennent à leur endroit. Quant au propre par soi-même et au propre à tout moment, il est possible de les attaquer en les rapportant à plusieurs sujets, ou de les mettre à l'épreuve en les rapportant à de multiples moments : le propre par soi-même, en le rapportant à plusieurs sujets (il faut en effet que ce soit par rapport à chacun des êtres que le propre soit le cas pour son sujet, de sorte que si ce sujet n'est pas séparé de toutes choses par cette attribution, le propre ne saurait avoir été correctement donné) ; le propre à tout moment, on peut le tester en le rapportant à de multiples moments (en effet, s'il n'est pas le cas, s'il y a eu un moment où il n'était pas le cas, s'il doit y avoir un moment où il ne sera pas le cas, ce ne sera pas un propre). Le propre à tel moment, en revanche, nous l'examinons en le rapportant au temps désigné comme maintenant ; c'est pourquoi les arguments à son endroit ne sont pas en grand nombre. Est un problème propice à la discussion argumentée celui à l'endroit duquel pourraient se faire des discussions argumentées en abondance et de belle venue.

Le propre que nous avons qualifié de relatif à autre chose est à examiner à partir des lieux concernant l'accident, pour voir s'il est un accident de ceci et non un accident de cela. Quant aux propres à tout moment et aux propres par eux-mêmes, c'est par les procédés suivants qu'il faut les considérer.

Chapitre 2

Lieux du propre correctement formulé

Tout d'abord : voir si le propre a été donné sous une forme incorrecte ou correcte. Pour voir s'il est incorrectement ou correctement donné, un premier lieu est de voir s'il ne se trouve pas que le propre n'est pas posé à l'aide de termes mieux connus, ou qu'il l'est à l'aide de termes mieux connus : pour réfuter, que ce n'est pas à l'aide de termes mieux connus ; pour établir, que c'est à l'aide de termes mieux connus. Pour montrer qu'il ne l'est pas à l'aide de termes mieux connus, on regardera, d'une part, s'il ne se trouve pas que le propre qui est donné est purement et simplement plus mal connu que ce dont on a dit qu'il était le propre : car alors le propre ne sera pas correctement posé. C'est en effet en vue de la connaissance que nous assignons le propre ; il faut donc séparer le sujet à l'aide de termes plus connus ; car on pourra ainsi l'appréhender de façon bien davantage suffisante. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre du feu « ce qui ressemble le plus à l'âme », on s'est servi d'un terme plus mal connu que le feu, à savoir l'âme (nous savons mieux, en effet, ce qu'est le feu que ce qu'est l'âme), ce ne saurait être un propre correctement posé du feu que « ce qui ressemble le plus à l'âme ». On regardera, d'autre part, s'il ne se trouve pas que le fait que ceci est le cas pour cela n'est pas mieux connu. Il faut en effet, non seulement que le propre soit mieux connu que la chose, mais aussi que le fait qu'il est le cas pour cette chose soit mieux connu ; car celui qui ne sait pas s'il est le cas pour cette chose ne saura pas non plus s'il est le cas pour elle seule ; de sorte que, quelle que soit celle de ces deux situations qui se réalise, le propre devient peu clair. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre du feu « lieu premier de résidence naturelle de l'âme », on s'est servi de quelque chose qui est plus mal connu que le feu, à savoir si c'est en lui que réside l'âme et si elle réside en lui comme en son lieu premier, ce ne saurait être un propre correctement posé du feu que « lieu premier de résidence naturelle de l'âme ». Pour établir, en revanche, voir si le propre est

bien posé à l'aide de termes mieux connus, « mieux connus » selon chacun des deux modes indiqués. Alors, en effet, le propre sera correctement posé sous ce rapport (notons en effet que parmi les lieux qui établissent qu'un propre est correctement donné, les uns montreront qu'il l'est sous tel rapport seulement, les autres, qu'il l'est purement et simplement). Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'animal « posséder la sensation », on a donné le propre à l'aide de termes mieux connus, selon chacun des deux modes indiqués, « posséder la sensation » serait un propre de l'animal correctement donné sous ce rapport.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'un des mots donnés dans le propre se dit en plusieurs sens, ou même que la formule tout entière a plusieurs significations : car alors, le propre ne sera pas correctement posé. Par exemple, puisque « sentir » a plusieurs significations, dont l'une est « posséder la sensation » et l'autre « faire usage de la sensation », ce ne saurait être, pour l'animal, un propre correctement posé que « doté par nature de la sensation ». La raison pour laquelle il ne faut utiliser ni un mot qui se dit en plusieurs sens, ni [130a] une formule visant à signifier le propre qui fait de même, c'est que cette multiplicité d'acceptions rend ce qui est dit peu clair, de sorte que celui qui se prépare à l'attaquer se demande en lequel des sens multiples veut parler son interlocuteur ; car c'est en vue d'apprendre que se donne le propre. Outre cela, il est inévitable que ceux qui donnent le propre de cette façon subissent une réfutation, lorsque quelqu'un construit son raisonnement déductif sur le cas de celle des acceptions multiples qui fait discordance. Pour établir, en revanche, voir si aucun des mots, ni non plus la formule tout entière, n'ont plusieurs significations ; car alors, le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisque « corps » n'exprime pas plusieurs choses, pas plus que « qui se meut le plus aisément vers la région du haut », ni plus que le tout composé de ces deux éléments, ce serait pour le feu un propre correctement posé sous ce rapport que « corps qui se meut le plus aisément vers la région du haut ».

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce dont on donne le propre se dit en plusieurs sens, et que l'on n'a pas déterminé duquel d'entre eux l'on assigne le propre ; car alors, le propre ne sera pas correctement donné. Pour quelles raisons, cela n'est pas difficile à voir après ce qui a été dit auparavant ; car les mêmes conséquences s'ensuivent nécessairement. Par exemple, puisque « la science de ceci » a plusieurs significations (à savoir le fait que ceci possède la science, le fait que ceci fasse usage de la science, le fait que de ceci il y ait science, le fait que de ceci il soit fait usage de science), un propre de « la science de ceci » ne saurait être correctement donné, si l'on n'a pas déterminé de laquelle de ces significations l'on assigne le propre. Pour établir, en revanche, voir si, loin que le sujet dont on assigne le propre se dise de plusieurs manières, il est bien unique et simple ; car alors, le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisque « homme » se dit en un seul sens, ce serait un propre correctement posé de l'homme sous ce rapport que « animal sociable par nature ».

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que la même chose a été dite plusieurs fois dans le propre ; car souvent c'est ce que l'on fait sans s'en apercevoir, dans les propres comme dans les définitions. Le propre affecté de ce défaut ne sera pas correctement posé : car ce qui est dit plusieurs fois trouble l'auditeur. Il est donc inévitable que le propre devienne peu clair, et outre cela, on a l'air de tomber dans le verbiage. Il arrivera de deux manières que l'on dise plusieurs fois la même chose : d'une première manière, lorsqu'on emploie plusieurs fois le même mot, par exemple si l'on donnait comme propre du feu « le corps le plus subtil des corps » (celui qui parle ainsi, en effet, a dit plusieurs fois « corps ») ; d'une deuxième manière, si l'on substitue aux mots leurs définitions, par exemple si l'on donnait comme propre de la terre « substance

qui, de tous les corps, se porte par nature le plus vers la région du bas », et si l'on substituait ensuite, à « corps », « substance de telle sorte » ; car c'est une seule et même chose que « corps » et « substance de telle sorte » ; de fait, celui qui parle ainsi aura dit plusieurs fois « substance ». De sorte qu'aucun des deux propres ne serait alors correctement posé. Pour établir, en revanche, voir si l'on veille bien à n'utiliser aucun mot identique plusieurs fois ; car alors le propre sera correctement donné sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'homme « animal capable de recevoir la science », on n'a pas utilisé plusieurs fois le même mot, sous ce rapport le propre de l'homme aurait été correctement donné.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné dans le propre quelque chose qui est le cas pour toutes choses. En effet, ce qui ne sépare pas le sujet d'un certain nombre de choses sera inutile ; ce qui est dit dans les propres doit séparer, de même que ce qui l'est dans les définitions. Le propre ne sera donc pas correctement posé. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de la science « représentation inébranlable par raison, parce qu'elle est quelque chose d'un », on a utilisé dans le propre quelque chose de tel qu'il est le cas pour toutes choses (à savoir « un »), le propre de la science ne saurait être correctement posé. Pour établir, en revanche, voir si, loin d'utiliser aucun terme commun, on a bien utilisé un terme qui sépare le sujet par rapport à quelque chose ; car alors le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'animal « avoir une âme », on n'a utilisé aucun terme commun, ce serait sous ce rapport un propre correctement posé de l'animal que « avoir une âme ».

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on donne plusieurs propres de la même chose, sans préciser que l'on en assigne plusieurs ; car alors, le propre ne sera pas correctement posé. De même en effet que, dans les définitions non plus, rien ne doit être surajouté à la formule qui manifeste l'essence, de même, dans les propres, il ne faut rien donner en plus de la formule qui rend propre ce que l'on a dit ; car un tel supplément est inutile. Par exemple, puisqu'en disant comme propre du feu « corps le plus subtil et le plus léger », on a donné plusieurs propres (puisque c'est du feu seul qu'il est vrai de dire l'un et l'autre), ce ne serait pas un propre correctement posé du feu que « corps le plus subtil et le plus léger ». Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien veillé à ne pas donner plusieurs propres de la même chose, mais seulement un ; car alors le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en disant comme propre du liquide « corps qui se laisse amener à prendre n'importe quelle forme », un seul propre a été donné, et non plusieurs, sous ce rapport le propre du liquide serait correctement posé.

Chapitre 3

Lieux du propre correctement formulé (suite)

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a fait un usage additionnel de cela même dont on donne le propre, ou de l'une quelconque des choses qui lui sont subordonnées ; car alors le propre ne sera pas correctement posé. Le propre se donne en effet en vue d'apprendre ; or une chose est aussi mal connue qu'elle-même, et l'une quelconque des choses qui lui sont subordonnées lui est postérieure ; elle n'est donc pas mieux connue qu'elle. De sorte que ces procédés ne font rien apprendre de plus. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'animal « substance dont une espèce est l'homme », on a fait un usage additionnel de l'une des choses qui sont subordonnées au sujet, le propre ne saurait être correctement posé. Pour établir, voir si l'on veille bien à ne pas utiliser le sujet lui-même, ni aucune des choses qui lui sont

subordonnées ; car alors le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'animal « composé d'âme et de corps », l'on n'a fait un usage additionnel ni du sujet lui-même, ni d'aucune des choses qui lui sont subordonnées, on aurait donné correctement sous ce rapport le propre de l'animal.

De la même façon, il faut examiner aussi les autres choses qui ne font pas mieux connaître le sujet. Pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a fait un usage additionnel d'un opposé, ou d'une façon générale d'un terme simultané par nature, ou d'un terme postérieur ; car alors le propre ne sera pas correctement posé. En effet, l'opposé est simultané par nature à son opposé ; et ce qui est simultané par nature, de même que ce qui est postérieur, ne fait pas mieux connaître. Par exemple, puisqu'en disant comme propre du bien « ce qui est le plus opposé au mal », on a fait un usage additionnel de l'opposé du bien, le propre ne saurait avoir été correctement donné. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien veillé à ne pas faire un usage additionnel d'un opposé, ni d'une façon générale d'un terme simultané par nature, ni d'un terme postérieur ; car alors le propre aura été correctement donné sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de la science « la représentation la plus crédible », l'on n'a fait un usage additionnel d'aucun opposé, ni d'aucun terme simultané par nature, ni d'aucun terme postérieur, le propre de la science serait correctement posé sous ce rapport.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné comme propre quelque chose qui n'accompagne pas toujours le sujet, mais qui parfois cesse de lui être propre ; car alors le propre ne sera pas correctement dit. En effet, alors, si nous saisissons qu'il est le cas pour tel sujet, le nom ne sera pas nécessairement vrai de ce sujet, et s'il est saisi comme n'étant pas le cas pour tel sujet, le nom ne sera pas nécessairement non dit de ce sujet. Outre cela, au moment où le propre a été donné, on ne verra même pas clairement s'il est le cas pour son sujet, puisqu'il est de nature à faire défaut. Le propre sera donc peu clair. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'animal « se mouvoir [parfois et s'immobiliser] », le propre que l'on a donné est de type à cesser parfois d'être propre, le propre ne saurait alors être correctement posé. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien donné comme propre quelque chose qui est nécessairement toujours pour le sujet ; car alors le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'excellence « ce qui rend vertueux son possesseur », on a donné comme propre ce qui accompagne toujours son sujet, le propre de l'excellence aurait été sous ce rapport correctement donné.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que, tout en donnant un propre qui vaut pour le moment présent, l'on n'a pas précisé que l'on donne un propre qui vaut pour le moment présent ; car alors, le propre ne sera pas correctement posé. Tout d'abord, en effet, tout ce qui s'écarte de l'habitude a besoin de précisions complémentaires ; or, la plupart du temps, tout le monde a l'habitude de donner comme propre ce qui accompagne toujours le sujet. En second lieu, celui qui ne fournit pas de précisions ne fait pas voir clairement si le propre qu'il a voulu assigner est ce qui est propre au moment présent ; il ne faut donc pas offrir ce prétexte à la critique. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de tel homme « être assis en compagnie de tel homme », le propre que l'on assigne vaut pour le moment présent, le propre ne saurait avoir été correctement donné, puisqu'on l'a dit sans fournir de précisions. Pour établir, en revanche, voir si, en donnant le propre qui vaut pour le moment présent, on l'a bien assigné en précisant que l'on met le propre qui vaut pour le moment présent ; car alors, le propre sera correctement posé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de tel homme « se promener

maintenant », on l'a assigné avec la détermination adéquate, ce serait un propre correctement posé.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que le propre que l'on a donné est de telle nature que le fait qu'il est le cas pour son sujet n'est pas manifeste autrement que par la sensation ; car alors, le propre ne sera pas correctement posé. En effet, tout ce qui est sensible, une fois sorti du champ de la sensation, cesse d'être évident : car on ne voit plus clairement s'il est encore le cas, du fait qu'il n'est connu que par sensation. Ceci sera vrai dans le cas des prédicats qui n'accompagnent pas leur sujet nécessairement toujours. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre du Soleil « l'astre le plus brillant passant au-dessus de la Terre », on a utilisé dans le propre ceci, « passer au-dessus de la Terre », qui est de nature à n'être connu que par la sensation, le propre du Soleil ne saurait donc avoir été correctement donné ; car il ne sera pas évident, quand le Soleil se couche, s'il passe au-dessus de la Terre, puisque la sensation nous fait alors défaut. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien donné un propre de telle nature que ce n'est pas par la sensation qu'il est manifeste, ou bien que, tout en étant sensible, il est évident qu'il est nécessairement le cas pour son sujet ; car alors, sous ce rapport le propre sera correctement posé. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de la surface « ce qui, à titre premier, est coloré », on a certes fait un usage complémentaire de quelque chose de sensible, à savoir « être coloré », mais qui est de telle nature qu'il est manifeste qu'il est toujours le cas pour son sujet, le propre de la surface serait sous ce rapport correctement donné.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné la définition comme propre ; car alors, le propre ne sera pas correctement posé ; en effet, il ne faut pas que le propre exprime l'essentiel de l'essence. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'homme « animal terrestre bipède », on a donné comme propre de l'homme quelque chose qui signifie l'essentiel de son essence, le propre de l'homme ne saurait être correctement donné. Pour établir, en revanche, voir si le propre qui a été donné est bien contre-prédiqué, tout en n'exprimant pas l'essentiel de l'essence ; car alors, sous ce rapport, le propre aura été correctement donné. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'homme « animal sociable par nature », on a donné le propre comme contre-prédiqué, mais n'exprimant pas l'essentiel de l'essence, le propre de l'homme aurait été sous ce rapport correctement donné.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné le propre sans placer le sujet dans son essence. Il faut en effet, dans les propres comme dans les définitions, qu'en premier soit donné le genre, et qu'ensuite seulement le reste y soit accroché en sus, c'est-à-dire vienne opérer la séparation. De sorte que le propre qui n'est pas posé de cette façon ne saurait être correctement donné. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'animal « avoir une âme », on n'a pas placé l'animal dans son essence, le propre de l'animal ne saurait être correctement posé. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien placé dans son essence ce dont on donne le propre, avant d'y attacher le reste en sus ; car alors, sous ce rapport, le propre aura été correctement donné. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'homme « animal capable de recevoir la science », on a donné le propre en plaçant le sujet dans son essence, sous ce rapport le propre de l'homme serait correctement posé.

Chapitre 4

Lieux du propre comme tel

Pour voir si le propre a été donné correctement, voilà donc les procédés par lesquels il faut mener l'examen. Maintenant, pour voir si ce qui a été dit est un propre comme tel ou non, voici ceux à partir desquels il faut observer la situation (en effet, quant aux lieux qui établissent purement et simplement que le propre a été posé correctement, ce seront les mêmes que ceux qui produisent un propre comme tel ; c'est donc au sein de ces derniers qu'ils seront mentionnés).

Tout d'abord, donc, pour réfuter, regarder chaque cas particulier de ce dont on a donné le propre, pour voir s'il ne se trouve pas, soit qu'il n'est le cas pour aucun d'entre eux, soit que ce n'est pas sous ce rapport qu'il s'en dit avec vérité, [soit qu'il n'est pas propre de chacun d'eux sous le rapport de ce dont on a donné le propre] ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Par exemple, puisque « ne pouvant être induit en erreur par raison » n'est pas vrai du géomètre (car le géomètre se laisse induire en erreur dans les cas de pseudographie¹), ce ne serait pas un propre du savant que « n'être pas induit en erreur par raison ». Pour établir, en revanche, voir si la formule se dit bien avec vérité de tous les cas particuliers, et si elle s'en dit bien avec vérité sous ce rapport ; car alors, ce qui a été posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisque « animal capable de recevoir la science » est vrai de tout homme, et l'est en tant qu'il est homme, ce serait un propre de l'homme que « animal capable de recevoir la science ». [Ce lieu est celui qui consiste à voir, quand on réfute, s'il ne se trouve pas que la formule n'est pas vraie de ce dont le nom est vrai, et que le nom n'est pas vrai de ce dont la formule est vraie ; et quand on établit, à voir si la formule se prédique bien de ce dont le nom se prédique, et si le nom se prédique bien de ce dont la formule se prédique.]

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que la formule ne se dit pas également de ce dont le nom se dit, et que le nom ne se dit pas également de ce dont la formule se dit ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Par exemple, puisque « animal ayant part à la science » est vrai de Dieu, alors que « homme » ne se prédique pas de Dieu, « animal ayant part à la science » ne saurait être un propre de l'homme. Pour établir, en revanche, voir si le nom se prédique bien également de ce dont la formule se prédique, et si la formule se prédique bien également de ce dont le nom se prédique ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisque « animal » est vrai de ce dont « avoir une âme » est vrai, et que « avoir une âme » est vrai de ce dont « animal » est vrai, « avoir une âme » serait bien un propre de l'animal.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné le sujet comme propre de ce qui est dit dans ce sujet ; car alors, ce qui est posé comme un propre ne sera pas un propre. Par exemple, puisque celui qui donne « feu » comme propre du corps composé des particules les plus fines a donné le sujet comme propre de ce qui est prédiqué de lui, « feu » ne saurait être propre du « corps composé des particules les plus fines ». La raison pour laquelle le sujet ne sera pas un propre de ce qui est dans ce sujet, c'est que la même chose sera alors propre de plusieurs choses spécifiquement différentes. En effet, pour la même chose, plusieurs choses spécifiquement différentes sont le cas, qui ne se disent que de lui, et le sujet sera propre d'elles toutes, si l'on pose le propre de cette façon. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien donné ce qui est dans le sujet comme propre de ce sujet ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre, pourvu qu'il soit prédiqué de lui seul, et à la façon dont le propre a été dit. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de la terre « corps spécifiquement le plus lourd »,

on a donné du sujet le propre qui se dit de la chose seule, et à la façon dont le propre est prédiqué, le propre de la terre serait posé comme il le faut.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné le propre par participation ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. En effet, ce qui est le cas par participation contribue à l'être du sujet ; mais un tel attribut serait une différence se disant d'une certaine espèce unique. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'homme « terrestre bipède », on a donné le propre par participation, ce ne saurait être un propre de l'homme que « terrestre bipède ». Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien évité de donner un propre par participation et rendant manifeste l'être, alors que la chose en est contre-prédiquée ; car alors, ce qui a été posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'animal « doté par nature de la sensation », on n'a pas donné un propre par participation, ni un propre rendant manifeste l'être du sujet, alors que la chose en est contre-prédiquée, ce serait bien un propre de l'animal que « doté par nature de la sensation ».

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas qu'il est possible que le propre ne soit pas le cas en même temps que le nom, mais soit plus tard, soit plus tôt que lui ; car alors, ce qui a été posé comme étant un propre ne sera pas un propre (il ne le sera soit jamais, soit pas toujours). Par exemple, puisqu'il est possible que « traverser la place publique à pied » ait été le cas pour quelqu'un aussi bien plus tôt que plus tard que « homme », « traverser la place publique à pied » ne saurait être un propre de l'homme (soit jamais, soit pas toujours). Pour établir, en revanche, voir si le propre est bien toujours nécessairement le cas en même temps, sans être définition ni différence ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisque « animal capable de recevoir la science » est toujours nécessairement le cas en même temps que « homme », tout en n'étant ni différence ni définition ; « animal capable de recevoir la science » serait donc bien un propre de l'homme.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que la même chose n'est pas un propre des mêmes choses, en tant qu'elles sont les mêmes ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Par exemple, puisque « paraître bon à certains » n'est pas un propre de ce qui est à rechercher, « paraître bon à certains » ne saurait être un propre de ce qui est à choisir ; car c'est la même chose que ce qui est à rechercher et ce qui est à choisir. Pour établir, en revanche, voir si la même chose est bien un propre de la même chose, en tant qu'elle est la même ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisque l'on dit que « avoir une âme tripartite » est un propre de l'homme, en tant qu'il est un homme, « avoir une âme tripartite » serait un propre du mortel, en tant qu'il est un mortel². Ce lieu est également utile dans le cas de l'accident ; car pour les mêmes choses, en tant qu'elles sont les mêmes, les mêmes choses doivent être le cas ou ne pas l'être.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce n'est pas toujours une chose spécifiquement identique qui est le propre de choses spécifiquement identiques ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre du sujet indiqué n'en sera pas un propre. Par exemple, puisque l'homme et le cheval sont spécifiquement identiques, mais que « s'immobiliser de soi-même » n'est pas [toujours] un propre du cheval, « se mouvoir de soi-même » ne saurait être un propre de l'homme ; car se mouvoir et s'immobiliser de soi-même sont spécifiquement identiques, en tant qu'à l'animal il est possible qu'appartienne chacun de ces deux prédicats. Pour établir, en revanche, voir si une chose toujours identique est bien propre aux choses spécifiquement identiques ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un

propre. Par exemple, puisque « être terrestre bipède » est un propre de l'homme, « être ailé bipède » serait bien un propre de l'oiseau ; en effet, tous ces termes sont spécifiquement identiques, les uns en tant qu'ils sont des espèces subordonnées au même genre, étant subordonnés à « animal », les autres en tant qu'ils sont des différences du genre « animal ». Mais ce lieu est faux lorsque l'un des termes indiqués est le cas pour une certaine espèce unique, alors que l'autre l'est pour plusieurs, comme « terrestre quadrupède ».

Puisque « même » et « autre » se disent en plusieurs sens, c'est toute une affaire, face à qui le prend de manière sophistiquée, de donner le propre d'un seul et unique sujet ; car ce qui est le cas pour quelque chose qui a quelque chose pour accident sera aussi le cas pour l'accident, si l'on prend celui-ci avec ce dont il est l'accident. Par exemple, ce qui est le cas pour « homme » sera aussi le cas pour « homme blanc », si l'homme est blanc ; et ce qui est le cas pour « homme blanc » sera aussi le cas pour « homme ». Et l'on pourrait ainsi incriminer la plupart des propres, en faisant une différence entre le sujet pris en lui-même et le sujet pris avec son accident, en disant par exemple qu'autre chose est « homme », autre chose « homme blanc ». En outre, on pourrait faire une différence entre une possession et ce qui se dit selon une possession. En effet, ce qui est le cas pour la possession sera aussi le cas pour ce qui se dit selon cette possession ; et ce qui est le cas pour ce qui se dit selon une possession sera aussi le cas pour cette possession. Par exemple, puisque le savant est dit être disposé selon la science, ce ne serait pas un propre de la science que « inébranlable par raison » ; car le savant aussi sera inébranlable par raison. Pour établir, en revanche, il faut dire qu'il n'y a pas de différence³ pure et simple entre ce qui a un accident et cet accident pris avec ce dont il est l'accident, mais qu'on les dit autres du fait qu'être est pour eux différent : de fait, « être homme » n'est pas pour un homme la même chose que « être un homme blanc » pour un homme blanc. En outre, il faut considérer les choses à partir des inflexions, en disant que le savant ne sera pas non plus *ce* qui est inébranlable par raison, mais *celui* qui est inébranlable par raison ; et que la science ne sera pas non plus *ce* qui est inébranlable par raison, mais *celle* qui est inébranlable par raison ; en effet, face à qui soulève toutes les objections, il faut en effet résister de toutes les manières.

Chapitre 5

Lieux du propre comme tel (suite)

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas qu'en voulant donner comme propre ce qui est le cas par nature, on l'assigne, par l'expression verbale, de telle manière que l'on signifie ce qui est le cas toujours ; car alors, ce qui est posé comme un propre paraîtrait ébranlé. Par exemple, puisqu'en disant comme propre de l'homme « bipède », on veut donner ce qui est le cas par nature, mais que l'on signifie par l'expression verbale ce qui est le cas toujours, « bipède » ne serait pas un propre de l'homme ; car il n'est pas vrai que tout homme soit en possession de deux pieds. Pour établir, en revanche, voir si, voulant donner comme propre ce qui est le cas par nature, on le signifie bien de cette manière par l'expression verbale ; car alors, le propre ne sera pas ébranlé sous ce rapport. Par exemple, puisqu'en donnant comme propre de l'homme « animal capable de recevoir la science », à la fois on veut donner un propre qui est le cas par nature, et qu'on le signifie par l'expression verbale, on ne saurait ébranler le propre sous ce rapport, en prétendant que « animal capable de recevoir la science » n'est pas un propre de l'homme.

En outre, pour toutes les choses qui se disent telles ou telles en fonction de quelque chose d'autre qui l'est à titre premier, ou qui se disent elles-mêmes telles ou telles à titre premier, c'est toute une affaire de donner le propre des choses de ce type ; car si tu donnes un propre de ce qui se

dit tel en fonction de quelque chose d'autre, ce propre sera vrai aussi de ce qui se dit tel à titre premier ; et si tu assignes un propre de ce qui se dit tel en premier, ce propre sera aussi prédicat de ce qui se dit tel en fonction de quelque chose d'autre. Par exemple, si l'on donne « être coloré » comme propre de la surface, « être coloré » sera également vrai du corps ; et si on le donne comme propre du corps, il sera également prédicat de la surface. Si bien que l'on n'aura pas : ce dont la formule est vraie, le nom aussi sera vrai.

Il arrive à certains des propres qu'une faute soit fréquemment commise, du fait que l'on ne précise pas de quelle façon et de quelles choses on assigne le propre. Tout le monde, en effet, entreprend de donner le propre en donnant, soit ce qui est le cas par nature, comme, pour l'homme, « bipède » ; soit ce qui est en fait le cas, comme, pour tel homme, « avoir quatre doigts » ; soit spécifiquement, comme, pour le feu, « composé des particules les plus fines » ; soit purement et simplement, comme, pour l'animal, « vivre » ; soit en fonction de quelque chose d'autre, comme, pour l'âme, « prudent » ; soit à titre premier, comme, pour la partie raisonnable, « prudent » ; soit du fait que le sujet possède quelque chose, comme, pour le savant, « inébranlable par raison » (car rien d'autre ne sera quelqu'un d'inébranlable par raison sinon du fait qu'il possède quelque chose) ; soit du fait que le sujet est possédé par quelque chose, comme, pour la science, « être quelque chose d'inébranlable par raison » ; soit du fait que le sujet est participé par quelque chose, comme, pour l'animal, « sentir » (sentir, en effet, quelque chose d'autre le fait aussi, par exemple l'homme ; mais il ne sent qu'autant qu'il participe de l'animal) ; soit du fait que le sujet participe de quelque chose, comme, pour tel animal, « vivre ».

Si donc l'on n'ajoute pas « par nature », on commet une faute, puisque ce qui est le cas par nature peut ne pas être le cas pour ce pour quoi il est le cas par nature, par exemple, pour l'homme, « posséder deux pieds ». De même si l'on ne précise pas que l'on donne pour propre ce qui est en fait le cas, parce que ce prédicat ne sera pas tel qu'il soit le cas pour ce sujet-là, comme le fait que l'homme a quatre doigts. De même si l'on n'indique pas que l'on assigne le propre à titre premier ou en fonction de quelque chose d'autre, parce que alors le nom ne sera pas vrai de ce dont la formule est vraie, par exemple « être coloré », qu'on le donne comme propre de la surface ou comme propre du corps. De même si l'on ne dit pas à l'avance que l'on a donné le propre soit du fait que le sujet possède quelque chose, soit du fait qu'il est possédé par quelque chose, parce que alors il n'est pas propre : en effet, si l'on donne le propre du fait que le sujet est possédé par quelque chose, il sera aussi le cas pour le sujet qui possède ce quelque chose ; et si on le donne du fait que le sujet possède quelque chose, il le sera aussi pour le sujet qui est possédé par ce quelque chose ; par exemple, « inébranlable par raison », assigné comme propre de la science, ou du savant. De même si l'on n'indique pas en sus que l'on donne le propre du fait que le sujet participe de quelque chose ou du fait qu'il est participé par quelque chose, parce que alors le propre sera aussi le cas pour certaines autres choses : si en effet on le donne du fait que le sujet est participé par quelque chose, il le sera pour ses participants ; et si on le donne du fait qu'il participe de quelque chose, il le sera pour ses participés ; par exemple, si l'on assignait « vivre » comme propre de tel animal, ou de l'animal. De même si l'on n'a pas déterminé de façon explicite « spécifiquement », parce que alors, le propre sera le cas pour une seule des choses qui tombent sous ce dont on assigne le propre ; en effet, un propre donné au superlatif n'est le cas que pour une seule de ces choses, par exemple, pour le feu, « ce qu'il y a de plus léger ». Mais parfois aussi, même en ajoutant « spécifiquement », on commet une erreur. Encore faudra-t-il, en effet, qu'il n'y ait qu'une seule espèce des choses dont on parle, lorsqu'on ajoute « spécifiquement » ; or c'est ce qui, dans certains cas, n'arrive pas, comme précisément dans le cas du feu. Il n'y a pas, en effet, une seule espèce de feu : spécifiquement autres sont la

braise, la flamme et la lumière, bien que chacune d'elles soit du feu. La raison pour laquelle il ne faut pas, lorsque l'on ajoute « spécifiquement », qu'il y ait plus d'une espèce de ce dont on parle, c'est qu'alors le propre mentionné sera plus le cas pour certaines espèces, et moins pour d'autres, comme, dans le cas du feu, « composé des particules les plus fines » ; car la lumière a des particules plus fines que la braise et que la flamme.

Or c'est là ce qui ne doit pas arriver, à moins que le nom lui aussi ne se prédique davantage de ce dont la formule est davantage vraie ; sinon, le nom ne sera pas davantage le cas pour ce pour quoi la formule est davantage le cas. Outre cela, il s'ensuivra qu'il y aura identité entre le propre du sujet pris purement et simplement et celui de ce qui est davantage tel au sein du sujet pris purement et simplement, comme il en va de « composé des particules les plus fines » dans le cas du feu ; en effet, ce même terme sera aussi un propre de la lumière, puisque la lumière est composée des particules les plus fines. Donc, si c'est quelqu'un d'autre qui donne le propre de cette manière, il faut l'attaquer ; mais pour soi-même, il ne faut pas donner prise à cette objection, mais bien préciser, dès le moment où l'on assigne le propre, de quelle manière on assigne ce propre.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on a assigné la chose comme propre d'elle-même ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. En effet, tout fait voir son propre être, et ce qui fait voir l'être n'est pas un propre, mais une définition. Par exemple, puisqu'en disant que « seyant » est un propre du beau, on a donné la chose comme propre d'elle-même (car « beau » et « seyant » sont une seule et même chose), « seyant » ne saurait être un propre du beau. Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien évité de donner la chose comme propre d'elle-même, tout en assignant comme propre quelque chose qui se contre-prédique ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisqu'en assignant comme propre de l'animal « substance animée », on n'a pas assigné la chose comme propre d'elle-même, tout en donnant comme propre quelque chose qui se contre-prédique, ce serait bien un propre de l'animal que « substance animée ».

Ensuite, dans le cas des homéomères, pour réfuter, il faut examiner s'il ne se trouve pas que le propre du tout n'est pas vrai de la partie, ou si celui de la partie ne se dit pas de la totalité ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Il arrive dans certains cas que cela se produise : en effet, dans le cas des homéomères, on pourrait donner le propre tantôt en ayant la totalité en vue, tantôt en s'arrêtant soi-même sur ce qui se dit au niveau de la partie. Mais d'aucune de ces manières on n'aura donné le propre de façon correcte. Par exemple, dans le cas de la totalité, puisqu'en disant comme propre de la mer « la plus grande masse d'eau salée », on a assigné le propre d'un homéomère, mais on a donné un propre tel qu'il n'est pas vrai de la partie (en effet, une certaine mer n'est pas la plus grande masse d'eau salée), ce ne saurait être un propre de la mer que « la plus grande masse d'eau salée ». Dans le cas de la partie, puisqu'en assignant comme propre de l'air « respirable », on a dit le propre d'un homéomère, mais on a donné un propre tel qu'il est vrai d'un certain air, mais qu'il ne se dit pas de la totalité (en effet, cette totalité n'est pas respirable), ce ne saurait être un propre de l'air que « respirable ». Pour établir, en revanche, voir si le propre est bien vrai de chacune des parties homéomères, tout en étant leur propre en fonction de la totalité ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre ; par exemple, puisque « se porter naturellement vers le bas » est vrai de toute terre, et que c'est le propre d'une certaine terre en fonction de la terre, ce serait bien un propre de la terre que « se porter naturellement vers le bas ».

Chapitre 6

Lieux du propre comme tel (suite) : lieux des opposés

Ensuite, il faut conduire l'examen à partir des opposés, et tout d'abord à partir des contraires : pour réfuter, en regardant s'il ne se trouve pas que le contraire n'est pas un propre du contraire ; car alors, le contraire ne sera pas non plus un propre du contraire. Par exemple, puisque l'injustice est contraire à la justice, et que le pire est contraire au meilleur, mais que « le meilleur » n'est pas un propre de la justice, ce ne saurait être un propre de l'injustice que « le pire ».

Pour établir, en revanche, voir si le contraire est bien un propre du contraire ; car alors, le contraire sera aussi un propre du contraire. Par exemple, puisque le mal est contraire au bien, et que ce qui est à éviter est contraire à ce qui est à choisir, et que c'est un propre du bien que « ce qui est à choisir », ce serait un propre du mal que « ce qui est à éviter ».

En second lieu, partir des relatifs : pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que le relatif n'est pas un propre du relatif ; le relatif ne sera pas non plus un propre du relatif. Par exemple, puisque le double se dit relativement à la moitié, et que ce qui excède se dit relativement à ce qui est excédé, mais que « ce qui excède » n'est pas un propre du double, « ce qui est excédé » ne saurait être un propre de la moitié. Pour établir, en revanche, voir si le relatif est bien un propre du relatif ; car alors, le relatif sera bien un propre du relatif. Par exemple, puisque le double se dit relativement à la moitié, et que le rapport de 2 à 1 se dit relativement au rapport de 1 à 2, et que c'est bien un propre du double que « comme 2 par rapport à 1 », ce serait bien un propre de la moitié que « comme 1 par rapport à 2 ».

En troisième lieu, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas qu'une expression de type possessif n'est pas un propre de la possession ; car alors, l'expression de type privatif ne sera pas non plus un propre de la privation. Voir aussi s'il ne se trouve pas qu'une expression de type privatif n'est pas un propre de la privation ; car alors l'expression de type possessif ne sera pas non plus un propre de la possession. Par exemple, puisqu'on ne dit pas que c'est un propre de la surdité qu'« être une absence de sensation », ce ne serait pas non plus un propre de l'audition qu'« être une sensation ». Pour établir, en revanche, voir si une expression de type possessif est bien un propre de la possession ; car alors, l'expression de type privatif sera aussi un propre de la privation. Et si une expression de type privatif est bien un propre de la privation, l'expression de type possessif sera aussi un propre de la possession. Par exemple, puisque c'est un propre de la vue que « voir », en tant que nous possédons la vue, ce serait bien un propre de la cécité que « ne pas voir », en tant que nous ne possédons pas la vue que nous possédons par nature.

Ensuite, partir des termes affirmatifs et négatifs, et tout d'abord en partant des prédicats eux-mêmes ; mais ce lieu n'est utile que pour réfuter. Par exemple, voir s'il ne se trouve pas qu'un terme affirmatif ou une expression de type affirmatif sont un propre du sujet ; car alors, ni le terme négatif ni l'expression de type négatif n'en seront un propre. Et si un terme négatif ou une expression de type négatif en sont un propre, ni le terme affirmatif ni l'expression de type affirmatif n'en seront un propre. Par exemple, puisque c'est un propre de l'animal que « animé », ce ne saurait être un propre de l'animal que « non animé ».

En second lieu, partir à la fois des prédicats affirmés ou niés et des sujets dont ils sont affirmés ou niés ; pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que le terme positif n'est pas un propre du terme affirmatif ; car alors, le terme négatif ne sera pas non plus un propre du terme négatif. Et si le terme négatif n'est pas un propre du terme négatif, le terme positif ne sera pas non plus

un propre du terme positif. Par exemple, puisque « animal » n'est pas un propre de l'homme, ce ne saurait être un propre du non-homme que « non-animal » ; et s'il semblerait que « non-animal » n'est pas un propre du non-homme, « animal » ne sera pas non plus un propre de l'homme. Pour établir, en revanche, voir si le terme positif est bien un propre du terme positif ; car alors, le terme négatif sera un propre du terme négatif. Et si le terme négatif est bien un propre du terme négatif, le terme positif sera lui aussi un propre du terme positif. Par exemple, puisque « ne pas vivre » est un propre du non-animal, ce serait un propre de l'animal que « vivre » ; et s'il semble que « vivre » soit un propre de l'animal, il semblera tout autant que « ne pas vivre » est un propre du non-animal.

En troisième lieu, partir des sujets eux-mêmes : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que ce qui a été donné comme propre est propre d'un terme positif ; car alors, le même terme ne sera pas également un propre du terme négatif. Et si ce qui a été donné est un propre d'un terme négatif, il ne sera pas un propre du terme positif. Par exemple, puisque « animé » est un propre de l'animal, « animé » ne saurait être un propre du non-animal. Pour établir, en revanche, voir s'il se trouve bien que le terme donné comme propre n'est pas un propre du terme positif ; il le serait alors du terme négatif. Mais ce lieu est faux : car un terme positif n'est pas un propre d'un terme négatif, ni un terme négatif un propre d'un terme positif. En effet, un terme positif n'est même absolument pas le cas pour un terme négatif, et un terme négatif est bien le cas pour un terme positif, mais il ne l'est pas à titre de propre.

Ensuite, partir des termes qui se correspondent dans une division : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas qu'aucun des termes de même niveau n'est le propre d'aucun des termes restants de même niveau ; car alors, ce qui a été posé comme propre ne sera pas un propre de ce dont il est posé comme propre. Par exemple, puisque « animal sensible » n'est le propre d'aucun des autres animaux, « animal intelligible » ne saurait être un propre du dieu. Pour établir, en revanche, voir si l'un ou l'autre des termes restants de même niveau est bien un propre de chacun de ces termes de même niveau ; car alors, le terme restant sera bien un propre de ce dont il est posé comme n'étant pas un propre. Par exemple, puisque c'est un propre de la prudence que « être en soi par nature l'excellence de la partie raisonnable », et si l'on prend de cette façon chacune des autres excellences, ce serait un propre de la tempérance que « être en soi par nature l'excellence de la partie désidérative ».

Chapitre 7

Lieux du propre comme tel (suite) : lieux des inflexions et lieux apparentés

Ensuite, partir des inflexions : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que l'inflexion n'est pas un propre de l'inflexion ; car alors, l'inflexion ne sera pas non plus un propre de l'inflexion. Par exemple, puisque « bellement » n'est pas un propre de « justement », le beau ne saurait être non plus un propre du juste. Pour établir, en revanche, voir si l'inflexion est bien un propre de l'inflexion ; car alors, l'inflexion sera aussi un propre de l'inflexion. Par exemple, puisque « terrestre bipède » est un propre de « homme », ce serait un propre de « à l'homme » que l'expression « au terrestre bipède ». Mais il ne faut pas seulement faire porter sur le sujet même qui est mentionné l'examen en fonction des inflexions ; il faut aussi le faire porter sur les opposés, comme on l'a dit à propos des lieux précédemment exposés : pour réfuter, d'abord, on regardera s'il ne se trouve pas que l'inflexion de l'opposé n'est pas un propre de l'inflexion de l'opposé ; car alors, l'inflexion de l'opposé ne sera pas non plus un propre de l'inflexion de l'opposé. Par exemple, puisque « bonnement » n'est pas un propre de « justement »,

« méchamment » ne saurait être non plus un propre de « injustement ». Pour établir, en revanche, voir si l'inflexion de l'opposé est bien un propre de l'inflexion de l'opposé ; car alors, l'inflexion de l'opposé sera aussi un propre de l'inflexion de l'opposé. Par exemple, puisque « le meilleur » est bien un propre du bon, ce serait aussi un propre du mauvais que « le pire ».

Ensuite, partir des termes qui ont des relations semblables : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que ce qui a une relation semblable n'est pas un propre de ce qui a une relation semblable ; car alors, ce qui a une relation semblable ne sera pas non plus un propre de ce qui a une relation semblable. Par exemple, puisque l'architecte a, à l'égard de la production d'une maison, une relation semblable à celle qu'a le médecin à l'égard de la production de la santé, et que « produire la santé » n'est pas un propre du médecin, ce ne serait pas non plus un propre de l'architecte que « produire une maison ». Pour établir, en revanche, voir si ce qui a une relation semblable est bien un propre de ce qui a une relation semblable ; car alors, ce qui a une relation semblable sera bien un propre de ce qui a une relation semblable. Par exemple, puisque le médecin a, à l'égard de « être producteur de la santé », une relation semblable à celle qu'a le maître de gymnastique à l'égard de « être producteur du tonus », et que c'est un propre du maître de gymnastique que « être producteur du tonus », ce serait un propre du médecin que « être producteur de la santé ».

Ensuite, partir des termes qui ont les mêmes relations : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que ce qui a la même relation n'est pas un propre de ce qui a la même relation ; car alors, ce qui a la même relation ne sera pas non plus un propre de ce qui a la même relation. Mais si c'est un propre de ce qui a la même relation, ce ne sera pas un propre de ce dont il est posé comme étant un propre. [Par exemple, puisque la prudence a la même relation avec le beau et avec le laid, du fait qu'elle est science de chacun d'eux, et que ce n'est pas un propre de la prudence que d'être science du beau, ce ne saurait être un propre de la prudence que d'être science du laid. Si maintenant c'est bien un propre de la prudence que d'être science du beau, ce ne saurait être un propre de cette même prudence que d'être science du laid.] En effet, il est impossible que le même terme soit un propre de plusieurs termes. Pour établir, en revanche, ce lieu ne sert à rien ; car ce qui a la même relation se combine d'un à plusieurs.

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce qui se dit sur le mode de l'être n'est pas un propre de ce qui se dit sur le mode de l'être ; car alors, cesser d'être ne sera pas un propre de ce qui se dit sur le mode de la cessation d'être, ni venir à être un propre de ce qui se dit sur le mode de la venue à l'être. Par exemple, puisque ce n'est pas un propre de l'homme que d'être un animal, ce ne saurait être non plus un propre de venir à être un homme que venir à être un animal, ni un propre de cesser d'être un homme que de cesser d'être un animal. Il faut prendre les prémisses de la même façon pour passer de la venue à être à l'être et à la cessation de l'être, et pour passer de la cessation d'être à l'être et à la venue à l'être, sur le modèle de ce qui vient d'être dit pour passer de l'être à la venue à l'être et à la cessation d'être. Pour établir, en revanche, voir si ce qui se range au niveau de l'être est bien un propre de ce qui se range au niveau de l'être ; car alors, ce qui se dit sur le mode de la venue à l'être sera aussi un propre de ce qui se dit sur le mode de la venue à l'être, et ce qui se donne sur le mode de la cessation d'être sera aussi un propre de ce qui se dit sur ce même mode. Par exemple, puisque c'est un propre de l'homme que d'être un « mortel », ce serait aussi un propre de la venue à être un homme que de venir à être un « mortel », et un propre de la cessation d'être un homme que de cesser d'être un « mortel ». Il faut prendre les prémisses de la même façon pour aller de la venue à être et de la

cessation d'être aussi bien à l'être qu'à eux-mêmes à partir d'eux-mêmes, comme on l'a dit pour qui fait de ce lieu un usage destructif.

Ensuite, regarder du côté de l'idée de ce qui a été posé : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que le propre n'est pas le cas pour l'idée, ou qu'il ne l'est pas sous l'aspect sous lequel elle est dite ce dont on a donné le propre ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Par exemple, puisque « être en repos » n'est pas le cas pour l'homme en soi en tant qu'il est homme, mais en tant qu'il est idée, ce ne saurait être un propre de l'homme que « être en repos ». Pour établir, en revanche, voir si le propre est bien le cas pour l'idée, et s'il l'est bien sous le rapport sous lequel elle est dite cela même dont il a été posé que cela n'était pas un propre ; car alors, ce qui est posé comme n'étant pas un propre sera un propre. Par exemple, puisque « être composé d'âme et de corps » est le cas pour l'animal en soi, et que c'est pour lui le cas en tant qu'animal, ce serait bien un propre de l'animal que « être composé d'âme et de corps ».

Chapitre 8

Lieux du propre comme tel (suite) : lieux du plus et du moins et lieux apparentés

Ensuite, partir du plus et du moins : d'abord, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que « plus » n'est pas un propre de ce qui est plus ; car alors, « moins » ne sera pas non plus un propre de ce qui est moins, ni « le moins » un propre de ce qui est le moins, ni « le plus » un propre de ce qui est le plus, ni « tout court » un propre de ce qui est tout court. Par exemple, puisque « être plus coloré » n'est pas un propre de ce qui est plus corps, « être moins coloré » ne saurait être non plus un propre de ce qui est moins corps, ni « être coloré » un propre du corps en général. Pour établir, en revanche, voir si « plus » est bien un propre de ce qui est plus ; car alors, « moins » sera aussi un propre de ce qui est moins, « le moins » un propre de ce qui est le moins, « le plus » un propre de ce qui est le plus, et « tout court » un propre de ce qui est tout court. Par exemple, puisque « sentir plus » est un propre du plus vivant, « sentir moins » serait bien un propre du moins vivant, et aussi bien sûr « sentir le plus » un propre de ce qui est le plus vivant, « sentir le moins » un propre de ce qui est le moins vivant, et sentir tout court un propre de ce qui est vivant tout court.

Il faut aussi, bien sûr, partir de ce qui est tout court pour examiner ces divers degrés : pour réfuter, d'abord, voir s'il ne se trouve pas que « tout court » n'est pas un propre de ce qui est tout court ; car alors, « plus » ne sera pas non plus un propre de ce qui est plus, ni « moins » un propre de ce qui est moins, ni « le plus » un propre de ce qui est le plus, ni « le moins » un propre de ce qui est le moins. Par exemple, puisque « vertueux » n'est pas un propre de l'homme, « plus vertueux » ne saurait être non plus un propre de ce qui est plus homme. Pour établir, en revanche, voir si « tout court » est bien un propre de ce qui est tout court ; car alors, « plus » sera lui aussi un propre de ce qui est plus, « moins » un propre de ce qui est moins, « le moins » un propre de ce qui est le moins, et « le plus » un propre de ce qui est le plus. Par exemple, puisque c'est un propre du feu que « se porter naturellement vers le haut », ce serait aussi un propre de ce qui est plus feu que « se porter naturellement davantage vers le haut ». Il faut aussi conduire l'examen de la même manière en partant des autres degrés pour aboutir à tous ceux-ci.

Deuxièmement, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce qui est plus n'est pas un propre ; car alors, ce qui l'est moins ne sera pas un propre non plus. Par exemple, puisque « sentir » est

plus un propre de l'animal que « savoir » n'en est un de l'homme, et que « sentir » n'est pas un propre de l'animal, ce ne saurait être un propre de l'homme que « savoir ». Pour établir, en revanche, voir si ce qui est moins est bien un propre ; car alors, ce qui est plus sera aussi un propre. Par exemple, puisque « sociable par nature » est moins un propre de l'homme que « vivre » n'en est un de l'animal, et que « sociable par nature » est un propre de l'homme, ce serait bien un propre de l'animal que « vivre ».

Troisièmement, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que le propre proposé n'est pas un propre de ce dont il est plus un propre ; car alors, il ne sera pas non plus un propre de ce dont il est moins un propre. Et s'il est un propre de celui-là, il ne sera pas un propre de celui-ci. Par exemple, puisque « être coloré » est plus un propre de la surface qu'il ne l'est du corps, et qu'il n'est pas un propre de la surface, ce ne saurait être un propre du corps que « être coloré ». Et s'il est un propre de la surface, il ne saurait être un propre du corps. Pour établir, en revanche, ce lieu n'est pas utile, car il est impossible qu'une même chose soit un propre de plusieurs choses.

Quatrièmement, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce qui est plus un propre de ceci n'en est pas un propre ; car alors, ce qui est moins un propre de ceci n'en sera pas non plus un propre. Par exemple, puisque « perceptible » est plus un propre de l'animal que ne l'est « divisible », et que « perceptible » n'est pas un propre de l'animal, ce ne saurait être non plus un propre de l'animal que « divisible ». Pour établir, en revanche, voir si ce qui est moins un propre de ceci en est bien un propre ; car alors, ce qui est plus un propre de ceci en sera aussi un propre. Par exemple, puisque « sentir » est moins un propre de l'animal que ne l'est « vivre », et que « sentir » est un propre de l'animal, ce serait bien un propre de l'animal que « vivre ».

Ensuite, partir des termes qui sont le cas à un degré semblable : d'abord, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce qui est un propre à un degré semblable n'est pas un propre de ce dont il est un propre à un degré semblable ; car alors, ce qui est un propre à un degré semblable ne sera pas non plus un propre de ce dont il est un propre à un degré semblable. Par exemple, puisque c'est à un degré semblable que « désirer » est un propre de la partie désirante de l'âme et que « raisonner » est un propre de sa partie raisonnable, et puisque ce n'est pas un propre de la partie désirante que « désirer », ce ne saurait être un propre de la partie raisonnable que « raisonner ». Pour établir, en revanche, voir si ce qui est un propre à un degré semblable est bien un propre de ce dont il est un propre à un degré semblable ; car alors, ce qui est un propre à un degré semblable sera aussi un propre de ce dont il est un propre à un degré semblable. Par exemple, puisque c'est à un degré semblable que « le premier sujet prudent » est un propre de la partie raisonnable de l'âme et que « le premier sujet tempérant » l'est de sa partie désirante, et que c'est bien un propre de sa partie raisonnable que d'être « le premier sujet prudent », ce serait un propre de sa partie désirante que d'être « le premier sujet tempérant ».

Deuxièmement, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce qui est un propre à un degré semblable n'en est pas un propre ; car alors, ce qui en est un propre à un degré semblable n'en sera pas non plus un propre. Par exemple, puisque ce sont des propres de l'homme à un degré semblable que « voir » et « entendre », et que ce n'est pas un propre de l'homme que « voir », ce ne saurait être un propre de l'homme qu'« entendre ». Pour établir, en revanche, voir si ce qui est un propre de ceci à un degré semblable en est bien un propre ; car alors, ce qui est un propre de ceci à un degré semblable en sera aussi un propre. Par exemple, puisque c'est à un degré semblable que sont des propres de l'âme que d'être désirante et d'être raisonnable par une partie d'elle-même qui l'est à titre premier, et que c'est un propre de l'âme que d'être désirante par une

partie d'elle-même qui l'est à titre premier, ce serait un propre de l'âme que d'être raisonnable par une partie d'elle-même qui l'est à titre premier.

Troisièmement, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que ce n'est pas un propre de ce dont c'est un propre à un degré semblable ; car alors, ce ne sera pas non plus un propre de ce dont c'est un propre à un degré semblable. Mais si c'est un propre du premier, ce ne sera pas un propre de l'autre. Par exemple, puisque c'est à un degré semblable que « brûler » est un propre de la flamme et un propre de la braise, et que ce n'est pas un propre de la flamme que « brûler », ce ne saurait être un propre de la braise que « brûler ». Mais si c'est un propre de la flamme, ce ne saurait être un propre de la braise. Pour établir, ce lieu n'est nullement utilisable.

Le lieu qui part des termes qui ont des relations semblables diffère de celui qui part de ceux qui sont le cas à un degré semblable, en ce que le premier se prend selon une analogie, sans prendre en considération le fait que quelque chose est le cas, alors que le second opère une comparaison à partir du fait que quelque chose est le cas.

Chapitre 9

Lieux du propre (suite et fin)

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que, ayant donné un propre en puissance, on a donné ce propre en puissance en le rapportant aussi à ce qui n'existe pas, lorsque la puissance ne peut pas être le cas pour ce qui n'existe pas ; car alors, ne sera pas un propre ce qui est posé comme étant un propre. Par exemple, puisque celui qui a dit que c'est un propre de l'air que « respirable » a donné un propre en puissance (car c'est ce qui est susceptible d'être respiré qui est respirable), mais il a donné ce propre en le rapportant aussi à ce qui n'existe pas (car s'il n'existe pas d'animal qui soit de nature à respirer l'air, il peut exister de l'air ; et cependant, s'il n'existe pas d'animal, rien n'est capable de respirer ; de sorte que ce ne sera pas un propre de l'air que d'« être susceptible d'être respiré » lorsqu'il n'existera pas d'animal susceptible de respirer) ; ce ne saurait donc être un propre de l'air que « respirable ». [139a] Pour établir, en revanche, voir si, en donnant un propre en puissance, on donne bien le propre soit en le rapportant à ce qui existe, soit en le rapportant à ce qui n'existe pas, lorsque la puissance peut être le cas pour ce qui n'existe pas ; car alors, sera bien un propre ce qui est posé comme n'étant pas un propre. Par exemple, puisque celui qui donne, comme un propre de ce qui existe, « capable de pâtre ou d'agir », tout en donnant le propre en puissance, l'a donné en le rapportant à ce qui existe (en effet, lorsqu'il y a quelque chose qui existe, cette chose sera aussi capable de pâtre ou d'agir de telle manière) ; de sorte que ce serait bien un propre de ce qui existe que « capable de pâtre ou d'agir ».

Ensuite, pour réfuter, voir s'il ne se trouve pas que l'on assigna le propre par un superlatif ; car alors, ce qui est posé comme étant un propre ne sera pas un propre. Ce qui arrive en effet à ceux qui donnent ainsi le propre, c'est que le nom n'est pas vrai de ce dont la formule est vraie ; car si la chose disparaît, la formule n'en sera pas moins : elle est le cas, au plus haut degré, pour quelqu'une des choses qui existent. C'est ce qui arriverait par exemple si l'on donnait comme propre du feu « le corps le plus léger » ; car si le feu disparaissait, il y aura quelqu'un des corps qui sera le plus léger. De sorte que ce ne saurait être un propre du feu que « le corps le plus léger ». Pour établir, en revanche, voir si l'on a bien évité d'avoir assigné le propre par un superlatif ; car alors, sous ce rapport, le propre sera correctement posé. Par exemple, puisqu'en

assignant comme un propre de l'homme « animal sociable par nature », on n'a pas usé d'un superlatif pour donner le propre, on aurait sous ce rapport correctement posé le propre.

LIVRE VI

LIEUX DE LA DÉFINITION

Chapitre 1

Division du sujet

Le traitement concernant les définitions comporte cinq parties : on soutiendra, en effet, soit qu'il n'est simplement pas vrai, de ce dont on dit le nom, de dire aussi la formule (car il faut que la formule définitionnelle de l'homme soit vraie de tout homme) ; soit que, alors qu'il y a un genre, on n'a pas mis la chose à définir dans le genre, ou qu'on ne l'a pas mis dans le genre approprié (car il faut que celui qui définit mette la chose à définir dans le genre et qu'il y attache en outre les différences ; car on admet que c'est au plus haut point le genre, parmi les éléments contenus dans la formule définitionnelle, qui signifie l'essence du défini) ; soit que la formule n'est pas propre (car il faut que la formule définitionnelle soit propre, comme on l'a déjà dit auparavant) ; soit que, si l'on a bien fait tout ce qui vient d'être dit, l'on n'a pas pour autant défini, c'est-à-dire énoncé l'essentiel de l'essence du défini. Reste encore, en plus de ce qui vient d'être dit, à examiner si l'on a défini sans doute, mais non pas défini de façon correctement formulée.

Si donc, pour commencer, la formule n'est pas vraie de ce dont le nom est vrai, c'est ce qu'il faut examiner à partir des lieux qui concernent l'accident ; car là aussi, tout l'examen porte sur la question : vrai ou non vrai. En effet, lorsque nous soutenons qu'un accident est le cas, nous affirmons que c'est vrai ; en revanche, lorsque nous soutenons qu'il n'est pas le cas, nous affirmons que ce n'est pas vrai. Si maintenant l'on n'a pas placé la chose à définir dans le genre approprié, ou si la formule qui a été donnée ne lui est pas propre, c'est à partir des lieux qui ont été mentionnés concernant le genre et le propre qu'il faut l'examiner.

Ce qui reste à dire, c'est comment il faut s'y prendre pour voir si la chose n'a pas été définie, ou si elle n'a pas été définie de façon correctement formulée. Pour commencer, il faut examiner si elle n'a pas été définie de façon correctement formulée. En effet, il est plus facile de faire une chose quelconque que de la faire correctement ; il est donc clair que la faute est plus fréquente sur ce dernier point, puisque la tâche est plus ardue, de sorte que l'attaque devient chose plus facile sur ce point-ci que sur celui-là.

Ne pas procéder de façon correctement formulée comporte deux parties : l'une consiste à se servir d'une forme d'expression sans clarté (car il faut que celui qui définit se serve de l'expression la plus claire possible, puisque c'est en vue de la connaissance que l'on donne la formule définitionnelle) ; l'autre, c'est si l'on a énoncé une formule qui a plus d'extension qu'il ne faut (car tout ce qui est surajouté dans la formule définitionnelle est superflu). À son tour, chacun des points qui viennent d'être mentionnés se divise en plusieurs parties.

Chapitre 2

Lieux de l'obscurité de la définition

Un premier lieu du manque de clarté, c'est de voir s'il ne se trouve pas que ce qui est dit est homonyme de quelque chose, par exemple quand on dit que le devenir est un passage à l'être, et que la santé est un équilibre des composants chauds et froids ; en effet, le passage est homonyme, et l'équilibre aussi. On ne voit donc pas clairement laquelle on veut dire des choses désignées par le terme qui se dit de plusieurs manières. Il en va de même encore si, la chose à

définir se disant elle-même de plusieurs manières, on s'est exprimé sans faire de distinction ; car alors on ne voit pas clairement de quoi l'on a donné la définition, et l'on peut toujours chercher chicane en disant que la formule ne s'adapte pas à toutes les choses dont on a donné la formule définitionnelle. Il est surtout possible de procéder ainsi lorsque l'homonymie reste cachée. Mais il est également possible de distinguer soi-même de combien de manières se dit ce qui est donné dans la formule définitionnelle, et de construire alors le raisonnement déductif : en effet, si ce qui a été dit n'est satisfaisant d'aucune des façons de prendre l'expression, il est évident qu'on ne saurait avoir défini de la bonne façon.

Autre lieu : voir s'il ne se trouve pas qu'il s'est exprimé par métaphore, par exemple s'il a dit que la science est inflexible, ou que la terre a quelque chose d'une nourrice, ou que la tempérance est une harmonie ; car tout ce qui se dit métaphoriquement manque de clarté. Il est possible aussi de chercher chicane à celui qui a parlé par métaphore, en faisant comme s'il avait parlé au sens littéral ; car alors la définition qu'il a énoncée ne sera pas adaptée, par exemple dans le cas de la tempérance ; car toute harmonie réside dans des sons. En outre, si l'harmonie est le genre de la tempérance, une même chose sera dans deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre ; car l'harmonie n'enveloppe pas l'excellence, ni l'excellence l'harmonie.

En outre, voir s'il ne se trouve pas qu'il s'est servi de termes qui ne sont pas usuels, comme Platon définissant l'œil comme « ombricilleux », ou la tarentule comme « putrimordante », ou la moelle comme « ossigène » ; car tout ce qui est contraire aux habitudes manque de clarté.

Mais il y a certaines choses qui ne sont dites ni par homonymie, ni par métaphore [ni au sens propre], comme par exemple que la loi est mesure ou image de ce qui par nature est juste. Les choses de ce type sont pires que la métaphore. En effet, la métaphore fait connaître d'une certaine manière ce qu'elle signifie, grâce à la ressemblance (car tous ceux qui font des métaphores les font selon une certaine ressemblance), alors que les expressions comme celles dont nous parlons ne le font pas connaître : en effet, la ressemblance n'est pas ce par quoi la loi est une mesure ou une image, et il n'est pas non plus habituel de l'appeler ainsi au sens littéral. En somme, si l'interlocuteur dit que la loi est, au sens littéral, mesure ou image, il dit faux (car une image est ce qui s'engendre par imitation, et cela n'est pas le cas pour la loi) ; mais si ce n'est pas au sens littéral qu'il le dit, il est évident qu'il s'est exprimé d'une façon qui manque de clarté, pire que n'importe laquelle des choses dites par métaphore.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que la formule du contraire n'est pas évidente à partir de celle qui a été énoncée ; car les formules qui sont données de façon correcte signifient en outre les formules contraires. Ou bien encore, voir s'il ne se trouve pas que, énoncée par elle-même, elle ne montre pas avec évidence de quoi elle est la formule définitionnelle, mais c'est comme les figures des peintres primitifs : si l'on n'avait pas mis une inscription, on ne reconnaîtrait pas ce qu'est chacune.

Chapitre 3

Lieux de l'excès d'extension de la définition

Si donc il y a manque de clarté, c'est par les procédés de ce type qu'il faut mener l'examen.

Si maintenant on a donné la définition avec trop d'extension, il faut d'abord regarder s'il ne se trouve pas que l'interlocuteur a fait usage de quelque chose qui est le cas pour toutes choses, soit en bloc pour toutes les choses qui sont, soit pour celles qui tombent sous le même genre

que la chose à définir ; car il y aura nécessairement excès d'extension dans un tel énoncé. Il faut en effet, d'une part que le genre sépare d'avec les autres choses, d'autre part que la différence sépare d'avec quelqu'une des choses qui sont dans le même genre. Donc, d'une part, ce qui est le cas pour toutes choses ne sépare absolument de rien, et d'autre part ce qui est le cas pour toutes les choses qui tombent sous le même genre ne sépare pas d'avec les choses qui sont dans ce même genre ; de sorte qu'un élément surajouté de ce type est totalement vain.

Ou encore, voir s'il ne se trouve pas que l'élément surajouté est bien propre, mais que, une fois cet élément supprimé, ce qui reste de la formule est encore propre à la chose à définir et rend manifeste son essence. Par exemple, dans la formule de l'homme, « apte au savoir » est un ajout superflu ; car une fois cet élément supprimé, ce qui reste de la formule est encore propre à l'homme et rend manifeste son essence. Pour le dire d'un mot, est superflu tout ce qui est tel qu'une fois cet élément supprimé, ce qui reste donne une expression claire de la chose à définir. Telle est encore la définition de l'âme, si c'est « un nombre qui se meut lui-même » ; en effet, ce qui se meut soi-même est âme, d'après la définition que donne Platon. Ou alors : cette dernière formule est bien propre à l'âme, mais elle ne rend pas manifeste son essence, une fois « nombre » supprimé. En va-t-il ainsi ou de l'autre façon, il est bien difficile de le faire voir clairement ; mais dans tous les cas de ce type, il faut utiliser ces possibilités en tant que de besoin. Prenons pour exemple que la définition du phlegme est la suivante : « liquide provenant le premier de la nourriture, non digéré ». Elle est discutable, car ce qui est premier est unique, et non multiple, de sorte qu'il est superflu d'ajouter « non digéré » ; en effet, une fois cet élément supprimé, ce qui reste de la formule sera encore propre au phlegme, car il n'est pas possible que de la nourriture ce liquide et un autre encore proviennent le premier. Ou alors : ce n'est pas le premier absolument que le phlegme provient de la nourriture, mais c'est le premier des produits non digérés, de sorte qu'il faut bien ajouter « non digéré » ; car si l'on s'exprime comme tout à l'heure, la formule n'est pas vraie, puisque ce n'est pas le premier de tous.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'un des éléments figurant dans la formule n'est pas le cas pour toutes les choses qui tombent sous la même espèce ; car une telle formule définit de façon pire encore que celles qui utilisent un terme qui est le cas pour toutes les choses qui sont. Dans le cas de tout à l'heure, en effet, si ce qui reste de la formule est encore propre à la chose à définir, la formule tout entière lui sera propre aussi ; car d'une façon générale, si à un propre on ajoute quoi que ce soit de vrai, le tout obtenu est encore un propre. En revanche, si l'un des éléments figurant dans la formule n'est pas le cas pour toutes les choses qui tombent sous la même espèce, il est impossible que la formule tout entière soit un propre ; car elle ne sera pas contre-prédiquée de la chose. Prenons par exemple « animal terrestre bipède haut de quatre coudées » : une telle formule est à rejeter, car elle ne se contre-prédique pas de la chose, du fait que « haut de quatre coudées » n'est pas le cas pour toutes les choses qui tombent sous la même espèce.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas que l'on a dit plusieurs fois la même chose, par exemple en disant que le désir est une appétition de l'agréable ; car tout désir est désir de l'agréable, de sorte que ce qui est identique au désir est aussi « de l'agréable ». L'appétition de l'agréable devient donc « de l'agréable » : en effet, il n'y a aucune différence entre dire « désir » et dire « appétition de l'agréable », de sorte que chacun des deux est « de l'agréable ». Ou alors : il n'y a rien d'absurde à cela ; en effet, il est vrai aussi que l'homme est bipède, de sorte que ce qui est identique à l'homme est également bipède ; or, l'animal terrestre bipède est identique à l'homme, de sorte que l'animal terrestre bipède est bipède, mais ce n'est pas pour cela qu'il s'ensuit quelque

chose d'absurde ; en effet, « bipède » n'est pas prédiqué de l'animal terrestre (dans ce cas en effet, il est vrai, « bipède » serait prédiqué deux fois de la même chose) ; c'est à propos de l'animal terrestre bipède qu'est dit « bipède », de sorte que « bipède » n'est prédiqué qu'une seule fois. De même dans le cas du désir : « être de l'agréable » n'est pas prédiqué de l'appétition, mais de la formule tout entière, de sorte qu'ici encore, la prédication ne se fait qu'une fois. Ce n'est pas de prononcer deux fois le même mot qui figure parmi les choses absurdes, c'est de prédiquer plusieurs fois la même chose de quelque chose, par exemple si l'on dit, comme Xénocrate, que la sagesse est la science définitionnelle et théorétique des choses qui sont ; en effet, la science définitionnelle est une forme de science théorétique, de sorte qu'on dit deux fois la même chose, lorsqu'on ajoute derechef « et théorétique ». De même encore pour tous ceux qui disent que le refroidissement est une privation du chaud par nature ; car toute privation est privation de ce qui est le cas par nature, de sorte qu'il est superflu d'ajouter « par nature » : il suffisait de dire « privation du chaud », puisque le mot même de « privation » fait savoir qu'il est dit de ce qui est par nature.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas qu'un universel ayant été mentionné, on a encore ajouté le particulier, par exemple si l'on définit l'équité comme atténuation de ce qui est utile et juste ; car le juste est une forme de l'utile, de sorte qu'après avoir parlé universellement, on a rajouté le particulier. De même encore si l'on a défini la médecine comme la science des choses saines pour l'animal et pour l'homme, ou la loi comme l'image de ce qui est naturellement beau et juste ; car le juste est une forme du beau, de sorte que l'interlocuteur dit plusieurs fois la même chose.

Chapitre 4

Lieux de la définition comme telle

Si donc la définition a été donnée de façon formellement correcte ou non, c'est grâce aux lieux indiqués et à des lieux semblables qu'il faut en faire l'examen. Si maintenant l'on a véritablement dit et défini l'essentiel de l'essence, ou non, c'est à partir de ceux que voici.

Tout d'abord, voir s'il ne se trouve pas que l'on n'a pas constitué la formule définitionnelle à l'aide de choses antérieures et mieux connues. En effet, puisque la définition se donne en vue de faire connaître le terme défini, et que nous faisons connaître les choses, non à partir de n'importe quoi, mais à partir des choses antérieures et mieux connues, comme dans les démonstrations (c'est ainsi qu'il en va, en effet, pour tout enseignement et pour tout apprentissage), il est évident que celui qui ne définit pas à l'aide de choses de ce type n'a pas défini du tout. Sinon, il y aura pour la même chose plusieurs formules définitionnelles ; car il est clair que celui qui a utilisé des choses antérieures et mieux connues a donné aussi une définition meilleure, de sorte que toutes deux seraient des définitions de la même chose. Or, on admet qu'une telle situation ne se présente pas : car pour chacune des choses qui sont, être cela précisément qu'elle est chose unique. De sorte que s'il y a plusieurs formules définitionnelles de la même chose, ce sera chose identique pour le défini que d'être cela précisément qui est rendu manifeste selon chacune des formules définitionnelles. Or ces choses-là ne sont pas les mêmes, puisque leurs formules définitionnelles sont autres. Il est donc clair que n'a pas véritablement défini celui qui n'a pas défini à l'aide de choses antérieures et mieux connues.

Maintenant, que la définition ne soit pas énoncée à l'aide de choses mieux connues, cela peut se prendre de deux façons : en effet, c'est ou bien si l'on part de choses moins bien connues

absolument, ou bien de choses moins bien connues pour nous ; car c'est possible de l'une et l'autre façon. L'antérieur est mieux connu absolument que le postérieur, par exemple le point mieux que la ligne, la ligne mieux que la surface, la surface mieux que le solide, et de même l'unité mieux que le nombre ; car elle est antérieure à tout nombre, et elle en est le principe. De même encore, la lettre est mieux connue que la syllabe. Mais pour nous, c'est l'inverse qui se produit parfois : car le solide tombe au plus haut point sous la sensation, la surface le fait plus que la ligne, et la ligne plus que le point. De fait, la plupart des gens font d'avance la connaissance des choses de ce type ; car il appartient à n'importe quelle intelligence de les comprendre, alors qu'il en faut une pénétrante et peu commune pour comprendre les autres.

C'est absolument, donc, qu'il vaut mieux essayer de faire connaître les choses postérieures à l'aide des choses qui viennent avant, car une procédure de ce type est plus scientifique. Cependant, à l'adresse de ceux qui sont incapables d'acquérir des connaissances par des procédures de ce type, il est probablement nécessaire de constituer la formule à l'aide de choses qui soient connues d'eux. Font partie des formules définitionnelles de ce type celle du point, de la ligne et de la surface, car toutes rendent manifeste ce qui est antérieur à l'aide de ce qui est postérieur : on dit en effet que le point est la limite de la ligne, la ligne celle de la surface, la surface celle du solide. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il n'est pas possible à ceux qui définissent ainsi de rendre manifeste l'essentiel de l'essence du défini (à moins qu'il ne se trouve qu'il y ait identité entre ce qui est mieux connu pour nous et ce qui est mieux connu absolument), puisque d'une part il faut que celui qui définit correctement définisse à l'aide du genre et des différences, et puisque d'autre part ces derniers font partie des choses mieux connues absolument que l'espèce, et antérieures à elle. En effet, la suppression du genre et celle de la différence entraînent celle de l'espèce, de sorte qu'ils sont antérieurs à l'espèce. Mais ils sont également mieux connus : car si l'espèce est connue, nécessairement le genre et la différence sont également connus (de fait, qui connaît l'homme connaît aussi et l'animal et le terrestre), alors que si le genre ou la différence sont connus, il ne suit pas nécessairement que l'espèce soit également connue, de sorte que l'espèce est moins bien connue. En outre, pour ceux qui prétendent que sont conformes à la vérité les formules définitionnelles de ce type, à savoir celles qui procèdent à partir de choses connues de chaque individu, la conséquence sera de dire qu'il existe plusieurs formules définitionnelles de la même chose : car telles choses se trouvent être mieux connues des uns, telles autres des autres, et non pas les mêmes de tous, de sorte qu'à l'adresse de chacun, il faudrait donner une formule définitionnelle différente, s'il est vrai qu'il faut constituer la formule définitionnelle à partir de choses mieux connues des uns et des autres. En outre, pour les mêmes personnes, telles choses sont mieux connues à tel moment, telles autres à tel autre moment (au début les sensibles, puis à l'inverse quand on devient plus pénétrant), de sorte que même à l'adresse d'une même personne, ce ne sera pas toujours la même formule définitionnelle qu'il faudra donner, de l'avis de ceux qui prétendent qu'il faut donner la formule définitionnelle à l'aide de choses mieux connues de chacun et de chaque autre. Il est donc clair qu'il ne faut pas définir à l'aide de choses de ce type, mais bien à l'aide de choses mieux connues absolument ; car c'est seulement ainsi que l'on aura toujours une seule et même formule définitionnelle. Sans doute aussi faut-il dire que ce qui est connu absolument n'est pas ce qui est connu de tous, mais ce qui l'est de ceux qui ont de bonnes dispositions intellectuelles, de même que ce qui est sain absolument est ce qui est sain pour ceux qui sont en bon état corporel. Il faut donc se mettre exactement au clair sur chacun des points de ce type, mais les utiliser, quand on discute dialectiquement, en tant que de besoin. Cependant, c'est avec l'approbation la plus générale qu'il est possible de détruire une formule définitionnelle, si

l'interlocuteur se trouve n'avoir constitué sa formule ni à l'aide de choses mieux connues absolument, ni à l'aide de choses mieux connues pour nous.

Une première manière de ne pas procéder à l'aide de choses mieux connues est donc d'utiliser des choses postérieures pour rendre manifestes des choses antérieures, comme nous venons de le dire ; une autre, c'est si, s'agissant d'une chose en repos et déterminée, on a utilisé une chose indéterminée et en mouvement pour nous en donner la formule ; car ce qui est stable et déterminé est antérieur à ce qui est indéterminé et en mouvement.

Il y a trois manières de ne pas procéder à partir de choses antérieures ; pour commencer, c'est si l'on a défini un opposé à l'aide de son opposé, par exemple le bien à l'aide du mal ; car les opposés sont simultanés par nature. Quelques-uns pensent, en outre, qu'ils sont tous deux objets de la même science, de sorte qu'aucun n'est non plus mieux connu que l'autre. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il y a certaines choses qu'il n'est sans doute pas possible de définir autrement, par exemple le double sans la moitié, et tout ce qui par soi se dit par relation avec quelque chose. Pour toutes les choses de ce type, en effet, être n'est rien d'autre qu'avoir une certaine relation avec quelque chose, de sorte qu'il est impossible de connaître l'une sans l'autre ; c'est pourquoi il est nécessaire que chacune soit enveloppée dans la formule qui définit l'autre. Il faut donc connaître toutes les choses de ce type ; mais il faut en faire usage dans la mesure où cela paraîtra utile.

Une autre manière, c'est si l'on a fait usage du défini lui-même. Cela ne se voit pas lorsqu'on s'abstient de faire usage du nom même du défini, comme par exemple si l'on définissait le Soleil comme l'astre qui brille le jour ; mais cela revient au même, car en se servant du jour on se sert du Soleil. Il faut, pour déceler ce type de choses, substituer au nom la formule, en disant par exemple que le jour est le passage du Soleil au-dessus de la Terre ; car alors il est clair que qui a parlé du passage du Soleil au-dessus de la Terre a parlé du Soleil, de sorte que celui qui se sert du jour se sert du Soleil.

Derechef, voir si l'on a défini l'un par l'autre des termes qui se correspondent dans une division, par exemple l'impair comme ce qui est supérieur au pair d'une unité. En effet, les choses appartenant au même genre qui se correspondent dans sa division sont simultanées par nature ; or impair et pair se correspondent dans une division ; car ce sont tous deux des différences du nombre.

De même encore, si l'on a défini ce qui est supérieur à l'aide de choses qui lui sont inférieures, par exemple le nombre pair comme celui qui est divisible de façon bipartite, ou le bien comme la possession de l'excellence ; car bipartite se comprend à partir de deux, qui est pair, et l'excellence est une forme du bien, de sorte que ces choses-là sont subordonnées à celles-ci. En outre, celui qui se sert de ce qui est subordonné à une chose donnée se sert nécessairement aussi de cette chose elle-même. De fait, celui qui se sert de l'excellence se sert du bien, puisque l'excellence est un bien ; de même, celui qui se sert de « bipartite » se sert du pair, puisque être divisible de façon bipartite signifie être divisible par deux, et que deux est pair.

Chapitre 5

Suite des lieux de la définition comme telle : lieux relatifs au genre du défini

Pour le dire d'une façon générale, il y a une manière de ne pas constituer la formule à l'aide de choses antérieures et mieux connues ; celles que l'on a dites en constituent autant de parties.

Une seconde est de voir s'il ne se trouve pas que, la chose à définir étant dans un genre, on ne l'a pas placée dans un genre. Une faute de ce type est commise dans tous les cas où le « quoi » n'est pas mis en avant de la formule : par exemple cette formule définitionnelle du corps, « ce qui a trois dimensions », ou encore si l'on définissait l'homme comme ce qui sait compter. En effet, on n'a pas dit ce que c'est qui a trois dimensions, ou ce que c'est qui sait compter ; or c'est le genre qui tend à signifier ce que c'est qu'une chose, et il est posé à la base, en premier parmi les éléments mentionnés dans la formule définitionnelle.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que, alors que la chose à définir se dit en relation avec une multiplicité de choses, on n'a pas donné sa définition en relation avec toutes ces choses, par exemple si l'on a défini la connaissance des lettres comme la science d'écrire ce qu'on vous dicte ; car il est besoin d'ajouter que c'est aussi celle de lire. De fait, celui qui donne comme définition « la science d'écrire » n'a défini en rien mieux que celui qui donne « la science de lire », de sorte qu'aucun des deux n'a donné la définition, mais bien celui qui mentionne ces deux choses ensemble, puisqu'il n'est pas possible qu'il y ait plusieurs formules définitionnelles de la même chose. Dans certains cas, donc, il en va véritablement comme il vient d'être dit ; mais dans certains cas, non : par exemple, dans tous les cas où ce n'est pas par soi que le défini se dit en relation avec les deux choses ; la médecine par exemple ne le fait pas en relation avec « produire la maladie » et « produire la santé », car de l'un elle se dit par elle-même, et de l'autre par accident ; absolument, en effet, produire la maladie est étranger à la médecine. De sorte qu'on ne la définit en rien mieux lorsqu'on la met en relation avec les deux choses que lorsqu'on la met en relation avec l'une des deux ; peut-être même la définit-on plus mal, puisque n'importe lequel de ceux qui restent est capable de produire la maladie.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que ce n'est pas en relation avec la meilleure chose, mais avec la pire que l'on a donné la formule, lorsqu'il y a plusieurs choses en relation avec lesquelles se dit la chose à définir ; en effet, toute science, toute capacité se rapportent, de l'avis général, à ce qu'il y a de meilleur.

Derechef, si la chose indiquée n'est pas mise dans le genre approprié, examiner cela à partir des éléments qui concernent les genres, comme il a été dit précédemment.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on parle en sautant par-dessus les genres, comme celui qui définirait la justice comme disposition productrice d'égalité, ou distributrice de parts égales ; car celui qui définit ainsi saute par-dessus l'excellence. Négligeant donc le genre de la justice, il n'énonce pas l'essentiel de l'essence ; car l'essence de chaque chose va de pair avec son genre. Cette faute est la même que celle qui consiste à ne pas mettre la chose à définir dans le genre le plus proche ; car en la mettant dans le plus proche, on a dit du même coup tous ceux qui sont au-dessus, puisque tous les genres supérieurs se prédisent des inférieurs. En somme, ou bien il faut mettre la chose à définir dans le genre le plus proche, ou bien il faut attacher au genre supérieur toutes les différences à l'aide desquelles se définit le genre le plus proche ; ainsi, en effet, rien ne saurait être laissé de côté, et le genre inférieur, au lieu d'être mentionné par son nom, le serait par sa formule. En revanche, qui dit seulement le genre supérieur lui-même ne dit pas en même temps le genre inférieur : car qui dit « végétal » ne dit pas « arbre ».

Chapitre 6

Suite des lieux de la définition comme telle : lieux relatifs à la différence

Derechef, à propos des différences, il faut examiner semblablement si l'on a bien mentionné les différences qui sont celles du genre. En effet, si l'on n'a pas défini par les différences propres de la chose à définir, ou si même on a mentionné une chose telle qu'elle ne peut absolument être différence de rien, comme « animal » ou « substance », il est clair que l'on n'a pas défini ; car les choses qui viennent d'être dites ne sont les différences de rien. Voir aussi s'il existe quelque chose qui corresponde dans une division à ce qui a été mentionné comme différence. Car s'il n'en existe pas, il est clair que ce qui a été mentionné ne saurait être une différence du genre. En effet, tout genre se divise par des différences qui se correspondent dans sa division, par exemple l'animal par le terrestre et l'ailé [et l'aquatique et le bipède]. Ou encore, voir s'il ne se trouve pas qu'il existe bien une différence correspondante, mais qu'elle ne s'applique pas avec vérité au genre considéré ; car alors il est clair qu'aucune des deux déterminations ne saurait être une différence du genre considéré ; car toutes les différences correspondantes s'appliquent avec vérité à leur genre approprié. De même encore, voir s'il ne se trouve pas que ce terme s'applique bien avec vérité au genre considéré, mais, une fois ajouté au genre, ne constitue pas une espèce ; car alors il est clair que ce terme ne saurait être une différence [spécificatrice] du genre ; car toute différence [spécificatrice], associée au genre, constitue une espèce. Et s'il n'est pas une différence, le terme mentionné comme différence n'en sera pas un non plus, puisqu'il correspond à l'autre dans une division.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on divise le genre par une négation, comme ceux qui définissent la ligne en disant que c'est une longueur sans largeur ; car cela ne signifie rien d'autre qu'« elle n'a pas de largeur ». Il en résultera donc que le genre participera de l'espèce ; en effet, tout est soit sans largeur soit ayant de la largeur, puisque de toute chose soit l'affirmation soit la négation est vraie ; de sorte que le genre de la ligne, qui est longueur, sera soit sans largeur, soit ayant de la largeur. Or « longueur sans largeur » est la formule d'une espèce, et de même « longueur ayant de la largeur ». En effet, « sans largeur » et « ayant de la largeur » sont des différences, et c'est de la différence et du genre que se compose la formule de l'espèce ; de sorte que le genre recevrait la formule de l'espèce. De même, il recevra celle de la différence, puisque l'une ou l'autre des différences mentionnées se prédique nécessairement du genre. Le lieu qui vient d'être mentionné est utile contre ceux qui posent l'existence des idées. Si en effet il existe une longueur en soi, comment sera-t-il prédiqué du genre qu'il est pourvu de largeur ou sans largeur ? De toute longueur, en effet, il faut que l'un de ces deux prédicats soit vrai, s'il doit être vrai du genre. Or c'est ce qui n'arrive pas : car il y a des longueurs sans largeur et des longueurs ayant de la largeur. De sorte que ce lieu n'est utile que contre ceux qui disent que tout genre est numériquement un. C'est ce que font ceux qui posent les idées ; car ils prétendent que la longueur en soi, l'animal en soi sont genres.

Mais peut-être, dans certains cas, est-il nécessaire de se servir d'une négation quand on définit, par exemple dans le cas des privations : de fait, est aveugle ce qui ne possède pas la vue, alors qu'il est de sa nature de la posséder.

Cela dit, il n'y a aucune différence entre diviser le genre par une négation et le diviser par une affirmation telle qu'une négation lui correspond nécessairement dans une division, comme par exemple si l'on donnait comme définition « longueur ayant de la largeur » ; car à ce qui a de la

largeur, ce qui est sans largeur correspond dans la division, et rien d'autre ; de sorte que c'est derechef par une négation que le genre est divisé.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné une espèce comme différence, comme font ceux qui définissent l'outrage comme une insolence accompagnée de raillerie ; en effet, la raillerie est une forme d'insolence, de sorte que ce n'est pas une différence, mais une espèce, la raillerie.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on a présenté un genre comme différence, en disant par exemple que l'excellence est une bonne disposition, ou une disposition bienfaisante ; car le bon est le genre de l'excellence. Ou alors : le bon n'est pas genre, mais différence, si toutefois il est vrai qu'il n'est pas possible qu'une même chose soit dans deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre. En effet, le bon n'enveloppe pas la disposition, ni la disposition le bon, car toute disposition n'est pas bonne, et tout ce qui est bon n'est pas une disposition ; de sorte qu'ils ne sauraient être tous deux genres. Si donc la disposition est genre de l'excellence, il est clair que le bon n'en est pas genre, mais plutôt différence. En outre, la disposition signifie ce qu'est l'excellence, alors que le bon ne signifie pas ce qu'elle est, mais quelle elle est ; or, on admet que la différence signifie une certaine qualité.

Voir aussi s'il ne se trouve pas que ce qui a été donné comme différence signifie, non « d'une certaine qualité », mais « ceci » ; car on admet que toute différence rend manifeste une certaine qualité.

Examiner aussi s'il ne se trouve pas que c'est par accident que la différence est le cas pour le définir. En effet, aucune différence n'est au nombre des choses qui sont le cas par accident, de même qu'aucun genre non plus ; car il n'est pas possible que la différence soit le cas pour quelque chose et ne le soit pas.

En outre, si la différence se prédique du genre, ou si l'espèce le fait, ou encore l'une des classes inférieures à l'espèce, la chose ne saurait avoir été définie ; car rien de ce qui a été dit ne peut être prédiqué du genre, puisque le genre est de tous ce qui a la plus grande extension. Même chose, derechef, si le genre se prédique de la différence ; car on admet que ce n'est pas de la différence, mais de ce dont se prédique la différence, que se prédique le genre ; par exemple, « animal » se prédique de l'homme, du bœuf, des autres animaux terrestres, mais non de la différence elle-même, qui se dit de l'espèce. Si en effet « animal » devait se prédiquer des différences prises une à une, plusieurs animaux se prédiqueraient de l'espèce ; en effet, les différences se prédiquent de l'espèce. En outre, toutes les différences seront soit espèces, soit individus, s'il est vrai qu'elles sont des animaux ; car chacun des animaux est soit espèce, soit individu.

Il faut examiner de façon semblable, aussi, s'il ne se trouve pas que l'espèce, ou l'une des classes inférieures à l'espèce, se prédique de la différence ; car c'est impossible, puisque la différence a plus d'extension que les espèces. En outre, il s'en suivra que la différence sera une espèce, s'il est vrai que l'une des espèces se prédique d'elle ; en effet, si « homme » doit se prédiquer d'elle, il est clair que la différence est un homme. Derechef, voir s'il ne se trouve pas que la différence n'est pas antérieure à l'espèce ; car il faut que la différence soit postérieure au genre, certes, mais antérieure à l'espèce.

Examiner aussi s'il ne se trouve pas que ce qui est énoncé comme différence appartient à un second genre qui n'est ni enveloppé ni enveloppant par rapport au premier ; car on admet qu'une

même différence n'appartient pas à deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre. Sinon, il s'ensuivra qu'une même espèce sera également dans deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre. En effet, chacune des différences importe le genre qui lui est approprié, [comme par exemple « terrestre » et « bipède » importent tous deux de conserve « animal »]. De sorte que, si de tout ce dont se dit la différence, chacun des genres se dit aussi, il est clair que l'espèce sera dans deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre. Ou alors : il n'est pas impossible qu'une même différence appartienne à deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre ; mais il faut ajouter « et qui ne tombent pas non plus tous deux sous le même genre₁ ». En effet, « terrestre » et « ailé » sont des genres dont aucun n'enveloppe l'autre, et « bipède » est pour tous deux une différence. De sorte qu'il faut ajouter « et qui ne tombent pas tous deux sous le même genre » ; car ces deux-là tombent tous deux sous « animal ». Il est clair, également, qu'il n'est pas nécessaire que la différence importe chaque fois un genre à elle approprié, puisqu'il est possible qu'une même différence appartienne à deux genres dont aucun n'enveloppe l'autre ; ce qui est nécessaire, c'est qu'elle importe avec elle l'un ou l'autre des deux seulement, ainsi que les genres supérieurs à lui, comme par exemple « bipède » importe avec lui « ailé » ou « terrestre ».

Voir aussi s'il ne se trouve pas que l'on a donné « dans quelque chose » comme différence d'une substance ; car on admet qu'une substance ne diffère pas d'une substance par le fait d'être quelque part. C'est pourquoi, à ceux qui divisent « animal » par « terrestre » et « aquatique », on fait objection en disant que « terrestre » et « aquatique » signifient « quelque part ». Ou alors : dans ces cas le blâme n'est pas justifié, car « aquatique » ne signifie pas « dans quelque chose » ni « quelque part », mais « d'une certaine qualité ». En effet, même s'il était au sec, un animal aquatique resterait pareillement aquatique ; et de même, un animal de terre ferme, même dans l'eau, sera un animal de terre ferme, et non un animal aquatique. Il n'en reste pas moins que s'il se trouve que la différence signifie « dans quelque chose », il est clair qu'on aura commis une faute.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné une modification comme différence ; car toute modification, quand elle s'intensifie, fait sortir de l'essence, alors que la différence ne fait rien de tel ; on admet, en effet, que la différence conserve plutôt ce dont elle est la différence, et il est simplement impossible que quelque chose soit sans sa différence propre : de fait, s'il n'est pas terrestre, il ne sera pas homme. Pour le dire en un mot, tout ce selon quoi s'altère ce qui le possède, rien de tout cela n'est sa différence ; car toutes les choses de ce genre, quand elles s'intensifient, font sortir de l'essence. De sorte que si l'on a donné quelque chose de ce type comme différence, on a commis une faute ; car pour le dire en un mot, nous ne nous altérons pas selon nos différences.

Et aussi, s'il ne se trouve pas que, de quelque relatif, on a donné une différence qui n'est pas relative à autre chose ; car des relatifs, les différences aussi sont relatives, comme le sont celles de la science. En effet, elle est dite théorique, [pratique] et productive ; or chacun de ces termes a une signification relative, à savoir, théorique de quelque chose, productive de quelque chose [pratique] [de quelque chose].

Examiner aussi si c'est bien par rapport à son corrélat naturel que l'on donne la définition de chaque relatif. Dans certains cas, en effet, il n'est possible d'utiliser la chose qu'en vue de son corrélat naturel, et d'aucun autre ; mais dans d'autres cas, on peut aussi l'utiliser en vue d'un autre : par exemple l'œil, on ne peut l'utiliser que pour voir, mais l'étrille, on pourrait l'utiliser pour puiser un liquide. Cependant, si l'on définissait l'étrille comme un instrument pour puiser,

on commettrait une faute, car ce n'est pas son corrélat naturel. Définition du corrélat naturel : « ce à quoi l'homme raisonnable et la science propre à chaque objet utiliseraient la chose ».

Ou encore, voir s'il ne se trouve pas que l'on n'a pas donné l'indication du corrélat premier, lorsqu'il se trouve que la chose se dit en relation avec plusieurs corrélats, par exemple si l'on a défini la prudence comme l'excellence de l'homme, ou de l'âme, et non pas de la partie raisonnable de l'âme. En effet, c'est en premier de la partie raisonnable que la prudence est l'excellence, et c'est en fonction d'elle que l'âme et l'homme sont dits être prudents.

En outre, si ce dont le défini a été dit être une modification, une disposition, ou quoi que ce soit d'autre, n'est pas susceptible de le recevoir, on a commis une faute ; car il est de la nature de toute disposition et de toute modification de résider dans ce dont elle est une disposition ou une modification, comme par exemple la science dans l'âme, puisqu'elle est une disposition de l'âme. Parfois, on commet des fautes sérieuses dans les cas de ce genre, par exemple tous ceux qui disent que le sommeil est l'impotence de la sensation, que l'aporie est l'égalité de raisonnements opposés, et que la douleur est l'écartement, accompagné de violence, de parties naturellement associées. En effet, le sommeil n'est pas quelque chose qui est le cas pour la sensation (or il le faudrait, s'il était vrai qu'il est l'impotence de la sensation) ; pareillement, l'aporie n'est pas quelque chose qui est le cas pour les raisonnements, ni la douleur quelque chose qui est le cas pour les parties naturellement associées ; car alors les choses inanimées souffriraient, s'il est vrai que la douleur leur sera présente. Telle est encore la formule définitionnelle de la santé, si l'on dit que c'est « l'équilibre proportionné des composants chauds et des composants froids » ; car il s'ensuit nécessairement que les composants chauds et froids sont en bonne santé. En effet, dans tous les cas, l'équilibre est quelque chose qui est le cas dans les choses mêmes dont il est l'équilibre, de sorte que la santé devrait être quelque chose qui est le cas pour elles. En outre, ceux qui définissent ainsi doivent nécessairement mettre l'effet produit dans la cause productrice, ou l'inverse. En effet, l'écartement de parties naturellement associées n'est pas douleur, mais cause productrice de douleur ; et l'impotence de la sensation n'est pas non plus sommeil, mais l'un des deux est cause productrice de l'autre ; c'est en effet soit à cause de cette impotence que nous dormons, soit à cause du sommeil que nous tombons dans cette impotence. De même encore, on pourrait admettre que l'aporie a pour cause productrice l'égalité de raisonnements opposés : de fait, lorsqu'en réfléchissant en un sens et en l'autre, nous avons pareillement l'impression que tout se passe conformément à chacun des deux, nous sommes dans l'aporie quant au parti à prendre.

En outre, mener l'examen au niveau de tous les moments du temps, pour voir s'il y a une discordance quelque part, par exemple si l'on a défini l'immortel comme étant un animal exempt de destruction maintenant ; car un animal maintenant exempt de destruction sera maintenant immortel. Ou alors : dans ce cas la conséquence n'est pas bonne ; car « maintenant exempt de destruction » est ambigu ; en effet, cela signifie ou bien qu'il n'a pas été détruit maintenant, ou bien qu'il ne peut être détruit maintenant, ou bien qu'il est maintenant de nature à ne jamais être détruit. Lorsque nous disons donc que c'est un animal exempt de destruction maintenant, nous voulons dire ceci, que c'est maintenant un animal de nature à ne jamais être détruit ; or cela, c'est par principe la même chose qu'« immortel », de sorte qu'il ne s'ensuit pas que ce soit maintenant qu'il est immortel. Cela dit, cependant, s'il résulte de la définition proposée que ce qui est donné au niveau de la formule est le cas maintenant ou auparavant, alors que ce qui est donné au niveau du nom ne l'est pas, il ne saurait y avoir identité. Il faut donc se servir de ce lieu comme il vient d'être dit.

Chapitre 7

Suite des lieux de la définition elle-même : lieux du plus et du moins

Il faut examiner aussi s'il ne se trouve pas que le défini se dit plus de quelque autre formule que de celle qui a été donnée, par exemple si l'on définit la justice comme le pouvoir de distribuer des parts égales. Est juste, en effet, plus celui qui fait choix de distribuer des parts égales que celui qui en a le pouvoir, de sorte que la justice ne saurait être le pouvoir de distribuer des parts égales ; car si c'était le cas, serait juste plus que quiconque celui qui a le pouvoir de distribuer des parts égales.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que la chose définie admet le plus, alors que ce qui est donné au niveau de la formule ne l'admet pas, ou inversement, que ce qui est donné au niveau de la formule l'admet, mais non la chose définie ; il faut en effet que les deux l'admettent, ou aucun, s'il est vrai qu'il y a identité entre ce qui est donné au niveau de la formule et la chose définie. En outre, voir s'il ne se trouve pas que tous deux admettent bien le plus, mais que tous deux ne s'accroissent pas simultanément, par exemple si l'amour est défini comme désir du coït ; car celui qui aime plus ne désire pas plus le coït, de sorte que ce n'est pas simultanément que tous deux reçoivent le plus ; or il l'aurait fallu, s'ils avaient été la même chose.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que, deux formes du défini se présentant, ce qui est donné au niveau de la formule se dit moins de celle dont la chose définie se dit plus, par exemple si l'on définit le feu comme le corps ayant les particules les plus fines. En effet, la flamme est feu plus que la lumière, alors que la flamme est moins que la lumière corps ayant les particules les plus fines ; or il aurait fallu que tous deux soient plus le cas pour la même chose, s'ils avaient été identiques. Derechef, voir s'il ne se trouve pas que l'un des deux est semblablement le cas pour les deux formes qui se présentent, alors que l'autre ne l'est pas semblablement pour toutes deux, mais l'est davantage pour l'une des deux.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on donne la formule définitionnelle en relation avec deux choses prises chacune pour elle-même, par exemple en définissant le beau comme ce qui est agréable à la vue ou ce qui est agréable à l'ouïe, et ce qui est comme ce qui peut pâtir ou agir ; car la même chose sera simultanément belle et non belle, et de même, à la fois étante et non étante. En effet, ce qui est agréable à l'ouïe sera identique au beau, de sorte que ce qui n'est pas agréable à l'ouïe sera identique au non-beau, car les mêmes choses ont les mêmes opposés, et ce qui s'oppose au beau c'est le non-beau, et ce qui s'oppose à ce qui est agréable à l'ouïe, c'est ce qui n'est pas agréable à l'ouïe. Il est donc clair qu'il y a identité entre ce qui n'est pas agréable à l'ouïe et le non-beau. Si donc quelque chose est agréable à la vue, mais non à l'ouïe, il sera à la fois beau et non-beau. Nous montrerons encore de la même façon que la même chose est à la fois étante et non étante.

En outre, prenant les genres, les différences et tous les autres éléments donnés dans les formules définitionnelles, substituer aux noms les formules qui les définissent, et voir si quelque discordance se révèle.

Chapitre 8

Suite des lieux de la définition elle-même : les définitions des termes relatifs

Si maintenant le défini est un relatif, soit par lui-même, soit par son genre, examiner s'il ne se trouve pas que mention n'est pas faite, dans la formule définitionnelle, de ce relativement à quoi

il se dit, soit lui-même, soit par son genre ; par exemple, si l'on a défini la science comme une représentation inébranlable, ou la volonté comme une appétition sans douleur ; car tout relatif a pour essence d'être en relation avec autre chose, puisqu'il y a par principe identité précise, pour chacun des relatifs, entre son être et le fait qu'il a une certaine relation avec quelque chose. Il fallait donc dire que la science est représentation de quelque chose de susceptible d'être su, et que la volonté est appétition d'un bien. De même encore, si l'on a défini l'aptitude à lire et à écrire comme la science des lettres ; car il fallait que fût donné, dans la formule définitionnelle, soit ce en relation à quoi le défini se dit lui-même, soit éventuellement ce en relation à quoi se dit son genre. Ou encore, voir s'il ne se trouve pas que ce qui est dit relativement à quelque chose n'a pas été mis en relation avec sa fin, la fin étant en chaque chose ce qu'il y a de meilleur, ou ce en vue de quoi est le reste. Il faut donc énoncer ce qu'il y a de meilleur, ou ce qui est ultime, en disant par exemple que le désir n'est pas désir de ce qui est plaisant, mais désir de plaisir ; car c'est en vue de ce dernier que nous choisissons précisément ce qui est plaisant.

Examiner aussi s'il ne se trouve pas que ce en relation à quoi on a donné la définition est un processus ou une action, car rien de tel n'est une fin, et c'est avoir fini d'agir, avoir fini de devenir qui sont des fins, plutôt que devenir et agir. Ou alors : une telle règle n'est pas vraie dans tous les cas, car on peut dire que la plupart des gens aiment mieux jouir qu'avoir cessé de jouir, de sorte qu'ils feraient d'agir une fin, plutôt que d'avoir fini d'agir.

Derechef, dans certains cas, voir s'il ne se trouve pas que l'on n'a pas précisé de quelle quantité est le corrélat, ou de quelle qualité, ou en quel endroit, ou donné quelque autre précision au niveau des autres différences ; par exemple si l'on a défini l'ambitieux sans dire de quelle qualité et de quelle quantité sont les honneurs qu'il recherche ; car tous les hommes recherchent les honneurs, de sorte qu'il ne suffit pas de dire que celui qui recherche les honneurs est un ambitieux : il faut ajouter les différences qui viennent d'être mentionnées. De même encore, est cupide celui qui recherche les richesses en telle quantité, est incontinent celui qui a un certain rapport avec les plaisirs de telle qualité ; en effet, ce n'est pas celui qui se laisse vaincre par n'importe quel type de plaisir qu'on dit incontinent, mais celui qui se laisse vaincre par un certain type de plaisir. Ou encore, derechef, comme on définit la nuit comme ombrage de la terre, ou le séisme comme mouvement de la terre, ou le nuage comme épaissement de l'air, ou le souffle comme mouvement de l'air ; car il faut ajouter de quelle quantité, de quelle qualité, sous l'effet de quoi. De même dans les autres cas de ce genre : car si on laisse de côté une différence quelle qu'elle soit, on ne dit pas l'essentiel de l'essence. Et il faut toujours attaquer sur ce qui fait défaut : car ce n'est pas quand la terre est mue de n'importe quelle façon, ni en n'importe quelle quantité, qu'il y a un séisme ; et de même, ce n'est pas quand l'air est mû n'importe comment, ni en n'importe quelle quantité, qu'il y a un souffle.

En outre, dans le cas des appétitions, voir s'il ne se trouve pas que l'on n'a pas ajouté « apparent », et de même dans tous les autres cas où cela est pertinent : par exemple, quand on dit que la volonté est l'appétition du bien, et que le désir est l'appétition de l'agréable, sans dire « du bien apparent », « de l'agréable apparent ». Souvent, en effet, ceux qui éprouvent une appétition ne savent pas ce qui est bon ou ce qui est agréable, de sorte qu'il est nécessaire, non que l'objet de leur appétition soit bon ou agréable, mais qu'il le paraisse seulement. Il fallait donc aussi en donner la définition en ces termes. Si maintenant l'on donne bien la précision mentionnée, il faut alors pousser vers les formes celui qui pose l'existence des idées. En effet, il n'y a pas d'idée de quoi que ce soit d'apparent, et l'on admet qu'une forme se dit en relation avec une forme :

par exemple, le désir en soi se rapporte à l'agréable en soi, et la volonté en soi au bien en soi. Ils ne se rapporteront donc pas au bien apparent, ni à l'agréable apparent ; car il est absurde qu'il y ait un bien apparent en soi, ou un agréable apparent en soi.

Chapitre 9

Suite des lieux de la définition elle-même : les définitions des termes opposés

En outre, si la formule définitionnelle est celle d'une possession, examiner son possesseur ; et si elle est celle d'un possesseur, examiner la possession, et de même encore dans les autres cas de ce genre : par exemple, si l'agréable est essentiellement bénéfique, celui qui en jouit en tire bénéfice. Pour le dire en général, dans les formules définitionnelles de ce genre, d'une certaine façon, c'est plus d'une seule chose que définit consécutivement celui qui en définit une. De fait, celui qui définit la science, d'une certaine façon définit aussi l'ignorance ; et de même encore, il définit ce qui est savant et ce qui est ignorant, il définit savoir et ignorer ; car une fois le premier terme éclairci, d'une certaine façon, tous les autres aussi s'éclaircissent. Il faut donc examiner, dans tous les cas de ce genre, s'il ne se trouve pas que quelque discordance se révèle, en utilisant comme éléments ceux que l'on peut tirer des contraires et des coordonnés.

En outre, dans le cas des relatifs, examiner si c'est par rapport à un type de ce par rapport à quoi le genre est donné que l'espèce est donnée. Par exemple, si la représentation est relative à quelque chose de représenté, tel type de représentation l'est à tel type de représenté ; et si le multiple est relatif au sous- multiple, tel type de multiple l'est à tel type de sous-multiple. En effet, si la définition n'est pas donnée de cette façon, il est clair qu'on a commis une faute.

Voir aussi si la formule opposée est bien celle qui définit l'opposé, par exemple si celle qui est opposée à celle du double est bien celle de la moitié ; de fait, si ce qui excède d'une quantité égale est double, ce qui est excédé d'une quantité égale est moitié. Et dans le cas des contraires pareillement, car la formule contraire sera celle qui définit le contraire, selon l'une ou l'autre des combinaisons de contraires. Par exemple, si est utile ce qui est producteur de bien, est nuisible ce qui est producteur de mal ou ce qui est destructeur de bien ; car l'une ou l'autre de ces deux choses est nécessairement contraire à ce qui a été mentionné au début. Si donc aucune des deux combinaisons n'est contraire à ce qui a été mentionné au début, il est clair qu'aucune des deux formules mentionnées par la suite ne peut être la formule qui définit le contraire, de sorte que celle qui a été donnée au début n'a pas été correctement donnée non plus. Mais puisque certains des contraires se disent par privation de l'autre, par exemple l'inégalité, dont on admet qu'elle est privation d'égalité (en effet, sont dites inégales les choses qui ne sont pas égales), il est clair qu'un contraire qui se dit par privation doit être nécessairement défini par le biais de l'autre, alors que celui qui reste ne doit plus se définir par le biais de celui qui se dit par privation ; car il en résulterait que chacun des deux se ferait connaître par le biais de l'autre. Il faut donc surveiller, dans le domaine des contraires, les fautes de ce genre, par exemple si l'on définissait l'égalité comme étant le contraire de l'inégalité ; car c'est la définir par le biais de ce qui se dit par privation. En outre, celui qui définit ainsi doit nécessairement se servir du défini lui-même. Cela devient parfaitement clair si l'on substitue au nom la formule : car entre dire « inégalité » et dire « privation d'égalité », il n'y a aucune différence. L'égalité sera donc le contraire de la privation d'égalité, de sorte qu'on se sera servi du défini lui-même. Si maintenant aucun des contraires ne se dit par privation, et si l'on donne la formule de la même façon, en disant par exemple qu'est un bien le contraire du mal, il est clair que sera un mal le contraire du bien ; car pour les contraires de ce type, la formule doit être donnée de façon semblable. De sorte qu'ici

encore, il résulte qu'on se sert du défini lui-même ; en effet, le bien fait partie intégrante de la formule du mal. De sorte que si est un bien ce qui est le contraire du mal, et si le mal ne diffère en rien du contraire du bien, sera un bien le contraire du contraire du bien. Il est donc clair qu'on s'est servi du défini lui-même.

En outre, voir s'il ne se trouve pas qu'en donnant la définition d'un terme qui se dit par privation, on a omis de faire mention de ce dont il est la privation, par exemple de la possession, ou du contraire, ou de quoi que ce soit dont il est la privation. Et aussi, s'il ne se trouve pas que l'on a omis d'ajouter ce en quoi réside par nature ce dont il est la privation, soit que l'on n'ait simplement rien dit, soit que l'on n'ait pas indiqué le sujet premier dans lequel il réside par nature. Par exemple si, ayant dit que l'ignorance est une privation, on n'a pas dit qu'elle est privation de science, ou si l'on n'a pas ajouté ce en quoi réside par nature la science, ou si, l'ayant ajouté, on n'a pas donné le sujet premier dans lequel elle réside, en disant par exemple, non que c'est la partie raisonnable de l'âme, mais l'homme, ou l'âme ; car si l'on omet de faire l'une quelconque de ces choses, on a commis une faute. De même encore, si l'on n'a pas défini la cécité comme une privation de la vue dans l'œil ; car il faut, pour la définir correctement, mentionner ce qu'elle est, de quoi elle est la privation, et quel est le sujet atteint de cette privation.

Voir aussi s'il ne se trouve pas que l'on a défini par une privation quelque chose qui ne se dit pas par privation ; par exemple, dans le cas de l'ignorance, il pourrait sembler qu'une telle faute est le cas pour ceux qui donnent la formule de l'ignorance par négation. En effet, on admet que ce n'est pas ce qui ne possède pas la science qui ignore, mais plutôt ce qui se trompe ; c'est pourquoi nous ne disons pas que les êtres inanimés sont dans l'ignorance, ni les petits enfants. De sorte que ce n'est pas par la privation de la science que se dit l'ignorance.

Chapitre 10

Suite des lieux de la définition elle-même : lieux divers (inflexions, idées, homonymes, etc.)

En outre, voir si les inflexions de la formule s'appliquent bien aux inflexions correspondantes du nom : par exemple, si est bénéfique ce qui est producteur de santé, « bénéfiquement » doit être « de manière à produire la santé », et « qui a eu un effet bénéfique » doit être « qui a produit la santé ».

Examiner aussi, s'agissant de l'idée, si la définition énoncée va bien s'appliquer à elle. Dans certains cas, en effet, cela n'arrive pas, par exemple dans les définitions de Platon, qui introduit « mortel » dans la formule définitionnelle des animaux ; car l'idée ne sera pas mortelle, par exemple l'homme en soi ; de sorte que la formule ne sera pas applicable à l'idée. D'une façon générale, pour les définitions dans lesquelles on ajoute « agent » ou « patient », il est inévitable que la définition soit en discordance une fois appliquée à l'idée ; car on admet que les idées sont impassibles et immuables, [pour ceux qui disent qu'il existe des idées]. Outre ceux-là, les arguments de ce type sont également utiles.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que, pour des choses qui se disent par homonymie, on a donné une formule unique, commune à toutes ; car sont synonymes les choses dont la formule qui correspond au nom est unique ; de sorte que la définition donnée ne sera celle d'aucune des choses qui tombent sous le nom, si vraiment elle est pareillement applicable à tout ce qui est homonyme. C'est le défaut dont souffre, en fait, la définition de la vie donnée par Denys, si c'est bien « le mouvement congénitalement attaché au genre d'êtres susceptibles de se nourrir ». En

effet, ceci n'est en rien davantage le cas pour les animaux que pour les végétaux. Or, on admet que la vie ne se dit pas selon une forme unique : autre est celle qui est le cas pour les animaux, autre pour les végétaux. Il se peut donc, certes, que l'on ait donné intentionnellement la définition ainsi, avec l'idée que la vie est synonyme et que toute vie se dit selon une forme unique. Pourtant rien n'empêche que, tout en apercevant l'homonymie, et en voulant donner la formule définitionnelle de l'un seulement des deux homonymes, l'on ait donné sans s'en apercevoir une formule qui ne lui est pas propre, mais qui est commune aux deux. Il n'en reste pas moins que si l'on a opéré de l'une ou l'autre de ces deux façons, on a commis une faute. Mais puisque certains des homonymes passent inaperçus, il faut, lorsqu'on interroge, les traiter comme des synonymes (en effet, la définition de l'un ne sera pas applicable à l'autre, de sorte que le répondant apparaîtra manifestement comme n'ayant pas défini comme il convient ; car il faut que la définition soit applicable à tout ce qui est synonyme) ; mais quand on répond soi-même, il faut faire la distinction. Maintenant, puisque certains des répondants prétendent d'un côté que ce qui est synonyme est homonyme, quand la formule qu'ils ont donnée n'est pas applicable à tout, et de l'autre que ce qui est homonyme est synonyme, si elle est applicable aux deux cas, il faut se mettre d'accord à l'avance sur les situations de ce type, ou prouver par un raisonnement déductif préalable qu'il s'agit d'un homonyme ou d'un synonyme, lequel des deux que ce puisse être ; en effet, on donne plus facilement son accord quand on ne prévoit pas ce qui en résultera. Si maintenant, sans qu'il y ait eu accord, quelqu'un dit qu'est homonyme ce qui est synonyme, du fait que la formule qu'il a donnée n'est pas applicable aussi à tel cas, examiner s'il ne se trouve pas que la formule qui définit ce cas est applicable aussi à ceux qui restent ; car il est clair qu'alors il doit être synonyme avec ceux qui restent ; sinon, il y aura plusieurs formules définitionnelles de ceux qui restent ; en effet, les deux formules correspondant au nom leur seront applicables, celle qui a été donnée d'abord et celle qui a été donnée ensuite. Inversement, si quelqu'un, ayant défini l'une quelconque des choses qui se disent de plusieurs façons, et sa formule n'étant pas applicable à tous les cas, dit qu'il ne s'agit pas d'un homonyme, mais prétend que le nom n'est pas applicable à tous les cas, puisque la formule ne l'est pas non plus, il faut dire, contre un interlocuteur de ce genre, qu'il faut se servir du vocabulaire traditionnel et courant, sans vouloir ébranler les choses de ce genre, bien que dans certains cas il ne faille pas parler de la même façon que la plupart des gens.

Chapitre 11

Suite des lieux de la définition elle-même : la définition des termes complexes ou composés

Si l'on donne la définition d'une chose résultant d'éléments combinés, examiner, en supprimant la formule de l'un des éléments combinés, si ce qui reste est bien celle de ce qui reste ; sinon, en effet, il est clair que le tout ne saurait être celle du tout. Par exemple, si l'on définissait la ligne droite finie comme « la limite d'une surface ayant des limites, dont la partie intermédiaire occulte les limites » : si la formule de la ligne finie est « la limite d'une surface ayant des limites », celle du droit doit être ce qui reste, à savoir « dont la partie intermédiaire occulte les limites ». Mais la ligne infinie n'a ni partie intermédiaire ni limites, or elle est droite ; de sorte que ce qui reste n'est pas la formule de ce qui reste.

En outre, lorsque la chose à définir est un composé, voir s'il ne se trouve pas que la formule qui a été donnée compte exactement autant de membres que la chose à définir. On dit que la formule compte exactement autant de membres lorsque le nombre des éléments du composé est le même que celui des noms et autres mots dans la formule. Il faut bien en effet, dans les cas de ce genre,

qu'il n'y ait eu qu'une substitution des mots mêmes, soit de tous soit de quelques-uns, puisque l'on n'a nullement énoncé plus de mots maintenant qu'auparavant. Or celui qui définit doit donner une formule à la place des mots, de tous préférablement, et sinon de la plupart ; car à s'y prendre ainsi, même dans le cas des choses simples, il suffirait de substituer un mot à un autre pour définir, en disant par exemple « manteau » au lieu de « pelisse ».

En outre, faute plus grave, voir s'il ne se trouve pas que, par-dessus le marché, on a fait une substitution de mots moins bien connus, en mettant par exemple, au lieu de « homme blanc », « mortel candide » ; car alors on n'a pas défini, et en outre la chose est moins claire, exprimée ainsi.

Examiner aussi, dans le remplacement de mots, s'il ne se trouve pas que le mot nouveau ne signifie plus la même chose, par exemple si l'on a dit que la science théorique est une représentation théorique. En effet, la représentation n'est pas la même chose que la science ; or il le faut, s'il est vrai que le tout doit bien être la même chose. En effet, « théorique » est commun aux deux formules ; c'est ce qui reste qui est différent.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que, lorsqu'on effectue une substitution sur l'un des mots seulement, ce n'est pas sur la différence, mais sur le genre que l'on a fait porter le remplacement, comme dans l'exemple qui vient d'être mentionné. En effet, « théorique » est quelque chose de moins bien connu que « science » ; c'est que l'un est un genre, l'autre une différence, et le genre est de tout ce qu'il y a de mieux connu ; de sorte que ce n'est pas sur le genre, mais sur la différence qu'il fallait effectuer la substitution, puisqu'elle est quelque chose de moins bien connu. [Ou alors : ce reproche est ridicule, car rien n'empêche que la différence soit exprimée par le mot le mieux connu, et que le genre ne le soit pas. Lorsqu'il en est ainsi, il est clair que c'est bien sur le genre, et non sur la différence, au niveau du mot, qu'il faut justement effectuer la substitution.] Si maintenant l'on substitue, non pas un mot à un autre mot, mais une formule à un mot, il est clair que c'est de la différence, plutôt que du genre, qu'il faut donner la définition, puisque c'est en vue de la connaissance que se donne la formule définitionnelle, et que la différence est quelque chose de moins bien connu que le genre.

Chapitre 12

Suite des lieux de la définition elle-même : erreurs diverses dans les définitions

Si l'on a donné la définition d'une différence, examiner s'il ne se trouve pas que la formule définitionnelle qui en a été donnée est commune encore à quelque autre chose, par exemple lorsqu'on dit que le nombre impair est un nombre qui a un milieu, [il faut préciser en sus comment il a un milieu]. En effet, « nombre » est commun aux deux formules, et c'est au mot « impair » que l'on a substitué la formule ; or une ligne et un volume ont aussi un milieu, sans être impairs. De sorte que cela ne saurait être là la formule définitionnelle de l'impair. Si maintenant « qui a un milieu » se dit de plusieurs manières, il faut préciser de quelle manière il a un milieu. De sorte qu'ou bien il y aura matière à blâme, ou bien argument prouvant que l'on n'a pas défini.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas que ce dont on donne la formule est au nombre des choses qui sont, alors que ce qui tombe sous la formule n'est pas au nombre des choses qui sont ; par exemple, si l'on définissait le clair comme couleur mélangée avec du feu ; car il est impossible qu'un incorporel soit mélangé avec un corps, de sorte qu'il ne saurait y avoir de couleur mélangée avec du feu, alors qu'il y a du clair.

En outre, tous ceux qui, dans les relatifs, ne déterminent pas par division ce par rapport à quoi ces relatifs se disent, et qui l'ont désigné en l'enveloppant dans une trop grande multiplicité, ceux-là se trompent, soit entièrement, soit jusqu'à un certain point ; par exemple, si l'on disait que la médecine est la science qui porte sur de l'étant. Si d'un côté la médecine n'est la science d'aucun des étants, il est clair que l'on se trompe entièrement ; si, d'un autre côté, elle porte sur quelque étant, mais non pas sur quelque autre, on s'est trompé jusqu'à un certain point ; il faut en effet qu'elle le soit de tout étant, si c'est par soi et non par accident qu'elle est dite l'être, comme il en va dans le cas des autres relatifs ; car tout ce qui est susceptible d'être su se dit par rapport à une science. De même encore dans les autres cas, puisque tous les relatifs sont convertibles. En outre, s'il était vrai qu'en donnant une formule non par soi, mais par accident, on la donnait correctement, alors ce ne serait pas par rapport à une chose unique, mais par rapport à plusieurs, que chacun des relatifs se dirait. En effet, rien n'empêche une même chose d'être à la fois une chose qui est, une chose claire, une chose bonne, de sorte qu'en donnant sa formule relativement à n'importe laquelle de ces choses, on la donnerait correctement, si vraiment celui qui la donne par accident la donne correctement. En outre, il est impossible qu'une formule de ce genre soit propre à ce qui est donné comme son défini ; car ce n'est pas seulement la médecine, mais la plupart des autres sciences qui se disent par rapport à de l'étant, de sorte que chacune sera la science qui porte sur de l'étant. Il est donc clair qu'une formule définitionnelle de ce genre n'est celle d'aucune science ; car il faut que la formule définitionnelle soit propre, et non commune.

Parfois, les gens définissent non la chose, mais la chose en bon état, ou en parfait état. Telle est la définition de l'orateur et celle du voleur, si vraiment est orateur celui qui observe ce qu'il y a de plausible en tout sujet et qui ne néglige rien, et si vraiment est voleur celui qui s'empare des choses en cachette ; car il est clair qu'en étant tel, on sera, respectivement, un bon orateur et un bon voleur. En effet, ce n'est pas celui qui s'empare des choses en cachette, mais celui qui veut s'emparer des choses en cachette, qui est un voleur.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas que l'on a donné quelque chose qui est à choisir pour lui-même comme quelque chose qui est producteur, ou agent, ou, de quelque manière que ce soit, à choisir pour autre chose que lui-même : par exemple, si l'on dit que la justice est ce qui sauvegarde les lois, ou que la sagesse est ce qui fait le bonheur ; car ce qui fait ou ce qui sauvegarde sont au nombre des choses qui sont à choisir pour autre chose qu'elles-mêmes. Ou alors : rien n'empêche que ce qui est à choisir pour lui-même soit aussi à choisir pour autre chose que lui-même. Il n'en reste pas moins que l'on a commis une faute en définissant ainsi ce qui est à choisir pour lui-même ; car le meilleur de chaque chose est au plus haut point dans son essence, et ce qui est à choisir pour lui-même est meilleur que ce qui est à choisir pour autre chose que lui-même, de sorte que c'est bien cela qu'il fallait que la formule définitionnelle signifiât plutôt.

Chapitre 13

Suite des lieux de la définition elle-même : difficultés relatives aux définitions composées

Examiner aussi s'il ne se trouve pas qu'en donnant la formule définitionnelle de quelque chose, on l'a définie comme « ces choses-là », ou comme « ce qui est composé de ces choses-là », ou comme « ceci plus cela ».

En effet, si l'on dit « ces choses-là », il en résultera que la chose à définir sera le cas pour deux sujets et ne le sera pour aucun, par exemple si l'on a défini la justice comme « tempérance et courage » ; supposons en effet deux hommes, dont chacun possède l'une des deux : à eux deux ils seront justes, et aucun des deux ne le sera, puisque à eux deux ils possèdent la justice et qu'aucun des deux séparément ne la possède. Si cependant ce que nous venons de dire n'est pas encore complètement absurde, puisqu'il arrive justement des choses de ce genre dans d'autres cas (car rien n'empêche deux personnes d'avoir une mine à elles deux, sans qu'aucune des deux ne l'ait), tout de même, si des contraires étaient le cas pour les deux sujets, cela aurait tout l'air d'une parfaite absurdité. Or c'est ce qui arrivera, si l'un d'entre eux possède tempérance et lâcheté, et l'autre courage et intempérance : car à eux deux ils posséderont justice et injustice, puisque si la justice est tempérance et courage, l'injustice sera lâcheté et intempérance. D'une façon générale, tout ce que l'on peut alléguer contre l'identité des parties et du tout est utile pour faire objection dans le cas qui nous occupe ; car il semble bien que celui qui définit ainsi soutienne que les parties sont identiques au tout. Les arguments deviennent tout particulièrement pertinents dans tous les cas où la composition des parties est visible à l'œil nu, comme dans celui d'une maison et des autres choses de ce genre ; car il est clair que si les parties existent, rien n'empêche que le tout n'existe pas, de sorte qu'il n'y a pas identité entre les parties et le tout.

Si maintenant l'on a dit que le défini est, non pas « ces choses-là », mais « ce qui est composé de ces choses-là », examiner d'abord s'il ne se trouve pas que rien qui soit un ne peut par nature naître à partir des éléments mentionnés ; certaines choses, en effet, sont dans un rapport réciproque tel que rien ne peut naître d'elles, par exemple une ligne et un nombre. En outre, voir s'il ne se trouve pas que le défini a son lieu naturel de résidence, à titre premier, dans une certaine chose unique, alors que les choses dont l'interlocuteur a dit qu'il était composé n'ont pas, eux, leur lieu naturel de résidence dans une chose unique, à titre premier, mais chacun dans une chose différente. Il est clair, en effet, que le premier ne saurait alors être un composé des seconds, car là où sont les parties, nécessairement le tout doit être ; autrement, il en résulterait que le tout ne résiderait pas dans une chose unique à titre premier, mais dans plusieurs. Si maintenant les parties aussi bien que le tout résident dans une certaine chose unique à titre premier, examiner s'il ne se trouve pas que ce n'est pas dans la même, mais le tout dans l'une et les parties dans une autre. Derechef, voir s'il ne se trouve pas que les parties sont détruites avec le tout, car c'est l'inverse qui doit se produire : si les parties sont détruites, le tout est détruit, alors que si le tout est détruit, il n'est pas nécessaire que les parties soient détruites avec lui. Ou encore, voir s'il ne se trouve pas que le tout est bon, ou mauvais, alors que les parties ne sont pas l'un, ou pas l'autre ; ou inversement, qu'elles sont bonnes, ou mauvaises, alors que le tout n'est pas l'un, ou pas l'autre ; car il n'est pas possible qu'à partir de choses qui ne sont pas l'un, ou pas l'autre, soit composé quelque chose de bon, ou de mauvais ; ni que de choses mauvaises, ou bonnes, soit composé quelque chose qui n'est pas l'un, ou pas l'autre. Ou encore, voir s'il ne se trouve pas que l'un des composants est plus un bien que l'autre n'est un mal, alors que le composé des deux n'est pas un bien plus qu'un mal : par exemple, si l'on dit que l'impudence est le composé du courage et de l'opinion fausse ; car le courage est plus un bien que n'est un mal l'opinion fausse. Il fallait donc que le composé de ces deux choses suive celle qui domine, et qu'il soit, soit un bien tout court, soit un bien plus qu'un mal. Ou alors : cela n'est pas nécessaire, si chacune des deux choses n'est pas par elle-même un bien, ou un mal ; en effet, beaucoup d'agents producteurs ne sont pas des biens par eux-mêmes, mais le sont une fois mélangés ; ou inversement, chacun des deux est un bien, mais une fois mélangés, ils sont

mauvais, ou ni l'un ni l'autre. Ce qu'on vient de dire est particulièrement visible dans le cas des choses qui produisent la santé et la maladie ; en effet, certaines drogues sont dans un rapport tel que chacune des deux est bonne, mais que si on les administre toutes deux mélangées, c'est mauvais.

Derechef, voir s'il ne se trouve pas qu'un tout, qui provient de la composition d'une chose meilleure et d'une chose pire, n'est pas pire que la meilleure et meilleure que la pire. Ou alors : cela non plus n'est pas nécessaire, si ce n'est pas par elles-mêmes que sont bonnes les choses dont il y a combinaison ; car autrement, rien n'empêche le tout de ne pas être bon, comme dans les cas qui viennent d'être indiqués.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que le tout est synonyme avec l'une ou l'autre des choses qui le composent ; car c'est ce qu'il ne faut pas, comme il ne le faut pas non plus dans le cas des syllabes ; en effet, une syllabe n'est synonyme avec aucune des lettres dont elle se compose.

En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on n'a pas indiqué le mode de composition ; car il n'est pas suffisant, pour faire connaître quelque chose, de dire que c'est un composé de ces choses-là. En effet, c'est non pas « composé de ces choses-là », mais « composé de cette manière-là de ces choses-là », qui constitue l'essence de chaque composé, comme dans le cas d'une maison ; car ce n'est pas si l'on a combiné ces choses-là de n'importe quelle manière qu'il y a une maison.

Si maintenant l'on a donné une formule de type « ceci plus cela », il faut d'abord dire que « ceci plus cela » est identique, soit à « ces choses-ci », soit à « ce qui est composé de ces choses-ci » ; car en disant « du miel plus de l'eau », on veut dire soit « du miel et de l'eau », soit « ce qui est composé de miel et d'eau ». De sorte que si l'on tombe d'accord que « ceci plus cela » est identique à l'une ou l'autre des formules déjà mentionnées, il sera pertinent de dire les mêmes choses exactement que celles qui ont été dites auparavant contre chacune d'elles.

En outre, distinguer en combien de façons se dit « l'un plus l'autre », et examiner s'il ne se trouve pas que d'aucune de ces façons le défini n'est « ceci plus cela ». Par exemple, si « l'un plus l'autre » se dit en ce sens que les deux sont soit dans un certain sujet identique, apte à les recevoir (comme la justice et le courage dans l'âme), soit dans le même lieu, soit dans le même temps, et si d'aucune de ces façons ce qui a été dit n'est vrai dans le cas des choses considérées, alors il est clair que la formule définitionnelle qui a été donnée ne saurait rien définir du tout, puisque d'aucune façon le défini n'est « ceci plus cela ». Si maintenant, parmi les façons qui ont été distinguées, il est vrai que les deux choses mentionnées sont le cas dans le même temps, examiner s'il ne se trouve pas qu'il est possible que ce ne soit pas par rapport à la même chose que l'une et l'autre se dit. Par exemple, si l'on a défini le courage comme « audace plus pensée droite » : car il se peut qu'on ait de l'audace pour détrousser les gens, et une pensée droite au sujet de ce qui est bon pour la santé ; mais il n'est encore nullement courageux, celui qui, dans le même temps, possède « ceci plus cela ». En outre, voir s'il ne se trouve pas que les deux choses se disent bien par rapport à la même chose, mettons les questions de médecine (car rien n'empêche que l'on ait à la fois audace et pensée droite par rapport aux questions de médecine) ; et cependant, il n'est pas courageux non plus, celui qui a « ceci plus cela ». En effet, il faut que chacune des deux choses ne se dise ni par rapport à des choses différentes, ni par rapport à une même chose quelconque, mais par rapport à la fin qui est celle du courage, mettons les dangers de la guerre, ou quelque autre chose, s'il en est qui soit cette fin plutôt que cette dernière.

Mais certaines des formules qui sont données de cette façon ne tombent nullement sous la division qui vient d'être indiquée, par exemple si l'on définit la colère comme « douleur plus représentation d'être méprisé ». En effet, que ce soit à cause d'une représentation de ce genre que la douleur apparaît, voilà ce que l'on veut mettre en évidence ; mais « que quelque chose apparaisse à cause de ceci » n'est identique à « que ce soit ceci plus cela » selon aucun des modes qui ont été indiqués.

Chapitre 14

Derniers lieux de la définition elle-même : récapitulation et conclusion

Derechef, si l'on a dit qu'un tout est la composition de ces choses-là, par exemple qu'un animal est la composition d'une âme et d'un corps, examiner d'abord s'il ne se trouve pas que l'on a omis de dire quelle sorte de composition, par exemple si, en définissant la chair ou l'os, on a dit seulement que c'est une composition de feu, de terre et d'air. En effet, il ne suffit pas de dire « composition » ; il faut préciser en outre de quelle sorte c'en est une ; car ce n'est pas quand ces éléments se composent de n'importe quelle façon qu'il apparaît de la chair : quand ils se composent de telle façon c'est de la chair qui apparaît, et de telle autre façon c'est de l'os. D'ailleurs, il semble bien qu'aucune des choses qui viennent d'être mentionnées ne soit le moins du monde identique à une composition ; car à toute composition est contraire une dissolution, alors que rien n'est contraire à aucune des choses mentionnées. En outre, s'il est semblablement plausible que tout composé soit une composition, ou qu'aucun n'en soit une, et si chaque animal est un composé sans être une composition, alors aucun des autres composés ne saurait être une composition.

Derechef, s'il est semblablement naturel à deux contraires d'être dans une certaine chose, et si l'on a défini celle-ci à l'aide de l'un des deux, il est clair qu'on ne l'a pas définie. Autrement, il arrivera qu'il y aura plusieurs formules définitionnelles de la même chose : en effet, qu'a dit de plus celui qui l'a définie à l'aide de l'un, par rapport à celui qui l'a définie à l'aide de l'autre, puisqu'il est semblablement naturel aux deux contraires de se produire en elle ? Telle est la définition de l'âme, si c'est « substance susceptible de science » ; car elle est semblablement susceptible d'ignorance aussi.

Il faut aussi, si l'on ne peut pas attaquer la formule définitionnelle dans sa totalité, parce que cette totalité n'est pas bien connue, faire seulement porter l'attaque contre quelqu'une de ses parties, si cette partie est bien connue et s'il est manifeste qu'elle n'a pas été donnée correctement ; car une fois la partie détruite, la formule définitionnelle tout entière est détruite. Dans tous les cas de formules définitionnelles peu claires, les rectifier et les remodeler, pour mettre quelque point en évidence et pour avoir un moyen d'attaque, et procéder ainsi à leur examen ; car il est alors nécessaire, pour le répondant, soit d'accepter ce qui est assumé par le questionneur, soit d'éclaircir lui-même ce que peut bien être la signification de sa formule. En outre, de même que dans les assemblées législatives c'est l'usage d'introduire une loi, et que si celle qu'on introduit est meilleure, on abroge la précédente, de même faut-il faire dans le cas des formules définitionnelles : il faut apporter soi-même une autre formule ; si en effet elle est manifestement meilleure, c'est-à-dire si elle exprime mieux le défini, il est clair que celle qui a été posée aura été détruite, puisqu'il n'y a pas plusieurs formules définitionnelles de la même chose.

Pour contrer toutes les formules définitionnelles, un principe de base qui n'est pas le moindre est de se faire pour soi-même, en visant bien juste, une définition de la chose en discussion,

ou d'en emprunter une qui soit bien faite ; en effet, il est nécessaire d'avoir comme un paradigme à contempler pour bien voir ce qui manque de ce qu'il convient que la formule définitionnelle possède, et ce qui y est surajouté de façon superflue, de façon à disposer davantage d'une abondance de moyens d'attaque.

En ce qui concerne les formules définitionnelles, tenons-nous-en donc à ce qui a été dit.

LIVRE VII

Chapitre 1

Lieux du même et de l'autre

Quand on se demande si c'est la même chose ou autre chose, au niveau du principal des modes du même qui ont été mentionnés (on l'a dit, sont la même chose dans le sens principal les choses qui sont une numériquement), mener l'examen à partir des inflexions, des coordonnés et des opposés. Si en effet la justice est la même chose que le courage, le juste est la même chose que le courageux, et « justement » la même chose que « courageusement ». De même encore dans le cas des opposés : en effet, si telles choses sont la même chose, leurs opposés sont la même chose, selon n'importe laquelle des oppositions qui ont été dites : peu importe en effet que l'on prenne ceci ou cela comme opposé, du moment que c'est le même. Derechef, partir des agents producteurs et destructeurs, des processus d'apparition et de disparition, et de façon générale de tout ce qui a une relation semblable avec chacune des choses considérées ; car toutes les choses qui sont la même chose prises tout court, leurs processus d'apparition et de disparition aussi sont la même chose, ainsi que leurs agents producteurs et destructeurs.

Examiner aussi, quand l'une de deux choses est dite être la plus ceci ou cela de certaines choses, si c'est bien de ces mêmes choses et sous le même rapport que l'autre est dite être la plus ceci ou cela, à la façon dont Xénocrate démontre que la vie heureuse et la vie vertueuse sont la même chose, du fait que de toutes les vies, celle qui est le plus à choisir est la vie vertueuse et la vie heureuse ; car c'est une chose unique que ce qui est le plus à choisir et ce qui est le maximum. Et de même dans les autres cas de ce type. Mais il faut que chacune des choses qui sont dites la plus importante ou la plus à choisir soit numériquement une ; sinon, on n'aura pas montré qu'elles sont la même chose. De fait, il n'est pas nécessaire, si les plus courageux des Grecs sont les Péloponnésiens et les Lacédémoniens, que les Péloponnésiens soient la même chose que les Lacédémoniens, puisque « Péloponnésien » n'est pas un numériquement, ni « Lacédémonien » ; ce qui est alors nécessaire, c'est que l'un des deux soit inclus dans l'autre, comme les Lacédémoniens le sont dans les Péloponnésiens ; sinon, il en résultera qu'ils sont réciproquement meilleurs les uns que les autres, si les uns ne sont pas inclus dans les autres. En effet, il est nécessaire que les Péloponnésiens soient meilleurs que les Lacédémoniens, si vraiment les seconds ne sont pas inclus dans les premiers ; car ils sont meilleurs que tous les autres. Et de même, il est nécessaire que les Lacédémoniens soient meilleurs que les Péloponnésiens ; car eux aussi, ils sont meilleurs que tous les autres. De sorte qu'ils en viennent à être réciproquement meilleurs les uns que les autres ! Il est donc clair qu'il faut que soit numériquement un ce qui est dit être le meilleur et le plus important, si l'on veut démontrer une identité. C'est pourquoi, en fait, Xénocrate ne démontre pas sa thèse : car la vie heureuse n'est pas numériquement une, ni la vie vertueuse, de sorte qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient la même chose du seul fait qu'elles sont toutes deux les plus à choisir, mais il se peut que l'une soit incluse dans l'autre.

Derechef, examiner si ce par rapport à quoi l'une des choses est la même chose, l'autre aussi est bien la même chose ; car si toutes deux ne sont pas la même chose qu'une même troisième, il est clair qu'elles ne le sont pas non plus entre elles.

En outre, faire un examen à partir de leurs accidents, et de ce dont elles sont des accidents ; car tout ce qui est accident de l'une doit être accident de l'autre ; et ce dont l'une d'elles est un

accident, il faut aussi que l'autre en soit un accident. S'il y a discordance sur l'un de ces points, en revanche, il est clair qu'elles ne sont pas la même chose.

Voir aussi s'il ne se trouve pas que toutes deux ne sont pas dans un seul et même genre de prédication, mais que l'une exprime une qualité et l'autre une quantité ou une relation. Derechef, voir s'il ne se trouve pas que le genre de l'une et de l'autre n'est pas le même, mais que l'une est un bien et l'autre un mal, ou l'une une vertu et l'autre une science. Ou encore, s'il ne se trouve pas que leur genre est bien le même, mais que ce ne sont pas les mêmes différences qui sont prédiquées de l'une et de l'autre, mais que de l'une on dit qu'elle est une science théorique, et de l'autre, qu'elle est une science pratique. Et de même encore dans les autres cas.

En outre, faire un examen à partir du plus : voir s'il ne se trouve pas que l'une des deux choses admet le plus et l'autre non, ou que toutes deux l'admettent, mais non pas simultanément ; comme par exemple, celui qui aime plus ne désire pas plus le coït, de sorte qu'il n'y a pas identité entre l'amour et le désir de coït.

En outre, faire un examen à partir d'une addition : voir s'il ne se trouve pas qu'en ajoutant chacune des deux choses à une même troisième, on n'obtiendrait pas la même chose avec les tous. Ou encore, s'il ne se trouve pas que si l'on soustrayait des deux la même chose, le reste serait autre, par exemple si l'on a dit que le double d'une moitié et le multiple d'une moitié sont la même chose. En effet, une fois que l'on a soustrait « d'une moitié » aux deux, il aurait fallu que les restes exprimassent la même chose ; mais ils ne l'expriment pas, puisque « double » et « multiple » n'expriment pas la même chose.

Examiner non seulement s'il ne se trouve pas que quelque impossibilité résulte d'emblée du fait de la thèse, mais aussi s'il ne se trouve pas qu'il est possible que ce soit le cas en partant d'une hypothèse, comme par exemple pour ceux qui prétendent que « vide » et « plein d'air » sont la même chose ; il est clair, en effet, que si l'air s'en va, il n'y aura pas moins de vide, mais davantage, alors qu'il n'y aura pas plus de plein d'air. De sorte que si l'on fait une certaine hypothèse, qu'elle soit fausse ou vraie (peu importe en effet), l'une des deux choses considérées est supprimée, mais l'autre non ; de sorte qu'elles ne sont pas la même chose.

Pour le dire d'une façon générale, prendre appui sur les choses qui se prédisent, d'une manière ou d'une autre, de chacune des deux choses considérées, et aussi sur celles dont ces choses elles-mêmes se prédisent, et examiner s'il y a discordance quelque part ; car toutes celles qui se prédisent de l'une doivent se prédisent de l'autre ; et celles dont l'une des deux se prédisent, l'autre aussi doit s'en prédisent.

En outre, puisque « même » se dit de plusieurs manières, examiner s'il ne se trouve pas que les choses considérées sont la même chose selon quelque autre mode du même ; car les choses qui sont la même chose par l'espèce ou par le genre ne peuvent pas être numériquement la même chose ; or ce que nous examinons, c'est si elles sont la même chose de cette manière-là ou non.

En outre, voir s'il ne se trouve pas qu'il est possible que l'une soit sans l'autre ; car alors, elles ne sauraient être la même chose.

Chapitre 2

Relations entre les lieux du même et ceux de la définition

Voici donc énumérés les lieux qui concernent le même. Il est clair, à partir de ce qui a été dit, que tous les lieux réfutatifs concernant le même sont aussi utilisables contre une définition, comme il a été dit plus haut ; si en effet ce n'est pas la même chose qui est exprimée par le nom et par la formule, il est clair que la formule qui a été donnée ne saurait être la formule définitionnelle. Des lieux constructifs, en revanche, aucun n'est utilisable pour une définition : en effet, il ne suffit pas de montrer que ce qui est couvert par la formule est la même chose que ce qui est couvert par le nom pour établir que c'est la formule définitionnelle ; il faut encore que la formule définitionnelle possède tous les autres caractères prescrits.

Chapitre 3

Si et comment on peut établir une définition

Ainsi donc, pour détruire une définition, c'est ainsi et par ces moyens qu'il faut toujours essayer de procéder. Si maintenant nous voulons en établir une, il faut d'abord savoir que personne ou presque personne, parmi ceux qui pratiquent la discussion dialoguée, n'essaie d'établir déductivement une définition ; tous prennent au contraire un énoncé de ce type comme principe de départ, comme le font par exemple ceux qui s'occupent de géométrie, de nombres et des autres disciplines de ce type. Ensuite, il faut savoir que c'est l'objet d'un autre traité que d'enseigner en toute exactitude et ce que c'est qu'une définition et comment il faut définir ; mais pour le moment, la mesure qui suffit à nos besoins présents ne se monte donc qu'à dire seulement qu'il est possible d'obtenir par raisonnement déductif une formule définitionnelle, autrement dit l'essentiel de l'essence. En effet, si la définition, c'est la formule qui exprime l'essentiel de l'essence de la chose, c'est-à-dire s'il faut que les prédicats contenus dans la définition soient les seuls à être prédiqués de la chose à titre essentiel, et si se prédiquent à titre essentiel les genres et les différences, alors il est clair que si l'on posait que seulement ces termes-là sont prédiqués de la chose à titre essentiel, la formule qui contiendrait ces termes serait nécessairement la définition ; car il n'est pas possible qu'une autre formule soit la définition, du moment que rien d'autre ne se prédiqne de la chose à titre essentiel.

Qu'il y ait place pour une déduction de la définition, voilà donc qui est évident. À partir de quelles prémisses il faut l'établir, on l'a précisé ailleurs avec plus d'exactitude ; mais pour ce qui concerne la présente méthode, les mêmes lieux sont utilisables. Il faut en effet examiner le cas des contraires et celui des autres opposés, en faisant porter l'examen sur les formules prises tout entières aussi bien que partie par partie ; si en effet la formule opposée est la définition de la chose opposée, la formule énoncée est nécessairement la définition de la chose proposée. Mais puisque les contraires se combinent de plusieurs façons, il faut prendre, parmi les choses contraires, celle, quelle qu'elle soit, dont la formule définitionnelle contraire est la plus manifeste. Pour les formules tout entières, il faut donc mener l'examen comme on vient de le dire ; partie par partie, voici maintenant comment. Tout d'abord, s'assurer que le genre indiqué est correctement indiqué. En effet, si le contraire du défini est dans le genre contraire, et si la chose en discussion n'est pas dans le même genre, il est clair qu'elle devrait être dans le genre contraire, puisqu'il est nécessaire que les contraires soient dans le même genre ou dans des genres contraires. Quant aux différences, nous estimons que les différences contraires se prédiquent des choses contraires, comme de clair et de sombre ; car l'un est dissociateur, et

l'autre compresseur du corps optique. De sorte que si les différences contraires se prédisent de la chose qui est contraire, les différences indiquées devraient se prédisent de la chose proposée ; et somme toute, puisque le genre et les différences ont été donnés correctement, il est clair que ce que l'on a donné devrait bien être la formule définitionnelle. Ou alors : il n'est pas nécessaire que les différences contraires se prédisent de choses contraires, à moins que ces choses contraires ne soient dans le même genre ; mais pour celles dont les genres sont contraires, en revanche, rien n'empêche que la même différence ne se dise de toutes les deux, comme dans le cas de la justice et de l'injustice ; car l'une est une excellence, l'autre un défaut de l'âme, de sorte que la différence « de l'âme » se dit dans les deux cas, puisque aussi bien il existe excellence et défaut du corps. Du moins, en tout cas, ceci est-il vrai : des contraires, les différences sont soit contraires soit les mêmes. Si donc la différence contraire se prédisent de la chose contraire, mais non de celle qui est en discussion, il est clair que la différence initialement mentionnée devrait se prédisent de celle-ci. Pour le dire d'une façon générale, puisque la formule définitionnelle se compose d'un genre et de différences, si la formule définitionnelle de la chose contraire est manifeste, celle de la chose proposée sera aussi manifeste. En effet, puisque le contraire est dans le même genre ou dans le genre contraire, et que pareillement les différences qui se prédisent des contraires sont soit contraires soit les mêmes, il est clair que, de la chose proposée, on devrait prédisent, soit le même genre précisément que celui de la chose contraire, et les différences contraires (soit toutes, soit quelques-unes, les autres étant les mêmes) ; soit inversement, les mêmes différences, mais les genres contraires ; soit encore les uns et les autres contraires, genres comme différences. Le choix s'arrête là, car il n'est pas possible que les uns et les autres soient les mêmes ; autrement, les contraires auront la même formule définitionnelle.

En outre, prendre appui sur les inflexions et sur les coordonnés ; nécessairement, en effet, les genres suivent des genres, et les définitions des définitions. Par exemple, si l'oubli c'est la perte d'un savoir, oublier ce sera perdre un savoir, et avoir oublié, avoir perdu un savoir. Si donc l'on obtient un accord sur n'importe lequel des points qui viennent d'être mentionnés, on l'obtiendra nécessairement aussi sur tous les autres. De même encore, si la destruction c'est la dissolution de l'être, se détruire c'est se dissoudre quant à l'être, et destructivement, c'est dissolutivement ; et si ce qui détruit, c'est ce qui dissout l'être, la destruction ce sera la dissolution de l'être. Et de même encore dans les autres cas, de sorte que si l'on se fait accorder l'un quelconque de ces points, tous ceux qui restent sont acceptés.

Prendre aussi appui sur les choses qui sont en relations semblables les unes avec les autres. De fait, si le sain c'est ce qui produit la santé, le tonique ce sera ce qui produit le tonus, et l'utile, ce qui produit le bien. Semblable est en effet la relation qui unit chacune des choses mentionnées avec sa fin propre, de sorte que si la formule définitionnelle de l'une seule d'entre elles est « être ce qui produit » telle fin, ce doit être aussi la formule définitionnelle de chacune de celles qui restent.

En outre, prendre appui sur le plus et sur le degré égal, selon toutes les combinaisons qu'il est possible d'utiliser pour établir la conclusion, en faisant les comparaisons deux à deux. Par exemple, si ceci est davantage la formule définitionnelle de cette chose-ci que cela de cette chose-là, et si celle qui l'est moins est bien la formule définitionnelle de son objet, alors celle qui l'est davantage l'est aussi. Et si c'est à degré égal que ceci l'est de cette chose-ci et cela de cette chose-là, et si l'un l'est de l'une, l'autre aussi l'est bien de l'autre. En revanche, lorsque l'on compare une formule définitionnelle unique à deux choses, ou deux formules définitionnelles à une seule chose, on ne peut rien tirer d'un examen qui s'appuie sur le plus ; car il n'est pas

possible qu'il y ait une seule définition pour deux choses, ni deux définitions pour la même chose.

Chapitre 4

Les lieux les plus utiles

Sont bien les plus opportuns des lieux à la fois ceux qui s'appuient sur les coordonnés et ceux qui s'appuient sur les inflexions. C'est bien pourquoi il faut plus que tout autre les retenir et les avoir à portée de main ; car ce sont les plus utiles dans la plupart des situations. Parmi les autres, privilégier ceux qui sont les plus communs, car ce sont les plus efficaces de ceux qui restent : par exemple, regarder les individus, et, du côté des espèces, examiner si la formule leur est applicable, puisque l'espèce est synonyme. Un procédé de ce type est utile aussi contre ceux qui posent l'existence des idées, comme on l'a dit ci-dessus. En outre, voir s'il ne se trouve pas que l'on a utilisé un nom en un sens métaphorique, ou qu'on l'a prédiqué de lui-même comme s'il était autre ; et aussi, s'il ne se trouve pas que, parmi les lieux, il y en a encore quelque autre qui soit d'application commune et efficace.

Chapitre 5

Degrés relatifs de difficulté des différentes tâches dialectiques

Qu'il soit plus difficile d'établir que de réfuter une définition, ce que l'on va dire après cela va le rendre évident. En effet, apercevoir soi-même et obtenir de ceux que l'on questionne les prémisses du type pertinent, ce n'est pas chose commode : à savoir, que parmi les éléments qui figurent dans la formule qui a été donnée, l'un est genre, et l'autre différence, et que c'est essentiellement que se prédiquent ce genre et ces différences ; or, sans ces prémisses, il est impossible d'arriver à une formule définitionnelle par un raisonnement déductif. En effet, s'il y a encore certaines autres choses qui se prédiquent essentiellement de la chose à définir, on ne voit pas clairement si c'est la formule qui a été énoncée ou une autre qui est sa formule définitionnelle, puisqu'une formule définitionnelle est la formule qui signifie l'essentiel de l'essence. La chose est claire aussi à partir des considérations que voici. Il est plus facile d'aboutir à une seule conclusion qu'à plusieurs. Or, pour détruire une définition, il suffit d'argumenter contre un seul point : car si nous en réfutons un seul, quel qu'il soit, nous aurons détruit la définition. En revanche, pour en établir une, il est nécessaire de prouver fermement que tous les éléments figurant dans la définition sont bien le cas. En outre, pour établir une définition, on doit produire un raisonnement déductif universel : il faut en effet que la définition se prédi que de tout ce dont le nom se prédi que, et outre cela, qu'elle soit convertible avec le défini, si l'on veut que la définition qui a été donnée lui soit propre. Mais pour qui réfute une définition, il n'est plus nécessaire de montrer une universelle : il suffit en effet de montrer que la formule n'est pas vraie de quelqu'une des choses qui tombent sous le nom. En outre, même s'il fallait réfuter universellement, pas même ainsi il ne serait nécessaire de convertir dans le cas de la réfutation, car il suffit, pour qui réfute universellement, de montrer que, des choses dont le nom se prédi que, la formule ne se prédi que pas ; mais une réciprocation n'est pas nécessaire pour montrer que, des choses dont la formule ne se prédi que pas, le nom se prédi que. En outre, si la formule définitionnelle est bien le cas pour tout ce qui tombe sous le nom, mais non pas pour cela seul, elle se trouve détruite.

Il en va de même en ce qui concerne le propre et le genre : dans ces deux cas, en effet, il est plus facile de réfuter que d'établir. Pour ce qui est du propre, cela est évident, à partir de ce qui

a été dit : la plupart du temps, en effet, le propre se donne en combinaison, de sorte qu'il est possible de le réfuter en supprimant un seul de ses éléments, alors que pour l'établir il faut tous les assurer par raisonnement déductif ; pratiquement, tous les autres points qui ont été indiqués à propos de la formule définitionnelle s'appliqueront également au propre. En effet, quand on établit un propre, il faut montrer qu'il est le cas pour tout ce qui tombe sous le nom, alors que pour en réfuter un, il suffit de montrer que pour une seule des choses qui tombent sous le nom il n'est pas le cas ; de plus, s'il est bien le cas pour tout ce qui tombe sous le nom, mais non pas pour cela seul, de cette manière encore il se trouve réfuté, de la même façon qu'on le dit dans le cas de la formule définitionnelle.

Pour ce qui est maintenant du genre, disons que nécessairement on ne peut l'établir que d'une seule façon, en montrant qu'il est le cas pour tout S, alors qu'il y a deux façons de le réfuter : en effet, soit que l'on ait montré qu'il n'est le cas pour aucun S, soit que l'on ait montré qu'il y a un S pour lequel il n'est pas le cas, on a détruit l'énoncé initial. En outre, quand on veut établir un genre, il ne suffit pas de montrer qu'il est bien le cas, il faut encore montrer qu'il l'est bien à titre de genre. En revanche, pour réfuter un genre, il suffit de montrer qu'il n'est pas le cas pour quelque S, ou qu'il ne l'est pour aucun. Il semble bien qu'à l'image de ce qui se passe ailleurs, où il est toujours plus facile de détruire que de construire, dans le cas qui nous occupe aussi, il est plus facile de réfuter que d'établir.

Dans le cas de l'accident, c'est l'accident universel qu'il est plus facile de réfuter que d'établir ; car pour l'établir, il faut montrer qu'il est le cas pour tout S, alors que pour le réfuter, il suffit de montrer que, pour un seul S, il n'est pas le cas. En revanche, pour l'accident particulier, à l'inverse, il est plus facile de l'établir que de le réfuter ; car pour l'établir, il suffit de montrer qu'il est le cas pour quelque S, alors que pour le réfuter, il faut montrer qu'il n'est le cas pour aucun S.

Il est évident, également, que ce qu'il y a de plus facile de tout, c'est de réfuter une définition ; car c'est en elle qu'il y a le plus d'éléments offerts, puisque beaucoup d'éléments y sont mentionnés ; et à partir de ce nombre plus grand, le raisonnement s'élabore plus vite ; en effet, il y a plus de chances qu'une faute soit commise dans un grand nombre de choses que dans un petit nombre. En outre, contre une définition, on peut aussi faire usage des moyens d'attaque des autres prédicables : en effet, que la formule ne soit pas propre au défini, que ce qui est donné comme genre n'en soit pas un, que l'un des éléments donnés dans la formule ne soit pas le cas pour le défini, la formule définitionnelle se trouve détruite. Contre les autres prédicables, en revanche, on ne peut utiliser ni les moyens d'attaque tirés des définitions, ni les autres dans leur totalité ; seuls ceux qui servent contre l'accident sont communs à tous les prédicables qui ont été mentionnés. Il faut, en effet, que chacun de ces prédicables soit le cas pour son sujet ; mais si le genre proposé n'est pas le cas pour lui à titre de propre, le genre n'est pas encore détruit ; de même encore, le propre ne doit pas nécessairement être le cas à titre de genre, ni l'accident à titre de genre ou de propre ; il faut seulement qu'il soit le cas. De sorte qu'il n'est pas possible de se servir des uns pour attaquer les autres, excepté dans le cas de la formule définitionnelle. Il est donc clair que la tâche la plus facile de toutes est de détruire une définition, et qu'en établir une est la plus difficile ; car il faut établir déductivement tous ces points (à savoir, que les éléments mentionnés dans la définition sont bien le cas pour le défini, que le genre indiqué est bien son genre, et que la formule lui est propre) ; en outre, en plus de tout cela, il faut encore montrer que la formule exprime l'essentiel de son essence, et il faut encore avoir fait cela de façon correctement formulée.

Parmi les autres prédicables, c'est le propre qui ressemble le plus à la définition ; car il est plus facile à détruire, du fait qu'il se compose de plusieurs éléments, la plupart du temps ; mais il est très difficile à établir, parce qu'il faut assurer fermement une multiplicité d'éléments, et prouver outre cela qu'il est le cas pour son sujet seulement, et qu'il se contre-prédique de la chose.

Le plus facile de tous à établir est l'accident ; pour les autres, en effet, il faut montrer non seulement que le prédicat est le cas pour son sujet, mais encore qu'il l'est de telle façon déterminée ; pour l'accident, en revanche, il suffit seulement de montrer qu'il est le cas. En revanche, l'accident est ce qu'il y a de plus difficile à réfuter, parce que en lui est offert le plus petit nombre d'éléments : en effet, dans l'accident, aucune note additionnelle ne signifie de quelle façon déterminée il est le cas. En somme, avec les autres, il y a deux moyens de détruire la proposition, en montrant soit que l'attribut n'est pas le cas, soit qu'il n'est pas le cas de telle façon déterminée ; en revanche, avec l'accident, il n'y a pas d'autre moyen de le détruire qu'en montrant qu'il n'est pas le cas.

En ce qui concerne les lieux grâce auxquels nous serons pourvus en abondance de moyens argumentatifs par rapport à chaque classe de problèmes, les voilà donc énumérés de façon à peu près suffisante.

LIVRE VIII

LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN DIALECTIQUE

Chapitre 1

La méthode de l'interrogation dialectique

Après cela, il convient de parler de l'ordre dans lequel il faut interroger, et de la manière de le faire. Il faut d'abord, quand on s'apprête à formuler les questions, trouver le lieu à partir duquel il convient d'argumenter ; deuxièmement, formuler les questions et les mettre en ordre une par une pour soi-même ; enfin et troisièmement, les poser de vive voix, cette fois pour l'autre. Tant qu'il s'agit de trouver le lieu, la recherche relève, à titre semblable, du philosophe et du dialecticien ; mais se mettre à ranger ces points en ordre et à formuler les questions est propre au dialecticien, car tout ce qui est de ce type s'adresse à un autre. Au philosophe, qui cherche par lui-même, il n'importe nullement si, alors que sont vraies et bien connues les prémisses par le biais desquelles se fait sa déduction, le répondant ne les accorde pas, parce qu'elles sont proches de ce qui a été posé au début, et qu'il prévoit ce qui va en résulter ; peut-être même le philosophe ferait-il effort pour que ses axiomes soient, le plus possible, bien connus et proches de ce qui est à démontrer, car c'est à partir de ces axiomes que se font les déductions scientifiques.

Pour ce qui est des lieux, on a donc dit ci-dessus à partir d'où il faut les prendre. Il convient maintenant de parler de l'ordre et de la manière de formuler les questions, en distinguant combien de types de prémisses il faut obtenir, en plus de celles qui sont nécessaires (sont dites nécessaires celles par le biais desquelles se fait la déduction). Celles que l'on se fait accorder en plus de ces dernières sont de quatre types, à savoir : pour les besoins d'une induction afin de se faire donner une universelle ; ou pour amplifier la discussion ; ou pour camoufler la conclusion ; ou pour rendre plus claire l'argumentation. En dehors de celles-là, il ne faut se faire accorder aucune prémisses : c'est par leur moyen seulement qu'il convient d'essayer de développer et de formuler ses questions. Celles qui servent au camouflage ont, à vrai dire, une finalité polémique ; mais puisque la partie dont nous traitons ici est tout entière à l'adresse de l'autre, il est nécessaire d'en faire également usage.

Pour ce qui est donc des prémisses nécessaires, par le biais desquelles se fait la déduction, il ne faut pas les proposer elles-mêmes d'entrée de jeu : il faut s'en écarter et les prendre d'aussi haut que possible, par exemple en posant, non que les contraires relèvent d'une même science, si c'est là ce qu'on veut se faire accorder, mais que ce sont les opposés ; car une fois qu'on se sera fait accorder ce point, on en déduira que les contraires relèvent aussi d'une même science, puisque les contraires sont des opposés. Si maintenant on ne vous l'accorde pas, il convient de l'obtenir par le biais d'une induction, en proposant des prémisses tirées de contraires particuliers. En effet, c'est soit au moyen d'une déduction, soit au moyen d'une induction qu'il faut se faire accorder les prémisses nécessaires, ou encore les unes par induction et les autres par déduction ; quant à celles qui sont par trop manifestes, on les propose directement elles-mêmes. En effet, on aperçoit toujours moins bien, dans la prise de distance et dans l'induction, ce qui va en résulter ; et en même temps, il reste parfaitement loisible aussi de proposer directement elles-mêmes les prémisses utiles, quand on ne peut pas se les faire accorder de la façon qu'on a dite plus haut. Quant à celles qui sont en plus de ces dernières, et dont on a déjà parlé, il faut se les faire accorder au bénéfice des autres, et faire usage de chacune d'elles de la façon que voici.

Quand on veut faire une induction, aller des cas particuliers à l'universel, et de ce qui est bien connu à ce qui ne l'est pas ; bien connus sont plutôt les faits d'ordre sensible, soit absolument parlant, soit pour la moyenne des gens. Quand on veut camoufler la conclusion, prouver par des déductions préliminaires les prémisses par le biais desquelles va s'effectuer la déduction de ce qui a été posé au début, et multiplier autant que possible ces déductions préliminaires ; il en serait ainsi, si l'on déduisait non seulement les prémisses nécessaires, mais aussi certaines de celles qui sont utiles pour ce faire. En outre, se garder d'énoncer les conclusions, mais effectuer la déduction en bloc plus tard ; ainsi se tiendrait-on à distance aussi grande que possible de la thèse posée au début. Pour le dire en général, il faut mener l'interrogation, quand on utilise le camouflage dans l'enquête, de telle façon qu'une fois formulées les questions de l'ensemble du raisonnement, et une fois dite la conclusion, l'on s'interroge sur le pourquoi. Il en sera ainsi, au plus haut point, avec la méthode qui vient d'être indiquée, car lorsque la conclusion dernière est la seule à être énoncée, on ne voit pas bien comment elle résulte, du fait que le répondant ne prévoit pas de quelles prémisses elle résulte ; en effet, dans un tel cas, l'on n'a pas explicitement articulé les déductions effectuées auparavant. Le moins clairement serait articulée la déduction de la conclusion si nous posions, non pas ses prémisses immédiates, mais celles en vertu desquelles la déduction s'effectue.

Il est utile aussi de se faire accorder, non pas en séries continues les axiomes à partir desquels s'effectuent les déductions, mais tour à tour ceux qui servent pour cette conclusion-ci et pour cette conclusion-là ; car si l'on pose les unes à la suite des autres les prémisses propres à chaque conclusion, ce qui va résulter d'elles sera plus manifeste.

Il faut aussi, dans les cas où c'est possible, se faire accorder la prémisse universelle grâce à une formule définitionnelle, portant non sur ces cas eux-mêmes, mais sur des cas coordonnés. En effet, les gens commettent un paralogisme contre eux-mêmes, s'imaginant, lorsque c'est sur un cas coordonné qu'on leur demande d'accorder la formule définitionnelle, qu'ils ne concèdent pas l'universelle ; par exemple, s'il fallait se faire accorder que l'homme en colère désire se venger, et si l'on se faisait accorder que la colère est un désir de vengeance dû à ce qui est ressenti comme un affront ; il est clair, en effet, qu'une fois ce dernier point accordé, nous obtiendrions universellement ce que nous voulons. Mais lorsqu'on formule la prémisse sur les cas visés eux-mêmes, il arrive souvent que le répondant les rejette, parce qu'il dispose plus facilement d'une objection dans ce cas : il dira par exemple que l'homme en colère ne désire pas se venger, puisque nous nous mettons bien en colère contre nos parents, mais sans désirer de vengeance. Peut-être d'ailleurs l'objection n'est-elle pas suffisante ; car, de la part de certains, c'est une vengeance suffisante de faire simplement de la peine **[156b]** et de susciter le remords ; il n'en reste pas moins que cette objection a quelque chose de plausible, qui contribue à faire paraître non déraisonnable le rejet de la prémisse proposée. Dans le cas de la définition de la colère, il n'est pas aussi facile de trouver une objection.

En outre, proposer ses prémisses comme si ce n'était pas à cause de la chose même, mais en vue d'autre chose qu'on les propose ; car les gens sont en garde à l'égard de ce qui est utile à la thèse. Pour le dire en un mot, laisser autant que possible dans l'ombre si l'on veut se faire accorder la prémisse que l'on propose ou son opposé ; car lorsque ce qui est utile à l'argument reste dans l'ombre, les gens disent davantage ce qu'ils pensent.

En outre, user de la similitude dans sa manière d'interroger ; car la similitude a quelque chose de persuasif, et l'universel y reste mieux dissimulé. Par exemple : de même que les contraires

relèvent de la même science et de la même ignorance, de même les contraires relèvent de la même sensation ; ou inversement, puisqu'ils relèvent de la même sensation, ils relèvent aussi de la même science. Ce procédé ressemble à l'induction, mais il ne lui est pas identique ; en effet, dans ce dernier cas l'on part des cas particuliers pour se faire accorder l'universel, alors que dans le cas des semblables, ce qu'on se fait accorder n'est pas l'universel sous lequel tombent tous les cas semblables.

Il faut aussi, parfois, se porter à soi-même une objection ; car les répondants ont une attitude moins soupçonneuse envers ceux qui ont l'air de conduire avec équité leur argumentation. Il est utile encore d'ajouter à ce qu'on dit que le type de choses que l'on propose est habituel et se dit couramment ; car les gens hésitent à contrer ce qui est habituel, quand ils n'ont pas d'objection sous la main, et en même temps, du fait qu'ils utilisent eux aussi des énoncés de ce type, ils se gardent de les contrer. En outre, ne pas s'accrocher, même s'il s'agit d'un point tout à fait utile ; car face à ceux qui s'accrochent, les gens se raidissent davantage. Proposer aussi ses prémisses comme si c'était à titre de comparaison ; car une prémisse proposée à cause d'autre chose, et non directement utile par elle-même, sera plus facilement accordée. En outre, ne pas proposer directement la prémisse qu'il s'agit de se faire accorder, mais plutôt une prémisse dont l'autre suit nécessairement ; car les gens donnent plus facilement leur accord, du fait que ce qui va résulter d'elle n'est pas semblablement évident ; or, une fois celle-ci accordée, celle-là se trouve accordée elle aussi. Attendre aussi le dernier moment pour interroger sur le point que l'on veut le plus se faire accorder ; car les gens rejettent surtout les points que l'on propose les premiers, du fait que la plupart des questionneurs disent en premier ce à quoi ils tiennent le plus. Face à certains, cependant, proposer les premières les prémisses de ce type ; car les chipoteurs accordent surtout les prémisses proposées les premières, à moins que ce qui va en résulter ne soit absolument évident ; et c'est vers la fin qu'ils se montrent chipoteurs. De même pour tous ceux qui se croient subtils dans le rôle de répondant ; car après avoir accordé la plupart des points, ils raffinent vers la fin, en prétendant que la conclusion ne résulte pas des prémisses posées ; mais ils donnent leur accord de bon gré, se fiant à leur talent, et s'imaginant qu'ils ne se laisseront en rien persuader. En outre, faire traîner les choses en longueur, et intercaler des choses qui n'ont aucune utilité pour la discussion, à l'image de ce que font les pseudographes ; car quand il y a abondance de matériaux, on ne voit pas bien en quel endroit se situe la fausseté. C'est pourquoi les questionneurs arrivent parfois à se faire accorder en cachette, sans que l'on s'en aperçoive, des prémisses additionnelles qu'on ne leur accorderait pas si elles étaient proposées par elles-mêmes.

En vue du camouflage, c'est donc des procédés qui viennent d'être décrits qu'il faut se servir ; en vue de l'ornementation, c'est de l'induction et de la division des choses de même genre. Le type de chose qu'est l'induction est clair. Pour ce qui est de la division, c'est quelque chose comme ceci : une science est meilleure qu'une autre soit parce qu'elle est plus exacte, soit parce qu'elle porte sur des objets meilleurs ; et encore ceci : parmi les sciences, les unes sont théorétiques, [les autres pratiques], les autres productrices. Chacune des choses de ce type contribue à l'ornementation de la discussion, mais ce sont des choses qu'il n'est pas nécessaire de dire pour parvenir à la conclusion.

En vue de l'éclaircissement, ce sont des exemples et des comparaisons qu'il faut apporter, mais des exemples pertinents et tirés de choses que nous connaissons bien, tels que ceux d'Homère, non ceux de Choirilos¹ ; car de cette façon-là, ce que l'on propose comme prémisse pourrait devenir plus clair.

Chapitre 2

La méthode de l'interrogation dialectique (suite)

Dans l'entretien dialogué, il faut utiliser le raisonnement déductif à l'adresse des dialecticiens, plutôt qu'à celle de la moyenne des gens, mais plutôt l'induction, au contraire, à l'adresse de la moyenne des gens ; on a d'ailleurs déjà parlé de ce point auparavant. Dans certains cas, lorsqu'on fait une induction, il est possible de formuler la proposition universelle sous la forme d'une question ; mais dans d'autres cas, ce n'est pas facile, parce qu'il n'existe pas de mot établi qui soit commun à tous les cas semblables ; quand il faut se faire accorder l'universelle, on dit alors : « il en va ainsi dans tous les cas de ce type ». Mais ce qui compte au nombre des choses les plus difficiles, c'est de déterminer justement ceci : lesquels des cas produits sont « de ce type », et lesquels non. C'est bien pourquoi, souvent, on se berne mutuellement dans les discussions, les uns soutenant que sont semblables des choses qui ne le sont pas en réalité, les autres prétendant, pour les besoins de la contestation, que des choses en fait semblables ne sont pas semblables. C'est pourquoi il faut essayer, pour couvrir « tous les cas de ce type », de forger soi-même des mots, de façon qu'il ne soit loisible ni au répondant de contester en prétendant que ce qu'on avance dans la conclusion ne se dit pas de façon semblable dans tous les cas, ni au questionneur de chercher chicane en prétendant que cela se dit de façon semblable, puisque beaucoup des choses qui ne se disent pas de façon semblable ont l'air de se dire de façon semblable.

Lorsqu'on a fait une induction à partir d'une multitude de cas et qu'on ne vous accorde pas l'universelle, il est alors légitime de réclamer une objection. Mais si l'on n'a pas dit soi-même dans quels cas il en est ainsi, il n'est pas légitime de réclamer qu'on vous dise dans quels cas il n'en est pas ainsi ; il faut en effet commencer par effectuer l'induction, et alors seulement réclamer une objection. Il faut aussi demander que les objections ne portent pas sur un cas proposé lui-même comme prémisse, sauf s'il n'y a qu'un seul cas de cette espèce, comme pour « la dyade est le seul des pairs qui soit premier » ; il faut en effet que celui qui élève une objection la fasse porter sur un autre cas, ou qu'il dise que le cas qu'il cite est seul de son espèce. Contre ceux qui avancent, pour refuser une universelle, une objection tirée non de la chose même, mais d'un homonyme, en disant par exemple que quelqu'un pourrait avoir une couleur, ou un pied, ou une main, qui ne seraient pas les siens (car un peintre pourrait avoir une couleur qui ne serait pas la sienne ; un cuisinier, un pied qui ne serait pas le sien), il faut alors faire les distinctions nécessaires avant de poser ses questions ; car tant que l'homonymie reste cachée, on aura beau jeu de faire objection à la prémisse. Si maintenant l'on parvient à entraver l'interrogation en produisant une objection tirée non d'un homonyme, mais de la chose même, il faut retirer le cas atteint par l'objection, et proposer ce qui reste comme prémisse, en en faisant une universelle, aussi longtemps que l'on peut se faire accorder ainsi ce qui vous est utile. Prenons le cas de l'oubli, de la situation de celui qui a oublié ; de fait, les gens n'accordent pas facilement que l'homme qui a perdu un savoir l'a oublié, parce que si l'objet de ce savoir a changé, l'homme a perdu le savoir, mais il ne l'a pas oublié. Il faut donc dire, en retirant le cas où réside l'objection, que l'on soutient ce qui reste, c'est-à-dire que si, l'objet du savoir demeurant comme il est, on a perdu le savoir, alors on l'a oublié. On fera encore de même contre ceux qui présentent une objection contre l'idée qu'à un plus grand bien s'oppose un plus grand mal : ils assurent en effet qu'à la santé, qui est un moins grand bien que le tonus, s'oppose un plus grand mal ; car la maladie l'est plus que l'absence de tonus. Il faut donc retirer, ici encore, le cas où réside l'objection ; car une fois ce cas retiré, le répondant pourrait davantage accorder la prémisse, en admettant par exemple qu'à un plus grand bien s'oppose un plus grand mal, à

moins que l'un des termes n'importe l'autre avec lui, comme le tonus le fait avec la santé. Et il ne faut pas seulement procéder ainsi face à une objection, mais aussi quand, sans présenter d'objection, le répondant refuse une prémisse, parce qu'il voit à l'avance que va lui arriver quelque chose de ce type. En effet, une fois retiré le cas où réside l'objection, il sera contraint d'accorder la prémisse, parce qu'il ne voit pas à l'avance, dans ce qui reste, quel est le cas où il n'en est pas ainsi ; et s'il n'accorde pas la prémisse, il n'y a pas de danger, lorsqu'on lui réclamera une objection, qu'il puisse en fournir une. Sont des prémisses de ce type celles qui sont fausses en partie et vraies en partie ; dans ces cas-là, en effet, il est possible, par soustraction, de conserver un reste qui est vrai. Mais si, lorsque l'on a proposé une prémisse s'appuyant sur une multiplicité de cas, le répondant ne présente pas d'objection, il faut estimer qu'il l'accorde ; car dialectique est une prémisse quand il en est comme elle le dit dans un grand nombre de cas et qu'il n'y a pas d'objection contre elle.

Lorsqu'il est possible de déduire la même conclusion sans réduction à l'impossible et par réduction à l'impossible, pour celui qui démontre [et ne dialogue pas], cela ne fait aucune différence s'il raisonne de cette façon-ci ou de celle-là ; mais pour celui qui dialogue avec un autre, il ne doit pas se servir de la déduction par réduction à l'impossible. En effet, contre celui qui déduit sans réduction à l'impossible, il n'y a pas moyen de soulever des contestations, alors que, lorsqu'on déduit l'impossible, à moins qu'il ne soit par trop éclatant que c'est faux, les répondants disent que ce n'est pas impossible, de sorte que les questionneurs n'obtiennent pas ce qu'ils veulent.

Il faut proposer comme prémisses tout ce qui en va ainsi dans une multiplicité de cas, alors que, pour ce qui est des objections, ou bien il n'en existe pas du tout, ou bien il n'y en a pas de visible à l'œil nu ; car lorsque les répondants ne peuvent pas percevoir dans quels cas il n'en est pas ainsi, ils accordent la prémisse comme vraie.

Il ne faut pas faire de la conclusion une question que l'on pose ; autrement, si le répondant la refuse d'un signe de tête, on dirait qu'il n'y a pas eu de raisonnement déductif. Souvent, en effet, sans même qu'on la pose sous forme de question, il suffit de la mentionner comme résultant des prémisses pour que les répondants la refusent ; et ce faisant, ils ne paraissent pas avoir été réfutés, aux yeux de ceux qui ne voient pas qu'elle résulte des prémisses posées. Lorsque donc, sans même avoir dit qu'elle en résultait, on la pose sous forme de question, et que l'autre la refuse, on dirait qu'il n'y a pas eu le moindre raisonnement déductif.

On n'admet généralement pas que toute interrogation universelle soit une prémisse dialectique, comme par exemple : « Qu'est-ce que l'homme ? » ou « En combien de sens se dit le bien ? ». En effet, une prémisse dialectique est une prémisse à laquelle on peut répondre par oui ou non ; et à celles qu'on vient de dire, on ne le peut pas. C'est pourquoi les interrogations de ce type ne sont pas des interrogations dialectiques, à moins que l'on ne les énonce en faisant soi-même une définition ou une division, par exemple : « N'est-ce pas que le bien se dit en ce sens-ci ou en ce sens-là ? » ; à des questions de ce type, en effet, il est facile de répondre soit par oui soit par non. C'est pourquoi il faut essayer de proposer sous cette forme les prémisses de ce type. Mais en même temps, il est sans doute légitime de demander à l'autre en combien de sens se dit le bien, lorsque, ayant fait soi-même une division et l'ayant proposée comme prémisse, on n'a obtenu absolument aucun accord.

Celui qui questionne pendant très longtemps sur un unique argument mène mal son enquête. En effet, s'il le fait alors que celui qui est questionné répond, il est clair qu'il pose soit un grand

nombre de questions, soit plusieurs fois les mêmes, de sorte qu'ou bien il parle pour ne rien dire, ou bien il ne tient pas un raisonnement déductif (car tout raisonnement déductif se compose d'un petit nombre d'éléments) ; en revanche, s'il le fait alors que l'autre ne répond pas, il mène encore mal son enquête, parce qu'il s'abstient d'élever une critique, ou de quitter la partie.

Chapitre 3

Degrés de difficulté des tâches dialectiques

Ce sont les mêmes hypothèses qu'il est à la fois difficile d'attaquer et facile de soutenir. Sont telles, à la fois, les choses qui sont par nature premières, ou dernières. Celles qui sont premières, en effet, ont besoin d'une définition ; celles qui sont dernières sont atteintes à travers un grand nombre d'étapes, lorsqu'on veut poser une série continue de prémisses en partant des choses premières ; autrement, les arguments d'attaque ont un air sophistique, car il est impossible de démontrer véritablement quelque chose si l'on ne part pas des principes propres et si l'on ne progresse pas de façon bien enchaînée jusqu'aux choses dernières. Or, pour ce qui est des définitions, les répondants n'estiment pas utile qu'on en donne, et si le questionneur en donne, ils n'y prêtent pas attention ; pourtant, quand on n'a pas éclairci ce que peut bien être la chose en discussion, il n'est pas facile de mener l'attaque. C'est là ce qui arrive surtout à propos des principes, car le reste se prouve grâce à eux, alors qu'on ne peut les prouver eux-mêmes grâce à d'autres choses : il est nécessaire de faire connaître chacun d'eux au moyen d'une formule définitionnelle.

Sont également difficiles à attaquer les choses qui sont trop proches du principe, car on ne peut pas se procurer en abondance des arguments contre elles, du fait qu'il n'y a qu'un petit nombre d'intermédiaires entre la chose à prouver et le principe, intermédiaires dont on doit se servir pour prouver ce qui vient après eux. Mais parmi les définitions, les plus difficiles de toutes à attaquer sont celles qui font usage de mots tels que tout d'abord on ne voit pas bien s'ils se disent d'une seule ou de plusieurs façons, et qu'en outre on ne sait même pas si celui qui propose la définition les emploie au sens propre ou en un sens métaphorique. Du fait, en effet, que ces mots sont peu clairs, on manque de moyens d'attaque ; et du fait que l'on ignore s'ils sont tels parce qu'ils sont pris en un sens métaphorique, il n'y a pas place pour la critique.

D'une façon générale, pour tout problème, quand il est difficile à attaquer, il faut toujours supposer, ou bien qu'il a besoin d'une définition, ou bien qu'il est au nombre des choses qui se disent de plusieurs façons ou en un sens métaphorique, ou bien qu'il n'est pas éloigné des principes, ou bien encore que c'est parce que nous ne voyons pas bien, pour commencer, cela précisément, à savoir quel peut bien être celui des modes mentionnés ci-dessus qui produit l'embarras ; car une fois ce mode devenu manifeste, il est clair qu'il faudrait soit donner une définition, soit faire une division, soit se procurer en abondance les prémisses intermédiaires, car c'est grâce à elles que l'on prouve les choses dernières.

Pour un grand nombre des thèses, si l'on ne donne pas correctement la formule définitionnelle, il n'est pas facile de les discuter ni de les attaquer, par exemple, si une seule chose a un seul contraire ou plusieurs ; en revanche, une fois les contraires définis comme il convient, il est facile d'affirmer fermement si une même chose peut avoir plusieurs contraires ou non ; et il en va de la même façon dans les autres cas [qui ont besoin d'une définition]. Il semble bien aussi qu'en mathématiques, certaines propositions géométriques ne soient pas faciles à démontrer, faute de formule définitionnelle, par exemple, que la ligne qui coupe une surface parallèlement

au côté divise de façon semblable la ligne et l'aire. Mais une fois la formule définitionnelle énoncée, la proposition devient immédiatement manifeste : car c'est la même soustraction réciproque qu'ont les aires et les lignes ; or c'est là la formule qui définit un même rapport. Pour le dire en un mot, les premières des propositions élémentaires sont les plus faciles à prouver si l'on pose les formules définitionnelles, par exemple, ce qu'est une ligne, ce qu'est un cercle, [à ceci près qu'il n'y a pas beaucoup de moyens d'attaque contre chacune de ces propositions], du fait qu'il n'y a pas beaucoup d'intermédiaires ; en revanche, si on ne pose pas les formules définitionnelles des principes, c'est difficile, et peut-être même absolument impossible. Et il en va de même dans ces cas et dans ceux qui se situent au niveau des arguments dialectiques.

Il ne faut donc pas perdre de vue, quand une thèse est difficile à attaquer, qu'elle est affectée de l'un des caractères qui viennent d'être mentionnés. Lorsque, en revanche, c'est une plus grosse affaire de discuter sur un axiome (c'est-à-dire une prémisse) que sur la thèse, on pourrait se demander s'il faut accorder des énoncés de ce type, ou non. En effet, si, au lieu d'en accorder, on estime que l'autre doit argumenter aussi sur ce point, on prescrira à la discussion une ampleur plus grande que ce qui avait été posé au début ; mais si l'on donne son accord, on tirera sa conviction de propositions moins convaincantes. Si donc il importe de ne pas rendre le problème plus difficile, il faut donner son accord ; si au contraire on veut raisonner déductivement grâce à des propositions mieux connues, il ne faut pas. Ou alors : disons que celui qui apprend ne doit pas le donner, à moins que ce ne soit une proposition mieux connue, mais que celui qui s'exerce doit le donner, pourvu seulement que cela ait bien l'air d'être vrai. On voit clairement par là qu'il ne faut pas prendre pour principe de donner de façon semblable son accord à celui qui interroge et à celui qui enseigne.

Chapitre 4

Passage aux règles destinées au répondant

Comment il faut formuler les questions et les mettre en ordre, nous en avons dit à peu près assez là-dessus. Au sujet de la réponse, maintenant, il faut d'abord préciser quelle est la tâche de celui qui répond correctement, comme celle de celui qui interroge correctement. L'affaire du questionneur est de conduire la discussion de façon à faire dire au répondant celles des conséquences nécessaires de sa thèse qui sont les plus opposées aux idées admises ; l'affaire du répondant, en revanche, est de faire qu'il semble que ce ne soit pas lui, mais sa thèse, qui est responsable de l'impossibilité ou du paradoxe qui en résultent ; car, sans doute, autre est la faute qui consiste à poser en premier ce qu'il ne faut pas poser, autre celle qui consiste à ne pas défendre comme il convient ce que l'on a posé.

Chapitre 5

Règles à l'usage du répondant

Puisque les choses sont mal déterminées pour ceux qui discutent afin de s'exercer et de mettre à l'épreuve (en effet, les buts ne sont pas les mêmes pour ceux qui enseignent ou étudient et pour ceux qui se livrent à une joute agonistique, ni pour ces derniers et pour ceux qui s'entretiennent les uns avec les autres à des fins de recherche ; en effet, l'étudiant doit toujours poser ce qui lui semble vrai, car ne serait-ce qu'entreprendre d'enseigner le faux, personne ne le fait ; en revanche, entre jouteurs agonistiques, le questionneur doit paraître actif par tous les moyens, et le répondant doit paraître ne rien subir ; mais dans

les rencontres dialectiques, pour ceux qui discutent non pour l'emporter dans une joute agonistique, mais à des fins de mise à l'épreuve et de recherche, on n'a pas encore clairement articulé le but que doit viser le répondant, quelles sortes de choses il doit accorder et lesquelles non, pour défendre correctement [ou incorrectement] sa thèse) ; puisque donc nous n'avons rien là-dessus qui nous ait été transmis par d'autres, essayons d'en dire quelque chose nous-même.

Nécessairement, le répondant, en soutenant la discussion, a posé une thèse qui est soit conforme, soit contraire à des idées admises, soit ni l'un ni l'autre, et qui leur est en outre conforme ou contraire soit absolument, soit d'une manière déterminée, par exemple pour tel individu déterminé, soit lui-même, soit un autre. Il importe peu, d'ailleurs, de quelle façon elle leur est conforme ou contraire ; car la manière correcte de répondre et d'accorder [ou de ne pas accorder] ce qu'on vous demande sera la même. Lors donc que, pour commencer, la thèse est contraire à des idées admises, nécessairement la conclusion leur devient conforme, et inversement ; car c'est toujours l'opposé de la thèse que le questionneur cherche à conclure. Mais si la thèse posée ne leur est ni contraire ni conforme, la conclusion aussi sera telle. Puisque celui qui raisonne correctement démontre le point qu'il s'est assigné à partir de prémisses plus conformes à des idées admises et mieux connues, il est clair que, lorsque la thèse posée leur est contraire absolument, le répondant ne doit accorder ni ce qui ne le paraît absolument pas, ni ce qui le paraît, mais moins que la conclusion. En effet, lorsque la thèse est contraire à des idées admises, la conclusion leur est conforme, de sorte que les prémisses doivent toutes leur être conformes, et plus conformes que la conclusion visée, si l'on veut que ce soit par des choses mieux connues que ce qui est moins connu soit atteint ; de sorte que, si l'une des questions posées n'est pas telle, le répondant ne doit pas l'accorder. Si maintenant la thèse est conforme absolument à des idées admises, il est évident que la conclusion leur est contraire absolument. Il faut donc accorder tout ce qui paraît leur être conforme, et, parmi ce qui ne paraît pas l'être, tout ce qui est moins contraire que la conclusion à des idées admises ; car il paraîtrait alors que la discussion dialectique a été suffisante. Il en va de même si la thèse n'est ni contraire ni conforme à des idées admises, car ainsi aussi, il faut accorder à la fois tout ce qui est manifeste et, parmi les choses qui ne paraissent pas l'être, toutes celles qui sont plus conformes que la conclusion à des idées admises ; car ainsi, il en résultera que les raisonnements se feront plus conformes à des idées admises. Si donc, d'une part, la thèse posée est absolument conforme ou absolument contraire à des idées admises, c'est par rapport à ce qui paraît l'être absolument qu'il faut faire la comparaison. D'autre part, si ce n'est pas absolument que la thèse posée est conforme ou contraire à des idées admises, mais pour le répondant, c'est par rapport à ce que lui-même juge de ce qui paraît vrai ou non qu'il doit répondre par oui ou par non. Si maintenant le répondant défend l'opinion d'un autre, il est évident que c'est en prenant en vue la pensée de cet autre qu'il doit accorder ou rejeter chacune des prémisses. C'est bien pourquoi ceux qui introduisent des opinions qu'ils ne partagent pas, par exemple que la même chose est bonne et mauvaise, comme dit Héraclite, n'accordent pas que les contraires ne sont pas simultanément présents dans le même sujet, non que cela ne leur paraisse pas être vrai, mais parce que, selon Héraclite, c'est comme cela qu'il faut dire. C'est aussi ce que font ceux qui échangent réciproquement leurs thèses : ils visent en effet à parler comme le ferait celui qui la pose.

Chapitre 6

Règles à l'usage du répondant (suite)

On voit donc clairement quels sont les buts que doit viser le répondant, que la thèse proposée soit conforme à des idées admises absolument ou qu'elle le soit pour quelqu'un. Mais puisque nécessairement chacune des prémisses demandées doit être soit conforme, soit contraire à des idées admises, soit ni l'un ni l'autre, et aussi soit en rapport avec l'argument, soit sans rapport avec lui, si elle semble être le cas et si elle est sans rapport avec l'argument, il faut l'accorder en disant qu'elle semble être le cas ; si elle ne semble pas être le cas et si elle est sans rapport avec l'argument, il faut l'accorder, tout en indiquant en outre qu'elle ne semble pas être le cas, pour éviter d'avoir l'air stupide. Si maintenant elle est en rapport avec l'argument et si elle semble être le cas, il faut dire qu'elle semble être le cas, mais qu'elle est trop proche de ce qui a été posé au début, et que si on l'accorde, la thèse qui a été posée s'effondre. Si enfin l'axiome est en rapport avec l'argument, mais trop contraire à des idées admises, il faut dire que la conclusion suit bien si l'on accorde cette prémisse, mais qu'il est trop stupide de la demander. Au cas, maintenant, où la prémisse n'est ni conforme ni contraire à des idées admises, si elle n'a aucun rapport avec l'argument, il faut l'accorder sans ajouter d'autre précision ; mais si elle est en rapport avec l'argument, il faut indiquer en outre que si on l'accorde, la thèse posée au départ s'effondre. De cette façon, en effet, le répondant paraîtra ne rien subir de son propre fait, aussi longtemps qu'il prévoit les suites de chacun des accords qu'il donne ; et le questionneur ne viendra à bout de son raisonnement que s'il s'est fait accorder toutes les prémisses plus conformes à des idées admises que ne l'est sa conclusion. En revanche, tous ceux qui entreprennent de raisonner à partir de prémisses plus contraires à des idées admises que ne l'est leur conclusion sont, cela est clair, des gens qui ne raisonnent pas correctement ; c'est pourquoi il ne faut pas accorder de telles prémisses à ceux qui les demandent.

Chapitre 7

Les cas d'obscurité et d'équivoque

Il faut affronter de la même façon les cas dans lesquels une prémisse est peu claire et se prend de plusieurs manières. En effet, puisqu'il est loisible au répondant, quand il ne comprend pas, de dire « Je ne comprends pas », et, quand une prémisse se prend de plusieurs manières, de ne pas être contraint soit de donner soit de refuser son accord, il est évident, pour commencer, que si ce qu'on lui dit n'est pas clair, il ne doit pas hésiter à dire qu'il ne comprend pas ; souvent, en effet, pour avoir donné son accord en réponse à des questions peu claires, on s'expose à quelque difficulté. Si maintenant la prémisse, tout en étant bien connue, se dit de plusieurs manières, de deux choses l'une : si dans tous les cas l'énoncé est vrai ou faux, il faut l'accorder ou le refuser tout net ; mais s'il est faux dans tel cas et vrai dans tel autre, il faut indiquer en outre qu'il se dit de plusieurs manières, et qu'en un sens il est faux, et en un sens vrai ; car si l'on fait cette distinction plus tard, on ne verra pas clairement si l'amphibolie avait été perçue dès le début. Si maintenant le répondant n'a pas perçu l'amphibolie à l'avance, et s'il a donné son accord en ayant en vue l'un des deux sens, il lui faudra dire, en réplique au questionneur qui l'aiguille vers l'autre : « Ce n'est pas en ayant ce sens en vue que j'ai donné mon accord, mais en l'autre de ces sens. » En effet, quand il y a une multiplicité de choses qui tombent sous le même mot ou sous la même formule, la contestation est aisée. Maintenant, si la question posée est à la fois claire et univoque, il faut répondre par oui ou par non.

Chapitre 8 ↴

Conduite à tenir à l'égard des prémisses particulières et des prémisses universelles

Puisque toute prémisses déductive est ou bien l'une de celles à partir desquelles s'effectue la déduction, ou bien une prémisses qui sert à établir l'une de ces dernières (quand une prémisses est demandée en vue d'une autre, cela se voit clairement au fait que l'on pose plusieurs questions semblables : c'est en effet soit par induction soit par similitude que, la plupart du temps, on se fait accorder une universelle), il faut accepter toutes les prémisses particulières, si [160b] elles sont vraies et conformes à des idées admises ; à l'égard d'une universelle, en revanche, il faut essayer de présenter une objection ; car faire obstacle au raisonnement sans présenter une objection, réelle ou apparente, c'est chipoter. Si donc le répondant ne concède pas l'universelle quand la chose est manifeste dans un grand nombre de cas, sans avoir d'objection à présenter, il est évident qu'il chipote. En outre, s'il ne peut pas davantage contre-argumenter à l'effet de montrer que la prémisses n'est pas vraie, il risque de paraître chipoter encore bien davantage (pourtant, cela même n'est pas encore suffisant : car nous avons à notre disposition bien des énoncés contraires aux opinions courantes, et qu'il est difficile de résoudre, comme celui de Zénon d'après lequel il n'est pas possible de se mouvoir ni de parcourir le stade ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas poser leurs opposés). Si donc on refuse une universelle sans avoir d'objection ni pouvoir contre-argumenter, il est clair que l'on chipote ; car chipoter, dans le domaine des discussions, c'est répondre autrement que selon les façons qui viennent d'être indiquées, conduite ruineuse pour la déduction.

Chapitre 9 ↴

Exercices à faire, précautions à prendre

Quand on soutient une thèse, aussi bien qu'une définition, il faut à l'avance argumenter contre elles *in petto* ; car les prémisses à partir desquelles les interrogateurs essaient de détruire ce qui leur est proposé sont bien évidemment celles auxquelles il va falloir s'opposer.

Mais il faut se garder de soutenir une hypothèse contraire à des idées admises. Elle pourrait l'être de deux manières : lorsqu'elle entraîne à énoncer des absurdités, par exemple si l'on disait que tout se meut, ou que rien ne se meut ; toutes celles aussi qu'il appartient à un homme de mauvaise moralité d'énoncer, et qui sont contraires aux maximes de la volonté, par exemple, que le bien est le plaisir, et que commettre l'injustice vaut mieux que la subir ; en effet, croyant, non pas que celui qui les soutient le fait pour le plaisir de parler, mais qu'il dit ce qu'il pense, les gens ont de l'aversion pour lui.

Chapitre 10 ↴

Comment faire obstacle aux arguments à conclusion fausse

Pour tous les arguments qui déduisent une conclusion fausse, il faut les résoudre en détruisant la prémisses d'où provient la fausseté ; on ne les résout pas, en effet, en détruisant n'importe quelle prémisses, même si celle que l'on détruit est fausse. L'argument pourrait en effet comporter plusieurs faussetés, par exemple si l'on se faisait accorder : « Celui qui est assis écrit » et « Socrate est assis » ; il résulte en effet de ces prémisses que Socrate écrit. Si dans ces conditions on détruit la prémisses « Socrate est assis », la solution de l'argument n'en est nullement effectuée pour autant ; et cependant l'axiome supprimé est faux. Mais ce n'est pas de lui que provient la fausseté de l'argument ; en effet, s'il se trouve que quelqu'un est assis mais n'écrit pas, la même

solution ne s'ajustera plus à un tel cas. De sorte que ce n'est pas cette prémisse qu'il faut détruire, mais la prémisse « celui qui est assis écrit » ; car il est faux que tout homme assis écrive. La solution est donc acquise, assurément, si l'on détruit la prémisse d'où provient la fausseté ; mais l'on connaît la solution quand on sait que c'est de cette prémisse que provient la fausseté de l'argument, comme dans le cas des pseudographies. Car il ne suffit pas de présenter une objection, même si ce que l'on détruit ainsi est faux ; il faut encore démontrer pourquoi il c'est faux ; de cette façon, en effet, on verrait clairement si celui qui présente l'objection prévoit les choses ou non.

Il y a quatre façons d'empêcher un argument d'aboutir à sa conclusion : ou bien en détruisant la prémisse d'où provient la fausseté, ou bien en présentant une objection dirigée contre le questionneur (souvent, en effet, l'on n'a pas effectué la moindre solution, et cependant l'interrogateur est incapable de poursuivre plus avant). En troisième lieu, on peut faire objection aux questions qui ont été posées ; il pourrait se faire, en effet, qu'à partir des questions posées, l'on n'arrive pas à ce que l'on veut, parce que les questions ont été mal posées, alors que si l'on ajoutait quelque chose, on arriverait à la conclusion. Si donc le questionneur ne peut plus avancer, l'objection viserait le questionneur ; mais s'il le peut, elle vise les questions posées. La quatrième et la pire des objections est celle qui consiste à jouer la montre : certains, en effet, soulèvent des objections telles que, pour les discuter, il faudrait plus de temps qu'il n'en est imparti à l'entretien en cours.

Les objections, comme nous l'avons dit, se font donc de quatre manières ; mais seule la première de celles qui ont été indiquées est une véritable solution ; les autres sont plutôt des sortes d'empêchements, d'entraves aux conclusions.

Chapitre 11

Deux manières de critiquer un argument

On peut critiquer un argument au niveau de l'argument lui-même, et aussi quand il est mis en forme de questions ; ce n'est pas la même critique. Souvent, en effet, c'est celui qui est interrogé qui est responsable de ce que l'argument n'a pas été correctement mené, parce qu'il n'accorde pas les prémisses à partir desquelles on aurait pu discuter correctement sa thèse ; c'est qu'il ne dépend pas de l'un des interlocuteurs seulement que leur tâche commune soit correctement accomplie. Il est donc nécessaire, parfois, de s'attaquer à celui qui parle, et non à sa thèse, lorsque le répondant guette obstinément tout ce qui est contraire à la position du questionneur, en y mettant quelque insolence en outre. Ces chipoteurs donnent donc aux entretiens un caractère agonistique, et non dialectique. En outre, puisque les arguments de ce type ont pour fins l'exercice et la mise à l'épreuve, mais non l'enseignement, il est clair qu'il faut y déduire non seulement le vrai, mais aussi le faux, et qu'il ne faut pas toujours y procéder au moyen de prémisses vraies, mais aussi, parfois, au moyen de prémisses fausses ; souvent, en effet, la thèse qui a été posée étant vraie, le dialecticien est dans la nécessité de la détruire, de sorte qu'il lui faut présenter des prémisses fausses. Parfois aussi, quand la thèse qui a été posée est fausse, il faut la détruire au moyen de prémisses fausses ; car rien n'empêche que tel individu croie des choses qui ne sont pas, plutôt que ce qui est vrai ; de sorte que si l'argument procède à partir de prémisses qu'il admet, il sera persuadé plutôt qu'aidé. Mais si l'on veut produire ce changement de façon correcte, il faut le produire de façon dialectique, et non éristique, de même que le géomètre doit procéder de façon géométrique, que ce qu'il conclut soit faux ou vrai ; quant à savoir les caractères qui sont ceux des déductions dialectiques, on les a dits précédemment.

Mais puisque c'est un mauvais coopérateur que celui qui entrave la tâche commune, il est clair que c'est aussi le cas dans le domaine particulier de la discussion. Là aussi, en effet, il y a un objectif commun, sauf pour ceux qui en font une joute agonistique. Pour ces derniers, il n'est pas possible d'atteindre tous deux le même but, car il est impossible que plus d'un soit victorieux. Peu importe si c'est la façon de répondre ou celle d'interroger qui produit cet effet, car celui qui interroge de façon éristique dialogue mal, aussi bien que celui qui, dans ses réponses, refuse d'accorder ce qui est évident et de renvoyer ce que le questionneur peut bien vouloir obtenir en réponse à son interrogation. Il est donc clair, à partir de ce qui a été dit, qu'il ne faut pas porter une critique semblable contre l'argument pris en lui-même et contre le questionneur : car rien n'empêche que l'argument soit mauvais, mais que le questionneur ait discuté aussi bien qu'il était possible avec le répondant. Avec les chipoteurs, en effet, il n'est sans doute pas possible de rendre d'emblée les déductions telles que l'on voudrait qu'elles fussent, mais seulement telles qu'il est possible qu'elles soient.

Puisque l'on ne peut pas préciser quand les gens contrarient leurs positions initiales et quand ils les conservent (souvent, en effet, se parlant à eux-mêmes, ils disent des choses qui se contrarient, et ce qu'ils ont d'abord refusé, ils le donnent plus tard ; c'est pourquoi, lorsqu'on les interroge, ce sont les contraires aussi bien que leur position initiale qu'ils donnent souvent comme réponse), il est inévitable que les discussions tombent à un bas niveau. Le responsable en est le répondant, qui tantôt n'accorde pas telles choses, et tantôt accorde telles autres, qui sont pourtant de même type.

Il est donc évident qu'il ne faut pas critiquer de la même façon les questionneurs et les arguments.

Pris en lui-même, un argument peut être critiqué de cinq façons. La première, quand à partir des questions posées on n'aboutit ni à la conclusion projetée, ni d'une façon générale à aucune conclusion, les propositions dont il se compose étant fausses ou opposées à des idées admises, soit toutes, soit la plupart d'entre elles, celles sur lesquelles repose la conclusion, et sans que l'on puisse, en enlevant certaines d'entre elles, ou en en rajoutant, ni en enlevant celles-ci et en rajoutant celles-là, parvenir à la conclusion. La deuxième, si ce n'est pas contre la thèse que se fait la déduction, en partant de prémisses des types indiqués ci-dessus et de la façon qui vient d'être dite. La troisième, si en ajoutant certaines prémisses la déduction s'effectuerait, mais si celles-ci étaient pires que celles déjà demandées, et moins conformes que la conclusion à des idées admises. Derechef, si le cas était le même en enlevant certaines prémisses ; parfois, en effet, les questionneurs se font accorder plus de prémisses qu'il n'est nécessaire, de sorte que ce n'est pas du fait que ces choses sont le cas que s'effectue la déduction. En outre, il y a les cas où l'on procède à partir de prémisses plus contraires à des idées admises et moins croyables que la conclusion, ou encore de prémisses vraies, mais dont la démonstration demanderait plus de travail que le problème lui-même.

Il ne faut pas demander que pour tous les problèmes, les raisonnements déductifs soient au même degré conformes à des idées admises et plausibles ; car de par leur nature, d'emblée, certains des sujets d'enquête sont plus faciles et d'autres plus difficiles ; de sorte que si on leur assure une conclusion à partir de prémisses aussi conformes que possible à des idées admises, on aura formellement fait œuvre de bon dialecticien. Il est donc évident que, même concernant l'argument, la critique n'est pas la même selon qu'elle le vise relativement au problème posé ou qu'elle le vise en lui-même ; car rien n'empêche qu'en lui-même l'argument soit blâmable,

mais louable relativement au problème posé, et inversement qu'il soit louable en lui-même, mais blâmable relativement au problème posé, lorsqu'il existe une multiplicité de prémisses conformes à des idées admises, et vraies, à partir desquelles il serait facile d'arriver à la conclusion. Il pourrait aussi arriver qu'un argument, même concluant, soit pire qu'un argument non concluant, lorsque le premier conclut à partir de prémisses qui sont sottes, alors que le problème ne l'est pas, et que le second requiert en supplément des prémisses du type de celles qui sont conformes à des idées admises et vraies, alors que l'argument ne réside pas dans ces prémisses supplémentaires. Quant à ceux qui concluent le vrai à partir de prémisses fausses, il n'est pas juste de les critiquer, car s'il est toujours nécessaire que le faux soit déduit à partir du faux, il est possible de déduire parfois le vrai même à partir de prémisses fausses. Cela est évident d'après les *Analytiques*. Lorsque l'argument qui a été présenté est la démonstration de quelque proposition, s'il existe quelque autre proposition qui n'a rien à voir avec la conclusion de cet argument, ce ne sera pas une déduction de cette autre proposition ; et si cela en a l'air, ce sera un sophisme, et non une démonstration. [Un philosophème est une déduction démonstrative, un épichérème une déduction dialectique, un sophisme une déduction éristique, un aporème la déduction dialectique d'une contradiction.]

Si l'on montrait quelque chose à partir de prémisses ayant toutes deux quelque apparence, mais non au même degré, rien n'empêche que ce qui est montré n'ait plus d'apparence que chacune des deux. Mais si l'une avait de l'apparence, l'autre n'en ayant ni positivement ni négativement, ou encore si l'une en avait, l'autre n'en ayant pas, alors de deux choses l'une : si elles en avaient au même degré, au même degré la conclusion en aurait et n'en aurait pas ; mais si l'une des deux en a davantage, la conclusion suivra celle qui en a davantage.

Il existe encore une faute que voici au sujet des raisonnements déductifs, à savoir quand on montre quelque chose par des étapes plus longues, alors qu'on pouvait le faire par des étapes moins nombreuses, et qui figurent dans l'argument. Soit par exemple à montrer qu'il y a une opinion plus opinion qu'une autre : la faute en question serait commise si l'on se faisait accorder que chaque « ceci » en soi est « ceci » au plus haut point, et qu'il y a un opinable-avec-vérité en soi, de sorte qu'il est davantage opinable-avec-vérité que les opinables- avec-vérité particuliers ; mais ce qui se dit relativement à ce qui est davantage ce qu'il est est lui-même davantage ce qu'il est ; et il existe justement une opinion vraie en soi, laquelle sera plus exacte que les opinions vraies particulières. Mais on avait demandé d'accorder à la fois qu'il existe une opinion vraie en soi et que chaque « ceci » en soi est « ceci » au plus haut point ; de sorte que cette opinion vraie est plus exacte que toute autre. Quel est le défaut du raisonnement initial ? N'est-ce pas qu'il fait que la cause d'où provient l'argument reste cachée à l'auditeur ?

Chapitre 12

Arguments évidents, arguments faux

Un argument est évident, en un sens qui est aussi le plus ordinaire, s'il est parvenu à sa conclusion de telle façon qu'il ne faut poser aucune question supplémentaire ; en un autre sens, celui où il est dit évident au plus haut degré, quand ont été bien prises les prémisses à partir desquelles la conclusion est nécessaire, alors même qu'elle est atteinte à travers de multiples conclusions intermédiaires ; il est encore évident s'il y manque des prémisses qui sont parfaitement conformes à des idées admises.

Un argument est dit faux de quatre façons : d'une première façon, lorsqu'il a l'air d'être concluant sans être concluant, c'est ce qui s'appelle une déduction éristique. D'une autre façon, lorsqu'il est bien concluant, mais non pas cependant à l'égard de la conclusion visée (c'est ce qui arrive surtout dans ceux qui mènent à l'impossible). Ou encore, lorsqu'il est bien concluant à l'égard de la conclusion posée, mais non pas cependant conformément à la méthode propre à son sujet : c'est ce qui arrive quand l'argument, sans être médical, a l'air médical, ou a l'air géométrique sans être géométrique, ou a l'air dialectique sans être dialectique, que d'ailleurs ce qui en résulte soit faux ou vrai. D'une autre façon encore, s'il parvient à sa conclusion par des prémisses fausses. La conclusion d'un tel argument sera parfois fausse, parfois vraie ; car si le faux se conclut toujours par le biais de prémisses fausses, le vrai peut aussi se conclure autrement qu'à partir de prémisses vraies, comme on l'a déjà dit auparavant.

Le fait que l'argument soit faux est la faute de celui qui l'énonce plutôt que celle de l'argument (et ce n'est même pas toujours celle de celui qui l'énonce, ce l'est seulement quand il ne s'en aperçoit pas). En effet, si l'on prend l'argument en lui-même, nous l'acceptons bien plus volontiers que beaucoup d'arguments vrais, si, partant de prémisses ayant de l'apparence au plus haut degré possible, il détruit quelque vérité. S'il est tel, en effet, il démontre d'autres vérités ; car il faut que l'une des prémisses qui ont été posées ne soit absolument pas vraie, de sorte que ce sera une démonstration de ce point. Si en revanche un argument aboutissait à une conclusion vraie à partir de prémisses fausses et par trop sottes, il serait de beaucoup pire que ceux qui déduisent des conclusions fausses (mais il serait encore tel s'il aboutissait à une conclusion fausse).

En somme, il est clair que la première chose à examiner dans un argument pris en lui-même, c'est s'il est concluant ; la deuxième, c'est s'il est vrai ou faux ; la troisième, c'est de quelle qualité sont les prémisses dont il part. En effet, s'il part de prémisses fausses mais conformes à des idées admises, c'est un argument logique ; s'il part de prémisses réelles mais contraires à des idées admises, c'est un piètre argument ; si les prémisses sont à la fois fausses et par trop contraires à des idées admises, il est clair que c'est un piètre argument, soit absolument parlant, soit relativement au sujet dont il s'agit.

Chapitre 13

« *Pétition de principe* » et « *pétition des contraires* »

Comment le questionneur postule ce qui est en cause au début, et postule les contraires, on l'a dit au niveau de la vérité dans les *Analytiques* ; il faut maintenant en parler au niveau de l'opinion.

Il est manifeste qu'il y a cinq façons de postuler ce qui est en cause au début. La plus manifeste est la première, c'est si l'on postule cela même qu'il faut montrer. Cette faute n'échappe pas aisément à l'attention quand elle porte sur l'énoncé lui-même, mais elle le fait plus aisément dans le cas des synonymes et dans tous les cas où un mot et une formule ont la même signification. Deuxième façon, quand on postule universellement ce qu'il faut démontrer particulièrement ; par exemple, entreprenant de démontrer que les contraires relèvent d'une science unique, on demande qu'on vous accorde que les opposés en général relèvent d'une science unique ; il apparaît bien, en effet, que ce qu'il fallait montrer en lui-même, on le postule en même temps que d'autres choses en plus. Troisième façon si, la tâche étant de montrer quelque chose universellement, on le postule particulièrement, par exemple si, la tâche étant de

montrer que tous les contraires relèvent d'une science unique, on demandait qu'on vous l'accorde sur tels contraires déterminés : il apparaît bien, en effet, que celui-là aussi postule séparément, pris en lui-même, ce qu'il lui fallait montrer en même temps que plusieurs autres choses. D'ailleurs si, en effectuant une division, on postule ce qui constitue le problème, par exemple si, alors qu'il fallait montrer que la médecine est la science du sain et du malsain, on demandait qu'on vous accorde séparément chacun des deux points ; ou encore si l'on postulait l'une de deux propositions qui suivent nécessairement l'une de l'autre, par exemple, que le côté du carré est incommensurable avec la diagonale, alors que ce qu'il faut démontrer est que la diagonale l'est avec le côté.

Il y a autant de manières de postuler les contraires que de postuler ce qui est en cause au début. La première, en effet, serait si l'on postulait l'affirmation et la négation opposées. La deuxième, si l'on postulait les constituants contraires d'une antithèse, par exemple que la même chose est bonne et mauvaise. La troisième serait si quelqu'un, demandant qu'on lui accorde une proposition universelle, postulait la contradictoire sur un cas particulier, par exemple si, ayant obtenu la prémisse que les contraires relèvent d'une science unique, il postulait que celle du sain est autre que celle du malsain ; ou encore si, ayant postulé ce dernier point, il essayait d'obtenir au niveau universel son antithèse. D'ailleurs, si quelqu'un postulait le contraire de ce qui suit nécessairement des prémisses posées – et cela même si, sans obtenir les opposés eux-mêmes, il postulait deux propositions telles qu'à partir d'elles la contradictoire opposée suivra.

Il y a une différence entre se faire donner les contraires et se faire donner ce qui est en cause au début : c'est que dans ce dernier cas, la faute est relative à la conclusion (car c'est en prenant celle-ci en considération que nous disons qu'on postule ce qui est en cause au début), alors que dans le cas des contraires, la faute réside dans les prémisses, du fait qu'elles sont mutuellement dans une certaine relation.

Chapitre 14

Conseils pratiques en vue des discussions dialectiques

Pour s'exercer et se préparer à des argumentations de ce type, il faut d'abord s'habituer à convertir les arguments ; de cette façon, en effet, nous disposerons de plus de ressources pour aborder le sujet de la discussion, et nous connaissons parfaitement beaucoup d'arguments en en apprenant peu. En effet, convertir un argument, c'est transformer la conclusion, la joindre sous cette forme aux autres questions posées, et détruire ainsi l'une de celles qui ont été accordées : il est nécessaire, en effet, que si la conclusion n'est pas le cas, quelque'une des prémisses soit détruite, puisque, lorsqu'elles étaient toutes posées, il était nécessaire que la conclusion fût le cas. À propos de toute thèse, qu'elle énonce qu'il en est ainsi et qu'il n'en est pas ainsi, il faut examiner le moyen de l'attaquer, et dès qu'on l'a trouvé, il faut en chercher immédiatement la solution ; de cette façon, en effet, le résultat sera qu'on se sera exercé simultanément à questionner et à répondre ; et si nous ne pouvons le faire avec personne d'autre, du moins le ferons-nous avec nous-mêmes. Il faut aussi aligner des arguments en parallèle, en faisant un choix de moyens d'attaque par rapport à la même thèse ; car cela procure beaucoup de ressources contre la contrainte, et fournit de grands secours contre la réfutation, dès lors qu'on a des ressources pour soutenir aussi bien qu'il en est ainsi et qu'il n'en est pas ainsi (car il en résulte que l'on a mis les contraires sous bonne garde). En vue de la connaissance et de la sagesse philosophique, l'aptitude à voir et à avoir vu les conséquences qui suivent de chacune de deux hypothèses opposées est un instrument non négligeable, car il ne reste plus qu'à choisir

correctement l'une des deux. Mais il faut avoir un don naturel pour ce type de chose, et c'est cela, le don naturel en matière de vérité : l'aptitude à bien choisir le vrai et à bien éviter le faux. C'est là précisément ce que les gens bien doués par la nature peuvent faire : en effet, aimant et détestant comme il faut ce qui se présente à eux, ils discernent comme il faut ce qu'il y a de meilleur.

Par rapport à ceux des problèmes qui tombent le plus souvent, il faut connaître des arguments sur le bout des doigts, et surtout quand il s'agit des thèses premières ; car dans ce domaine, les répondants perdent souvent courage. En outre, il faut avoir des définitions en abondance, et avoir sous la main des idées admises et des choses premières ; car c'est par leur biais que s'effectuent les raisonnements déductifs. Il faut aussi essayer de garder en mémoire les schémas dans lesquels tombent le plus souvent les autres arguments. En effet, de même qu'en géométrie il est utile de s'être exercé sur les éléments, comme il l'est aussi, dans la science des nombres, d'avoir en tête la table de multiplication (cela fait aussi une grande différence pour ce qui est de connaître aussi le multiple d'un autre nombre), de même, dans le domaine des arguments, il l'est d'avoir les principes sous la main [et de connaître les prémisses par cœur]. De même, en effet, que les lieux simplement déposés dans la mémoire nous font immédiatement souvenir des choses elles-mêmes, de même ces procédés rendront plus apte à raisonner déductivement, du fait que l'on dirige son regard sur ces principes, qui sont limités en nombre. Et il vaut mieux déposer dans sa mémoire une prémisses commune qu'un argument entier ; car n'être pas à court de principe et d'hypothèse, cela est modérément difficile.

En outre, il faut s'habituer à transformer en plusieurs un argument unique, tout en camouflant la chose de la façon la plus invisible possible. Tel serait le cas si l'on se tenait le plus loin possible du domaine de parenté des objets sur lesquels porte l'argument. Seront aptes à subir ce traitement ceux des arguments qui sont les plus universels, par exemple qu'il n'y a pas de science qui soit science unique de plus d'un objet ; car il en est alors ainsi aussi dans le cas des relatifs et dans celui des contraires et des coordonnés.

Il faut aussi donner une forme universelle aux rappels des arguments, même si la discussion a porté sur un cas particulier ; de cette manière encore, en effet, il sera possible de transformer en plusieurs un argument unique. Il en va de même en rhétorique dans le cas des enthymèmes. Mais il faut éviter le plus possible, soi-même, de laisser les déductions passer au niveau de l'universel. Et il faut toujours examiner les arguments, pour voir si on les discute sur un plus grand nombre de cas ; car tous ceux qui sont particuliers se discutent aussi universellement ; et dans une démonstration particulière se trouve contenue celle d'un universel, du fait qu'il n'est pas possible de déduire la moindre conclusion sans les universelles.

L'entraînement aux raisonnements inductifs doit être assigné à un jeune homme ; l'entraînement aux raisonnements déductifs, à un homme d'expérience. Il faut essayer aussi de demander les prémisses à des déducteurs, et les comparaisons à des inducteurs ; car c'est à cela que les uns et les autres ont été bien entraînés. D'une façon générale, il faut essayer de rapporter de l'entraînement dialectique soit la déduction de quelque conclusion, soit une solution, soit une prémisses, soit une objection, soit un jugement sur la correction ou le manque de correction d'une question (qu'elle ait été posée par soi-même ou par quelqu'un d'autre), et sur ce de quoi relève cette correction ou cette absence de correction. C'est en effet de cela que se compose l'aptitude qui nous intéresse, et c'est l'aptitude que l'entraînement a pour fin, tout particulièrement dans le domaine des prémisses et des objections ; car, pour le dire en un mot, est dialecticien l'expert

en prémisses et en objections. Or proposer des prémisses, c'est unifier le multiple (il faut en effet que ce à quoi tend l'argument soit pris dans l'ensemble comme une unité) ; et produire des objections, c'est multiplier l'unité : en effet, soit l'on divise, soit l'on rejette, accordant ceci, mais non cela, parmi les prémisses qui vous sont proposées.

Mais il ne faut pas discuter avec tout le monde, ni s'entraîner à le faire avec le premier venu. Nécessairement, en effet, avec certains, les arguments baissent de qualité ; et face à celui qui essaie à tout prix de paraître vous échapper, il est sans doute juste d'essayer à tout prix de réussir votre déduction, mais cela manque d'élégance. C'est pourquoi il ne faut pas s'engager trop facilement avec les premiers venus ; car il en résulte nécessairement que la discussion dégénère ; de fait, ceux qui ne visent qu'à s'entraîner ne peuvent s'empêcher de discuter autrement que de manière agonistique.

Il faut aussi avoir des arguments tout faits pour les problèmes du type de ceux dans lesquels, avec très peu de ressources, nous en aurons d'utilisables pour un très grand nombre de cas ; tels sont ceux qui sont universels et ceux pour lesquels il est plutôt difficile de se fournir en matériaux à partir de ce que l'on a sous la main.